REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XVIII

(70e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1944

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HELLENICA [1]

XX. — Décrets de Priène [2].

1. Tout au début du IIIe siècle av. J.-C., le peuple de Priène, ayant chassé un tyran et les soldats sur qui s'appuyait son pouvoir, décida de célébrer annuellement une fête pour commémorer le jour de la bataille libératrice. On a retrouvé un assez long fragment du décret relatif à cet événement (*I. Priene*, 11). Ni le texte du dispositif [3], ni celui des considérants ne sont encore établis de façon satisfaisante. Les lignes 2-15, qui donnent la fin des considérants, sont ainsi présentées par F. Hiller von Gaertringen :

2 [. . . . . ἠ]γωνίσατο πρ[ὸς — — — — —]
[. . . . . ἐπιστ]άμ[ε]νος οὐχ ὁμοιο — — — — — —
[. . . . . αὐ]τῶι τε καὶ τοῖς ἀντιτ[αξαμένοις, προθυμη]-
[θέντων] μὲν ὑ[πὸ τῆ]ς ὠφελίας ὧν ἔμελ[λον τυχεῖν συγκιν]-

---

1. Voir la première série de ces études dans la *Revue de Philologie*, 1939, pp. 97-217, nos I-XIX. Ces articles sont indépendants de la publication autonome intitulée *Hellenica, Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, dont j'ai donné en 1940 un premier volume et qui sera continuée.

2. Je réserve pour une publication spéciale mes remarques sur les grands décrets de Priène *I. Priene*, 108 sqq.

3. A la ligne 21, il faut, comme il est suggéré dans les *addenda*, p. 308 (« eher π[ολίτας] »), τοὺς π[ολίτας] κτλ. στεφανηφορεῖν, et non τοὺς Π[ριηνεῖς]. L'article ne convient pas, dans ces phrases, avec l'ethnique, mais seulement avec le mot πολίτας ; voir, de ce point de vue, les textes rassemblés *BCH*, 1933, 522-523 (où j'ai cité le décret de Priène avec la restitution τοὺς Π[ριηνεῖς]) ; ajouter *IG*, XII, *suppl.*, 168 : στεφανηφορῆσαι δὲ Ἰήτας ἅ[παντας]. — A la fin de la ligne, le supplément τοὺς ἐνδημοῦντας ne me paraît pas excellent. — L. 24 : ἐν ᾗι ἡμέραι συνέβη τῶι δήμωι γεν[έσθαι τὸν ἀγῶνα ὑπὲρ τῆς αὐ]τονομίας. Je crois que l'idée à rétablir est plutôt : « il est arrivé au peuple de recouvrer son autonomie. » — Aux lignes 25-26, les restitutions [θεοῖς πᾶσι], [κατά τε] το[ὺς ἀγ]ῶνας τοὺς κατ' ἐνιαυτό[ν ἀγομένους], brisent le sens ; car ces mots s'insèrent entre θύειν δὲ ἐν τῆι ἡμέρ[αι ταύτηι] (l. 25) et τῶι τε Διὶ τῶι Σ[ωτῆρι καὶ τῆι Ἀθηνᾶι καὶ τῆι ?] Νίκηι. Il s'agit des sacrifices offerts au jour anniversaire de la bataille, en Métageitniôn, et non pas de sacrifices à célébrer « lors des concours annuels ». Au lieu de [ἀγ]ῶνας, j'attendrais la mention de magistrats.

6 [δυνεύ]σειν αὐ[τῶ]ι [τ]ε ὑπὲρ τῆς σωτηρ[ίας ἁπάντων τῶν πολι]-
[τ]ῶν, [ἥ]ιπερ ἀναγκαῖον ἦν διασώιζειν [— — — — καὶ τῶν μὲν]
πολιτῶν ἁ[π]άντων ἀνδρῶν ἀγαθῶ[ν γενομένων, ὄντων δὲ καὶ τῶν
τιμού]-
χων δόξ[ης] ἀξίωγ καὶ τῶν τῶι δήμ[ωι κατὰ τὸν ἐνστάντα πόλε]-
10 μομ πεπρα[γ]μένωγ, καὶ κινδυνευ[όντων ἁπάντων ἀπολέσθαι ἄνευ]
[τῆ]ς τῶν θεῶμ προνοίας, συνέβη τ[ε τῶι δήμωι τούς τε τυραννοῦν]-
[τ]ας [ἐκ]πεσεῖν [ἐ]κ τῆς πόλεως, ἰδίαι [τε τοῖς πολίταις καὶ κοινῆι]
[τῶι] δήμωι τῶν τε κινδύνωγ καὶ τ[ῶν — — — — — — — —]
14 ου (?) [..ἀπ]ηλλάχθαι καὶ τὴν αὐτονομί[αν καὶ τὴν πάτριον πο]- '
[λιτείαν π]ᾶσαν ἀνεκτῆσθα[ι · τ]ύ[χηι ἀγαθῆι · δεδόχθαι τῶι]
δήμωι · ὅπως ἂν κτλ.

Dans cette restitution, l'éditeur a groupé des suppléments qui sont en partie son œuvre propre et qui, en partie, lui ont été fournis par H. von Prott (lignes 4 et 5) et par U. von Wilamowitz (l. 7, 8 à 10, 14). Ce qui manque, c'est un effort d'ensemble pour rendre compte de la construction de ces phrases. Au μὲν de la ligne 5 ne correspond dans la suite aucun δὲ. On ne voit pas quel mot rappelle le participe προθυμηθέντων (l. 4-5). La valeur du τε restitué à la ligne 6 n'apparaît pas. La proposition qui va de προθυμηθέντων à ἁπάντων τῶν πολιτῶν est singulièrement mal agencée, et le sens en est alambiqué et incertain; il semble qu'elle veuille signifier ceci : « Ayant eu à cœur [qui donc ?], poussés par le profit qu'ils devaient en retirer, de lutter de concert avec lui [c.-à-d. avec le peuple] pour le salut de tous les citoyens. »

La suite des idées, telle qu'elle est rétablie aux lignes 8-11, est très peu naturelle : tous les citoyens, d'une part (μὲν), ont été courageux; d'autre part les magistrats ont été[1] « dignes de gloire » et dignes des exploits accomplis par le peuple pendant « la guerre en cours »; et tous risquent de périr sans la providence divine. Cette dernière réflexion, présentée d'ailleurs ici sous une forme malhabile, ne se comprendrait qu'avant le récit de la bataille. Or, la phrase ἀνδρῶν ἀγαθῶν γενομένων nous a introduits dans le combat : « tous les citoyens s'étant montrés courageux. » Mais le verbe κινδυνεύειν n'a pas seulement, dans la prose hellénistique, le sens de « risquer de », mais celui de « combattre », de même que κίνδυνος, en chaque récit de Diodore

1. Ou plus exactement, ce qui ajoute une bizarrerie, ils « sont » dignes de gloire (ὄντων opposé à γενομένων).

et de Polybe [1] comme dans des inscriptions [2], signifie « combat, bataille ». Je rétablis κινδυνευ[σάντων], suivi de προθύμως, ἐνδόξως, καρτερῶς, ou tout autre mot signifiant l'ardeur, le courage, la constance, l'élan ou la gloire. Même suite des idées dans ce décret de Kalymna pour un navarque (*Sylloge* [3], 567, 12) : ἀνὴρ ἀγαθὸς ἐγένετο, ἔν τε τᾶι συμπλοκᾶι τά[ι γενομέναι ποτὶ τὸς π]ολεμίος κατὰ τὸν Λακητᾶρα συμπαραμείνα[ς τε... καὶ ἐνδοξότατα ? κιν]δυνεύσας ἀνάγαγε αἰχμαλώτος κτλ. [3]. Comme la bataille a été victorieuse, on a ajouté à κινδυνευ[σάντων προθύμως] la formule, de style en pareil cas, [μετὰ τᾶ]ς τῶν θεῶν προνοίας (comme, ailleurs, εὐνοίας ou εὐμενείας).

On n'a pas fait une mention spéciale, dans le récit de la bataille, des « timouques », et un sujet autre que πολιτῶν ne vient point s'intercaler entre ἀνδρῶν ἀγαθῶν γενομένων et κινδυνευσάντων [4]. Je rétablis une suite des idées naturelle en écrivant : « tous les citoyens s'étant montrés courageux et dignes de la gloire des ancêtres et des exploits guerriers accomplis antérieurement par le peuple » :

[τῶν δὲ]
8 πολιτῶν ἁπάντων ἀνδρῶν ἀγαθῶ[ν γενομένων καὶ τᾶς τῶν προγό]-
(ν)ων [5] δόξης ἀξίωγ καὶ τῶν τῶι δήμ[ωι πρότερον κατὰ πόλε]-
μομ πεπραγμένωγ καὶ κινδυνευ[σάντων καρτερῶς καὶ προθύμως ? μετὰ]
[τᾶ]ς τῶν θεῶν προνοίας, συνέβη κτλ.

Les partisans du tyran ont été chassés de la ville : συνέβη — [ἐκ]πεσεῖν ἐκ τᾶς πόλεως. La restitution τῶι δήμωι après συνέβη ne me paraît pas heureuse ; elle ferait double emploi avec le début de la ligne 13, et serait par surcroît mal placée pour le sens. — La formule, vague, τοὺς τυραννοῦντας ne me paraît pas non plus restituée à juste titre. Il y avait un tyran [6], Hiéron. Je songerais

1. Pour Polybe, cf. Schweighäuser, *Lex. Polyb.*, 349 : « κίνδυνος *pro* praelio, pugna, *frequentissime* », avec les exemples ; « κινδυνεύειν (2) : *sigillatim de* armorum et belli periculo *usurpatur et* pugnare *significat* », avec les exemples. Pour Diodore, il suffit de le feuilleter.

2. Un exemple typique est fourni par la Chronique du sanctuaire d'Athana Lindia, § 40 : Βασιλεὺς Πύρρος — ὅπλα οἷς αὐτὸς ἐχρεῖτο ἐν τοῖς κινδύνοις.

3. Cf. ce décret d'Aigialè d'Amorgos pour un citoyen qui s'est battu de façon remarquable et a fait lever le siège : ἵνα εἰδῶσιν ἅπαντες [ὅτι τοὺς ἐν τοῖς κ]ινδύνοις ἄνδρας ἀγαθοὺς [γεγενημένους ἐτίμ]ησ[ε]ν ὁ δῆμος (*IG*, XII 7, 387, 16 s.).

4. Ce sont naturellement « tous les citoyens » qui ont combattu bravement avec l'aide des dieux, et non les « timouques ».

5. Au bord de la ligne, je corrige le *chi*, qui ne semble permettre aucune restitution valable, en un *nu*. Ces deux lettres ont en commun une haste oblique.

6. Cf. *I. Priene*, 37, 112 : ἐκπολιορκηθέντος τοῦ τυράννου τοῦ ἐν τᾶι [πόλει].

à : [τὸν τύραννον καὶ τοὺς στρατιώτ]ας, ou à τοὺς περὶ τὸν τύραννον πάντας ; cf. dans l'inscription *I. Priene*, 37, qui nous a fait connaître cette tyrannie de trois ans : ψάφισμα τὸ ἀποσταλὲν ποτὶ αὐτοὺς ὑπὸ τῶν περὶ τὸν τύραννον (l. 72) ; même expression, οἱ περὶ τὸν τύραννον, aux lignes 72 et 78 ; ligne 111 : κακοποιεῖν τόν τε Ἰέ[ρωνα καὶ τοὺς τὰ αὐ]τὰ τῶι Ἱέρωνι αἱρε[υμένους].

Venons-en maintenant aux premières lignes. Le verbe ἠγωνίσατο doit avoir pour sujet ὁ δῆμος, car c'est à ce substantif que se rapporte nécessairement le mot αὐτῶι à la ligne 3 et à la ligne 6. La ligne 4 mentionne à la fois « le peuple et ses adversaires ». Or, à la ligne 3, les syllabes οὐχ ὁμοιο — suggèrent que le décret insistait sur la différence qui séparait précisément ces deux groupes. Je reconnais dans les lignes suivantes une analyse de cette différence, développée en deux propositions s'opposant par μὲν et par δὲ : [τοῖς] μὲν (l. 5) ou [τούτοις] μὲν (c'est-à-dire les ennemis du peuple), αὐτῶι [δ]ὲ (l. 6) (c'est-à-dire le peuple). Le peuple luttait ὑπὲρ τῆς σωτηρίας ; on doit trouver à la ligne 5, après τοῖς μέν, une formule parallèle. De fait, après μέν, la lettre *upsilon* nous offre le début de la préposition ὑ[πὲρ]. Il faut alors penser à un sens très précis qu'a dans la langue hellénistique le mot ὠφελία quand il s'agit de choses militaires : c'est le butin qui revient à chaque soldat [1]. Dans les inscriptions j'en connais deux exemples : le règlement de l'armée macédonienne trouvé à Amphipolis et récemment publié : διπλῆν λαμβάνειν τὴν μερίδ[α τῆς ὠ]φελίας [2], — Εὐταξίας τῆς ἐκ τῶν ὠφελιῶν. [Ἐὰν] δὲ ὠφελίαν ἄγωσί τινες εἰς τὸ στρατόπεδον, ὑπαντάτωσαν οἱ στρατηγοὶ κτλ. [καὶ μ]ὴ [ἐπιτ]ρεπέτωσκν τοῖς διαρπάζουσιν [3] ; — et déjà un traité entre Gortyne et une autre ville (Knossos ?) [4] : τῶν δ' ἐκ τῆς πολεμίας ὠ[φ]ελιῶν, ὅσα μὲν ἂν ἐξοδεύσαντες κοινῆι, τῶν ἀρχόντων τινὸς ἡγουμένου, λαμβάνωσιν γινέσθωι τῶν ἐπικαλεσαμένων τὴμ βοήθειαν, τὰ δ' ἰδίαι ληφθέντα κ[ατ]εχέτωσαν ἰδίαι. La phrase à rétablir me semble être celle-ci : il n'y avait pas un même prix du combat pour le peuple et pour ses adversaires, ceux-ci ayant en vue le butin [5] dont ils

1. Pour les auteurs, voir le *Thesaurus*. Pour Polybe, voir Schweighäuser, *Lex. Polyb.* ; plusieurs des passages de Polybe sont transcrits par Ad. Wilhelm, *Arch. Papyr.*, 14 (1941), 34.

2. P. Roussel, *Rev. Arch.*, 1934, I, p. 40, III, l. 2-3 ; cf. p. 45.

3. M. Feyel, *ibid.*, 1935, II, 31, l. 10 sqq. ; cf. p. 51. Sur les derniers mots, cf. la rectification de V. Arangio-Ruiz, *Studia et Documenta historiae et iuris*, 1936, 495, n. 40.

4. *Monum. Ant.*, 18 (1907), 311, n. 7.

5. Je traduis ainsi pour faire court. Mais notre texte, semble-t-il, annonce l'emploi hellénistique d'ὠφελία sans le donner encore précisément, car il a développé : τῆς ὠφελίας ὧν κτλ.

allaient s'emparer[1], et lui, le salut de tous les citoyens. Les parallèles manquent pour pouvoir rétablir les mots précis, et je ne cherche pas à remplir exactement certaines lacunes, car les combinaisons possibles sont trop nombreuses, et dès lors le jeu est vain ; mais je crois que ce sens est assuré, qui introduit quelque originalité dans la phraséologie de ce décret : οὐχ ὁμοίο[υ ὑπάρχοντος [2] τοῦ ἀγῶνος [3] αὐ]τῶι τε καὶ τοῖς ἀντιτ[αξαμένοις [4] στρατιώ-ταις [5], τούτοις [6]] μὲν ὑ[πὲρ] τῆς ὠφελίας ὧν ἔμελ[λον — — [7] κυριεύ]-σειν [8], αὐτῶι [δ]ὲ ὑπὲρ τῆς σωτηρίας κτλ.

2. — En faisant graver de nouveau sur une stèle — la précédente ayant été détruite en quelque révolution [9] — un décret qui décernait le droit de cité au Thessalien de Larisa Euandros fils de Sabyllos [10], les Priéniens ont rendu un décret accordant à Euandros de nouveaux honneurs (*I. Priene*, 12) :

δοῦναι δ' αὐτῶι καὶ [πρ]ὸ[ς]
3 [τοῖς τιμίοις [11] τ]οῖς ἔμπροσθε δεδομένοις καὶ ἐν
[Πανιωνί]ωι σίτησιν καὶ ἐν τιμουχίωι, ἐπειδὰν αἱ

---

1. Cf. par ex. Polybe, III, 17, 7 : ὑπελάμβανε (Hannibal) προθυμίαν ἐνεργάσεσθαι ταῖς δυνάμεσιν ἐκ τῆς ἐσομένης ἑκάστοις ὠφελείας.

2. On peut avoir aussi une phrase à l'accusatif, dépendant d'un participe : ὁ δῆμος ἠγωνίσατο προθύμως (?) (en tout cas la restitution πρ[ὸς —] ne s'impose pas) ὁρῶν οὐχ ὅμοιο[ν κτλ.]. Ce participe peut être un moyen, et peut-être en a-t-on la fin au début de la ligne 3 : — αμενος.

3. Ceci à titre de possibilité, pour indiquer le sens et la construction du passage.

4. Ou ἀντιτ[εταγμένοις].

5. Il semble que ce mot remplirait la lacune.

6. Ou peut-être τοῖς.

7. Il reste là une lacune, que l'on pourrait songer à combler de diverses façons, par exemple par le mot νικήσαντες.

8. Je crois la restitution de ce mot assurée. Cf. Polybe, X, 17, 1, dans un passage sur le partage du butin (ἀναφέρειν εἰς τὸ κοινὸν τὰς ὠφελείας, ἐξ ἴσου πᾶσι τῆς ὠφελείας οὔσης) : παρὰ τοῖς πλείστοις πᾶν τὸ ληφθὲν εἶναι τοῦ κυριεύσαντος (pour κυριεύειν, dans Polybe, avec χρημάτων, ἀποσκευῆς (le bagage ; cf. M. Holleaux, *Études*, III, chap. II), cf. Schweighäuser, *loc. cit.*, s. v.) ; Diodore, XV, 36, 2 : πολλῆς δὲ ὠφελείας κυριεύσαντες (les Thraces sur le territoire d'Abdère) ; XII, 50, 7 : πορθήσαντες δὲ (les Thraces) πᾶσαν τὴν Μακεδονίαν καὶ πολλῆς ὠφελείας κύριοι γενόμενοι.

9. Hiller von Gaertringen a conjecturé avec vraisemblance que ce pouvait être la tyrannie d'Hiéron.

10. Le nom Σαβυλλος n'est pas enregistré dans Bechtel, *HP*, qui l'a peut-être considéré comme non-grec. Cf. D. Russu, *Ephemeris Dacoromana*, 8 (1938), 215.

11. Restitution de P. Graindor, *Bull. bibl. Musée belge*, 1907, 126 ; [πρ]ο-[ε]δρίαν πρὸς τ]οῖς, ed.

[κλήσεις ἐξήκ]ωσι[ν] ἀπὸ δημοσίας · εἶναι δὲ ταῦτα
[πάντα αὐτ]ῶι καὶ ἐκγόνοις εἰς ἅπαντα τὸν χρόνον.

Euandros sera nourri au Panionion et dans le local des timouques, non point perpétuellement, mais en certaines occasions. Le sens qu'a attribué l'éditeur aux mots ἐπειδὰν αἱ κλήσεις ἐξήκωσιν ἀπὸ δημοσίας m'échappe[1]. Je restitue : ἐπειδὰν αἱ [συναρχίαι συν]-ῶσιν ἀπὸ δημοσίας, « toutes les fois que les collèges de magistrats banquettent aux frais de l'État »[2]. La longueur du supplément convient à celle de la lacune[3]. La restitution me paraît assurée[4] par une série de textes employant le verbe συνεῖναι en ce sens[5]; à Priène même, on lit dans un décret, très postérieur à celui-ci : καὶ ἐμ πρυτανείωι καὶ ἐμ Πανιωνίωι καὶ ὅταν ἡ βουλὴ συνῆι σιτήσει; dans le décret rendu en l'honneur du roi Lysimaque, j'ai restitué : συνεῖν[αι δὲ καὶ τὰς συναρχίας]. Quant à l'expression αἱ συναρχίαι, elle est attestée à Priène à cette date[6].

---

1. L'éditeur n'explique pas le verbe, et il commente : « δημοσία substantivisch, nämlich οἰκία, wie die δαμοσία (σκανά) der spartanischen Könige, vgl. Xen., *Hell.*, IV, 8 mit *resp. Lac.*, 15, 4 und sonst. » Ce n'est pas alors la proposition ἀπὸ que l'on attendrait. Après δημοσίας il faut sans doute sous-entendre un mot signifiant « fonds » ou quelque chose d'analogue. — Cf. Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 1907, 3-4 : « Die Ergänzung [d'Hiller] bekenne ich nicht zu verstehen. Denn der Sinn, den die Formel sonst hat, kann sie in diesem Zusammenhang unmöglich haben : der Ablauf einer Ladungsfrist (*Der attische Prozess*, S. 775) hat mit der Speisung in dem Panionion und τιμούχιον nichts zu tun. » — A. Asboeck, *Das Staatswesen von Priene in hellenistischer Zeit* (Diss. Munich, 1913), 49, n. 4, reproduit la restitution d'Hiller von Gaertringen, sans l'expliquer et sans signaler celle de Wilhelm.

2. Au lieu d'un mot signifiant « fonds, argent », il n'est pas impossible que l'on ait à entendre θυσίας, la nourriture des banquets de magistrats au prytanée étant fournie par les victimes publiques.

3. La ligne compte ainsi 39 lettres, comme la précédente et la suivante ; le supplément d'Hiller von Gaertringen convient aussi sous ce rapport, avec ses 38 lettres.

4. Je la crois préférable à celle de Ad. Wilhelm, *loc. cit.*, 4 : « Ich erwarte (ὁ)π(ότ)αν αἱ [σιτήσεις] ὦσιν. » Le simple verbe εἶναι (et non γίνεσθαι par exemple) ne me paraît pas être tout à fait dans les habitudes de style de ces documents.

5. *Études Anatoliennes*, 184 : à Priène, Laodicée du Lykos, Bargylia, Téos ; cf. notamment la formule καλέσαι ἐπὶ ξένια ἐν τῶι πρυτανείωι καὶ συνεῖναι (ou μετεῖναι) μετὰ τῆς συναρχίας.

6. *I. Priene*, 14, 21 (décret pour Lysimaque) : τούς τε ἱερεῖς καὶ τὰς συναρχίας καὶ τοὺς πολίτας πάντας ; 10, 26 : [τὰς δὲ σ]υναρχίας κρῖναι (décret du IVe s., réglant les rapports juridiques avec les citoyens de Maronée ; cf. *add.*, p. 308 ; Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 1907, 3 ; A. Asboeck, *loc. cit.*, 50, n. 3 ; 63 ; B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* (1917), 112-114).

XXI. — Trihémiolies athéniennes.

Dans une très intéressante monographie, *Triemiolia, Étude sur un type de navire rhodien*[1], un des meilleurs connaisseurs des antiquités rhodiennes, Chr. Blinkenberg, a reconnu sur des monuments rhodiens, à savoir le grand relief de l'acropole de Lindos, une base trouvée au même endroit et la base de la Victoire de Samothrace, le type de la trihémiolie, bâtiment de guerre léger et rapide, employé par les pirates depuis le IVe siècle et grandement utilisé par les Rhodiens dans leur police de la mer[2]. Classant les documents littéraires et épigraphiques, il a soutenu que les mots ἡμιολία et τριημιολία avaient même valeur, mais que le second n'était employé qu'à Rhodes et dans les possessions rhodiennes. Les trois textes d'historiens qui en usent ont pour source un écrivain rhodien[3]. Quant aux inscriptions, Blinkenberg en réunit 17, qui vont du IIIe siècle av. J.-C. jusqu'à l'époque Flavienne[4] : deux mentionnent l'ἡμιολία ; l'une est une dédicace d'Astypalée, l'autre une dédicace de marins rhodiens à Ténos ; — quinze parlent de τριημιολία ; quatorze sont rhodiennes.

La quinzième est une inscription du Pirée. Chr. Blinkenberg y reconnaît la mention de navires rhodiens. Si juste que puisse être l'ensemble de l'étude de Chr. Blinkenberg sur l'histoire de ce type de navire, il ne faut pas oublier que nos documents sur les marines de guerre sont essentiellement rhodiens, et que nous

---

— La formule αἱ ἀρχαί (cf., dans le premier décret pour Euandros, l. 29 : ἔροδον ἐπὶ τὰς ἀρχὰς καὶ τὸν δῆμον) serait trop courte. — Selon Asboeck, *loc. cit.*, 79, le Conseil est compris dans les συναρχίαι.

1. *Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Arch.-Kunsthist. Meddelelser*, II, 3 : *Lindiaka* VII (1938), 59 pp.

2. L'argument fourni par la base de Lindos est sans réplique. Car, d'après l'inscription votive, « le monument a été dédié par les officiers et l'équipage de triémiolies qui avaient pris part à un ou à plusieurs combats victorieux. Évidemment, la forme que ces marins ont donnée à la base de leur anathème doit représenter les navires avec lesquels ils avaient remporté la victoire, et non pas n'importe quel autre genre de bateau » (p. 44).

3. Pp. 8-9 : Diodore, XX, 93, 2-3 (campagnes rhodiennes de 304) ; Athénée, V, 203 *d* (d'après Callixène de Rhodes) ; Polybe, XVI, 2, 10 (bataille de Chios, en 201, entre Attale et les Rhodiens d'une part, Philippe V de l'autre).

4. Pp. 4-19. L'une est inédite, les autres étaient déjà publiées. Comme on l'a déjà fait remarquer (*Rev. Ét. Gr.*, 1940, 203), l'article *Trihemiolia* de F. Miltner dans P. W. (1939) est mort-né ; il ignore *toutes* les inscriptions, comme les monuments.

connaissons encore très peu les flottes des autres cités et États hellénistiques. Cela ne tient pas seulement à la grande importance de la marine rhodienne; Rhodes était fière de sa marine, et nombre de monuments honorifiques ont été élevés par des navarques et des équipages rhodiens. D'autres États ont eu des flottes importantes, dont les inscriptions n'ont pas gardé de traces ou fort peu, soit par l'indigence de toute la documentation épigraphique (ainsi à Byzance), soit parce que leurs navarques et leurs marins ont moins fait ostentation sur les pierres de leurs succès, soit par hasard. Ainsi [1] nous savons que Cyzique avait une forte marine et des arsenaux importants; cependant nous n'en avons guère qu'un témoignage épigraphique [2]. Aussi faut-il être prudent. Chr. Blinkenberg croit que τριημιολία « resta, en dehors de Rhodes, un vocable insolite, voire même inconnu » [3].

---

1. Nous n'avons pas de document épigraphique sur la marine macédonienne, ou sur celle des Séleucides, qui « a joué un rôle de premier plan » (E. Bikerman, *Institutions des Séleucides*, 98-100), ni sur celle des Attalides (on ne sait la date de l'inscription d'Élaia *BCH*, 1880, 380, n. 7 : ὁ δῆμος καὶ οἱ ἱεροὶ ἐτίμησαν Μόσχον Μόσχου τριηραρχήσαντα; il me semble probable d'ailleurs qu'il s'agit d'une cérémonie du culte; cf. *Rev. Phil.*, 1943, 184). Pour le peu que l'on sait de la marine de Chios par les inscriptions, cf. *Rev. Ét. Gr.*, 1929, 32-38; *BCH*, 1933, 526; pour Samos, cf. *Rev. Ét. Gr.*, 1933, 442, n. 1; pour Érythrées, cf. *Athena*, 1908, 199-200 (cf. *Rev. Phil.*, 1927, 117, n. 3). Pour Kos, cf. *Sylloge*[3], 1000, l. 22 sqq.; *Klio*, 1902, 319 sqq.; *IG*, XII 8, 260; M Segre, *Riv. Fil.*, 1933, 365 sqq. Une inscription relative à un navire fourni aux Romains pendant la guerre d'Aristonikos par Halicarnasse, Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 1908, 69-70; dédicaces, à Kos, de contingents fournis pendant la guerre mithridatique par Rhodes, Milet, Halicarnasse, M. Segre, *Clara Rhodos*, IX (1936), 240-244; il faut en rapprocher les inscriptions, à Délos, des Milésiens et des Smyrniens qui ont servi, à cette même époque, sur les δίκροτοι Athéna et Parthénos (les deux inscriptions des Milésiens dans Durrbach, *Choix inscr. Délos*, 159-160; *Inscr. Délos*, 1855-1856; inscription des Smyrniens de la δίκροτος Athéna publiée pour la première fois dans *Inscr. Délos*, 1857); la seconde des inscriptions déliennes présente le titre ἐπιπλέων (ἐπίπλους), qu'ont discuté à propos d'inscriptions rhodiennes, sans connaître ce texte, M. Segre, *loc. cit.*, 232-233, et Chr. Blinkenberg, *Triemiolia*, 18; remarquons que l'ἐπίπλους de l'inscription de Délos est un Romain; il ne semble pas qu'on puisse traduire (*Inscr. Délos*) par « commander une petite escadre ». Le récent article ἐπίπλους du Pauly-Wissowa, *Suppl.*, VII (1940) ignore les inscriptions de Rhodes et de Délos.

2. *BCH*, 1888, 189, n. 2 : [Οἱ στρατε]υσάμενοι ἐν τοῖς καταφράκτοις, ναυαρχοῦντο[ς —]. Cf. aussi *IG*, XII 8, 189.

3. P. 9. Les « embarras qu'a causés le mot soit aux scribes du moyen âge, soit aux philologues d'une époque plus récente » ne prouvent pas que le mot fût insolite ou inconnu en dehors de Rhodes, mais seulement que c'est un terme technique peu connu. Chr. Blinkenberg réunit dans les auteurs seize exemples du mot ἡμιολία. Il souligne qu'à Astypalée, proche de

Pourtant, le mot apparaît dans une inscription du Pirée [1] : « *IG*, II, 1359 [2] (2e moitié du IIe s.) [3], dalle de marbre trouvée au Pirée, a 9 couronnes en relief, dans l'une desquelles est incisé : οἱ πλέοντες ἐν ταῖς τριημιολίαις ναυαρχήσαντα. A mon avis, la dénomination des navires suffit pour prouvér que, malgré le dialecte, il s'agit d'une flottille rhodienne, d'autant plus que dans d'autres couronnes sont nommés ὁ δῆμος ὁ Φασηλιτῶν, ὁ δῆμος ὁ Μυρέων τῶν ἐν Λυκίᾳ, ὁ δῆμος ὁ Σιδητῶν, etc. La plaque a dû faire partie d'un monument érigé en l'honneur d'un navarque qui avait combattu, selon toute probabilité, contre les pirates, v. Foucart dans *BCH*, 1882, p. 278 et 281 ». Chr. Blinkenberg ajoute même : « Τοὶ πλέοντες ἐν paraît être un terme usité de préférence par les Rhodiens, voir n. 32, 33, 37 [de la collection de textes sur les τριημιολία] ; *Sylloge*[3], 1225 ; Pol. 16, 5, 1. 4, 5 ; *SEG*, I, 345, etc. ».

Cette interprétation n'est pas acceptable. Tout d'abord, si l'on cherche ailleurs que dans les inscriptions rhodiennes, on y trouvera la formule οἱ πλέοντες ἐν ; ainsi, à Athènes, sans parler des textes que je citerai ci-après : οἱ πλέοντες ἐν ταῖς ἱεραῖς ναυσὶν τὸν ἐπὶ τὸ ναυτικὸν στρατηγὸν καὶ τοὺς τριηράρχους χρυσῷ στεφάνῳ [4] ; ἀποσταλεὶς στρατηγὸς ἐπὶ τῶν νεῶν τῶν τῆς πόλεως τοὺς πολίτας τοὺς πλέοντας ἐν ταῖς ναυσὶν παρειτήσατο [5]. Venons-en à l'inscription du

---

Rhodes pourtant, on emploie, non τριημιολία, mais ἡμιολία (*IG*, XII 3, 201 : ἄρχοντος τᾶν ἡμιολιᾶν τὸ δεύτερον Πυθέα ; Blinkenberg, n. 55). — « Il ne sera pas dû au hasard », dit Blinkenberg, p. 13, « que l'hémiolie est qualifiée deux fois de carienne. » Je crois que le second texte est de peu de valeur ; il est emprunté au roman de Longus, *Daphnis et Chloé*, 1, 28 : Τύριοι λῃσταὶ Καρικὴν ἔχοντες ἡμιολίαν, ὡς μὴ δοκοῖεν βάρβαροι. Il est clair que la Καρικὴ ἡμιολία n'est pas une chose vue, mais, comme les pirates tyriens, un souvenir de lecture emprunté à la littérature classique ; précisément l'autre passage semble appartenir à un des orateurs attiques.

1. Pp. 15-16.

2. Le texte est republié dans *IG*, II² (1935), 3218.

3. « La date est déterminée approximativement par le nom de Λεύκιος Φούριος Κρασσόπης, qui paraît avoir rempli une fonction en Macédoine après le milieu du IIe siècle et se fit initier dans les mystères de Samothrace, v. P. W., VII, 352, 57 sqq. ». Mais l'article de F. Münzer, s. v. *Furius 55*, auquel renvoie Blinkenberg, n'avance rien de positif. Kirchner, comme Kœhler et Foucart, date le texte du Ier siècle : « Κρασσόπης. Idem videtur *CIL*, III, *suppl.* 12318 [...] Dessau, *ILS*, 4054 *L. Fourius Crassupes* mysteriis Samothraciis initiatur. Cf. Realencykl., VII, 352, 59. Ad bellum quod Romani a. 79 P. Servilio Isaurico imperatore contra piratas gesserunt, titulum rettulit Fouc. Etiam bellum a. 67 Pompeio duce adversus piratas gestum in censum venire censet Żebelev » etc.

4. *IG*, II², 2987 ; Michel, *Recueil*, 1718 ; *Sylloge*[3], 716.

5. *Sylloge*[3], 409, 15-16.

Pirée. Le nom du personnage honoré a disparu. Si les inscriptions dans les couronnes III-V et VIII-IX, du type ὁ δῆμος ὁ Φασηλιτῶν ναυαρχοῦντα, émanant des Lyciens, de Phasélis, de Myra, de Sidè et de Kélenderis [1], ne permettent pas de reconnaître sa nationalité, les inscriptions I et VI assurent qu'il s'agit d'un Athénien : ἡ βουλή, ὁ δῆμος ἄρχοντα γενόμενον τοῦ γένους Κηρύκων, et ἡ βουλή, ὁ δῆμος πρεσβεύσαντα πρὸς Λεύκιον Φούριον Κρασσόπην. L'archonte du *génos* des Kéryces est un Athénien, et, sur un monument érigé en Attique, les mots ἡ βουλή, ὁ δῆμος ne peuvent désigner que le Conseil et le peuple athéniens ; pareillement οἱ πλέοντες ἐν ταῖς τριημιολίαις ne peut s'entendre que d'une flotte athénienne [2], de même que οἱ πλέοντες ἐν ταῖς ἱεραῖς ναυσίν dans l'inscription que j'ai citée ; il ne s'agit point de Ῥοδίων οἱ πλέοντες. Il nous faut admettre que la flotte athénienne, à la basse époque hellénistique, comportait des trihémiolies.

Un autre texte attique, inconnu de Blinkenberg, mentionne, d'après une restitution de Kœhler, les mêmes équipages, au Ier siècle av. J.-C. [3] :

Διοκλῆς Διοκλέους
Συπαλήττιος
τὸν υἱὸν Διοκλῆν
ἀνέθηκεν.

Οἱ πλέ[ον]τες ἐν [τ]αῖς [τριημι]-
ολίαις Διοκλῆν Διοκλέους
Συπαλήττιον ναυαρχήσα[ντα]
ἀνέθηκαν.

Ce navarque est Athénien [4] ; il a commandé des navires athéniens, et non pas rhodiens.

---

1. La couronne VII émane de Kythnos.

2. Relevons encore un détail de langue caractéristique. La Confédération Lycienne, les villes de Myra, de Phasélis, de Sidè et de Kélenderis honorent toutes le personnage ναυαρχοῦντα ; les équipages des trihémiolies l'honorent ναυαρχήσαντα. C'est pendant qu'il était navarque, au cours même de sa campagne, que le personnage a été couronné par les villes étrangères dans lesquelles il a stationné avec sa flottille. Mais il ne pouvait être honoré par ses compatriotes et subordonnés qu'après l'expiration de sa charge, et non pendant son commandement.

3. *IG*, II², 3494. Kœhler a tiré la restitution de l'inscription étudiée ci-dessus.

4. On sait que le titre est étranger aux institutions attiques de l'époque classique et que la marine est sous les ordres des stratèges. Mais il y eut des navarques athéniens à la fin du IIe et au Ier siècle av. J.-C. Cela est attesté par nos deux inscriptions honorifiques, et par les listes des ἀπαρχαί des magistrats et prêtres athéniens (*IG*, II², 2336, l. 18, 87 et 142). Comme, dans ces listes, le navarque et le στρατηγὸς ἐπὶ τὸ ναυτικόν ne sont jamais nommés la même année, W. S. Ferguson, *Klio*, 9 (1909), 314-316, a admis qu'il s'agissait de deux noms d'une même fonction ; ναύαρχος pourrait être le terme non officiel, introduit par l'usage courant, puisque le ναύαρχος exis-

Enfin une autre inscription attique encore, qui a aussi échappé à Chr. Blinkenberg, parle des trihémiolies et de leurs équipages. C'est un décret d'Athènes[1], trouvé à Délos, honorant Dioskouridès de Myrrinoutta ; il date nécessairement d'après 166, et se place dans les trente années suivantes[2]. Il raconte ceci (l. 3-7) : παραγε[νομέ]νων δὲ καὶ τῶν ἐν ταῖς τριημιολίαις πλεόντ[ων] ξένιά τε αὐτοῖς ἀπέστειλεν καὶ τὴν ἄλλην φιλανθρωπίαν ἐποιήσατο καὶ τοῖς παρεπιδημοῦσιν Ἀθηναίων ἐκρεανόμησεν. L'escadre athénienne des trihémiolies ayant abordé à Délos, Dioskouridès a fait tenir des « présents d'hospitalité » aux équipages, sans doute sous forme de victuailles, il les a bien traités, et même il a régalé de viande ceux qui étaient Athéniens, donc à l'exclusion des

---

tait en tant de pays en dehors d'Athènes. Ou bien le titre de ναύαρχος serait-il porté par le στρατηγὸς ἐπὶ τὸ ναυτικόν dans les années où il a eu à faire campagne? — L'article *Nauarchos und Nauarchie* du Pauly-Wissowa (1935 ; Strack et Kiessling) ne souffle pas mot du navarque athénien. Il ne dit rien non plus des navarques d'Érythrées, de Cyzique (cf. ci-dessus, 12, n. 1 et 2), d'Arados, ni des navarques dans les cultes (cf. *Rev. Phil.*, 1943, 184). P. 1895, sur l'inscription de Siphnos, *OGI*, 730, il ne connaît pas l'article de M. Holleaux, *BCH*, 1905, 319-328 (cf., depuis lors, *BCH*, 1936, 184-189, et *IG*, XII, *suppl.*, p. 111 ; le navarque Périgénès s'est mué en un aulète) ; — l'inscription *IG*, XII 8, 16 n'est plus attribuée à Hephaistia de Lemnos, mais à Chios (*Rev. Ét. Gr.*, 1929, 32-38 ; cf. *IG*, XII, *suppl.*, p. 147) ; — dans la liste de mystes d'Abydos à Samothrace *IG*, XII 8, 183, je ne crois pas qu'il s'agisse « offenbar » d'une charge annuelle éponymique ; le ναυαρχοῦντος τοῦ δεῖνος indique sans doute le navarque commandant la flottille abydénienne qui est venue à Samothrace et dont certains membres de l'équipage se sont fait initier ; — pour les navarques dans la flotte romaine, il fallait ajouter le senatus-consulte *IG*, XIV, 951 et la dédicace bilingue de Velitrae *SEG*, IV, 102 ; cf. maintenant les documents pour le navarque d'Auguste Séleukos de Rhossos (P. Roussel, *Syria*, 1934, 33-74 : *Un Syrien au service de Rome et d'Auguste*). Ceci dit en passant, et sans prétention à être complet, au sujet d'un de ces nombreux articles d'institutions du Pauly-Wissowa qui témoignent d'une grande insouciance des inscriptions ou d'une inaptitude à les connaître et à les utiliser.

1. P. Roussel, *Délos colonie athénienne* (1916), p. 410, n. 1 ; *Inscr. Délos*, 1508.

2. Voir les renvois de *Inscr. Délos* aux inscriptions nommant le personnage et sa famille : Dioskouridès est locataire d'un domaine sacré en 155 ; en 138/7, sa femme élève sa statue ; son frère est gymnasiarque en 163. Le décret honore aussi d'une couronne de feuillage ses deux filles pour leur piété ἐπὶ τῶι συντετελεκέναι καλῶς καὶ φιλοτίμως ἐφ' ἃ κατελέγησαν πάντα. Ces enfants ont dû être canéphores ou participer à des chœurs ou remplir des fonctions analogues ; c'est ce qu'indique le terme καταλέγειν ; cf. *Études Anatoliennes*, 14, n. 2. Elles ont offert chacune deux torches à Déméter et Korè, d'après l'inventaire du Thesmophorion *Inscr. Délos*, 1444, *Bc*, l. 14 et 15 (l'inventaire date de 141/0). Il y a sans doute un rapport entre ces dédicaces et les fonctions religieuses dont parle le décret.

esclaves et des étrangers. Le but de la division légère de la flotte athénienne était-il la clérouquie de Délos, ou Délos était-elle une escale d'une expédition dans l'Aigée? Nous ne pouvons le savoir. En tout cas ces sorties de navires rapides athéniens devaient avoir pour but de surveiller la région des Cyclades et d'y faire la police contre les pirates. Chaque ville maritime devait, dans la mesure de ses forces, contribuer à la sécurité de son commerce. Puisqu'il s'agissait, à cette époque, de lutter contre les navires rapides des pirates, les rapides hémiolies et trihémiolies devaient être en faveur partout; d'autant que la construction et l'entretien en étaient moins onéreux que ceux de plus gros navires. Rhodes avait-elle servi de modèle? c'est bien probable. Avait-elle fourni le nom même de τριημιολία? c'est possible. Mais ce nom n'était pas inconnu en dehors des pays rhodiens, et du moins la flotte athénienne avait elle aussi ses trihémiolies.

Les honneurs décernés au navarque athénien dans l'inscription *IG*, II², 3218 montrent que les navires athéniens ont voyagé le long des côtes de la Lycie, de la Pamphylie et de la Cilicie Trachée, entrant en rapport avec les villes de Myra, Phaselis, Sidè et Kélenderis. Il ne peut s'agir que d'opérations contre les pirates de ces régions[1]. Cette opération lointaine, Athènes n'en aura guère pris l'initiative, mais aura agi sur l'ordre de Rome. On peut ajouter qu'il serait étrange que Rome eût demandé à la seule Athènes d'envoyer des navires en Cilicie; elle se sera fait fournir des contingents navals par d'autres villes maritimes et aura levé une flotte alliée, comme elle le fit contre Mithridate d'après les inscriptions d'Halicarnasse, de Kos et de Délos[2]. Dans une telle flotte, les Rhodiens et les Athéniens étaient-ils seuls à employer le mot τριημιολία? Ce terme était-il « insolite, voire inconnu » aux autres équipages? On en peut douter, et il

1. Cf. P. Foucart, *BCH*, 1882, 281 : « une petite escadre athénienne qui avait vraisemblablement croisé sur la côte méridionale de l'Asie Mineure. [Cette hypothèse est indispensable pour expliquer les couronnes votées par les villes de cette région.] Avait-elle été envoyée par Athènes pour venir en aide aux Lyciens dans leurs guerres avec leurs voisins, ou était-elle partie sur l'ordre des Romains et comme leur auxiliaire? La mention de l'ambassade envoyée à L. Furius Crassipes rend cette seconde hypothèse plus vraisemblable. [Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement des Lyciens, mais aussi de la Pamphylie et de la Cilicie.] Peut-être ces faits se rattachent-ils aux guerres des Romains contre les pirates et en particulier à l'expédition de Servilius Isauricus. »

2. Cf. plus haut, p. 12, n. 1.

ne serait pas surprenant que l'avenir apportât des exemples de τριημιολία en dehors de Rhodes et d'Athènes [1].

XXII. — Inscription d'Éleusis.

D'un décret par lequel les soldats cantonnés à Éleusis (οἱ στρατευόμενοι τῶν ὑπαίθρων) honoraient, en 225/4, le stratège athénien Asklépiadès, on n'a conservé que quelques mots relatifs à la gravure et à l'exposition du décret [2] : ἀναγράψαι ε[ἰς στήλην —καὶ στῆσαι ἐν τῶι —]υ. ωρίωι. Ce dernier mot, désignant le lieu où les soldats feront exposer le décret, me paraît devoir être restitué : [ἐν τῶι π]υ[λ]ωρίωι [3]. Le mot est connu seulement par Pollux, I, 77, au sens de « loge de portier » dans une maison privée.

Un πυλωρός n'est pas seulement le portier d'une maison; l'Acropole d'Athènes avait aux Propylées ses πυλωροί [4], comme les Propylées de Cyrène avaient leur πυλοκλειστής [5]; à Pergame, on réservait au πυλωρός de l'acropole une part sur les sacrifices faits en ce lieu [6]; à Doura-Europos, des grafites, à la porte de Palmyre, mentionnent des « pylores » [7]. Le terme est connu dans la langue militaire pour les gardiens des portes [8]. La Poliorcétique d'Ainéas parle plusieurs fois du πυλωρός; elle conseille de ne laisser qu'une porte ouverte et d'y installer un guichet, pour qu'on ne puisse y passer qu'un à un; on pourra ainsi dépister les déserteurs et les espions, ἐάνπερ γε ᾖ ὁ πυλωρὸς νοερός (28, 2). Le chapitre 18 traite en grand détail de la fermeture des portes; il énumère les artifices qui peuvent être employés ὑπὸ

1. Remarquons que ἡμιολία n'apparaît encore, en épigraphie, que dans deux inscriptions, une d'Astypalée et une, émanant de Rhodiens, à Ténos, alors que les historiens emploient fréquemment ce terme. Cela ne tient qu'à l'indigence de notre documentation épigraphique sur la marine.

2. *IG*, II², 2978. Le sujet du décret est connu par les deux inscriptions honorifiques gravées dans des couronnes au-dessous du décret. On a aussi, avec la date, la mention des commissaires élus (οἵδε εἱρέθησαν).

3. La première lettre du mot a été lue par Ross, qui donnait ΠΥΤΩΡΙΩΙ, tandis que Rangabè croyait voir ΛΥΚΩΡΙΩΙ (voir l'édition de Kœhler, *IG*, II, 1216).

4. *IG*, II², 2292-2308, 4719. Cf. *Hellenica*, I, 16.

5. *Hellenica*, *ibid*.

6. *Sylloge*³, 782, 25 : τῶν δ' ἐν τῆι ἄκραι θυομένων καὶ πυλωρῶι τῆς ἄκρας βοὸς μὲν Σ, προβάτου δὲ Σ (il s'agit sans doute de fractions d'obole).

7. *SEG*, VII, 624 : Ἀδδαῖος Ἀκολλαίου πυλουροὶ Ἀκολλαῖος Ἀδδαίου; — 625 (en 164/5 p. C.) : Γωσαῖος Νααστάδου πυλουρός.

8. Contexte militaire aussi dans *Esdras II*, 17, 1 : ᾠκοδομήθη τὸ τεῖχος καὶ ἔστησα τὰς θύρας καὶ ἐπεσκέπησαν οἱ πυλωροί κτλ.; cf. §§ 3 et 73.

πυλωρῶν βουλομένων νυκτὸς δέξασθαι τοὺς πολεμίους (18, 2) ; il raconte minutieusement comment Téos fut livrée par un πυλωρός, qui réussit, grâce à un dispositif spécial, à tromper le stratège qui procédait à la fermeture des portes (18, 13-20) ; on voit par une autre anecdote (18, 20-21) qu'en guerre le πυλωρός, comme les sentinelles (22, 7), était chaque nuit affecté à une porte différente, près de laquelle il y avait un poste de garde [1]. Quand Aratos et ses compagnons surprennent la citadelle de Corinthe, τὸν πυλωρὸν ἀποκτιννύουσι καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ φύλακας [2]. Un stratège de Lysimaque introduit des soldats déguisés dans Éphèse et s'empare de la ville, τῶν περὶ τὴν ἀκρόπολιν πυλωρῶν καὶ φυλάκων φονευομένων [3]. Aussi a-t-on eu raison de suppléer, à la fin d'un décret des isotèles en garnison à Rhamnonte pour leur stratège et leur épimélète, la mention du [πυ]λωρός, qui est honoré lui aussi [4]. Le πυλώριον était le « corps de garde » ; c'est là que les soldats d'Éleusis ont exposé leur décret en l'honneur du stratège.

XXIII. — Inscription agonistique d'Athènes.

Dans la nouvelle édition des dédicaces attiques, J. Kirchner a republié ce fragment [5] :

1	ΜΑΚΙΔΗ		6	Ῥω[μαῖα]
				τὰ ἐν [Θεσπιαῖς]
	ἀγε-			ἀγε-
	νε(ί)ους			νείους *dans une*
4	δί(αυ)-		10	πέντα- *couronne*
	[λον]			θλον

1. Il prévient l'ennemi du poste où il est affecté, en allant, au moment de la fermeture des portes, déposer à une source, sous prétexte d'aller chercher de l'eau, un nombre de pierres correspondant au numéro de sa porte : εἰ μὲν γὰρ πρώτην (πύλην) φυλάσσοι, ἕνα λίθον ἐτίθει [...], εἰ δὲ δευτέραν δύο..., εἰ δὲ τετάρτην τέσσαρας, ἔτι δὲ καὶ ἕ[ξ] τοῦ τείχους καὶ κατὰ τί τῶν φυλακείων λελόγχοι.

2. Plut., *Arat.*, 21, 3.

3. Polyen, V, 19. Sur le stratège de Démétrios, Ainétos, qui tenait Éphèse, cf. le décret d'Éphèse *I. Priene*, 494 (cf. M. Holleaux, *Rev. Ét. Gr.*, 1916, 29-45 ; Ernst Meyer, *Die Grenzen der hell. Staaten in Kleinasien*, 30, 38).

4. F. Chapouthier, *BCH*, 1924, 265, l. 20 (*SEG*, III, 22). — A Chios (*Ath. Mitt.*, 13 (1888), 171, n. 12 ; *Athena*, 1908, 235, n. 48), la garde était assurée par deux personnes appelées οἱ ἐπὶ τῆς πύλης : οἱ ἐπὶ τοῦ ἐκ..... στεφανοῦσιν τὸν πολέμαρχον — (*4 noms*) καὶ οἱ ἐπὶ τῆς πύλης Σέλευκος καὶ Διόδωρος.

5. *IG*, II² (1935), 3153.

La plus grande partie de l'inscription n'est connue que par une copie de Fourmont publiée par Bœckh, *CIG*, 236 [1]. C'est, a priori, trop peu estimer la fidélité de cette copie [2] que d'y corriger avec Kirchner, à la ligne 5, δίαυλον, au lieu d'y restituer,

---

1. Kœhler et Dittenberger n'ont pas reproduit ce document dans *IG*, II et III. — Pour les lignes 8-11, Kirchner utilise une copie de Pittakis; c'est d'après elle qu'il écrit πένταθλον, là où Fourmont donnait πανταθλον, et qu'il ajoute *in corona*.

2. Fourmont a passé pendant longtemps, pendant tout le XIXe siècle, pour un faussaire et un très mauvais copiste (résumé de l'opinion commune dans S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, 540). Il est établi aujourd'hui que c'était un honnête homme et un copiste consciencieux, qui a été victime dans l'opinion de sa propre vantardise sur ses démolitions de murs de basse époque à Sparte pour en tirer des inscriptions. Voir H. Omont, *Missions arch. fr. au XVIIe et au XVIIIe s.*, I, 616 sqq. Boeckh n'avait pas utilisé les papiers inédits authentiques de Fourmont à la Bibliothèque nationale, mais une copie. Les découvertes de pierres copiées autrefois par Fourmont ont contribué à faire juger justement ce savant (p. ex. à Sparte, *Ann. Br. Sch. Ath.*, XII, 477-480; XIII, 208-212; XIV, 140-141; XV, 92 sqq.). Le progrès de nos connaissances a fréquemment permis d'interpréter des copies de Fourmont que des épigraphistes corrigeaient témérairement, en l'accablant d'insultes, et d'apporter des parallèles (un exemple, caractéristique et sans doute peu connu : Bees, *Glotta*, 9 (1918), 111-112. Pour des corrections erronées faites à des copies de Fourmont (Sparte et Cyrène), cf. par ex. *Rev. Phil.*, 1929, 125, et *Études épigr. et phil.*, 39, n. 2). Voir notamment sur Fourmont Ad. Wilhelm, *Serta Harteliana*, 231; *Jahreshefte*, II, 236 sqq.; *Rhein. Mus.*, 1901, 572-573; *Anz. Wien*, 1901, *Gr. Inschriften in Paris*, 9-11; *Beiträge*, 24 sqq; déjà des vues très saines dans L. Ross, *Archäologische Aufsätze*, II, 429-430, 552-553. Ad. Wilhelm écrivait en 1913 (*Sitz. Berlin*, 1913, 858) : « Glücklicherweise hat Fourmont eine Verteidigung gegen so vorschnelle Beschuldigungen nicht mehr nötig. » Cependant bien des savants affichent encore envers la mémoire de Fourmont un mépris qui ne montre que leur manque d'information. W. Larfeld, dans sa *Griechische Epigraphik*[3], de 1914, pp. 22-23, 31, 151, présente encore Fourmont comme un faussaire indigne de toute confiance; il n'a eu connaissance d'aucune des publications qui ont réhabilité le voyageur. Dans *Hermes*, 51 (1916), 120, on lit cette succession d'erreurs : « ist zu bemerken, dass der Fälscher Fourmont auch da, wo er sich um die Copien der Steine wirklich bemüht hat, ein wenig zuverlässiger Gewährsmann ist, und dass die Kritik an einer Stelle, wo sie logischerweise nicht umhinkann, auf eine Textverstümmelung zu schliessen, diesem Manne gegenüber nicht hyperkonservativ zu bleiben braucht. » Or l'inscription même étudiée en cet article fournit un exemple caractéristique de l'intérêt qu'il y a à serrer au plus près la copie (*IG*, II, 476; *IG*, II[2], 1013); à la ligne 21, Boeckh corrigeait : « ΑΠΟΥ ΗΣΤΑ kann nichts anderes als κορυστα gewesen sein, wie wohl schwer begreiflich, wie einer K als ΑΠ lesen konnte »; or, A. von Domaszewski y a reconnu justement ἀποψηστά. Même l'éditeur de *IG*, V 2 dit d'un fragment de liste copié par Fourmont, n. 54 : « multa incerta et suspectae fidei », alors que presque tout se laisse restituer sans correction.

avec Bœckh, [στά]διον[1]. — Aux lignes 6-7, la restitution de Kirchner, Ῥω[μαῖα], me parait certaine, mais non pas son supplément ἐν Θεσπιαῖς. Il renvoie à un décret attique, *IG*, II², 1054, rendu en l'honneur des théores aux Ἐρωτιδεία καὶ Ῥωμαῖα de Thespies. Ce texte montre précisément, avec d'autres[2], que les Rômaia de Thespies sont une fête commune avec les Érôtideia, et ne s'appellent pas seulement Ῥωμαῖα. Même dans ce dernier cas, comme il existe des Rômaia en mainte ville, il faudrait avoir quelque argument pour proposer de placer précisément aux Rômaia de Thespies la victoire de cet athlète au pentathle.

Kirchner commente ainsi la ligne 1 : « V. 1, obscurus, fortasse latet nomen proprium victoris — μα[χ]ίδη[ς] ». Ce n'est pas le nom du vainqueur que l'on attend ici. De même que la mention ἀγενείους πένταθλον, gravée dans une couronne, est surmontée du nom du concours, Ῥω[μαῖα] τὰ ἐν —[3], de même, au-dessus de la couronne enfermant les mots ἀγενείους στάδιον, c'est le nom d'un concours que l'on attend : tel concours, et, peut-être, dans telle ville. Je me tiens près de la copie de Fourmont en reconnaissant dans les lettres ΜΑΚΙΔΗ

le nom ΧΑΛΚΙΔΙ.

Les inscriptions agonistiques font connaître comme un concours important les Ῥωμαῖα τὰ ἐν Χαλκίδι. L'athlète de *IG*, II², 3153, y avait vaincu au stade et au pentathle, dans la catégorie des ἀγένειοι. Je restitue, au début, [Ῥωμαῖα τὰ ἐν] Χαλκίδι, et, aux lignes 6-7, Ῥω[μαῖα] τὰ ἐν [Χαλκίδι]. Le coureur halicarnassien Δρακοντομένης a vaincu notamment, après le séjour de Sylla en Grèce et avant Auguste, aux Ἀμφιαρᾷα καὶ Ῥωμαῖα τὰ τιθέμενα ὑπὸ Ὠρωπίων, aux Ῥωμαῖα τὰ ἐν Κερκύραι et aux Ῥωμαῖα τὰ ἐν Χαλκίδι[4]. Un boxeur, sans doute mégarien, a vaincu, entre Flamininus et Sylla, aux Ῥωμαῖα ἐν Χαλκίδι[5]. C'est du IIᵉ siècle aussi que date un décret de Chalkis[6] prescrivant la proclamation d'une couronne honorifique (*c*, l. 8) ἐν τῶι ἀγῶνι τῶν Ῥωμαίων : il

---

1. Kirchner n'indique pas ce que donne la copie et ce qu'avait restitué Boeckh.

2. *IG*, VII, 2517 : ἀγωνοθετήσαντα Καισαρήων Ἐρωτιδείων Ῥωμαίων ; cf. 2518.

3. Cf., par exemple, le monument agonistique attique étudié par S. Dow, *Hesperia*, 4 (1935), 84-85, et le monument délien P. Roussel, *BCH*, 1907, 432 (*Inscr. Délos*, 1957), fig. 3 (photographie aussi dans W. Deonna, *Le mobilier délien*, dans *Expl. arch. Délos*, XVIII, pl. XCI).

4. *Sylloge*³, 1064.

5. *IG*, VII, 48.

6. *IG*, XII 9, 899.

nous donne une précision importante : la fête était célébrée, non par la ville, mais par la Confédération des Eubéens (*b*, l. 11-13) : ποιήσασθαι δὲ καὶ τὴν [ἀναγόρευσιν] τοῦ στεφάνου ἐν τῶι ἀγῶνι τῶν Ῥωμαίων τῶι γυμνικῶι [ὃν τίθησι τὸ κ]οινὸν τῶν Εὐβοιέων [1].

XXIV. — ΛΑΜΒΑΝΕΙΝ ΤΑ ΚΑΝΑ

Au gymnase de Délos athénienne le gymnasiarque qui fut en fonctions en 155-154 avait fait graver sur des pieds-droits en marbre plusieurs listes. Les intitulés, gravés sur trois chapiteaux semblables, nous ont été conservés. On lit :

A [2]. Φωκίων Ἀριστοκράτου Μελιτεὺς γυμνασιαρχήσας ἀνέγραψεν τοὺς εἰληφότας τὸ κανοῦν τοῦ Ἑρμοῦ ἀφ' οὗ αὐτὸς ἐγυμνασιάρχησεν. Οἵδε ἔλαβον τὸ κανοῦν.

B [3]. Φωκίων κτλ. ἀνέγραψεν τοὺς νενικηκότας τὸν δρόμον τῶν νεανίσκων τὰ Ἀπολλώνια καὶ Ἀθήναια ἀφ' οὗ αὐτὸς ἐγυμνασιάρχησεν. Οἵδε ἐνίκησαν τὸν δρόμον.

C [4]. Φωκίων κτλ. ἀνέγραψεν τοὺς εἰληφότας τὸ κανοῦν τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῆς Ἀθηνᾶς ἀφ' οὗ αὐτὸς ἐγυμνασιάρχησεν.

La même expression, λαμβάνειν τὸ κανοῦν, revient dans un fragment, de date inconnue [5] : [Ὁ δεῖνα] ἀνέγραψεν τῶν ἐφήβων [καὶ τῶν παρευτάκτων? τ]οὺς εἰληφότας τὰ κανᾶ. Enfin, une liste, mutilée, gravée par les soins du gymnasiarque de 144-143 [6], comporte τοὺς ἱεροποιήσαντας τὰ Ἀπολλώνια τὰ ἐν Δήλωι (l. 2-3), τοὺς γυμνασια[ρχήσαντας] (l. 25), καὶ οἵδε ἐφήβευσαν (l. 34), καὶ οἵδε τὰ κανᾶ [ἔλαβον] (l. 51), [καὶ οἵδε ἔλαβον τὸ κανοῦν] τοῦ Ἡρακλέους (l. 63-64), [καὶ οἵδε ἔλαβον τὸ κα]νοῦν τοῦ Διός (l. 66-67). Malgré la mutilation

---

1. Outre ce décret, H. Swoboda, *Staatsaltertümer* (1913), 443, cite comme témoignage sur les Rômaia fédérales *BCH*, 1892, 99, n. 6, l. 6-7 (Michel, *Recueil*, 348; *IG*, XII 9, 998), décret de la Confédération Eubéenne; mais, quand ce décret accorde la proxénie πρώτοις μεθ' ἱερὰ [καὶ τὰ Ῥω]μαίων, il n'y a pas mention de fêtes Rômaia, mais des affaires des Ῥωμαῖοι (cf. *BCH*, 1929, 152-154). H. Swoboda n'a pas connu les inscriptions agonistiques sur les Rômaia de Chalkis et, partant, le lieu de célébration des Rômaia eubéennes. — F. Pfister, dans *P. W. s. v. Rômaia* (1914), 1062, ne cite que *IG*, VII, 48 et *Sylloge*[2], 676 (Halicarnasse), et, ignorant l'inscription d'Eubée, ne connaît pas le caractère fédéral de la fête. — Cf. p. 56.

2. A. Plassart, *BCH*, 1912, 411, n. 11 ; *Inscr. Délos*, 2590.

3. *Ibid.*, 412, n. 12; *Inscr. Délos*, 2591.

4. *Ibid.*, 411, n. 10; *Inscr. Délos*, 2592.

5. Signalé par P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, 209, n. 7 ; publié *Inscr. Délos*, 2604.

6. A. Plassart, *loc. cit.*, 413, n. 13 ; *Inscr. Délos*, 2593.

du texte on reconnaît que ces trois dernières catégories, qui nous intéressent ici, comptaient des éphèbes et des παρεύτακτοι.

Le premier éditeur, A. Plassart, a commenté [1] : « Ces inscriptions rappellent un décret de Salamine pour un gymnasiarque, qui ἀνέγραψεν τοὺς νενικηκότας τοὺς δρόμους, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς τὰ κανᾶ εἰληφότας (*IG*, II, 594)... Les listes 10 et 11 nous font connaître au gymnase la fonction de canéphore dès 154/3. (Les témoignages qui nous montrent des hommes dans le rôle de canéphores sont assez rares.) Il est naturel que nous trouvions la corbeille d'Hermès parmi celles que portent les membres du gymnase; plus surprenant est le titre de « canéphore d'Apollon et d'Athéna », qui semble indiquer une étroite union des deux cultes ». — « Les en-têtes de deux listes... mentionnent les canéphores d'Apollon et d'Athéna et ceux d'Hermès. Ici [n. 13], nous trouvons, aux lignes 64 et 67, ceux d'Héraklès et ceux de Zeus (sans doute une épithète précisait-elle le nom de ce dieu). Aux Apollonia, d'après notre inscription, les canéphores étaient divisés en petits groupes, formés d'éphèbes et de παρεύτακτοι... Parmi les canéphores figure, aux l. 54-55, un [ἱε]ρεὺς τοῦ Ἡρακλέους ». L'interprétation et la traduction « canéphores » ont été adoptées par P. Roussel [2] et par F. Durrbach [3].

Ce qui est frappant dans ces textes, à Délos et à Salamine, c'est qu'ils n'emploient précisément pas le terme κανηφορεῖν. Or, à Délos, les mots κανηφόρος et κανηφορεῖν sont fréquents; on nous parle de jeunes filles κανηφορήσασαι τὰ Δήλια ou τὰ Δήλια καὶ Ἀπολλώνια [4], et dans les cultes d'Artémis [5], de Dionysos aux Lénaia et aux Dionysia [6], d'Isis [7], d'Hagnè Aphrodite [8]. Comme l'a fait remarquer l'auteur d'une dissertation sur les dieux du gymnase, H. Siska [9], φέρειν et λαμβάνειν ne sont pas équivalents; d'autre

1. *Loc. cit.*, 412 et 420.
2. *Délos colonie athénienne*, 188; 189, n. 10; 209.
3. *Choix Inscr. Délos*, p. 115-116, *ad* n. 76. De même W. Deonna, *Le mobilier délien*, 236, n. 6.
4. P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, 209-210.
5. *Ibid.*, 220.
6. *Ibid.*, 235.
7. *Ibid.*, 251; le détail dans *Cultes égyptiens à Délos*, 269 et planche *ad* p. 272.
8. *Ibid.*, 262, 264-265.
9. H. Siska, *De Mercurio ceterisque deis ad artem gymnasticam pertinentibus*, Diss. Halle, 1933, p. 30. Il a paru depuis un certain temps beaucoup de dissertations plus mauvaises et dont l'impression n'a aucune justification. Celle-ci a le mérite de grouper un bon nombre de textes empruntés surtout aux grands recueils. Le dépouillement est cependant loin d'être

part, le décret des clérouques de Salamine unit étroitement « ceux qui ont vaincu dans les courses » et « ceux qui ont reçu les corbeilles » ; ce sont deux listes parallèles que le gymnasiarque [1] a fait graver sur des « boucliers » : ἀνέθηκεν δὲ καὶ ὅπλα ὀκτὼ καὶ ἀνέγραψεν κτλ. [2]. Aussi conclut-il qu'il ne s'agit pas de canéphores, mais que les κανᾶ sont des prix de concours gymniques.

Il faut encore souligner que les inscriptions gravées par le gymnasiarque Phocion sur les chapiteaux du gymnase de Délos indiquent aussi le parallélisme entre τοὺς νενικηκότας τὸν δρόμον et τοὺς εἰληφότας τὸ κανοῦν. Il paraît assuré qu'à Délos comme à Salamine les κανᾶ sont des corbeilles données en prix aux éphèbes ou aux παρεύταχτοι. Ces prix sont décernés à l'occasion de diverses fêtes célébrées par les éphèbes en l'honneur d'Hermès, d'Héraklès, d'Apollon et d'Athéna, de Zeus ; l'année est ainsi coupée par un certain nombre de distributions de prix.

On n'a pas rapproché un texte relatif au gymnase d'Athènes, un décret, de peu postérieur à 83, en l'honneur du cosmète Hédylos [3]. Les éphèbes ont exposé les mérites de leur directeur ; on y lit cette phrase, l. 24 sqq. : πεποιῆσθαι [δὲ καὶ δαπ]άνας ἐκ τῶν ἰδίων [ὑπὲρ τῆς ἑ]αυτῶν τιμῆς θύοντα ἐν τοῖς γυμνασίοις τοῖς καθ[ήκουσι χρόνοις καὶ] κανᾶ διδόντα [καὶ προνοού]μενον ὅπως ἀπὸ τῆς πρώτης ἡλικίας ἐν τεῖ [τ]ε [περὶ τὰς θυ]σία[ς καὶ τὰς πομπὰ]ς ἐπιμελείαι τὸ τ[εταγμένον ποιού]μενοι καὶ τυγχάνοντες τῆς περὶ ταῦτα τιμ[ῆς ἐν] τοῖς τ[ῆς πόλεως] ἐθισμοῖς ἀναστρ[αφῶσιν]. Grâce à cette inscription, à λαμβάνειν τὰ κανᾶ correspond διδόναι τὰ κανᾶ. C'est le cosmète — et donc, à Délos et à Salamine, le gymnasiarque — qui « donne » les corbeilles. Il ne peut s'agir de les « donner à porter » à tel ou tel pendant la procession, mais bien de les décerner. Cela se concilie très bien avec la notion de prix donnés aux éphèbes. La liaison avec θύοντα montre que ces « corbeilles » sont naturelle-

---

satisfaisant. Je n'en citerai que deux exemples : à Pergame, Siska a dépouillé, p. 21, les *Inschriften von Pergamon*, mais ignore tous les résultats des fouilles de Pergame depuis 1900, et les nombreux documents des gymnases parus dans les *Ath. Mitt.* (avec mentions d'Éros et d'Antéros, des οἱ κατὰ παλαίστραν θεοί, etc.) ; pour l'Égypte (p. 23), il a presque tout laissé échapper des inscriptions et papyrus relatifs aux fêtes des gymnases.

1. Le texte est daté par l'archonte athénien Épiklès, que l'on attribuait généralement à 131-130. W. B. Dinsmoor, *The archons of Athens in the Hellenistic age* (1931), remontait à 134-133 ; dans son récent ouvrage *The Athenian archon list* (1939), il est revenu à 131-130.

2. Siska cite toujours l'édition *IG*, II, 594, ignorant *IG*, II², 1227 (paru en 1915). Le texte aussi dans Michel, *Recueil*, 159.

3. *IG*, II, 481 ; II², 1039.

ment des corbeilles pour le sacrifice[1]. Il me paraît raisonnable de supposer que les corbeilles qui servaient pendant le sacrifice à Hermès ou à Héraklès ou à Apollon et Athéna, etc., étaient données en prix aux plus méritants. Il pouvait s'agir de corbeilles en osier, par exemple, dont la valeur ne tenait qu'à leur rôle religieux, — mais, beaucoup plutôt, de corbeilles en bronze[2]. Le Cosmète Hédylos en a assumé la dépense, comme celle des sacrifices. Jusqu'ici cette mode de la distribution de corbeilles de sacrifice dans les gymnases n'est attestée que pour Athènes, à partir du milieu du IIe siècle et dans le premier quart du Ier.

A la même époque remonte encore un fragment athénien qu'il faut aussi rapprocher des documents déliens : Οἵδε ἔλαβον τὸ κα[νοῦν —] γυμνασιαρχοῦν[τος —][3].

XXV. — Inscription du Musée de Thèbes.

Une inscription du Musée de Thèbes, publiée par Dittenberger, *IG*, VII, 2450, d'après la copie de Lolling, n'est certes pas d'un abord attrayant. Sur ce fragment d'une stèle de marbre blanc l'éditeur a reconnu ces mots :

[— Γρ]άπτος (Γράπτου) καὶ ΛΛΙΛΙ — —[4]
[— Μ]ητ[ρόδωρ]ος Μητροδώρο[υ — — — —]
[—] Ζω[σιμιανὸς Ὑ]γείνου ? ἀγω[νοθετῶν]
[τοῦ] ἀγῶνος [τοῦ περὶ] ἄλκης Αὐ[ρ(ηλίου) — —]
— — ΦΟ — — [Διο]νυσίου — — — — — —
[— — τ]ὸν ὁ[πλείτην ὁ δεῖνα Ἀπε]λλᾶ Αὐρ. Λ —
[— — π]άτρ[ου — — —]ιος Ἀφροδ[ισίου] — —
[ἀγ]ωνοθε[τ]ῶ[ν] σ[κ]υ[τ]άλης — — — — —
[— — Καλ]λίστρατος, Εἰσίδωρος οἱ — — —
— — — Μάρκος Ζωσίμου — — — — —
Μητρόδωρος (Μητροδώρου),
Νεικηφόρος Μήτρωγ[ς],
[Σύμ]φορος — — — — — — —

1. Sur les κανᾶ, cf. par ex. Humborg, *P. W. suppl.* IV (1924), s. v. κανοῦν, 864-875, qui a ignoré les inscriptions de Délos, Salamine et Athènes.

2. Sur la matière dont étaient faites les corbeilles, cf. Humborg, *loc. cit.*, 869; Deonna, *loc. cit.*, 236. — Le bronze argenté ou doré serait, semble-t-il, trop précieux pour ces prix éphébiques.

3. *IG*, II², 2327 (II, 979 ; Koehler a cité le décret pour les éphèbes et celui de Salamine). Le rapprochement n'est pas fait par Plassart, ni par Kirchner en 1931, Après κανοῦν, *e. g.* τοῦ Ἑρμοῦ.

4. Λ(ούκιος) [Α]ἴλιο[ς], selon Dittenberger.

Sur la nature du document, sa provenance, sa date, sur les suppléments des lignes 5 et 9, Dittenberger s'est expliqué en ces termes : « Ad ludos gymnicos spectare titulum apparet ; de aetate id quidem pro certo pronuntiari licet, extrema alterius p. Chr. saeculi parte non esse antiquiorem. Utrum Thebis haec certamina peracta sint an alibi, diiudicari nequit, quia non constat unde lapis in museum Thebanum illatus sit. Quid sibi velint verba ἀγωνοθετῶν σκυτάλης, quae Lollingius agnovit vs 9, ignorare me fateor. Reliqua supplementa mea sunt ; ὁ περὶ ἀλκᾶς ἀγών (vs 5) frequens est in epheborum Atticorum titulis. »

Il arrive assez souvent qu'une inscription fragmentaire soit incompréhensible, au moment où elle est publiée, non point par la faute de l'éditeur ; toute l'ingéniosité et la pénétration des savants ne peuvent arriver à un résultat ; le document doit rester une énigme jusqu'au jour où, fortuitement, la découverte d'une inscription similaire mieux conservée vient l'éclairer d'une lumière soudaine et permet de rendre compte des moindres traces de lettres. Tout l'art de l'épigraphiste consiste à rapprocher les deux inscriptions pour les expliquer.

Une inscription du Musée de Chalkis avait été publiée par W. Peek [1] ; je l'ai corrigée et expliquée peu après dans cette Revue [2]. C'est une liste d'éphèbes [3], qui, dans la partie supérieure, seule conservée, énumère des dignitaires éphébiques, pour la plupart agonothètes. Les lignes 12 à 26 commencent par la formule ἀγωνοθέται ou ἀγωνοθέτης (de tel concours). J'ai montré que tous les noms étaient précédés du *nomen* Αὐρ(ήλιος) et que, par conséquent, l'inscription était postérieure à la *constitutio Antoniniana* de 213. Une particularité remarquable consiste dans le signe qui indique que le père porte le même nom que le fils ; ce n'est pas un demi-cercle, comme il arrive le plus ordinairement, mais un signe ainsi formé : 7. Précisément ce signe apparaît, avec la même valeur, dans l'inscription de Thèbes. Dans les deux inscriptions est mentionné l'ἀγὼν περὶ ἀλκᾶς.

Dans l'inscription de Thèbes, le nom Αὐρήλιος a déjà été reconnu aux lignes 5 et 7 ; il faut le rétablir aussi à la ligne 11, où la copie de Lolling indique la boucle d'un rhô devant Μᾶρκος Ζωτίμου : [Αὐ]ρ. Μᾶρκος κτλ. On peut le restituer devant tous les noms. — Le mot ἀγωνοθέτης ou ἀγωνοθέται était gravé au début de la ligne 1. La copie porte : ΩΝΟΘϹ·Ϲ ; j'en tire [ἀγ]ω-

1. *Ath. Mitt.*, 59 (1935), 77-80. (*IG*, XII, *suppl.*, 646 ; cf. l'addendum, p. 218).
2. *Rev. Phil.*, 1939, 122-128.
3. Lignes 4-7 : [Γυμνασ]ιαρχοῦντος καὶ κοσμητεύοντος Αὐρηλίου Εὐδόξου τοῦ Εὐδόξου ἐγένοντο ἔφηβοι οἱ ὑπογεγραμμένοι.

νοθ[τη]ς, et non [ἀγ]ωνοθε[τ]ῷ[ν]. De même au début de la ligne 5 : non pas ἀγῶνος, mais ἀγωνοθ[έτης]. Enfin, au début de la ligne 7 : [ἀγ]ωνο[θέτης]. L'inscription de Thèbes présente donc les mêmes formules que l'inscription de Chalkis (liste d'agonothètes), date de la même époque (*Aurelii*), emploie le même signe singulier pour indiquer que le patronymique est semblable au nom. Elle nomme comme elle le concours περὶ ἀλκῆς, qui n'était jusqu'ici connu qu'à Athènes. Mais il y a plus. L'inscription de Chalkis nomme, à la ligne 19, des ἀγωνοθέται εἰς Μ[υ]κέλασον, et l'on avait reconnu là le bourg béotien de Mykalessos. Cela nous donne la clé de la ligne 9 de l'inscription de Thèbes. L'étonnant concours σκυτάλης a été imaginé d'après ces lettres :

ωΝΟΘC·C///// CKY¯ΑΛΗC^////

Le *kappa* est indiqué comme incomplet, et ses hastes obliques sont marquées en pointillé, comme douteuses. Je restitue, sans violence : [ἀγ]ωνοθέ[τη]ς [εἰ]ς Μυ[κ]αλησσ[όν] ou Μυ[κ]αλησό[ν]. — A la ligne 7 enfin, je ne puis accepter la restitution et la lecture proposées. Après [ἀγ]ωνο[θέτης] il faut le nom d'un concours; entre ce nom et le nom Αὐρ., il n'y a pas la place pour un nom de personne (ὁ δεῖνα) et pour le patronymique [Ἀπε]λλᾶ. Les lettres qui ont été lues ΛΛΑ appartiennent au nom du concours, et nous pouvons les lire et les restituer d'après l'inscription de Chalkis qui mentionne, l. 14, un ἀγωνοθέτης εἰς Αὐλίδα : ἀγωνο[θέτης εἰς Αὐ]λ[ί]δα Αὐρ. Λ —.

La ressemblance qui unit les deux inscriptions ne vient pas de ce qu'elles appartiennent à une même catégorie de textes : elle est si étroite, elle s'étend à des détails si singuliers (agonothètes pour Aulis et pour Mykalessos) qu'elle prouve que les deux documents appartiennent à un même groupe, à une même époque et sont de même provenance. J'avais exposé en détail les raisons d'attribuer l'inscription de Chalkis à Tanagra : Aulis et Mykalessos, à l'époque romaine, compris dans le territoire de Tanagra[1]; les fêtes en l'honneur d'Orion que mentionne l'inscription de Chalkis[2] ont leur raison d'être à Tanagra, patrie d'Orion et

1. Cela est attesté non seulement pour l'époque de Strabon (IX, 403 : Αὐλίς, πετρῶδες χωρίον καὶ κώμη Ταναγραίων; 404 : καὶ ὁ Μυκαλησσὸς δὲ κώμη τῆς Ταναγραϊκῆς ... ὡς δ' αὔτως καὶ τὸ Ἅρμα, τῆς Ταναγραϊκῆς κώμη ἔρημος περὶ τὴν Μυκαληττόν; cf. 405), mais, à une époque assez voisine de celle de notre inscription, par Pausanias. Sur la fin de l'indépendance de Mykalessos, cf. P. N. Ure, dans *P. W. Suppl.* VII (1940), s. v. *Mykalessos*, 510.

2. Ce témoignage unique sur le culte d'Orion est ignoré de Wehrli dans le récent article *Orion* du Pauly-Wissowa (1939) (attribué par erreur à Wendel dans *REG*, 1940, p. 205).

qui conservait son tombeau. Notre inscription du Musée de Thèbes, si chétive que soit son apparence, n'est pas sans utilité. Sa présence à Thèbes, et non à Chalkis, rend tout à fait clair maintenant [1] que ces stèles éphébiques du IIIe siècle de notre ère n'étaient pas exposées au gymnase de Chalkis, mais à celui de Tanagra ; de Tanagra une des pierres a été portée à Thèbes, comme bien des inscriptions de la Béotie ; une autre a franchi l'Euripe [2]. Au IIIe siècle, les éphèbes de Tanagra célébraient des concours dans deux lieux sacrés du territoire de leur ville, à Aulis en l'honneur d'Artémis [3], et à Mykalessos, sans doute en l'honneur de Démétèr Mykalessia, dont le sanctuaire était toujours honoré, en dehors de l'ancienne ville de Mykalessos [4].

XXVI. — Pierres errantes [5].

1. *Épitaphe d'Eubée.* — Dans le Supplément des inscriptions des îles de l'Aigée, E. Ziebarth a publié récemment une épitaphe de l'époque romaine, qu'il classe à la ville eubéenne d'Oréos (*IG*, XII *suppl.*, 687). Elle est gravée sur une petite plaque de marbre avec fronton, haute de 30 cm. et large de 20, et elle est ainsi conçue :

Συντύχη | Ζειπᾶδος | προσφιλὴς | χαῖρε.

Le nom Ζειπᾶς est curieux en Eubée. Il a attiré l'attention de F. Hiller von Gaertringen, qui a ajouté ce commentaire : « Pater Bithynus fuit, cf. Hesych. ζειπίτις (Ζειποίτης) · περιχύτης. » Nous dirons plutôt que Ζειπᾶς est un nom fréquent en Thrace [6]. — Mais une autre singularité est digne d'examen : l'épithète προσφιλής accolée au nom de la défunte. Or, c'est là une caractéris-

1. On écrivait déjà dans *IG*, XII, *suppl.* (1939), p. 218 : « Accurata quaestione habita summa cum probabilitate titulum a Tanagra oriundum esse censet L. Robert. »

2. Pour les pierres transportées en Eubée, cf. *Rev. Phil.*, 1939, 128, et ci-après, p. 27-28 et 29-30. Pour les voyages de pierres à travers la Béotie, on ajoutera ce cas à ceux qu'a réunis ou découverts M. Feyel, *Contribution à l'épigraphie béotienne* (1942), 51 sqq., 156.

3. Cf. *Rev. Phil.*, *loc. cit.*

4. Cf. Pausanias, IX, 19, 5. Sur le culte, cf. M. Launey, *Rev. Arch.*, 1941, II, 48 (pour Démétèr et Héraklès en Béotie, cf. P. Jamot, *Mélanges Perrot* (1903), 195-199).

5. Pour *Rev. Phil.*, 1939, 191-193, j'ajoute que l'inscription a encore été copiée à Koula, où elle était encastrée dans une maison, vers 1880 (*Mouseion* de Smyrne, III 1-2 (1880), 165, n. 335).

6. Cf. Tomaschek, *Sitz. Wien*, 131, I (1894), *Die alten Thraker, Personen- und Ortsnamen*, 40 ; cf. M. N. Tod, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 23, p. 71.

tique des épitaphes thasiennes. A Thasos, on en a des dizaines d'exemples, qui montrent qu'elle y est d'usage courant [1] ; ailleurs, on ne la rencontre point [2], même pas dans les autres îles de la Mer de Thrace [3]. Une fois de plus, on constate que le formulaire des épitaphes en une région donnée comporte telle particularité qui permet de reconnaître aussitôt la provenance des monuments où elle apparaît. Notre inscription a été copiée, à l'extrémité nord de l'Eubée, encastrée dans le mur d'une maison en ruines au bourg de Xirochori, près des ruines d'Oréos. A Xirochori, centre actif, on aura apporté cette pierre de Thasos. J'ai déjà relevé [4] que l'Eubée, par ses ports et ses navires, avait reçu des pierres antiques de toutes les directions : d'Athènes [5], de Rhamnonte, de Marathon, de Tanagra, de la Lokride, de Knide et du Pont-Euxin.

Précisément le nom Ζειπᾶς est spécialement attesté à Thasos [6]. *IG*, XII 8 en faisait connaître deux exemples [7] : Ἡρόδοτος Ζειπᾶ προσφιλὴς χαῖρε (n. 577), Τερτία Ζιπᾶδος προσφιλὴς χαῖρε (n. 497). Le Supplément en ajoute deux [8] : Βενδῖς Ζειπᾶδος (n. 493) et un autre Ἡρόδοτος Ζειπᾶ (n. 497). Un autre encore a été oublié dans ce récent volume, une épitaphe trouvée dans l'intérieur de l'île, au village de Mariès : Ζειπᾶς Κοδρ[άτου] προσφιλὴς χαῖρε (*BCH*, 1930, 170). Signalons à ce propos que cet article de A. Bon [9], qui contient quelques inscriptions [10], a été ignoré de l'auteur du Supplément [11].

---

1. Plus de 60 dans *IG*, XII 8 ; 7 dans *IG*, XII, *suppl.* ; il doit y en avoir un bon nombre parmi les épitaphes *Suppl.*, 485-513, dont le texte intégral n'a toujours pas été publié.

2. Les nombreuses inscriptions funéraires de l'Eubée ignorent cette formule. La teneur de l'inscription d'Andros *Suppl.*, p. 132, *ad* n. 785, est différente ; l'épithète προσφιλής est accolée à un substantif : Δωφάντος Κλ-τ[ω]νος προσφιλὴς θρεπτὸς Ἀριστοβούλης χρηστὲ χαῖρε.

3. Le texte d'Imbros qui a paru porter ce mot est restitué (*IG*, XII 8, 128) : [προσφ:]λὴς χαῖρε ἥρως.

4. *Rev. Phil.*, 1939, 128 ; cf. ci-dessus, p. 27.

5. Ajouter la stèle funéraire attique copiée à Marmara, sur la côte sud, à l'Ouest de Karystos : *SEG*, III, 770 ; *IG*, II², 6688 ; et l'épigramme funéraire attique encastrée dans une église de Chalkis (portée de Négrepont à Londres) : *IG*, II², 7873.

6. Sur les noms thraces à Thasos, cf. H. Seyrig, *BCH*, 1927, 217-219.

7. Pas d'exemple dans les autres îles étudiées dans *IG*, XII 8.

8. Pas d'autre exemple dans les îles de l'Aigée d'après *IG*, XII, fasc. 1, 2, 3, 5, 7, 9 et d'après le Supplément, sauf notre texte de Xirochori.

9. *Les ruines antiques dans l'île de Thasos et spécialement les tours antiques.*

10. Pp. 172, 174, 175-176.

11. J'étudie ailleurs une courte inscription de Thasos, oubliée elle aussi dans le Supplément et mal publiée par le premier éditeur.

2. *Dédicace d'Eubée.* — E. Ziebarth a republié parmi les inscriptions de Chalkis (*IG*, XII 9, 924) une dédicace de l'époque hellénistique gravée sur une plaque de marbre ornée d'un fronton et de deux colonnes, et peut-être d'une peinture :

Ἀρτέμιδι Εἰλειθύᾳ Δικαιρέτα Εὐλάεια εὐξαμένα.

La forme εὐξαμένα, dans l'île ionienne d'Eubée, est surprenante ; et non moins la forme du patronymique, l'adjectif en usage dans les pays aioliens. Hiller von Gaertringen en a tiré cette conclusion : « Thessala dedicavit » [1]. L'explication n'est pas suffisante. Si une Thessalienne avait fait une dédicace dans un sanctuaire de Chalkis, — non point grand sanctuaire panhellénique, mais sanctuaire local où les femmes venaient faire des vœux et apporter des remerciements pour leurs heureuses couches, — elle n'avait point de raison d'user de son dialecte natal ; de plus elle eût indiqué sa qualité d'étrangère par la mention de son ethnique. C'est dans sa patrie même que Δικαιρέτα Εὐλάεια a fait cette dédicace. La pierre a été apportée à Chalkis de quelque sanctuaire du continent voisin [2] et elle doit être insérée dans le Corpus de Thessalie. On doit supposer d'abord qu'elle a été trouvée non loin de la mer, donc sans doute sur quelque site de la côte de Phthiotide. La partie nord du golfe de Volo semble exclue, puisqu'à Démétrias et chez les Magnètes la *koinè* était en usage.

Peut-être alors peut-on se risquer à tenter une hypothèse. Il est fréquent qu'une trouvaille ne soit pas isolée, mais entre dans une série, et ce fait est précieux pour l'identification de mainte pierre voyageuse, de maint objet porté en un autre endroit, ou parvenu dans le commerce des antiquités ; les paysans ou les fouilleurs clandestins qui ont mis la main sur un sanctuaire, un édifice public, une nécropole en tirent normalement bien plus d'un objet [3]. De Thèbes de Phthiotide proviennent plusieurs dé-

---

1. De même déjà F. Bechtel, *Gött. Nachr.*, 1908, 372 : « die nur von einer thessalischen oder äolischen Dame herrühren kann. »

2. L'adjectif patronymique est employé aussi en Béotie, mais les formes Δικαιρέτα, Εὐλάεια, Ἀρτέμιδι et Εἰλειθύᾳ ne conviennent point au dialecte béotien. Pour les dédicaces à Ilithye en Béotie, voir *IG*, VII, *index*, p. 760, *s. v.* Ἄρτεμις, et *BCH*, 1926, 410-417.

3. Typique est le cas des stèles du sanctuaire de Zeus Olbios en Mysie (cf. *Coll. Froehner*, 58-61 ; *Rev. Phil.*, 1939, 190-191), ou de Zeus Kratéanos, en Mysie aussi. Cf. mes enquêtes sur la provenance de maint objet de la Collection Froehner (pour les trouvailles de Lousoi en Arcadie, ajouter à la p. 49 : *Arch. Anz.*, 1904, 32 et *Ath. Mitt.*, 1905, 415) ou sur les inscriptions

dicaces à Artémis. L'une a pour auteur un homme (*IG*, IX 2, 1328) : Θέρσανδρο[ς] Τιμασιθέου Ἀρτέμιδι. Les autres émanent de femmes : Δικαιρόβολα (*ib.*, n. 144), et une femme que l'éditeur appelle Δικαι[ν]έτα (n. 143). Il adopte ainsi une correction de Fick [1]. Mais celle-ci ne peut être maintenue. Fick rapprochait un affranchissement de Halos de Phthiotide où une esclave a nom Δικαινέτα (n. 109 *a*, l. 47) ; *quid ad rem* ? La copie de Leake porte Δικαιρέτα ; or, la confusion du *nu* et du *rhô* n'est pas des plus aisées. D'autre part, Δικαιρέτα est correctement formé ; Bechtel a conservé ce nom en rapprochant Αἰχμαίρετος en Thessalie et en citant notre inscription, qui vient appuyer la copie de Leake [2]. Il est notable que notre Δικαιρέτα trouve son homonyme à Thèbes de Phthiotide. Du même sanctuaire doivent provenir deux dédicaces où Artémis est invoquée comme déesse de l'accouchement : Ἀρτέμιδι Λοχείαι (*ib.*, n. 141 et 142). La seconde est faite par une femme qui porte un adjectif patronymique : [Ἀρι]στοκρατεί[α] Βα[τταραχεία] [Ἀρτ]έμιδι Λοχέ[αι] θ[εᾶι] εὐξαμ[ένα]. N'est-il pas vraisemblable que cette même déesse a pu être invoquée comme Artémis Ilithye ?

3. *Épitaphe crétoise.* — Le Musée du Louvre possède une stèle funéraire crétoise [3], dont l'inscription a été publiée à plusieurs reprises, notamment, comme inédite, par A. Dain [4], et qui, plus récemment encore, a été insérée par M. Guarducci dans son recueil des *Inscriptiones Creticae* [5]. Les éditeurs la classent sans discussion parmi les inscriptions de Knossos. J'ai fait remarquer que cette provenance ne reposait, après tout, que sur le témoignage d'un marchand d'antiquités de Candie. Il faut ajouter que ce marchand, s'il indiquait la provenance Knossos en vendant la pierre au Louvre, ignorait l'origine du monument quand, peu auparavant, il communiquait la copie à F. Halbherr [6]. La formule

---

de Théangélà. Pour le sanctuaire d'Apollon Tyritas en Laconie, cf. *Rev. Ét. Gr.*, 1941, 2[illegible], n. 14. Pour le Kabirion de Thèbes, cf. P. Wolters et G. Bruns, *Das Kabirenheiligtum bei Theben*, I (1940).

1. *SGDI*, 1464.

2. *Gött. Nachr.*, 1908, 372 et 374. Bechtel a inséré Δικαιρέτα dans *HP*, 135.

3. Dans les circonstances actuelles je n'ai pu voir la pierre.

4. *Inscr. gr. du Louvre, les textes inédits* (1933), n. 17. J'ai donné la bibliographie antérieure dans *Rev. Arch.*, 1933, II, 123.

5. Tome I, ch. VIII (Cnosos), n. 29 (p. 74).

6. Cf. S. Ricci, *Mon. Ant.*, II (1893), 303 : « Aggiungo altre tre brevi epigrafi di cui è ignota la città di provenienza. [La première est publiée sous le n° 13.] Della seconda e della terza epigrafe furono communicate allo

même de l'inscription permet d'accentuer ce doute et de deviner la provenance véritable :

Ἐπιφίλα Σώσω
Ἐπιθέτωι Θαρσαγόρα [1]
ἀ γυνὰ μναμεῖον.

L'usage du mot μναμεῖον — et de ce mot employé sans article — ne semble pas se retrouver ailleurs dans les trois volumes du Recueil des Inscriptions de la Crète publiés jusqu'ici et qui couvrent toute la Crète à l'exception de Gortyne, — sauf dans une localité de l'Ouest de la Crète, Kantanos. Là, on a trouvé deux stèles qui portent respectivement ces inscriptions [2] :

[Εὐ]σίδωρος καὶ Ἀδίστα τῶι υἱῶι μναμεῖον Δαματρίοι.

Ἐπιτίμα ἀ μάτηρ καὶ Μαστοκλῆς ὁ ἀδελφεὸς Δαμοκούδηι Ἀγησιφόω μναμεῖον.

Il me semble très tentant de supposer que la troisième stèle avec la formule μναμεῖον provient du même endroit, en tout cas de la même région [3]. Le marchand d'antiquités qui détenait la stèle d'Épithétos en ignorait la provenance ; il aura indiqué, comme il arrive souvent, la ruine la plus voisine, ou il a cru rendre le monument plus intéressant en l'attribuant à une ruine déjà célèbre à ce moment [4].

4. *Dédicace crétoise.* — Dans le Corpus des inscriptions crétoises M. Guarducci a republié parmi les documents de Phaistos, dans la Crète centrale, une dédicace à Artémis [5] :

M. Ἀντώνιος | Ἰνδέντος | Ἀρτέμει εὐχήν.

Halbherr due copie errate da un negoziante di antichità di Candia. N. 14. L'una sarebbe stata trovata, per quanto viene riferito, a Knossos. L'ultima (n. 15, p. 305) [notre stèle] è un' inscrizione sepulcrale. »

1. Dain (Guarducci) ; Θρασαγόρα, les autres éditeurs. Je n'ai pu vérifier la lecture.

2. *SGDI*, 5055, *b* et *d* ; *Inscr. Creticae*, II, ch. VI, n. 5 et 6 (avec photographie du n° 6).

3. Dans cette région, à Élyros, même formulaire, avec le mot μνημόσυνον au lieu de μναμεῖον : Ἀγησίφως Τειμασιθέω Εὐθυμίᾳ Πανκλῆ τῆ ἰδίᾳ γυναικὶ μνημόσυνον (*Inscr. Creticae*, II, ch. 13, n. 10).

4. Ou bien il y a eu confusion avec la stèle n. 14 (cf. ci-dessus, 30, note 6).

5. *Inscr. Creticae*, I (1935), ch. XXIII, n. 6.

Cette inscription est gravée sur un bloc qui porte aussi les débris de deux dédicaces semblables, dont la partie disparue était inscrite sur un bloc adjacent. Cette série de dédicaces à Artémis était donc gravée sur les blocs d'une construction du sanctuaire. La pierre a été trouvée en un lieu appelé Παλαιοεκκλησιαῖς, près du village de Kamilari, qui se trouve à 3 ou 4 km. des ruines de Phaistos; d'où le classement à cette ville. On a conclu à l'existence en ce lieu d'un sanctuaire d'Artémis, car on a trouvé au même endroit des blocs antiques, non inscrits [1]. Cette constatation ne saurait prouver de façon certaine que le bloc aux dédicaces ait été trouvé en place; car il a pu être porté d'ailleurs pour servir, avec les pierres trouvées sur place, à l'édification de l'église moderne.

Un rapprochement prouve que la pierre provient d'un autre site. Parmi les inscriptions de la Crète occidentale, M. Guarducci a récemment republié [2] une série d'inscriptions trouvée au village d'Hagia Galini et classée à la ville antique de Soulia, qui fut peut-être le port de Sybrita. Il s'agit d'une longue série de dédicaces à Artémis, avec la formule εὐχήν, εὐχάν, ou, deux fois, χαριστεῖον; toutes sont gravées sur des blocs, à raison de plusieurs par bloc, et souvent avec ce chevauchement sur deux blocs constaté pour la pierre de Kamilari [3]. Cette dernière provient certainement du sanctuaire d'Artémis à Soulia. Car, bien que les deux groupes de dédicaces aient été publiés dans deux volumes différents du Corpus de la Crète, Soulia et Kamilari sont dans la même région, séparés par une dizaine de kilomètres.

5. *Épitaphe de Smyrne.* — Parmi les inscriptions conservées au Musée de l'École Évangélique à Smyrne, Ch. Picard et A. Plassart ont copié cette épitaphe, gravée au-dessus d'un banquet funèbre [4] :

Νέων Τελεσσράτου ?
Μένανδρος Νέωνος. Ἀλκιμος
Νέωνος

1. C'est l'avis de M. Guarducci, et aussi du premier éditeur, R. Paribeni, *Monum. Ant.*, 18 (1908), 358 sqq., n. 12.

2. *Inscr. Creticae*, II (1939), ch. XXV, n. 4-24.

3. R. Paribeni, *loc. cit.*, a déjà aperçu ce rapprochement : « un notevole riscontro offre questo blocco inscritto con gli altri simili e fornito di iscrizioni analoghe » etc.; mais il n'en a pas tiré la conclusion, et la récente éditrice n'a même plus signalé cette « analogie ».

4. *BCH*, 1913, 243, n. 49.

Le texte est inédit et il provient de Smyrne, exactement du mont Pagos, a-t-on dit. Mais c'est lui que je retrouve déjà publié dans le *Mouseion* de l'École Évangélique, II (1878), 31, n° 234, sous cette forme :

Νέων Ἀπολοστράου
Μένανδρος Νέωνος. Ἀλκαῖος
Νέωνος.

L. 1, la lecture Ἀπολοστράτου, graphie du nom Ἀπολλοστράτου, fait disparaître le nom inexplicable Τολόστρατος. L. 2, je ne vois pas de raison de préférer l'une ou l'autre des deux lectures, Ἄλκιμος ou Ἀλκαῖος [1]. L'ancienne édition nous donne la véritable provenance, Tire, dans la vallée du Kaystre.

6. *Inscriptions du Musée d'Avignon.* — A. — Le Musée Calvet possède une inscription grecque qui a été publiée de façon complète par R. Mowat en 1883 [2], puis par E. Espérandieu en 1900 [3]. On y a lu :

Τιβέριον Κλαύδιον Δράκοντος υἱὸν Κυ-
ρείνα Ἀντίπατρον Παλαιοπολείταν
Κλαυδία Μνασαγόρα θυγάτηρ Θεωνὶς [4] Φυ-
σκία τὸν ἄνδρα εὐνοίας ἕν(ε)κα καὶ φιλοστ[ορ γίας].

Selon les éditeurs, l'inscription est consacrée à Tiberius Claudius Antipater [5] par sa fille Claudia Mnasagora et par sa femme Théonis Fuscia. « Ce texte est intéressant en ce qu'il nous apprend que la ville de Paléopolis en Achaïe était, à l'époque romaine, inscrite dans la tribu Quirina [6]. » L'inscription, dont la provenance est inconnue [7], avait été

1. Sans doute le monument a-t-il été relevé par quelque épigraphiste, dont la lecture décidera.

2. *Bull. Antiqu. France*, 1883, 235-236.

3. *Musée Calvet, Inscriptions antiques* (Avignon, 1900), p. 178, n. 235, avec fac-simile. « Table de marbre. Ht. 0 m. 17 ; largeur, 0 m. 74 ; épaisseur, 0 m. 10. Hauteur des lettres, 0 m. 02. »

4. Je corrige aussitôt la transcription fautive des éditeurs, Θεόνις. Le fac-simile lui-même permet de reconnaître un *ômega*.

5. Mowat disait : « consacrée à la mémoire de Tiberius Antipater. » En réalité, c'est une inscription honorifique, et rien ne laisse supposer que le personnage honoré soit défunt.

6. *Sic* Mowat ; reproduit par Espérandieu.

7. Espérandieu : « provenance inconnue. » Cf. *Bull. Antiqu. France*, 236 : « M. Héron de Villefosse fait observer que le Musée d'Avignon contient un certain nombre de monuments étrangers à la Gaule et entre autres plusieurs

d'abord conservée dans une collection d'Aix-en-Provence [1].

Il n'y a en réalité qu'une dédicante, dont les noms ont été méconnus : Κλαυδία, Μνασαγόρα θυγάτηρ, Θεωνὶς Φυσκία. Claudia Théônis, fille de Mnasagoras, du dème de Physkos. Cet ethnique, Φυσκία, nous indique clairement qu'elle était Rhodienne, et, à la ligne 2, Παλαιοπολείτης est aussi un démotique bien connu de Rhodes. La provenance rhodienne est assurée, et il faut ajouter l'inscription au Corpus rhodien de F. Hiller von Gaertringen, qui ne l'a pas connue.

Cette inscription rhodienne d'Avignon a échappé aussi à Chr. Blinkenberg, qui a publié tout récemment une inscription de Lindos qui nomme précisément ce même couple [2] :

Διοκλείδαν Πάγιον τὸν
κόρον Τιβέριος Κλαυδίου
Δράκοντος υ[ἱ]ὸς Κυρείνα
'Αντίπατρος Πάγιος
καὶ Κλαυδία, Μνασαγόρα
θυγάτηρ, Θεωνὶς τὸν υἱὸν
εὐνοίας ἕνεκα
θεοῖς

Cet Antipatros a sans doute été prêtre d'Athéna Lindia vers 160 p. C. [3]. Théônis était du dème lindien de Physkos, dans la Pérée [4]. Son mari était, d'après l'inscription de Lindos, du dème lindien de Pagos. Or, d'après l'inscription d'Avignon, il était de Palaiapolis, qui est un dème d'Ialysos [5]. Il n'y a pourtant point à douter de l'identité des personnages dans les deux inscriptions.

---

stèles grecques provenant de la collection Nani, de Venise. Le marbre signalé par M. Mowat pourrait avoir fait partie de cette collection. Il peut aussi avoir été acheté à quelque négociant de Marseille ou à un capitaine de navire : le Musée d'Avignon a fait de fréquentes acquisitions dans cette ville. M. Egger fait observer que le texte de cette inscription présente des formes appartenant au dialecte dorien. »

1. Signalé par Espérandieu : « Se trouvait à Aix, dans la collection Sollier ; elle fut acquise, en 1833, par Lunel père, qui la céda au musée la même année. » Sur le collectionneur aixois Sallier (et non Sollier), voir A. Héron de Villefosse, *Mém. Antiqu. France*, 1906, 305-330 : *Les collections de François Sallier, à Aix-en-Provence*.

2. *Inscr. Lindos* (1941), n. 461.

3. *Ibid.*, n. 462 ; cf. n. 464. Blinkenberg dresse p. 31, n. 2, un stemma de la famille, qui n'est pas assuré.

4. Cf. notamment Van Gelder, *Geschichte der alten Rhodier*, 192 ; 215 ; Hiller von Gaertringen, *P. W.* s. v. *Rhodos*, 751-752 ; Ernst Meyer, *P. W.* s. v. *Peraia*, 570, 572. On trouvera des Φύσκιοι ou Φυσκίαι notamment dans *IG*, XII 1, p. 229 ; Maiuri, *Nuova Silloge*, n. 92, 93, 207 ; Blinkenberg, *loc. cit.*, p. 1173.

5. Cf. notamment Hiller von Gaertringen, *loc. cit.*, 748 ; J. Schmidt, *P. W.* s. v. *Palaiapolitai*. — Des Palaiopolites notamment dans *IG*, XII 1, p. 228 ; Maiuri, *loc. cit.*, n. 361 ; Blinkenberg, *loc. cit.*, p. 1170.

On ne peut raisonnablement supposer qu'il y ait deux homonymes, du nom de Tiberius Claudius, fils de Dracon, de la tribu Quirina, Antipatros, maris de deux homonymes, Claudia Théônis, fille de Mnasagoras [1]. On sait par de multiples exemples que, lorsqu'un Rhodien était adopté — ce qui était fréquent [2] et ce qui pouvait arriver même à un âge avancé —, il changeait de dème et passait dans celui de son père adoptif [3]. Antipatros, lui aussi, a changé de dème pour une raison ou pour une autre ; il est devenu Pagios après avoir été Palaiopolite. En tout cas l'inscription d'Avignon doit être antérieure à celle de Lindos. J'ai dit « celle de Lindos », mais il est probable que l'inscription rhodienne d'Avignon vient elle aussi de Lindos.

B. — Au Musée Calvet se trouve aussi une plaque de marbre [4], de provenance inconnue, dont E. Espérandieu [5] a publié l'inscription comme inédite :

MA — — —
τὸν ἀγωνοθέτην
τῶν μεγάλων θε-
ὧν Νεμέσεων, ἐπι-
τελέσαντα τὸν
ἀγῶνα ἀξίως τῆς
πατρίδος καὶ τῶν
θεῶν

D'après les indications de Th. Reinach l'éditeur commentait : « On ne sait rien de l'origine exacte de ce fragment, mais les fêtes de Némésis ne sont connues que par des inscriptions de Smyrne (*CIG*, 3148 ; 3193 ; 3201). Il est donc fort probable que le marbre du Musée Calvet a été trouvé dans cette ville. »

La mention du concours des Némésis fixe en effet la provenance [6]. Mais l'inscription était déjà connue, et son origine était

---

1. Blinkenberg, n. 461, remarque que « le nom de Theonis est connu par un seul exemple lindien, n. 475 ; la dame qui le portait était sans doute de la même famille ». Pas de Théônis dans le Corpus de Rhodes, *IG*, XII 1, ni dans Maiuri, *Nuova Silloge*.

2. A. Wentzel, *Hermes*, 1930, 167-176, a soutenu que l'adoption rhodienne était un emprunt à Rome effectué vers 200. Ce me paraît être un défi au sens historique.

3. Voir notamment Van Gelder, *loc. cit.*, 210 ; Blinkenberg, *loc. cit.*, p. 96, qui admet que l'adoption a eu lieu parfois pour permettre l'accès au sacerdoce lindien d'Athéna.

4. « Fragment d'une table de marbre. Ht. 0 m. 30 ; larg. 0 m. 53 ; ép. 0 m. 25. Hauteur des lettres : 0 m. 026. »

5. *Loc. cit.*, n. 239.

6. Il faut ajouter ce document à ceux que cite C. J. Cadoux, *Ancient Smyrna* (1938), 220 sqq., sur les Némésis à Smyrne.

attestée par un témoignage [1]. J. Jung, en 1893 [2], a exhumé quelques renseignements d'un récit de voyage archéologique exécuté dans le Midi de la France par le philologue strasbourgeois Oberlin en 1776 [3]. C'est dans la bastide du commerçant lettré Guys, près de Marseille, qu'Oberlin copia l'inscription [4], qui provenait de Smyrne [5]. Cette copie ne porte pas les lettres de la ligne 1 et donne, à la ligne 6, ΑΓΙΩΣ. La transcription ἁγίως τῆς πατρίδος n'avait pas de sens [6], et on avait, dès avant la publication d'Espérandieu, corrigé ἀξίως [7]. Il faut ajouter que la restitution ἀξίως était déjà donnée par B. Stark, qui avait copié le texte et l'avait publié, avec une erreur, dans *Arch. Zeitung*, 1853, 368 [8].

C. — E. Espérandieu a publié encore un bas-relief du Musée Calvet, provenant de la collection Nani, qui figure le cavalier devant l'autel et l'arbre au serpent, avec cette inscription [9] : Ἥρως ἐπιφανὴς Σωκράτης [10]. Ce monument se trouvait déjà dans *CIG*,

---

1. A. Héron de Villefosse a déjà signalé l'article de Jung (*Mém. Antiqu. France*, 1906, 303, note 3).

2. *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, XVI, 14-15 : *Ein vergessener archaeologisch-epigraphischer Bericht.*

3. Le récit est extrait d'une publication de 1779. Sur ce voyage d'Oberlin, cf. Ch. Joret, *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France* (1910), 118-123.

4. Villoison avait pourvu Oberlin d'une lettre de recommandation à Guys Joret, *loc. cit.*, 119).

5. Sur Guys, cf. notamment, outre Héron de Villefosse, *loc. cit.*, 300-302 : Ch. Joret, *loc. cit.*, 34, 277, 482-483 (lettre de Villoison à Charles-Auguste de Weimar) ; P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle* (1911), 427 ; et, si l'on veut, L. Laurent-Vibert, *Routiers, pèlerins et corsaires aux Échelles du Levant* (1923). 155-199 : *Guys, négociant et académicien de Marseille.* L'ouvrage cité de Joret contient tout ce qu'avait dit sur Guys le même auteur dans deux brochures précédentes ; *Villoison et l'Académie de Marseille* (1904) et *L'helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence* (1906).

6. Elle est encore reproduite par H. Volkmann, *Archiv. Relig.*, 31 (1933), 73.

7. Ad. Wilhelm, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 20 (1897), 59, note 2.

8. Ligne 4, Stark ayant copié θεῶν μεμευσεων, le corrigeait en μεμυημένων, et croyait qu'il s'agissait d'un agonothète athénien des déesses d'Éleusis.

9. *Loc. cit.*, n. 333, avec photographie.

10. Sur ἥρως ἐπιφανής, cf. *Rev. Phil.*, 1939, 200-201, à propos d'une dédicace faite à un héros épiphane [ἀπὸ τῆς] ἐργασ[ίας]. Pour cette dernière formule ajouter : *IG*, XI 4, 1248 (P. Roussel, *Cultes égyptiens*, p. 89-90, n. 7) : Βασιλεῖ Ὀσείριδι Κτησίας Ἀπολλοδώρου Τήνιος ἀπαρχὴν ἀπὸ τῆς ἐργασίας δεκάτην ; *Inscr. Délos*, 1417 (inventaire), A, II, l. 81 (sur un ποτήριον) : Σεύθης ἀπὸ τῆς ἐργασίας ; l. 102 (sur un σκάφιον) : Κρίτων καὶ Ἀπολλώνιος ἀπὸ τῆς ἐργασίας δε-

3646, d'après Muratori : Ἥρως ἐπιφανὴς ὁ Κράτης. Boeckh l'attribuait à Périnthe plutôt qu'à Lampsaque, Mordtmann [1] à Salymbria. Boeckh écrivait : « Dubito de veritate lectionis ob articulum ; fortasse O fuit siglum interpunctioni inserviens », et Cavedoni [2] songeait à : Σωκράτης. Cette dernière conjecture est confirmée par la publication d'Espérandieu ; elle l'était déjà par celle de B. Stark [3], qui a passé inaperçue : Σωκράτη[ς].

D. — Bien des inscriptions grecques sont passées du Musée Nani au Musée d'Avignon, et, parmi elles, au moins deux pierres attiques. Un fragment de décret de proxénie du IVe siècle, republié par Th. Reinach [4], a été repris par Kirchner (*IG*, II², 231), mais Kirchner, non plus que Kœhler et Michel, n'a pas connu la présence à Avignon d'une dédicace, qui y avait été signalée par B. Stark en 1853 [5] et fut republiée par Espérandieu [6]. Kirchner l'a donnée d'après les publications du XVIIIe siècle ; cette dédicace Νύμφαις Ὀμπνί[αις], avec relief, de Philokratidès, guéri d'un mal au pied [7], mériterait d'être publiée en photographie.

7. *Épitaphes attiques.* — Les épitaphes avec interdiction de violation de la tombe sous peine d'amende ou de malédiction sont très rares à Athènes. J. Kirchner, dans le Corpus des épitaphes attiques, en a réuni 17 exemples [8]. Quatre d'entre elles au moins sont chrétiennes ou appartiennent à l'extrême fin du IIIe siècle ou au IVe siècle [9]. Une autre, grecque et

---

κάτην ; l. 113 (sur un σκάφιον) : Θεόξενος Αἰσχρίωνος Κασσανδρεὺς ἀπὸ τῆς ἐργασίας ; l. 139 (sur un κύαθος) : Βάχχιος Δεκκίου Τήνιος ἀπὸ τῆς ἐργασίας ; 442 (inventaire), B, 53 (sur une phiale) : Δᾶζος Δαζίσκου Ἀζαντῖνος ἀφ' ὧν εἰργάσατο ; *Bursian*, 36, 1885, 17 (Samos) : Διονυσόδωρος ὁ θεοφόρος Μητρὶ Ἐπικρατείᾳ ἀφ' ὧν ἐργάζεται.

1. *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 8 (1884), 209.
2. *Annotazioni al Corpus Inscr. Graec.* (1848), 151.
3. *Arch. Zeitung*, 1853, 367. Il renvoie aussi à Biagi.
4. *Rev. Ét. Gr.*, 1900, 158-169, avec photographie : *Pierres qui roulent*, I.
5. *Loc. cit.*, 365. D'après cet article et d'après un volume de Stark, *Städte und Städteleben in Südfrankreich* (non vidi), sinon d'après Espérandieu, W. Kolbe a fait copier à Avignon les inscriptions de Damokleia (Espérandieu, n. 221 et 222) pour les republier, *IG*, V 1, 1499-1500.
6. *Loc. cit.*, n. 220.
7. *IG*, II², 4647 (Michel, *Recueil*, 1675).
8. *IG*, II², 13209-13224, 13227.
9. 1) 13216 : ἤ τις οὖν ἐπιχειρήσοιεν τοῦτο ἀνῦξε, τῆς τοῦ θεοῦ ὀργῆς μεθέξετε. — 2) 13223 : μὴ τῷ θεῷ [λόγον δῶς]. — 3) Le n. 13219 ne contient guère que la fin de l'interdiction : paiement au trésor impérial de ἀργύρου λείτρας δύο. Kirchner date le texte du IIe-IIIe siècle, et, pour λείτρα, il renvoie à

latine [1], est celle d'un Pannonien, soldat de la flotte de Misène [2]. Trois de ces épitaphes avec interdiction, conservées au Musée du Pirée, sont publiées par Kirchner comme inédites. L'une est ainsi rédigée (*IG*, II², 13218) :

Οὐαλέριος
Ἀνδρόνεικος ἀνα-
φερόμενος ἐν τῷ
ἱερῷ παλατίῳ ἐποιή-
σατο λατόμιον ἐμαυ-
τῷ καὶ τῇ γλυκυτάτῃ
μου γυναικὶ Καλλίστῃ
καὶ τοῖς γλυκυτάτοις
μου τέκνοις, τοὺς δὲ
λοιποὺς ἀπαγορεύω.
[Εἴ δέ τ]ις τολμήσει ἕτε-
[ρον — — — —] λθει-

*Sylloge*³, 954, 6. Ce sont les comptes de Tauroménion, datant de l'époque hellénistique. Ce qu'il faut rapprocher, ce sont les nombreuses épitaphes où l'amende est fixée au poids d'or ou d'argent, comme ici (nombreux exemples réunis dans *REJ*, 101 (1937), 85, à propos d'une épitaphe de Beroia ; pour Philippes, ajouter *BCH*, 1936, 53-55) ; cela est caractéristique du Bas-Empire et ne permet pas de faire remonter l'inscription plus haut que le cours, sans doute fort avancé, du IIIe siècle. — 4) 13224, avec amende de χρυσοῦ ὠκίας τρεῖς. Sur les βαστερνάριοι, il fallait renvoyer non à Herwerden, mais à Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.*, 46 (1929), 230-231, qui a traité de cette inscription.

1. *IG*, II², 13213.

2. Elle est à ajouter à la prosopographie de A. Dobo, *Inscriptiones extra fines Pannoniae Daciaeque repertae ad res earundem provinciarium pertinentes*² (*Diss. Pannonicae*), 1940. Dobo réunit, nos 113-118, les noms des Pannoniens qui ont servi dans la flotte de Misène (à Misène, Ostie, Séleucie de Piérie) et dans celle de Ravenne (à Ravenne, Salone et Rome). — Cette inscription d'Éleusis est à joindre aux inscriptions du Céramique et surtout du Pirée, qui attestent l'existence au Pirée d'une station navale romaine (cf. O. Fiebiger, *Leipziger Studien*, 15 (1894), *De classium Italicarum historia et institutis*, 337-339 ; les textes reproduits pp. 448-451), avec des soldats de la flotte de Misène (*CIL*, III, 7290 (= Fiebiger, n. 105), 6109 (n. 108), 556 a (n. 117), 558 = 7291 (n. 126)), de la flotte de Ravenne (*CIL*, III, 557), de la *classis Syriaca* (*IG*, II², p. 883, n. 8358 a ; cf. P. Perdrizet. *Rev. Arch.*, 1898, I, 41 sqq. ; H. Seyrig, *Mélanges Syriens Dussaud*, 459). Il est fâcheux que le Corpus attique n'ait pas réuni aussi les quelques inscriptions latines de l'Attique ou, en tout cas, n'y ait pas renvoyé. Les deux épitaphes grecques de marins ne trouvent leur véritable perspective que si on les rapproche des latines. Ces marins ont normalement leur épitaphe en latin, et seulement en latin. L'un a une épitaphe purement grecque ; c'est qu'il est originaire d'Arados et en résidence normale en Syrie : Μαίῳ Φιλίππι στρατειώτῃ ληκτὸς κλάσσης Συριακῆς, γένει Ἀράδιος, ἐτῶν τρειάκοντα δύω. Quant au Pannonien, son épitaphe n'est pas proprement bilingue ; elle est latine, comme celle des trois Besses de la flotte de Misène enterrés au Pirée, et elle n'est pas traduite en grec ; on ne s'est pas soucié de faciliter la lecture de ces textes à tous les Athéniens. Mais il a bien fallu rédiger en grec l'interdiction, pour que le tombeau soit efficacement protégé ; on a donc écrit cette phrase en grec seulement : ἐάν τις [τὸν βω]μὸν τοῦτον σαλεύσῃ, ἔχοι τοὺς καταχθονίους θεοὺς κεχολωμένους.

L'éditeur la date, d'après l'écriture, du IIe ou du IIIe siècle. Mais la mention du « sacré palais » ne permet guère de remonter plus haut que la fin du IIIe siècle. D'autre part, comment expliquer à Athènes la présence de ce fonctionnaire du palais impérial? Enfin, l'inscription contient deux formules funéraires parfaitement étrangères à l'Attique et qui permettent de fixer, aussitôt et à coup sûr, la provenance ; les mots τοὺς δὲ λοιποὺς ἀπαγορεύω sont caractéristiques des côtes nord et sud de la Propontide, des régions de Périnthe et de Cyzique [1] ; — le mot λατόμιον [2] pour désigner la tombe est une particularité de la région de Périnthe, qui ne se retrouve pas ailleurs [3]. De fait, cette épitaphe était déjà connue [4] ; elle était attribuée à Héraclée du Pont, et j'ai déjà montré dans cette Revue [5] qu'elle avait été copiée à Héraclée-Périnthe. Elle pouvait passer pour perdue ; elle avait échoué, avec une série d'inscriptions de Périnthe, au Musée du Pirée [6].

Une autre, *IG*, II², 13221, semblerait provenir assurément de l'Attique à cause de la mention de l'Aréopage :

Δεκνία Κουκία Μαρκία
Ὑμνώδου θυγάτηρ ἔσ-
τησα τὴν στήλην τῷ ἑα[υ]-
τῆς γλυκυτάτῳ ἀνδρὶ
Αὐρ. Ἱέρωνι καὶ ἐμυτῇ ·
εἰ δέ τις τολμήσει
ἀνασκυβαλίσε κα[ὶ]
βαλεῖν τινα, δώσει
τῇ πόλει (δηνάρια) σν΄
Ἀρεοπάγο[υ] οἱ τα(μίαι).

A vrai dire, on n'a pas expliqué — et on ne pourrait le faire — ce que vient faire ici la mention, l. 10, des « tré(soriers) de l'Aréopage ». En réalité, nous n'avons dans *IG*, II², 13221 qu'une mauvaise copie d'une épitaphe déjà connue, copiée à Périnthe en 1896 par E. Kalinka et publiée *Jahreshefte* 23 (1926), *Beiblatt*, p. 201, n. 161 : Δέκμα Κουκία, Μαρκιαν[οῦ] ὑμνώδου θυγάτηρ. L'inscription atteste l'existence des « hymnodes » à Périnthe [7]. Elle se termine par la simple formule Χαῖρε παροδεῖτα, qui rejette au néant les « trésoriers de l'Aréopage ». J. Kirchner n'a pas

1. Cf. *Études Anatoliennes*, 222, n. 2.
2. Il faut écrire, l. 4-5, ἐποίησα τὸ λατόμιον, et non ἐποιήσατο λατόμιον.
3. Cf. *Rev. Phil.*, 1936, 114-121 ; *Études épigr. et phil.*, 222.
4. *BCH*, 1889, 317, n. 28.
5. 1936, 114 sqq. Cf. *ibid.*, 1943, 180.
6. A la ligne 12, il faut restituer [τινα κατ]αθέσ[θαι], d'après une formule usuelle à Périnthe et comme a complété le premier éditeur.
7. Les hymnodes de Périnthe sont ignorés de L. Ziehen dans le mauvais article *Hymnodoi* du Supplément VII (1940) du Pauly-Wissowa ; cf. *Rev. Ét. Gr.*, 1941, p. 253, n. 9. Je traiterai ailleurs, en détail, des hymnodes.

relevé un détail intéressant signalé par le premier éditeur : à droite des trois dernières lignes on a représenté une petite figure d'Hermès; cet Hermès psychopompe est gravé sur au moins trois autres stèles de Périnthe [1].

La stèle d'un soldat, *IG*, II², 13212, rentre dans la même série :

Φλάβιος Μαρκιανὸς κατεσκεύασα
τὸ μνημεῖον σὺν τῇ ἐπικειμένῃ στήλῃ
τῷ γλυκυτάτῳ μου ἀδελφῷ Μαξίμῳ
στρατιωτῇ λεγιῶνος ἑνδεκάτης Κλα'
εἰ δέ τις τολμήσει βαλεῖ τινα χωρίου
τῆς ἐμῆς γνώμης δώσει τῷ ταμείῳ (δηνάρια) βφ'.

Cette inscription de Périnthe était publiée déjà par Dragatsis, *Berl. Phil. Woch.*, 1888, p. 418, puis, comme inédite, par E. Kalinka, *loc. cit.*, 200, n. 160 [2]. A la ligne 5, le mot χωρίου n'a pas de sens; la pierre porte, d'après Dragatsis et Kalinka, χωρὶς, qui est excellent : « sans mon autorisation ».

IG, II², 10531 *a* (p. 886) Kirchner publie une stèle conservée au Musée épigraphique; c'est l'épitaphe avec bas-relief d'un enfant :

Φιλόξενος τὸν ἴδιον θρεπτὸν Ἀβάσκαντον ἀφηρώιζε.

Cette inscription n'était pas inédite. Koumanoudis l'avait copiée dans la cour d'une maison de Kolonaki et l'avait publiée dans *Athenaion* 7 (1878), 212, n. 6. La formule ἀφηρώϊξε [3] est inconnue par ailleurs en Attique. Koumanoudis avait bien vu que la stèle provenait « de Théra ou d'une île de l'Archipel ». En effet c'est presque uniquement à Théra que les monuments funéraires portent ces mots : ὁ δᾶμος ἀφηρώϊξε τὸν δεῖνα, ou que les parents ἀφηρώϊξαν un défunt de leur famille [4]. Hiller von Gaertringen a inséré notre inscription dans le Corpus de Théra, *IG*, XII 3, 926, en signalant qu'elle avait été publiée déjà encore auparavant par Pittakis comme inscription de Théra, et il rapprochait

1. Voir *Rev. Phil.*, 1936, 117 (deux exemples); *Jahreshefte*, 23 (1926), *Beiblatt*, 175, n. 125.

2. Cf. *Rev. Phil.*, 1936, 114, n. 3.

3. La forme de l'imparfait est en effet insupportable; Kirchner a fait une légère erreur de lecture pour ἀφηρώϊξε, comme le montrent d'ailleurs la copie de Koumanoudis et les nombreux textes parallèles.

4. On en a plusieurs dizaines d'exemples : *IG*, XII 3, 863-932; *Suppl.*, 1624, 1628-1633; *IG*, XII, *suppl.*, 161. Un exemple de ὁ δῆμος ἀφηρώϊξε dans l'île voisine d'Anaphè (*IG*, XII 3, 288).

un archonte de Théra au IIIe s. p. C. Αὐρ. Φιλόξενος Ἀβασκάντου (*IG*, XII 3, 481).

Deneken, dans l'article *Heros* du Lexicon de Roscher, 2548, a soutenu que notre inscription, qu'il connaissait par la publication de Koumanoudis [1], provenait de l'Attique, et non de Théra ; il ajoutait d'ailleurs que le verbe ἀφηρωίζειν n'était pas né en Attique, mais à Théra [2]. Mais son seul argument est d'une faiblesse dérisoire : « denn der Name des Heroisierten Ἀβάσκαντος ist gerade in attischen Inschriften mehrfach vertreten ». Le nom Abaskantos se trouve, en grec ou en latin, en tous pays à l'époque impériale, et ce n'est certes pas un de ces noms qui peuvent servir à fixer l'origine d'un individu [3]. C'est un nom, très répandu, de bon augure ; les parents qui l'imposent veulent ainsi mettre leur enfant à l'abri du mauvais œil, de la βασκανία, si redoutée ; l'apparition de ce nom, à l'époque impériale, et sa diffusion témoignent, avec une foule de monuments figurés [4], de la grande place prise, en ce temps, dans toutes les classes de la société, par la crainte de la *iettatura*. Les lettres privées sur papyrus font connaître l'usage de ce mot dans les formules épistolaires, et surtout comme une épithète accolée aux enfants,

---

1. Comme il est bien naturel, il n'a pas connu celle de Pittakis.

2. « Aber schwerlich ist das Wort ἀφηρωίζειν auf attischem Boden gewachsen. Seine eigentliche Heimat wird Thera sein ; wenigstens bezeugen zahlreiche dort gefundene Inschriften, dass es dem Sprachgebrauch dieser Insel geläufig war. »

3. Je traiterai ailleurs de quelques-uns de ces noms locaux intéressants, notamment à propos du Corpus des épitaphes attiques.

4. Pour le dire en passant, je reconnaîtrais volontiers un tel monument dans une pierre gravée, trouvée à Hadrumète, représentant le Soleil tirant de l'arc. Le P. Delattre en a publié l'inscription en majuscules (*Bull. Arch. Comité trav. hist.*, 1922, p. LXVI-LXVII). Je lis au début : Μὴ θίγῃς μου, puis, après quatre lettres, διώκει σε (Ἡ)λιο(ς). Sur la formule διώκει σε (Σολομών, Περσεύς, Χριστός, τὸ Θεῖον, ἄγγελος, Ποσειδῶν etc.), cf. par exemple, R. Heim, *Incantamenta magica* (*Neue Jahrb. Suppl.* 19 (1893), 480-482 ; P. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris* (1922), 27 ; O. Weinreich, *Pisciculi F. J. Dölger* (1939), 301 ; *Bull. Épigr.*, 1939, n. 244 (Φεῦγε, ζῆλε, Χ(ριστό)ς σε διώκει). Dans les quatre lettres βκσν, je reconnaîtrais l'abréviation de βασκοσύνη, et l'amputation même d'une partie du nom détesté, notamment des voyelles, doit avoir quelque efficacité. Pour un groupe d'amulettes latines contre l'*invidia* provenant de Tunisie, cf. A. Merlin, *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 486-493. — Sur une amulette contre la maladie, G. Schlumberger, *Rev. Ét. Gr.*, 1892, 78, a lu : διώκι σε Ζοθυκ Μαχερα ὀξύτερον, et, selon lui, le troisième et le quatrième mot « désignent probablement le propriétaire de l'amulette » ; je vois dans « Ζοθυκ » le nom de la puissance surnaturelle qui poursuit la maladie (πάθος, placé juste avant cette phrase) et, ensuite, je reconnais le datif μαχέρᾳ, graphie de μαχαίρᾳ, « de son couteau ».

spécialement sensibles au mauvais sort. On lit, par exemple : ἔρρωσό μοι κύριε μου πάτερ, εὐτυχοῦντι μοι σὺν τοῖς ἀβασκάντοις μου ἀδελφοῖς [1], et, très fréquemment, ἀσπάζομαί σε καὶ τὰ ἀβάσκαντα σοῦ τέκνα [2] ; à Talmis un proscynème émane d'un personnage καὶ τῶν ἀβασκάντων παίδων αὐτοῦ [3]. L'adverbe ἀβασκάντως s'introduit aussi dans les formules de salutation : πρὸ δὲ πάντων ὑγιαίνειν σε εὔχομαι ἀβασκάντως τὰ ἄριστα πράττων [4].

Une remarque de E. Loch [5] est plus intéressante : « Die Form *N* ἀφηρώϊξε *N* habe ich ausser Thera nur noch auf dem benachbarten Anaphe [*IG*, XII 3, 288] und auf drei Inschriften von Fremden in Attika gefunden (Ἀθήναιον, VII, 212, n. 6 ; *Annales Fac. Lettres Bordeaux*, II (1880), S. 152 citiert aus Roehl in *Bursians Jahresb.* X (1882), S. 53 ; *Ath. Mitt.*, XII, 299, n. 270) [6]. » S'il s'agissait véritablement d'étrangers, ces gens porteraient un ethnique. Mais examinons les textes. Le premier est celui qui nous a occupés. Le troisième a été copié par Milchhöfer au Laurion, dans le bâtiment de la société minière grecque [7], et il l'a publié en majuscules avec ce lemme : « Rohes Relief aus parischem Marmor ; wohl von den Inseln stammend. Aetoma mit Rosette. Im Felde : Figur auf Kline, schlafend (?) ; darunter dreibeiniger Fisch mit würfelartigen Gegenständen ; r. und l. davon je eine kleine Figur mit erhobenen Händen » : Ἀφροδισία Εὐ[σε]βὴν [8] τὸν ἄν[ᾰ]ρ[α] [8] ἀφηρώϊξεν. Cette épitaphe, que Kirchner n'a pas insérée dans son Corpus, doit être ajoutée à celui de Théra.

Il est naturel que des inscriptions des Iles soient apportées au Laurion. De fait Milchhöfer notait, p. 294 : « Eine Proxenieinschrift, welche aus Keos stammt, wird hier nicht mitgeteilt. » C'est le décret, avec un catalogue de proxènes, publié

---

1. *Sammelbuch*, III, 6262 ; cf. 6263.

2. *P. Bad.*, VI, n. 171. Voir les abondants renvois de Preisigke, *Wörterbuch*, s. v.

3. *Sammelbuch*, I, 1022 = 4122.

4. Br. Olsson, *Papyrusbriefe aus der frühesten Römerzeit*, Diss. Uppsala, 1925, n. 18. Cette lettre, datant d'environ 25 p.C., semble être un des plus anciens exemples.

5. *Festschrift Ludwig Friedländer* (1895), *Zu der gr. Grabschriften*, 282, n. 2.

6. Il ajoute : « und in Thrakien ganz spät sogar *N* ζῶν καὶ φρονῶν ἀφηρώϊσέν ἑαυτόν. » La formule, dans les textes cités, est différente de celle que j'étudie ici.

7. *Ath. Mitt.*, 1887, *Antikenbericht aus Attika*.

8. Restitution de E. Loch, *De titulis graecis sepulcralibus*, Diss. Königsberg, 1890, 39.

par Kœhler [1]. C'est de paysans de Keratea que l'on tenait une inscription du Musée d'Athènes, qui provient de Syros [2]. De Théra, comme de toute la Mer Aigée, les inscriptions ont été emportées en des directions très diverses. Des inscriptions trouvées dans les fouilles de Fauvel et données par lui à Choiseul-Gouffier sont arrivées au Louvre [3] ; d'autres sont parvenues à Syra [4], à Athènes [5], à Berlin [6], à Leyde [7], à Saint-Pétersbourg [8], à Florence [9], au Vatican par Malte [10] ; l'une a été retrouvée dans le sol de l'hôpital maritime à Constantinople [11], une autre dans le port d'Ancône, d'où elle alla à Vérone, puis à Paris [12] ; le testament d'Épiktéta enfin a été porté en Crète, puis à Venise, puis à Vérone [13].

Pour le second texte non plus, on ne peut citer aucun témoignage valable de sa découverte *in situ*. C'est une stèle avec banquet funèbre, qui porte cette inscription : Χαρίτιν τὸν ἴδιον | υἱὸν Πάνφιλον ἀ|[φη]ρώϊξεν. Elle a été copiée au Musée de Verdun et publiée par M. Collignon, avec une épitaphe de Kos [14] : « les

---

1. *Ath. Mitt.*, 1884, 271 sqq. ; *IG*, XII 5, 542 ; cf. *IG*, XII, *suppl.*, p. 113 (le supplément proposé pour la ligne 42 n'est pas sans faire difficulté).
2. Sauciuc, *Ath. Mitt.*, 1911, 157 ; elle est relative aux banquets donnés par un stéphanéphore, ὑπὲρ ... τοῦ Συρίων δήμου (*IG*, XII, *suppl.*, 238).
3. *IG*, XII 3, 324 ; 419 ; 468 ; 472 ; 485 ; 522 ; 523 ; 525.
4. *Ibid.*, 827.
5. *Ibid.*, 500 ; 787 ; 913 (en la possession de Finlay).
6. *Ibid.*, 963. S'y trouvait en 1848.
7. *Ibid.*, 820 : donnée, en 1825, par un ambassadeur à Constantinople.
8. *Ibid.*, 925 (stèle d'héroïsation ; d'où l'attribution à Théra).
9. *Ibid.*, 918 (stèle d'héroïsation ; d'où l'attribution à Théra).
10. *Ibid.*, 475 (attribuée à Théra par Franz). Pour des pierres errantes à Malte, cf. Kaibel, *IG*, XIV, p. 141 : Théra, Syros (*IG*, XII 5, 661) et l'Attique. Pour ces dernières, voir U. Kœhler, *Ath. Mitt.*, 1884, 386-388 : *Attische Inschriften auf Malta.* Il s'agit de quatre inscriptions attiques, dont trois avaient été copiées à Athènes par Pococke ou à Éleusis par Chandler ; la quatrième est l'épitaphe d'un Μυρρινούσιος (*IG*, II², 6906) ; Kirchner les a vues au Musée de Malte. Le titre de la publication utilisée par Kœhler donne tous renseignements sur le voyage de ces marbres antiques : *Marmo Greco-Melitese, ossia interpretazione d'un inedita pregevole Greca iscrizione, scolpita in una base antica, lasciata in dono con altri marmi a Sua Altezza eminentissima Emanuele di Rohan, Gran-Maestro della s. religione Gerosolimitana e Principe di Malta e Gozo ec. dal Cav. Principe Victor de Rohan al suo ritorno da Atene nello scorso Aprile* [1789].
11. *Ibid.*, 478. Cf. *Rev. Arch.*, 1933, II, 127 ; *Rev. Phil.*, 1936, 156. L'inscription avait été copiée à Théra par Spon.
12. *Ibid.*, 331. Cf. *Coll. Frœhner*, n. 95.
13. *Ibid* , 330. Sur les voyages de la pierre et son attribution, voir S. Ricci, *Monum. Ant.*, II (1893), 69-82.
14. Ἰόπλιε Ὀφέλλιε Ἐπίνεικε χρηστὲ καὶ ἄλυπε χαῖρε (insérée par Paton-Hicks

marbres ont été rapportés de Grèce par le général Mayran, qui en a fait don au Musée » ; le n° 2 est un « marbre provenant d'Athènes ». Même si le général avait acquis ce marbre à Athènes, le monument lui-même atteste qu'il avait été apporté de Théra ; la formule, gravée sur une stèle avec banquet funèbre, le fait rentrer dans la série des stèles de Théra [1], où l'on trouve même la graphie ἀφηρόϊξεν alternant avec ἀφηρώϊξεν.

Dans le même article de l'*Athenaion*, cité ci-dessus, Koumanoudis publiait aussi, n. 5, une épitaphe de Thessalonique [2] que Kirchner, l'ayant trouvée parmi les reliefs du Musée d'Athènes, a publiée comme inédite et comme attique, *IG*, II², 10683 : — ς Ἀντιγόνᾳ τῇ συμβίῳ μνίας χάριν κ(αὶ) ἑαυτῷ ζῶν. [Ἔζησε ἔ]τη εξ′, μῆνες δ′, ἡμέρας δεκατρῖς. — ἐτῶν.

Au n. 11963 Kirchner republie d'après Welcker [3] et Kaibel [4] une stèle du Musée britannique qui porte cette inscription :

Ὁ δῆμος Ληναῖον Ἀρτεμιδώρου.
Καὶ τὸ πρὶν ἐν πολέμοις τηρῶν πύργον, παροδῖτα,
καὶ νῦν τηρήσω, ὡς δύναμαι, νέκυς ὤν.

Il reproduit l'explication de Kaibel, d'après lequel il s'agirait du Dipylon [5], et il remarque que l'inscription manque dans les inscriptions attiques du catalogue du Musée [6]. Mais rien ne peut faire songer à une provenance attique [7]. Le relief a été publié,

---

dans *I. Cos*, 318). « Le marbre a la forme d'un cippe rond, orné de guirlandes et de têtes de béliers. Il est vraisemblable que ce cippe servait primitivement d'autel, et qu'il a été par la suite utilisé comme marbre funéraire. » Il n'y a pas eu remploi ; cette forme d'autel rond à guirlandes est typique pour les monuments funéraires de Kos et de Rhodes.

1. M. Collignon commentait : « La fréquence de cette formule à Théra dans les inscriptions funéraires, tandis qu'elle est rare [!] en Attique, peut faire croire que Kharition n'était pas une Athénienne et qu'elle suivait les usages de son pays. »

2. Reproduite par Dimitsas, *Makedonia*, 478.

3. *Rhein. Mus.*, 1848 (VI), 82.

4. *Epigr. graeca*, 111.

5. « Ludi videtur in vocabulo πύργος, quod v. 1 turrim aliquam armis defendendam significat, v. 2 si recte intellexit Wilamowitz de Dipylo accipiendum est. »

6. « Non habet Hicks, *Gr. Inscr. Br. Mus.*, p. 139 sqq. »

7. « Stela attica in Museo Britannico », se contentait de dire le premier éditeur, Welcker ; d'où Kaibel : « cippus atticus ». Le sujet du relief n'est pas plus attique que la formule, et Conze s'est bien gardé de l'insérer dans ses *Attische Grabreliefs*, où il n'y a pas de monuments semblables.

avec figure, parmi les inscriptions smyrniennes du Musée Britannique [1]. Cette provenance me paraît à peu près assurée. En effet, si l'on chercherait en vain dans l'abondante épigraphie attique un relief funéraire avec l'inscription ὁ δῆμος τὸν δεῖνα, cette formule, gravée, comme ici, dans une couronne ou autour d'une couronne, et qui atteste des honneurs funèbres, avec couronne, décernés par le peuple, est connue à Smyrne par une multitude d'exemples [2]. La seule réserve que l'on puisse faire est que cette formule se trouve aussi aux environs de Smyrne, ainsi à Magnésie du Sipyle [3], à Thyatire [4], à Sardes [5], à Téos [6]. En tout cas la stèle vient de cette région, et très probablement de Smyrne, qui a fourni avec une telle abondance les musées d'Occident depuis le XVIIe siècle. Certaines de ces stèles, avec bas-reliefs et avec cette formule, qui avaient été relevées à Smyrne, ont été transportées en France [7], en Angleterre [8], à Berlin [9].

---

1. Marshall, *Gr. Inscr. Br. Mus.*, IV 2 (1915), 1025. Il ajoute un point d'interrogation à « Smyrna », mais il repousse la provenance attique. E. Pfuhl, *Jahrbuch*, 1905, 143 classe le relief sans discussion à Smyrne.

2. Je renverrai seulement à *CIG*, 3216-3224, 3226-3251, 3256-3262; *Arch. Zeitung*, 1875, 47 et pl. 2; *Beschreibung ant. Skulpturen Berlin* (1891), 776-779, 783 (dons de F. W. Spiegelthal, 1873). J'en relève plus de trente exemples dans le *Mouseion* de Smyrne. Voir ci-après, notes 7 et 8.

3. J. Keil et A. von Premerstein, *Erste Reise in Lydien*, n. 15.

4. Par exemple J. Keil et A. von Premerstein, *Zweite Reise in Lydien*, n. 44 (un défunt?), 80, 104. Il n'y a pas de couronne sur le relief funéraire, *BCH*, 1886, 412, n. 17 : Ὁ δῆμος Δημόνεικον Ἀρτεμιδώρου ἥρωα; je l'ai photographié à Akhisar en 1932.

5. *Sardis, Gr. Inscr.*, n. 111.

6. D'ailleurs, à Téos, la formule est presque toujours différente. Avec ὁ δῆμος dans la couronne, on lit ordinairement le nom du mort au vocatif. De plus, le peuple n'est le plus souvent pas seul; il y a toute une série d'associations qui décernent les honneurs. Je ne donne pas ici les références, car j'espère pouvoir publier sans trop tarder le Corpus de Téos que j'ai rédigé. — On ne peut penser à Paros; car jamais il n'y a seulement ὁ δῆμος, mais ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. De plus, il est très rare que la formule soit seulement ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Λεύκιον Αὐώνιον Πρῖσκον (*IG*, XII 5, 315); la formule normale dans cette ville est : ἡ β. καὶ ὁ δ. στεφανοῖ χρυσῷ στεφάνῳ τὸν δεῖνα, à quoi s'ajoute le plus souvent προμοίρως βιώσαντα (ou ἥρωα) (*IG*, XII 5, 312-314, 316-323; *IG*, XII, *suppl.*, 213).

7. A Paris : *CIG*, 3226; — à Selles-sur-Cher, chez les héritiers de Le Bret (3217, 3247). Sur ce dernier groupe, cf. *Rev. Phil.*, 1939, 194-197. Sur la collection numismatique de Cardin Le Bret, cf. A. Blanchet, *Rev. Num.*, 1939, *Le collectionneur Duvau, Notes sur des amateurs du XVIIIe siècle*, 200-205.

8. *CIG*, 3222; 3232 (= *Gr. Inscr. Br. Mus.*, IV 2, 1022); 3234 (= *ibid.*, 1023); 3235; 3256 (= *ibid.*, 1024).

9. Voir ci-dessus, note 2, les reliefs de la *Beschreibung*.

Le relief représente un jeune homme au banquet, le front ceint d'une couronne ou d'un strophion. J'entends ainsi le premier vers : Lénaios était affecté à la défense d'une des tours de la ville. Précisément nous connaissons le nom de plusieurs des tours de Smyrne par des inscriptions hellénistiques [1], qui spécifient que les habitants de tel quartier (ἄμφοδον) sont affectés (τετάχθαι) à la défense de tel secteur de la muraille, de la tour d'Agathè Tychè à celle d'Euétéria par exemple [2]. Lénaios n'était pas un mercenaire, un soldat de profession ; c'est seulement ἐν πολέμοις qu'il gardait la tour, mobilisé dans la milice civique. Il devait être affecté à une tour de son quartier ; aussi n'est-il pas fort étonnant que sa tombe fût placée, dans la nécropole qui commençait au delà du rempart, au pied de la tour qu'il avait gardée pendant sa vie ; désormais, dans sa tombe, il gardera la tour « comme il pourra ».

La formule funéraire ὁ δῆμος τὸν δεῖνα a permis à Boeckh de classer à Smyrne [3] mainte stèle parvenue à Venise [4], à Vérone [5], à Marseille [6], à Amsterdam et à Leyde [7], en Angleterre [8]. C'est de Smyrne aussi, en tout cas de cette région de l'Asie Mineure, que provient, je pense, une stèle trouvée à Gênes dans des travaux édilitaires [9] : Ὁ δῆμος Ἀπολλωνίαν Ποτάμωνος, Ἀρχίππου δὲ γυναῖκα [10].

---

1. E. Pfuhl, *loc. cit.*, date notre relief du IIe siècle avant J.-C.

2. Cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 183-187 ; *Anzeiger Wien*, 1924, 116-117, 149-150 ; *Études Anatoliennes*, 531 ; cf. *ibid.*, à Stratonicée de Carie, le πύργος et le φυλακεῖον.

3. Il semble que jamais la formule smyrnienne ne comporte le verbe στεφανοῖ. Dans *CIG*, le n° 3255 appartient à Paros (*IG*, XII 5, 1037 ; Dütschke, *Antike Bildwerke Oberitaliens*, III, 386 ; cf. *Rev. Phil.*, 1936, 157), et l'attribution à Smyrne d'un monument de la région d'Ancône, *CIG*, 3252 (*IG*, XIV, 2246) : Ὁ δῆμος στεφανοῖ Τρυφῶσαν Μενεκράτους, τὴν Ἀπολλωνίου ἀδελφήν —, n'est pas prouvée ; Bœckh ne l'a d'ailleurs pas proposée expressément.

4. *CIG*, 3224, 3236, 3239, 3253.

5. *Ibid.*, 3228.

6. *Ibid.*, 3223.

7. *Ibid.*, 3221, 3229, 3244.

8. *Ibid.*, 3231, 3254.

9. *Revue Épigraphique*, I (1913), 402. — On a déjà reconnu qu'une stèle trouvée près de Gênes provenait du Levant : Μάννης κεραμεύς, Εὐρῶπα Μάνους γυνή (*IG*, XIV, 2275).

10. Même si l'inscription a été trouvée à une certaine profondeur dans le sol, cela ne prouve nullement que ce ne soit pas une pierre apportée du Levant ; voir les exemples typiques que j'ai donnés *Rev. Phil.*, 1936, 155. En voici encore un qui est caractéristique : une inscription du Musée Britannique, *Gr. Inscr. Br. Mus.*, IV 2 (1915), 1030, copiée à Smyrne par She-

Si le raisonnement et la connaissance des formules et des usages peuvent ainsi souvent permettre de reconnaître une pierre errante et d'en fixer la provenance, il est des cas où la brièveté et la banalité du texte ne laissent aucune prise à la critique interne ; seul un témoignage peut établir le vrai ; ainsi pour l'épitaphe de Thessalonique signalée plus haut. Kirchner publie, 8391, après Boeckh, Koumanoudis et Kœhler, l'épitaphe d'un Ἡφαιστίων Εὐμήλου Ἀσπένδιος. Il commente : « Titulus num recte inter Atticos referatur, iure dubitat Koe. Boeckhius enim in Thera insula eum a Prokeschio exscriptum esse tradit, cum Pitt. lapidem in Ceramico repertum et Prokeschio dono datum esse affirmet. » Une affirmation de provenance de Pittakis est — on le sait par beaucoup de cas clairement élucidés — sans valeur aucune. Il faut en tout cas signaler que l'épitaphe est publiée par Hiller von Gaertringen dans *IG*, XII 3, 831 [1]. A Théra, cet Aspendien, à l'époque hellénistique, a pu être un soldat ou un officier de l'armée des Lagides.

Kirchner donne comme inédite, 12419, cette épitaphe du Musée épigraphique : Παριὰς μαῖα χρηστὲ χαῖρε. Mes fiches lexicographiques, s. v. μαῖα, m'ont permis de constater qu'il s'agit d'une inscription de Paros, mainte fois publiée, dont Hiller von Gaertringen a donné ce curriculum, *IG*, XII 5, 412 : « Fragmentum marmoris candidi in Paro inventum (Kampanis, Virlet), falso Delo attributum (Pittakis), postea Aeginam (et inde Athenas?) translatum. Edd. Le Bas, *Expéd. Morée*, III, 46, 8 = *Inscr. gr. et lat.*, V (1839), 277 ex Virleti schedis ; Boeckh, *CIG*, II, *add.* 2414 *l* ex hoc et Pittakis exemplari ; Le Bas, *Voyage arch.*, II, 2413. Musei Aeginetici inventarium a Kampane factum contulit M. Fränkel, *Epigraphisches aus Aegina*, 1897, 33, 106. »

N. 12449, Kirchner publie cette inscription attribuée au IIIe siècle de notre ère : Ἡγησελάης ἐκ τῶν ἰδίων αὐτὸν μνίας χάριν. Le relief représente un homme marchant vers la droite, tenant une épée ; dans le champ, 4 couronnes. L'éditeur ajoute : « de origine Attica non constat. » En réalité, il s'agit d'un relief de gladiateur, trouvé à Érétrie et publié avec dessin par Ad. Wilhelm, *Ephem. Arch.*, 1893, 147, n. 34 (d'où E. Ziebarth, *IG*, XII 9, 860). Je l'avais oublié dans mon livre sur les gladiateurs ; je

---

rard en 1701 (*CIG*, 3376) ; a été « found in excavations at Vauxhall, October 1901 ; presented by the Director of the London and South-Western Railway Company, 1902 ».

1. Sur le séjour de Prokesch à Théra, Hiller von Gaertringen renvoie à Ross, *Reisen auf den gr. Inseln*, I, 68 (I², 57).

le republie dans un fascicule de mes *Hellenica* où je donne une série de monuments et de nouvelles études relatives aux gladiateurs.

L'épitaphe 12576, qui porte le seul mot Σάγαρις, serait-elle la stèle copiée à Aigosthènes par J. A. Lebègue et publiée par lui en 1875 [1] ?

Après Dittenberger, *IG*, III, 1430, Kirchner, 13217, republie parmi les épitaphes d'Athènes cette inscription encastrée dans un mur de la ville de Pérast, dans les Bouches de Kotor : Μουκία Ἐπίκτησις Ποτισλανῷ ἀνδρὶ καὶ ἑαυτῇ κατεσκεύασε μνημεῖον · εἰς ὃ ἐάν τις βαλεῖ ἄλ[λ]ο σῶμα, δώσει εἰς τὴν πόλιν (δηνάρια) φ'. Il renvoie aussi à l'édition d'O. Hirschfeld, *Arch. epigr. Mitt. ŒEsterr.*, 9 (1885), 27, n. 43 *a*. La bibliographie est bien plus abondante. Kaibel, parmi les inscriptions de Rome, a inséré, d'après une publication de Visconti, cette inscription, *IG*, XIV, 1862, avec ce lemme : « ubi reperta sit tacet Visconti, sed est sine dubio Italicae originis. » R. Cagnat, ignorant *IG*, III et *IG*, XIV, a donné l'inscription, d'après la publication d'O. Hirschfeld, parmi les inscriptions de Dalmatie, *IGR*, I, 553 ; il ajoutait : « Hunc titulum perhibent nonnulli ex Asia in Dalmatiam translatum : cf. *Jahreshefte*, II (1898), *Beiblatt*, p. 104 » (publication, avec photographie, par Sticotti) [2]. L'origine attique n'a pour base qu'une lettre d'un certain Lambert, adressée à Visconti (en 1806), d'après laquelle Dittenberger a publié l'inscription. Cette lettre contient ces mots, cités par Dittenberger : « Questa iscrizione, che ho fidelmente trascritta della copia a me data, venne da Atene a Perasco [*sic*] dove ora si trova. » Il ne s'agit là que d'un on-dit [3]. Or les inscriptions funéraires avec interdiction sont d'une telle rareté à Athènes qu'il serait paradoxal d'attribuer à cette ville l'inscription transportée à Perast [4]. Elle doit venir de quelque point de la côte d'Asie ou de Thrace, là où les épitaphes avec interdictions sont communes.

---

1. *De oppidis et portibus Megaridis ac Boeotiae in Corinthiaci sinus littore sitis*, p. 75. Sur le nom Σάγαρις, cf. la bibliographie que j'ai donnée en signalant, *Rev. Phil.*, 1939, 117, n. 2, les inscriptions publiées par Lebègue, qui ont été oubliées dans *IG*, VII ou republiées ensuite comme inédites. Sur des pierres portées de cette région de la Mégaride (Pagai) au Musée d'Athènes, voir *Rev. Phil.*, 1939, p. 106 et p. 112, n. 6 (inscription honorifique republiée comme attique et comme inédite *IG*, II², 3264). Celle-ci a a été achetée au Pirée.

2. D'après Sticotti le marbre aurait été apporté à peu près un siècle au paravant.

3. Cf. d'ailleurs les indications de Kaibel et de Sticotti.

4. J'ai revu l'inscription sur place en 1931 ; cf. *Rev. Phil.*, 1936, 155, n. 6.

8. *Fausses provenances.* — L'inscription de Perast est à la fois une pierre errante et une pierre sur laquelle on a donné une fausse indication de provenance [1]. Il arrive bien plus fréquemment qu'on ne l'imaginerait que des inscriptions soient faussement classées à telle région, non parce qu'elles y ont été transportées, mais par une simple erreur d'attribution. J'en ai donné déjà des exemples, en classant les diverses causes d'erreur [2]. On en trouve toujours de nouveaux [3]. Parmi les inscriptions de la nécropole d'Iasos, Le Bas et Waddington ont publié, n. 304, une épitaphe avec interdiction. Elle avait été communiquée à Le Bas par le capitaine Graves, de la marine anglaise, qui travaillait au relevé des côtes de l'Anatolie. Or, j'ai trouvé cette

1. Je crains que les lemmes de Kirchner ne soient pas toujours assez soigneux et laissent échapper des indications intéressantes contenues dans les premières éditions. Ainsi pour une pierre errante, n. 8003, épitaphe d'un Alexandrin publiée par Seymour de Ricci, *Rev. Arch.*, 1901, II, 376 : « Athenis, nunc in Arvernorum urbe (Clermont) Galliae, ubi lapis in curia deposita est. » L'article de S. de Ricci est intitulé *Inscriptions de l'Oise*, et il renvoie notamment à *IG*, XIV, 2537 et à Mowat, *Bull. Antiqu. France*, 1879, p. 280 (ajouter : p. 292), qui auraient dû être cités par Kirchner ; on y apprend que cette inscription, trouvée dans les maçonneries de l'ancien château de Clermont *de l'Oise*, n'est qu'un moulage d'une inscription du Musée d'Amiens, « rapportée d'Athènes par le lieutenant-général Théodore de Rumigny » (elle s'y trouvait déjà en 1848).

2. Cf. notamment *Études Anatoliennes*, 437-444 ; *Rev. Phil.*, 1939, 187, 197 ; *Coll. Frœhner*, VI-VIII ; *Études épigr. et phil.*, 166. L'inscription de Leyde *CIG*, 1976 (Janssen, *Musei Lugduno-Batavi inscriptiones* (1842), p. 29, n. 4), dont j'ai montré (*Études Anatoliennes*) qu'elle venait de Lampsaque (*CIG*, 3645), est faussement attribuée à Thessalonique, non seulement par Dimitsas, mais par Le Bas, II, 1379, et par W. Baege, *De Macedonum sacris* (1913), 145.

3. Dans le traité entre Milet et Héraclée du Latmos (*Delphinion*, 150 ; *Sylloge*[3], 633), il est question de lieux nommés ἐγ Κυσσήλει et τῆς Κισαρίδος (l. 80), situés dans la région. A. Rehm écrit (p. 363) : « auf die nämliche Gegend bezieht sich sicherlich das Demotikon oder Ethnikon Κυσηρεύς auf einem Grabstein römischer Zeit bei Le Bas-Waddington, 512 (gefunden « au village de Staliano ») » ; et Hiller von Gaertringen note dans la *Sylloge* (note 18) : « Κυσηλεύς Le Bas-Wadd., 512. » L'inscription avait été copiée par Cadalvène « au village de Staliano, sur la rivière Guziazy ». Waddington suggérait : « le village de Staliano pourrait bien être Dalian, situé près des ruines de Caunus ; dans ce cas cette inscription appartiendrait à Caunus. » A. Rehm ne tient pas compte de cette attribution quand il affirme un rapprochement avec un toponyme de la région de Milet. Or, l'épitaphe des Κυσηρεῖς a été effectivement copiée à Kaunos (*BCH*, 1877, 345 ; cf. *Études Anatoliennes*, 455, n. 1, sur l'édition *SEG*, II, 534) ; « Guziazy » est alors Köyceğiz, par une déformation qui n'est pas plus forte que pour beaucoup de noms transmis par les voyageurs de cette époque. Il n'y a donc aucun rapport entre ces Κυσηρεῖς et le traité Milet-Héraclée.

inscription, en 1934, en place, gravée sur un lourd sarcophage, au milieu des arbres, dans la nécropole de Bargylia[1]. — Le n° 311 de Le Bas-Waddington, communiqué aussi par Graves, ne vient pas d'Iasos même, mais de l'échelle de Kazıklı, entre Iasos et Didymes. Cousin et Deschamps l'y ont copié et l'ont publié comme inédit dans *BCH*, 1894, 21, n. 11. Le n° 310 de Le Bas-Waddington ne vient pas lui non plus d'Iasos, comme il est dit là ; Cousin et Deschamps l'ont trouvé encastré dans un tombeau voûté à l'échelle de Kazıklı et l'ont publié comme inédit, *BCH*, 1894, 20, n. 9. Remarquons d'ailleurs qu'il est en relation étroite, par certains des noms, avec le n. 311. J'ajoute que je l'ai copié en 1934 à l'école de Milas, où il avait été transporté ; on disait à tort qu'il venait de Karacahisar (Hydisos) ; j'en donne l'édition critique dans le *Recueil des inscriptions de la Carie*. J'ai déjà montré que deux inscriptions trouvées par Cousin et Deschamps à Kazıklı, où je les ai revues, et publiées par eux comme inédites se trouvaient dans le *CIG*, l'une parmi les inscriptions d'Hiérapolis de Phrygie, l'autre attribuée à Kasaba, près de Sardes.

Parmi les inscriptions publiées par Zolotas comme « trouvées en on ne sait quel endroit de Chios », il y a cette épitaphe, publiée en majuscules[2] :

Κόιντος Καικίλιος
Στρατονίκου Χῖος
Δημήτριος
Ἑρμοκλῆς Ἑρμοκλεί-
ους
ἥρως χρηστὲ χαῖρε
Σαβαιθὶς Ἑρμοκλε[ί]-
ους
Σαραπήων Ἑκατό-
μνω
Εὐχαριστεμ.....
χαῖρε.

Un détail est surprenant : l'ethnique Χῖος à la ligne 2. Si la pierre le portait bien, son appartenance à Chios serait douteuse. D'autre part, le nom Δημήτριος est le seul dans l'inscription à ne pas être accompagné d'un patronymique. — En préparant le Corpus de Tralles, j'ai rencontré cette inscription, qui a été trouvée à Tralles, sur la pente sud du plateau de la ville, copiée par Pappakonstantinou, G. Weber et Fontrier, et publiée *Ath. Mitt.*, 1900, 125 :

Κοίντος Καικίλιος
Στρατονίκου υἱὸς Δημήτριος,
Ἑρμοκλῆς Ἑρμοκλείους
ἥρως χρηστὲ χαῖρε.
Σαβαιθὶς Ἑρμοκλέους,
Σαραπίων Ἑκατόμνω
εὐχάριστε χαῖρε.

1. Cf. *Rev. Arch.*, 1935, II, 160.
2. *Athena*, 1908, 259, n. 131.

La lecture υἱός, à la ligne 2, supprime toute difficulté. — La pierre, après sa découverte, avait été portée au gymnase turc de Smyrne. Est-elle passée de là à Chios? Je crois que Zolotas n'a pas vu la pierre ; la coupe des lignes est fausse ; il n'est rien dit sur le monument, pourtant caractéristique : un autel rond, de 65 cm. de diamètre et 1 m. de haut, orné de trois bucrânes avec guirlandes. Zolotas a dû recevoir une copie ; peut-être son informateur la lui a-t-il envoyée parce qu'il avait cru lire l'ethnique Χῖος au début ; Zolotas a cru que la pierre était à Chios, mais celle-ci n'a pas dû quitter Smyrne. Si je n'avais dit qu'une phrase là-dessus dans un lemme du Corpus de Tralles, il eût été à craindre que cette brève mention n'échappât au futur éditeur des inscriptions de Chios ; c'est pourquoi je signale ici le cas avec quelque détail. Cela montre une fois de plus la nécessité de la critique dans les indications de provenance. Ici d'ailleurs on n'aurait aucune raison de suspecter la provenance chiote (une fois Χῖος corrigé en υἱός), aucun indice pour l'attribuer à Tralles[1].

Une autre épitaphe a été publiée dans le même recueil, p. 260, n. 133, d'après un estampage. « J'ignore », dit l'éditeur, « si la pierre est à Chios ou ailleurs, et si l'inscription a été éditée ». C'est une épigramme d'Érythrées, copiée à Aricak, publiée par Fontrier, *Mouseion de Smyrne*, V (1886), n. 582. La pierre était plus complète quand la vit Fontrier. De plus, l'édition d'*Athena* contient quelques fortes erreurs de lecture ; elle ne pourrait qu'égarer et elle est inutile pour la constitution du texte.

L'inscription p. 241, n. 57 B ; ὁ δῆμος Φίλωνα Ἑκατοδώρου[2] κτλ., est une pierre errante trouvée à Érythrées, *Ath. Mitt.*, 1901, 117, n. 2. Le Musée de Constantinople avait reçu copie d'inscriptions, de provenance inconnue, sur une base qui supportait des statues[3] : à gauche, Αἰγυπτία | Ἑκατωνύμου | τῆς ἑαυτῆς | θυγατρὸς | Ἰδείας τὴν | θυγατέ⟨τε⟩ρα | Φιλοθέαν, et, à droite, Ἑκατώνυμος Ἑκατωνύμου | τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα | Φιλοθέαν Ἡρακλείδου. En étudiant les inscriptions d'Érythrées, j'ai constaté que le marbre provenait de cette ville, où il avait été copié en 1900 par G. Weber[4].

---

1. Le nom carien Ἑκατόμνως ne semble pas connu à Chios ; il est mieux à sa place en Carie ; mais il est porté par des Rhodiens ; d'ailleurs, un nom qui a été celui d'un personnage historique peut se retrouver loin de sa patrie d'origine.

2. Donné comme de provenance inconnue (Chios ou Érythrées) avec réserves sur son caractère d'inédit.

3. *Jahreshefte*, I (1898), 37 (communiquée par le Musée et publiée par Kalinka).

4. *Ath. Mitt.*, 1901, 118, n. 8.

XXVII. — Noms de métiers.

Une épitaphe hellénistique d'Érétrie, *IG*, XII 9, 522, porte ces deux mots : Ἀμμώνιος | Μαραθᾶς. L'éditeur a songé à reconnaître dans le second un ethnique : « Vs. 2 fort. demoticum, cf. Μαραθηνός n. 818[1]. » Cette suggestion n'est pas acceptable ; notre homme n'était pas un citoyen de Marathous, la moderne Amrit, sur la côte de la Phénicie ; car la terminaison -ᾶς ne peut être celle d'un ethnique. Elle est au contraire fréquente dans les noms de personnes, et non moins dans les substantifs indiquant un métier. De ces derniers les exemples deviennent sans cesse plus nombreux. Les listes que l'on en a dressées[2] doivent toujours être augmentées, grâce notamment à l'apport des papyrus[3]. Les inscriptions aussi apportent leur contingent ; ainsi les épitaphes de la Cilicie Trachée ont fait connaître plusieurs noms nouveaux de métiers en -ᾶς[4]. Mais il arrive que ces mots nouveaux soient méconnus ; ainsi, dans une épitaphe de Jaffa, les mots Ἰακὼ κυμινᾶ, qu'a heureusement interprétés M. N. Tod[5] comme la désignation d'un marchand de cumin, d'un κυμινοπώλης. A Érétrie, notre Ammônios était un marchand de fenouil, un μαραθᾶς. Le fenouil, comme le cumin, était un condiment très apprécié[6], qui entrait dans un grand nombre d'assaisonnements : *ipsum condimentis prope omnibus inscritur ; oxyporis* [sauces au vinaigre] *etiam aptissime*[7]. On en garnissait aussi la croûte intérieure de pains[8], on le mêlait aux olives conservées, on le

1. Cf. p. 209, index des ethniques : « Μαραθηνός 818, 3. — Μαραθᾶς (?), 522, 2 ».

2. Voir notamment Hatzidakis, *Einleitung in die neugr. Grammatik* (1892), 182-183 ; W. Petersen, *Class. Phil.*, 1937, 121-130 ; W. Schulze, *Kleine Schriften*, 300-301 (à propos de χαλκωματᾶς ; H. Seyrig a reconnu χαλκωμᾶς, et non un nom sémitique, sur la mosaïque de Yakto, *Syria*, 1941, 221, n. 1).

3. Voir surtout E. Locker, *Glotta*, 22 (1934), 91 (d'après Preisigke) ; B. Olsson, *Aegyptus*, VI, 247 sqq., et XIII, 327, n. 2.

4. *MAMA*, III (1931), p. 237 : χλιδᾶς, κοπιδᾶς (cf. H. Grégoire, *Byzantion*, VIII, 757), προπουματᾶς, ὀστρακᾶς ; peut-être σαπουλανᾶς ; nouveaux exemples (p. 735) de κτενᾶς, μαχερᾶς, μυρεψᾶς, σακκᾶς.

5. *Pal. Expl. Fund Quart.*, 1935, 85-86 (*SEG*, VIII, 143). Aux éditions de ce texte ajouter Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. or.*, VI, 181.

6. Voir par exemple la liste de condiments dans une pièce d'Alexis (Athénée, IV, 170 a ; Pollux, VI, 66).

7. Pline, XX, 256.

8. *Ibid.*

faisait cuire avec le moût pour avoir du « vin au fenouil », *marathrites* [1].

A Smyrne, une inscription funéraire a été ainsi interprétée (*CIG*, 3378) : Ἡ σορὸς Σερβάτου Στεφανᾶ; « videtur vir Servatus Stephanas vocatus esse; nisi Στεφανᾶ est pro τοῦ Στεφανᾶ, ut hic pater sit » (Boeckh). Toute difficulté disparaît si l'on écrit : στεφανᾶ, fabricant de couronnes [2]. Le substantif στεφανᾶς, comme μαραθᾶς, est à ajouter aux dictionnaires [3].

En voici encore un qui n'a pas été reconnu. Un bloc d'Aphrodisias porte ces mots [4] : Ἑρμόλαος Πορφυρᾶς τὸ στεγνὸν ἐποίει. Il me paraît qu'il faut écrire πορφυρᾶς.

XXVIII. — Sur une épitaphe chrétienne de Phrygie.

ΒΛΕΠΕ.

Une épitaphe chrétienne [5] copiée dans la Phrygie du Nord, au village de Başara, entre la « Cité de Midas » et Amorion, porte, au-dessous du nom du défunt et de son village, le mot βλέπε, précédé et suivi d'une croix. L'éditeur commente ainsi ce verbe : « The invocation, βλέπε between two crosses, is a Christian adaptation of the pagan Ἥλιε, βλέπε », et il renvoie à l'article de F. Cumont sur le Soleil Vengeur.

Le rapprochement est ingénieux, mais il n'est pas exact. Pour qu'il soit probant, il faudrait avoir l'invocation Κύριε, que la croix ne suffit pas à remplacer. Normalement, cet impératif, isolé, ne peut servir à interpeller que le défunt lui-même ou le lecteur de l'épitaphe, comme l'impératif χαῖρε, χαίρετε [6]. En fait, on peut

---

1. Voir Olck, dans *P. W.* s. v. *Fenchel* (1909).

2. Sur les fabricants de couronnes, voir Mau, dans *P. W.* s. v. *Coronarii* (1901). Ajouter : les στεφανοπλόκοι dans les papyrus; cf. Th. Reil, *Beiträge zur Kenntniss des Gewerbes in hell. Aegypten*, Diss. Leipzig, 1913, 127; — un στεφανοπλόκος à Kallatis dans une liste de souscriptions d'un thiase, *Dacia*, I, 129, l. 39; — une στεφανοπωλίς, affranchie, à Sparte, *IG*, V 2, 209, l. 32.

3. Pour πιννωνᾶς, cf. *Hellenica*, I, 25; pour ὑδραλετᾶς, cf. H. Grégoire, *Byzantion*, 8 (1933), 767.

4. Kubitschek et Reichel, *Reise in Karien und südl. Phrygien* (*Anz. Akad. Wien*, 1893), p. 10, n. 6.

5. W. M. Calder, *MAMA*, I (1928), 403.

6. Cf. l'épigramme de Seuthès à Hermoupolis Magna, l. 16 sq. : Βλέπε, μὴ δακρύσῃς, φίλτατ' · αὐτὸ τοῦτο γὰρ | μεισῶν ἐκέλευσα κτλ. (*Anz. Wien*, 1936, 59).

donner l'explication certaine de cet impératif, en faisant entrer l'épitaphe dans une série, qui comporte des formules plus développées et plus explicites. De même que de nombreuses épitaphes, païennes ou chrétiennes, portent au bas de la stèle le seul mot ταῦτα, qui suffit à rappeler la formule plus complète ὁ βίος ταῦτα, « voilà ce qu'est la vie » [1], βλέπε, « regarde », évoquait les formules : « regarde, voilà ce que tu deviendras, voilà ce qui t'attend, voilà l'aboutissement de la vie. » Dans la région d'Afion Karahisar, l'épitaphe du diacre Amarantos [2] se termine par cette phrase, précédée d'une croix : βλέπε δὲ ὁ ἀναγινώσκων ὅτι ὁ θάνατος πᾶσιν ἡτύμαστε ; « regarde, lecteur, la mort attend tout le monde. » L'épigraphie chrétienne a emprunté ces formules, sinon la conclusion à en tirer, à la sagesse populaire qui inspire les épitaphes païennes. Un relief de Smyrne, conservé à Utrecht [3], représente un vieillard assis et songeur, qui approche son bâton

---

1. Cf. provisoirement *Études Anatoliennes*, 390, avec bibliographie. Un lot nouveau dans *TAM*, III (Termessos), p. 356. Des inscriptions de Rome dans A. Ferrua, *Epigraphica*, II (1940), 10-13. Pour l'épigraphie chrétienne, voici un cas méconnu d'abord. Dans une inscription chrétienne de Tanagra, qui contient trois épigrammes contre les τυμβωρύχοι, « le mot ταῦτα écrit en grandes lettres au bas de l'ἀρά semble appartenir à une formule comme γένοιτο ταῦτα dont le premier mot aurait été écrit sur une autre pierre juxtaposée à celle-ci » (L. Duchesne, *BCH*, 1879, 145) ; « editores probabiliter coniecerunt » (Dittenberger, *IG*, VII, 582-584). C'est le ταῦτα si souvent gravé, seul, après l'épitaphe, comme a vu E. Loch, *Festchrift L. Friedländer*, 292. — Je signale une série semblable d'imprécations à Kéos. Sur la pierre *IG*, XII 5, 588, il y a deux imprécations métriques séparées par le mot ἄλλο. Dans la première, v. 1, on lit : κεῖνον ὃν βλέ[πεις]. Hiller von Gaertringen les date, d'après l'écriture, « serae aetatis (saeculi fere tertii p. Chr. n.) ». Mais elles ne peuvent être antérieures au IVe siècle (sans doute IVe-Ve siècle), car l'une est manifestement chrétienne, v. 4-5 : ὁ γὰρ τῶν ζώντων δικ[αστὴς] α[ὐ]τῆς ὑπερμαχέει. L'écriture et, pour la plupart, le lieu de trouvaille établit un lien étroit entre les épigrammes 587, 588 (deux épigrammes), 589, 590, 591 (toutes à Poiessa), 564 (Karthaia) et 633 (Ioulis) (cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 160-161, à propos de la ponctuation et des signes d'abréviation et d'apostrophe.) Hiller von Gaertringen date 633 « pas avant le IIIe siècle ». Les n. 590 et 591 parlent de Dieu le Père. On a là un seul ensemble du IVe-Ve siècle ; il comporte 3 épitaphes et 5 imprécations contre les τυμβωρύχοι. Cette série d'imprécations, comme celle de Tanagra, montre le même goût pour des variations sur ce thème que la grande collection d'épigrammes contre les τυμβωρύχοι due à Grégoire de Nazianze, *AP*, VIII, 176-254.

2. Legrand et Chamonard, *BCH*, 1893, 289, n. 96 (Ramsay, *Phrygia*, 741, n. 677).

3. *CIG*, 3397 (Kaibel, *Epigr.*, 303). Je n'ai pas vu la photographie, publiée par G. van Hoorn, que signale *SEG*, IV, 630.

d'un crâne placé à ses pieds [1], et le sujet est commenté par cette épigramme [2] :

Ἄνθρωπος τοῦτ' ἐστί · τίς εἶ βλέπε, καὶ τὸ μένον σε ·
εἰκόνα τήνδ' ἐσορῶν σὸν τὸ τέλος λογίσαι,
καὶ βιότῳ χρῆσαι μήθ' ὡς ἰς αἰῶνας ἔχων ζῆν
μήθ' ὡς ὠκύμορος, ἵνα γηράσαντά σε πολλοί
μαστίξωσι λόγοι θλειβόμενον πενίῃ.

Par l'impératif βλέπε on invite le lecteur à regarder, en voyant ce crâne, « ce qu'il est et ce qui l'attend » et « en voyant cette image à réfléchir à sa fin ». Le mot τέλος est fréquent dans ces épitaphes [3]. Comme très souvent, de la considération de la mort on tire une leçon d'avoir à jouir de la vie [4] : « n'use pas de ta vie comme si tu avais à vivre des éternités. » Ce qui est plus original ici, c'est que ce vieillard en tire aussi une leçon de prudente économie : jouis de la vie, car tu ne vivras pas toujours, mais ne dépense pas tout comme si ta vie devait être courte [5] ; sinon, quand tu seras vieux, les sarcasmes de beaucoup te reprocheront d'être accablé par la pauvreté. — A Kos [6], un vieillard de 83 ans conseille de boire [7], puisqu'on doit mourir :

Οὔνομα Χρυσόγονος, Νυφῶν λάτρις, ἐνθάδε κεῖται,
παντὶ λέγων παρόδῳ · πεῖνε, βλέπις τὸ τέλος.

Le même verbe βλέπειν est le dernier mot de l'épitaphe d'un Alexandrin enterré près de Rome [8] :

---

1. Le relief est décrit dans *CIG*. Kaibel abrège indûment la description en : « Anaglypho expressus senex cogitabundus » (d'où R. Herzog, *Koische Funde und Forschungen*, p. 105 : « Grabrelief, das einen nachdenklich dasitzenden Greis darstellt. »)
2. Cf. l'épigramme de Krinagoras, *AP*, VIII, 439.
3. Voir une série de textes dans *Études Anatoliennes*, 370 : ταῦτα τὸ τέλος, τοῦτο τὸ τέλος. Cf. encore *TAM*, III, 440 ; 516 ; 584 (τέλος ὅραμα τύμβου. Βίου ταῦτα). Cf. l'épigramme de Palladas, *AP*, X, 58 : γῆς ἐπέδην γυμνός, γυμνὸς θ' ὑπὸ γαῖαν ἄπειμι · | καὶ τί μάτην μοχθῶ, γυμνὸν ὁρῶν τὸ τέλος ;
4. Cf. par exemple *Rev. Phil.*, 1943, 182, pour les cas où ce conseil est détaché de l'épigramme elle-même.
5. Plus encore que les textes d'[Isocrate], *Dem.* et d'Ausone cités par Kaibel, cf. l'épigramme *AP*, X, 26, attribuée à tort à Lucien (cf. J. Geffcken, *Ph. Woch.* 1932, 1089 sqq.) : Ὡς τεθνηξόμενος τῶν σῶν ἀγαθῶν ἀπόλαυε, | ὡς δὲ βιωσόμενος φείδεο σῶν κτεάνων. | Ἐστὶ δ' ἀνὴρ σοφὸς οὗτος, ὃς ἄμφω ταῦτα νοήσας | φειδοῖ καὶ δαπάνῃ μέτρον ἐφηρμόσατο.
6. R. Herzog, *Koische Funde und Forschungen*, n. 163, et Pl. VI, 2.
7. Sur ce thème, voir *Rev. Phil.*, 1943, 182-183.
8. Kaibel, *Epigr.*, 713, l. 13 sqq. ; *IG*, XIV, 1794.

Σεράμμων ἐνθάδε κεῖμαι Ἀλεξανδρεύς, πολλὰ μογήσας
ἐν βιότῳ περιών, λήθῃ, πλάνῃ, ἐλπίδι διώκων
.ην τὸ τ[έλ]ος ? — — — [ἵνα ?] τοῦτο γένωμαι ὃ βλέπεις.

La place du mot rappelle le βλέπε ajouté au texte. — Sur la stèle d'un gladiateur à Xanthos [1], le conseil de joyeuse vie est lié à la « vue », par l'exemple de ce défunt, de la mort inévitable :

Παῖζε, γέλα, παροδεῖτα, βλέπων ὅτι καὶ σὲ θανεῖν δεῖ.

On rencontre la même formule avec la variante εἰδώς, au lieu de βλέπων [2], ou, dans des formules analogues, les mots εἰδώς ou μαθών [3]. Εἰδώς est combiné avec un synonyme de βλέπειν, σκοπεῖν, dans une épitaphe d'Aigialè d'Amorgos [4] : χαῖρε παροδεῖτα καὶ σκόπει ὡς εἰδὼς (ὁ)τει καὶ σοὶ τὸ αὐτὸ ἀπόκειται.

Ces épitaphes païennes, comme l'épitaphe du diacre Amarantos, expliquent le βλέπε de l'inscription de Phrygie. Ce motif se perpétuera dans l'épigrammatique funéraire chrétienne. A l'extrême fin de la tradition antique, une épitaphe de Maximè Planude, rédigée par son élève Grégorios [5], se termine par ce pentamètre :

ἀλλὰ σὺ τόνδε βλέπων μνώεό μοι θανάτου.

Louis Robert.

---

1. *TAM*, II, 355 ; *Gladiateurs*, p. 145, n. 146.
2. *Rev. Phil.*, 1943, 187.
3. Voir *ibid.*, 182. Cf., à Corcyre, *IG*, IX 1, 883 : Τοῦτ' Εὔοδος βροτοῖσι πᾶσι παραινῶ · | τῇ ψυχῇ μετάδος καλῶν · (τί) ἔχθεις ; | καὶ τὸν βίον τρυφῇ παρηγόρησον, | εἰδὼς, ἢν καταβῇς ἐς πῶμα Λήθης, | οὐδὲ τῶν ἐπάνω κάτω ποτ' ὄψει | ψυχῆς ἐκ μελέων ἀποπταθείσης.
4. *IG*, XII 7, 249.
5. C. Wendel, *Byz. Zeitschrift*, 1940, 443.

Addendum à la page 20. — Vers le milieu du IIe siècle, l'athlète Ménodôros d'Athènes a vaincu à la lutte et au pancrace dans les Rômaia de Chalkis (*I. Délos*, 1957 ; cf. ci-dessus, p. 20, n. 3),

REMARQUES SUR L'ANALOGIE EN MATIÈRE D'ACCENTUATION GRECQUE

On sait le rôle considérable qu'a joué l'analogie dans l'accentuation du grec ancien. Elle explique certaines des règles les plus générales (recul du ton dans les formes personnelles du verbe), comme elle explique, dans le détail, un grand nombre de faits particuliers.

A propos des flexions nominale et verbale, nous voudrions marquer ici, par quelques exemples, ce que peuvent nous apprendre certaines accentuations analogiques :

— d'une part, sur le sentiment qu'avaient les Grecs de l'organisation de leur déclinaison (opposition des cas obliques aux cas directs ; prépondérance du nominatif singulier) ;

— d'autre part, sur l'existence de formes grammaticales disparues.

On se reportera, pour les faits, au *Traité d'accentuation grecque* de J. Vendryes (cité, dans ce qui suit, par la seule indication des paragraphes).

I

C'est presque uniquement[1] dans l'accentuation que se manifeste une opposition entre le groupe des cas directs (Nom. Acc.) et celui des cas obliques (Gén. Dat.), et ceci sous deux formes :

a) les oxytons des deux premières déclinaisons sont périspomènes[2] aux cas obliques des trois nombres (§§ 264, 271) ;

---

1. Les anciennes alternances vocaliques prédésinentielles, du type πατήρ, πατέρα/πατρός, πατρί et πατέρες, πατέρας/(hom.) πατρῶν, πατράσι, où se manifestait également cette opposition des deux groupes de cas, n'apparaissent plus, dès l'état le plus ancien du grec, que dans une demi-douzaine de mots ; et là même, l'analogie a tendu très tôt à les effacer (hom. πατέρος, πατέρι d'après πατέρα, πατέρων d'après πατέρας, etc.).

2. Cette règle ne s'est trouvée générale que lorsque les deux déclinaisons furent devenues parisyllabiques : en attique, par exemple, quand, au génitif, *-óo eut abouti à -οῦ, *-ᾶο à -οῦ, *-ᾶων à -ῶν, et quand les finales de datif -οῖς (éliminant -οῖσι) et -αῖς (éliminant -ᾶσι, -αῖσι) furent demeurées seules en usage.

b) dans la IIIe décl., les formes disyllabiques de Gén. et de Dat. des trois nombres sont accentuées sur la désinence, quelle que soit l'accentuation du Nom. Sg. (§ 277).

L'une et l'autre règle reposent sur des usages antérieurs au grec, comme l'enseignent, notamment, pour les deux premières déclinaisons, la comparaison du lituanien (§§ 49, 57), pour la troisième, la comparaison du védique[1] (§ 277 ; et A. Meillet, *Introd.*[7], p. 314-318).

Mais les innovations analogiques montrent que le sentiment de cette opposition, sous ses deux formes, était demeuré vivant à date historique.

a) Au duel des noms contractes de la IIe décl. dont le Nom. Sg. est périspomène (*χρυσέος>χρυσοῦς, etc.), en regard du Gén. Dat. en -οῖν (*χρυσέοιν>χρυσοῖν), le Nom. Acc. qui devrait être aussi périspomène (par contraction de *χρυσέω) a été accentué de l'aigu (χρυσώ : § 272) pour restaurer une opposition (χρυσώ/χρυσοῖν) rappelant celle de θεώ à θεοῖν, etc.[2].

b) Dans la IIIe décl., ont, il est vrai, échappé anciennement à la règle générale des cas obliques disyllabiques :

1° l'interrogatif τίς (§ 278 II), en vertu de sa signification[3] ;

2° les rares participes monosyllabiques (§ 278 III), par analogie des nombreux participes polysyllabiques avec lesquels ils constituaient un groupe cohérent (ὤν/ὄντος d'après ἐών/ἐόντος, ἰών/ἰόντος, λιπών/λιπόντος, λείπων/λειπόντος, etc. ; στάς/στάντος et pareillement βάντος, -δράντος, θέντος, ἕντος, γνόντος, δόντος, φύντος, δύντος, etc. d'après ἱστάς/ἱστάντος, τιθείς/τιθέντος, λυθείς/λυθέντος, διδούς/διδόντος, δεικνύς/δεικνύντος, λύσας/λύσαντος, etc.) ; à la IIIe décl. appartenait, outre les participes, un seul thème monosyllabique en -ντ-, l'adjectif πᾶς : une hésitation s'est marquée entre l'accentuation régulière πᾶς/παντός, (dor.) παντῶν, et une accentuation analogique de celle des participes ; il en est résulté en attique le bizarre compromis que l'on sait : πᾶς/παντός, παντί/πάντοιν, πάντων, πᾶσι ;

---

1. On se rappellera toutefois qu'en védique, à l'Acc. Pl., la place du ton est plus souvent celle des cas obliques que celle des autres cas directs.

2. On comprend que le singulier n'ait pas été modifié de la même façon (entre -οῦς, -οῦν contractes et -ός, -όν, existait une double différence de quantité et d'intonation) ; mais cette explication ne vaut pas pour le pluriel. D'autre part, on ne connaît rien de tel dans les mots contractes de la Ire décl. (duel μνᾶ, μναῖν). L'action de l'analogie a donc été très limitée. Elle n'en est pas moins significative.

3. L'intonation initiale est liée au mouvement interrogatif de la pensée. C'est pour la même raison que τίς et τί ne sont jamais barytonés (§ 38).

3° d'anciennes formes casuelles détachées de la flexion et où la langue ne sentait plus un cas oblique : ναῦφι (skr. *nāubhiḥ*, mais ναυσί comme skr. *nāuṣú*), ἶφι : elles ont subi l'analogie des autres formes, de beaucoup les plus nombreuses, où -φι demeurait inaccentué [1].

Mais, par ailleurs, la règle des cas obliques dissyllabiques a connu des extensions analogiques, à différents moments du développement de la langue [2].

Dans la flexion du nom du « bovin », les accentuations grecque et védique divergent : βοῦς/βοός, βοΐ, etc., mais véd. *gáuḥ/gávaḥ gávē*, etc. La première est, en grec, d'un type régulier ; la seconde ne peut s'expliquer en védique même. Le védique a chance d'avoir conservé une anomalie de date indo-européenne [3], que le grec aurait écartée (βοῦς/βοός, βοΐ, au lieu d'un plus ancien *βόϝος, *βόϝι, d'après Ζεύς/Διός, Διί ; πούς/ποδός, ποδί, etc.).

Quand sont intervenues, dans certains paradigmes, des réfections de l'Acc. d'après le modèle du Gén. et du Dat. (Ζεύς/Δία, Διός, Διί au lieu du plus ancien Ζεύς, Ζῆν/Διός, Διί ; ἀνήρ/ἄνδρα, ἀνδρός, ἀνδρί au lieu du plus ancien ἀνήρ, ἀνέρα/ἀνδρός, ἀνδρί ; etc.), les nouveaux accusatifs, analogiques des cas obliques pour la

---

1. A moins qu'on ne veuille reconnaître dans ναῦφι, ἶφι une accentuation éolienne ; mais les polysyllabes en -φι ne sont pas proparoxytons, ce qu'on attendrait alors. [Leur accentuation est, d'ailleurs, difficile à expliquer ; peut-être un ancien *πατράφι (cf. véd. *pitŕbhiḥ*), refait en πατρόφι, a-t-il servi de point de départ à la fixation de l'accent sur -ό-φι dans la deuxième déclinaison ? Voir nos *Adverbes grecs en* -θεν, p. 60].

2. Nous laissons de côté dans ce qui suit l'accentuation des flexions de γυνή et de θυγάτηρ. — Pour γυνή, l'opposition -ναῖκα/-ναικός, -ναικί ; -ναῖκε/-ναικοῖν ; -ναῖκες, -ναῖκας/-ναικῶν, -ναιξί pourrait être ancienne, le thème étant primitivement monosyllabique (**gʷnaik-*) : les voyelles d'appui ŭ (ion. att. γυνή, γυνᾰ̀), ᾰ̆ (béot. βανᾰ́) se sont développées en grec même. — Pour θυγάτηρ (plus ancien *θυγατής, comme μήτηρ est un plus ancien *μᾱτής ; skr. *duhitā́, mātā́*), l'opposition -τέρα/-τρός, -τρί ; -τέρες, -τέρας/-τρῶν, -τράσι est analogue (et sans doute analogique) de celles que présentent dans leur flexion πατήρ ou μήτηρ. Mais lorsqu'il s'est agi d'accentuer les formes récentes θύγατρα, θύγατρες, θύγατρας (avec extension aux cas directs du vocalisme zéro du suffixe), le même problème s'est posé que pour ἄνδρα, ἄνδρες, ἄνδρας (voir plus bas), et la même solution est intervenue : accentuation initiale (appuyée par l'intonation initiale ancienne du vocatif : θύγατρα comme θύγατερ, ἄνδρα comme ἄνερ).

3. Le mot **gʷou-* présentait, dès l'i.-e., diverses anomalies : extension à l'Acc. Sg. de la longue prédésinentielle du Nom. Sg. **gʷōus/gʷō(u)m* [anomalie qu'il partage avec **dyeu-* : **dyeus/*dye(u)m*] ; — Acc. Pl. **gʷōs* analogique de l'Acc. Sg. *gʷōm* ; — absence d'alternance vocalique *e, o/zéro* dans la flexion, entièrement bâtie sur **gʷou-*, **gʷow-* (alors que *-gʷu-* existe comme second terme de composé).

forme du thème, leur ont été opposés pourtant par l'accentuation, conformément au type πόδα/ποδός, ποσί ou κύνα/κυνός, κυνί. Même opposition instituée lorsque la réfection a porté sur les cas obliques à partir de l'accusatif : Ζηνός, Ζηνί d'après Ζῆνα.

Plus tard [1] il est arrivé que des contractions, se produisant à l'intérieur du thème [2], réduisent de trois à deux le nombre des syllabes des cas obliques dans certains mots de la IIIe décl. Comme on l'attend, l'accent conserve normalement la place qu'il occupait avant la contraction (§ 278 III) : hom. λᾶας/λᾶος (de *λάαος), att. ἦρ/ἤρος (hom. ἔαρ/ἔαρος), πρών/πρῶνος (hom. πρηών/πρηῶνος), etc. — Mais dans certains mots l'analogie a introduit le balancement d'accent du type πούς/ποδός ; ainsi dans att. οἶς/οἰός (hom. ὄϊς/ὄϊος), οὖς/ὠτός (hom. οὖς/οὔατος). — D'autres hésitent entre l'accentuation ancienne et l'accentuation analogique : ainsi att. δάς/δαδός (de *δαFίς/δαFίδος : hom. δαίδας, δαίδων), παῖς/παιδός (de *πάFις/πάFιδος : hom. πάϊς), φώς/φωδός (de *φωFίς/φωFίδος), *κράς/κρᾱτός (hom. κράατος), οὖς/ὠτός (hom. οὔατος) ; de cette hésitation, ici encore, est résulté en attique un compromis bizarre (§ 279) : δάς/δαδός, δαδί/δάδοιν, δάδων/δασί, à en croire du moins les grammairiens, dont l'usage des manuscrits ne confirme pas toujours les règles [3].

II

Lorsque philosophes et grammairiens grecs ont réfléchi sur le système de leur langue, ils ont, plus ou moins clairement, vu dans le nominatif non point un cas comme les autres, affecté

---

1. Les réfections qu'on vient de mentionner sont déjà homériques ; les contractions dont il va être question sont, dans l'ensemble, plus récentes.

2. Les contractions entre thème et désinence n'ont pas entraîné, pour l'accentuation, de réfections analogiques (γένος, γένεος> γένους ; ἠώς, *ἠόα> ἠῶ, *ἠόος>ἠοῦς) ; les nominatifs demeuraient disyllabiques.

3. Au total, dans près de la moitié des mots dont les grammairiens signalent l'irrégularité, celle-ci s'explique par des flottements entre une accentuation ancienne (πᾶς/παντός ; contractes δάς/δᾰδῶν,, *κρᾰ̀ς/κράτων, οὖς/ὤτων, παῖς/παίδων, φώς/φώδων) et une accentuation analogique (πᾶς/πάντων d'après les participes ; δάς/δᾰδός, *κράς/κρατός, οὖς/ὠτός, παῖς/παιδός, φώς/φωδός d'après les anciens monosyllabes) ; mais la répartition qu'ils enseignent entre formes régulières et irrégulières est arbitraire. Restent les génitifs pluriels δμώων (de δμώς, ἠώων (de ἠώς), σέων (de σύς), Τρώων (de Τρώς), φώτων (de τό φῶς), hom. δούρων (de δόρυ), hom. γούνων (de γόνυ), dont l'étymologie n'explique pas l'accentuation, mais dont l'irrégularité pourrait être une invention de grammairiens (par souci de distinguer, par exemple, φώτων, de τό φῶς et φωτῶν, de ὁ φώς ; etc. Voir § 279. Sur d'autres inventions de grammairiens, du même ordre, voir aussi § 265).

dans la phrase à la fonction sujet comme l'accusatif à la fonction objet, mais la forme du nom par excellence, celle dont toutes les autres formes casuelles sont des déviations, le cas qui, par lui-même, n'implique référence à aucun autre élément de la phrase, une sorte de « cas zéro » serions-nous tenté de dire [1].

Il est donc naturel que les règles d'accentuation de la déclinaison se soient trouvées exprimées en fonction du nominatif singulier : dans la mesure où le permettent les lois de limitation, l'accent conserve, en principe, dans la flexion, la place qu'il occupe au nominatif singulier (§§ 263, 270, 275). Pour l'adjectif, c'est au Nom. Masc. Sg. qu'est rapportée, en définitive, l'accentuation de la flexion aux trois genres, les nominatifs singuliers féminin et neutre conservant l'accent, dans la mesure où le permettent les lois de limitation, à la même place qu'au Nom. Masc. Sg. (λείπουσα, λεῖπον comme λείπων ; λιποῦσα, λιπόν comme λιπών). Est-ce là seulement une façon commode d'énoncer la fixité de la place du ton, règle qui, pour certains types flexionnels, s'observe en védique comme en grec [2] et doit remonter à l'indo-européen ? Ou bien doit-on, dans la déclinaison, reconnaître au Nom. Sg. des substantifs, au Nom. Masc. Sg. des adjectifs, une sorte de primauté, qui se serait traduite par des actions analogiques sur l'accent des autres formes, sinon dès l'époque indo-européenne, du moins au cours du développement propre du grec ?

a) Tout vocatif singulier, s'il est accentué, est accentué sur l'initiale : tel est l'usage indo-européen, que le védique conserve. Le grec, là même où les lois de limitation l'autoriseraient, n'en garde que des traces : dans la première déclinaison, seulement δεσπότης/δέσποτᾰ (mais πολίτης/πολῖτα, etc.) ; dans la deuxième, seulement ἀδελφός/ἄδελφε (mais γεραιός/γεραιέ, etc,) ; dans la troi-

1. Dans ce sentiment du rôle du nominatif dans les langues i. e. anciennes, il faut voir une déviation (d'ailleurs aisée à comprendre et, en quelque sorte normale) du système i. e. de la déclinaison. En indo-européen commun, le seul « cas zéro » au sens où nous l'entendons ici, serait, pour les noms de genre animé, le vocatif (d'ailleurs caractérisé par la désinence zéro).

2. Rappelons que — exception faite des vocatifs singuliers — la place du ton est fixe, en grec et en védique :

a) dans la flexion thématique (IIe décl.), sans exception ;

b) dans la flexion athématique (IIIe et Ire décl.), sous réserve d'exceptions qui se laissent pratiquement résumer comme suit : — *en grec* : thèmes monosyllabiques de la IIIe décl. (et extension aux autres thèmes dont le génitif est disyllabique, ainsi qu'à γυνή et θυγάτηρ ; un vestige dans la Ire décl. : μία/μιᾶς) — *en védique* : thèmes monosyllabiques (et extension aux autres thèmes dont le Nom. Sg. s'accentue sur la finale).

sième, quelques groupes de mots énumérés aux §§ 255-261 : πατήρ/πάτερ, εὐδαίμων/εὔδαιμον, etc. (mais δαίφρων/δαίφρον, etc.). La disparition de l'accent propre du vocatif, presque totale dans les deux premières déclinaisons, assez étendue dans la troisième, résulte évidemment de l'analogie du reste de la flexion, et surtout du nominatif. On sait en effet qu'entre Nom. et Voc. existaient des liens particulièrement étroits, le Nom. faisant fonction de vocatif au duel et au pluriel, souvent même au singulier [1].

b) Dans les paradigmes où — (le Voc. Sg. étant mis à part) — la place du ton est, en principe, fixe, l'« accent premier » du mot, d'où se déduit mécaniquement l'accent de toutes les formes, coïncide-t-il nécessairement avec l'accent du Nom. Sg. pour les substantifs, l'accent du Nom. Masc. Sg. pour les adjectifs ? Le problème revient à considérer les formes casuelles où la quantité de la voyelle finale permettait à l'accent de remonter plus haut que dans ce nominatif.

Au Nom. Pl. de la Ire décl., la finale -αι compte pour brève au regard de l'accent. Cependant dans les substantifs en -*ā*- (à de rares exceptions près : § 263 II), le Nom. Pl. n'est jamais proparoxyton. Or on n'a pas de raison de penser qu'avant l'intervention en grec des lois de limitation, tous les thèmes nominaux en -*ā*- se trouvaient intonés sur la finale ou sur la pénultième. S'il en était qui, alors, eussent le ton sur l'antépénultième, quand ils furent devenus ensuite paroxytons au Nom. Sg. et dans presque toute leur flexion [2], leur Nom. Pl. ne put résister à l'analogie des autres cas et conserver l'accentuation ancienne.

Sauf, pourtant, si celle-ci recevait appui d'ailleurs, ce qui est le cas pour les adjectifs (§ 267). Le proparoxyton ἐλεύθεραι en regard de ἐλευθέρα, n'est pas simplement une réfection analogique de *ἐλευθέραι d'après le masculin ἐλεύθεροι [3] ; on peut y

1. Voir, par exemple, J. Wackernagel, *Vorlesungen* I² [1928] 305-312 et E. Löfstedt, *Syntactica* I² [1942] 91-106.

2. En grec commun, la finale d'Acc. Pl. *-ᾱνς était passée à -ᾱς ; *ἐλεύθερᾱνς pouvait donc être proparoxyton comme ἐλεύθεραι ; mais lorsque, par résolution du groupe -νς, la voyelle finale se fut trouvée allongée, l'Acc. att. ἐλευθέρᾱς devenait à son tour paroxyton comme tous les cas du Sg. et du Duel et comme le Dat. Pl. ἐλευθέραις.

3. En revanche, seule l'analogie du masculin explique le Gén. Fém. Pl. ἐλευθέρων (au lieu de -ῶν, de *-ᾱων ; § 266). Se trouvaient déjà accentués de même :

Nom. ἀγαθοί/ἀγαθαί ; φίλοι/φίλαι.
κοῦροι/κοῦραι
ἐλεύθεροι ἐλεύθεραι
Acc. ἀγαθούς/ἀγαθάς ; φίλους/φίλας

reconnaître l'intonation ancienne du féminin *ἐλεύθερα, antérieure aux lois de limitation, et conservée au Nom. Pl., contre l'analogie des autres formes féminines, grâce à l'analogie du masculin correspondant.

Dans les adjectifs neutres de la IIIe décl., il arrive parfois que l'accent, au Nom. Acc. Sg., remonte plus haut qu'il ne fait au Nom. Masc. Sg. (§ 285) : εὐδαίμων/εὔδαιμον, τριέτης/τρίετες, etc. C'est alors, le plus souvent, le neutre qui semble conserver la place originelle du ton dans le mot : la loi de limitation a substitué ἡδίων à un plus ancien *ἥδιων (skr. *svādīyān*), dont ἥδιον conserve l'intonation sur la racine. Mais, ici encore, l'analogie du masculin est intervenue souvent pour effacer cette survivance (δαίφρων/δαίφρον ; etc.) ; la remontée de l'accent au neutre, et la remontée de l'accent au vocatif, s'étayant l'une l'autre, n'ont survécu que dans un petit nombre d'adjectifs.

Autant donc que les faits grecs le laissent apercevoir, il arrivait que l'accent premier ne fût pas celui du Nom. Sg. pour les substantifs, du Nom. Masc. Sg. pour les adjectifs. Mais l'accentuation de ce nominatif, appuyée par celle de la plupart des autres cas, l'a emporté le plus souvent sur l'accent premier, celui-ci ne résistant que s'il se trouvait lui-même appuyé par ailleurs (ἐλεύθεραι malgré ἐλευθέρᾱ, grâce au masculin ἐλεύθεροι ; neutre εὔδαιμον malgré εὐδαίμων, grâce au vocatif Masc. Fém. εὔδαιμον).

c) A date plus récente, il se constitue en attique, dans la IIe déclinaison, des paradigmes nouveaux, à la suite de contractions ou de métathèses de quantité. A cette époque, la prépondérance du nominatif s'affirme plus nettement encore :

Les paroxytons contractes (anciens proparoxytons) comme ἐῦνους (de *ἔῦνοος) conservent dans toute la flexion l'accent sur la pénultième ; or cette accentuation ne se justifie qu'au Nom. Sg. (*ἔῦνοος) à l'Acc. Sg. (*ἔῦνοον), au Nom. Pl. (*ἔῦνοοι) ; les autres formes devraient être périspomènes puisque les finales en étaient longues avant la contraction (*ἐῦνόου, *ἐῦνόῳ, etc.).

κούφους/κούφας
ἐλευθέρους/ἐλευθέρας.

Gén. ἀγαθῶν/ἀγαθῶν.

Dat. ἀγαθοῖς/ἀγαθαῖς ; φίλοις/φίλαις
κούφοις/κούφαις
ἐλευθέροις/ἐλευθέραις.

Ce parallélisme de l'*ensemble* des pluriels Masc. et Fém. a, par analogie, entraîné l'identité des génitifs φίλων, κούφων, ἐλευθέρων au Fém. et au Masc.

Les proparoxytons du type ἵλεως (de *ἵληος) conservent l'accent sur l'antépénultième dans toute la flexion. Ici encore, cette accentuation ne se justifie qu'aux cas où, avant la métathèse la finale était brève : Nom. Sg., Acc. Sg., Nom. Pl.

Enfin les oxytons du type νεώς (de *νηός) conservent dans toute leur flexion un aigu, qui n'est justifié que pour les cas directs (*νηός, *νηόν, νηώ, νηοί, *νηούς), et s'explique ailleurs par l'analogie.

III

Dans les formes personnelles du verbe, à de rares exceptions près, l'accent remonte aussi haut que le permettent les lois de de limitation (§ 125 et suiv.), et la place en est réglée uniquement par le nombre des syllabes et la quantité de la voyelle finale. Il résulte de là que, dans chaque paradigme, les huit personnes sont entièrement indépendantes les unes des autres du point de vue de l'accent, — à la différence de ce qui se passe pour le nom, où soit un cas (Nom. Sg.) soit un groupe de cas (comprenant le Nom. Sg.) impose parfois à d'autres son accentuation. Aussi, à bon droit, n'a-t-on jamais cherché à expliquer, par exemple, παρεῖμεν, παρεῖτε, παρεῖεν (on attendrait *πάρειμεν, etc.) par l'analogie de παρείην, παρείης, παρείη, παρείτην, ou encore παρέσται (on attendrait *πάρεσται) par celle de παρέσομαι, παρέσει, παρέσεσθον, παρέσεσθε, παρέσονται. C'est à d'autres explications analogiques qu'il faut avoir recours.

Pour les optatifs athématiques, l'hypothèse actuellement admise (Schwyzer, *Gr. Gr.* I[II] [1939] 794) est fort compliquée : τιθεῖμεν serait analogique de l'aoriste θεῖμεν ; λυθεῖμεν, χαρεῖμεν auraient suivi τιθεῖμεν ; de là, enfin παρα-θεῖμεν ; si bien qu'en définitive, et après un long détour, le composé serait analogique du simple ; on aperçoit sans peine combien cette construction manque de vraisemblance. Ne serait-il pas possible de songer à une autre explication : analogie de mode à mode ? Tous ces optatifs auraient été accentués d'après les subjonctifs correspondants, qui reposent sur des contractions : παρ-εῖμέν d'après παρ-ῶμεν (de *ἔωμεν), τιθεῖμεν d'après τιθῶμεν (de *τιθήωμεν), λυθεῖμεν d'après λυθῶμεν, χαρεῖμεν d'après χαρῶμεν, παρα-θεῖμεν d'après παρα-θῶμεν, etc. [1].

1. De même, au parfait, εἰδεῖμεν d'après εἰδῶμεν (de * ϝειδήωμεν). Pour Schwyzer, le moyen est analogique de l'actif (τιθεῖτο d'après τιθεῖμεν ; de là l'accentuation régulière des moyens auxquels ne correspond pas d'actif :

Pour παρ-έσται, ce principe de l'explication a été aperçu par Wackernagel (*KZ.* XXX [1890] 315) : ἔσται serait une réfection de *ἐῖται (ancien subjonctif à voyelle brève *ἔεται, cf. lat. *erit*) d'après ἔ(σ)σεται (futur sigmatique), et παρ-έσται demeurerait accentué sur la même syllabe que παρ-εῖται[1]. Cette interprétation est aujourd'hui abandonnée, et on reconnaît en ἔσται un présent athématique faisant fonction de futur[2] ; mais παρ-έσται ne se trouve pas expliqué par là. Il faut admettre que, pendant le temps où sont demeurés en concurrence ἔσται (présent à sens futur) et ἔ(σ)σεται (futur sigmatique), la première forme a reçu l'accentuation de la seconde : παρ-έσται d'après l'équivalent παρ-έ(σ)σεται. Si bien qu'en attique classique ἔσται, qui seul survit, porte témoignage, par son accent en composition, de l'existence d'une ancienne forme concurrente ἔσεται.

IV

Il semble que la déclinaison fournisse un exemple de faits du même ordre.

Parmi les mots attiques où ne se trouvent plus respectées les lois de limitation (proparoxytons à voyelle finale longue) figurent (§ 253) :

a) les anciens proparoxytons qui ont subi une métathèse de quantité comme *ἵληος>ἵλεως ou comme les Gén. Sg. du type *πόληος>πόλεως, *πήχηος>πήχεως ;

b) d'autres formes des mêmes paradigmes, analogiques des précédentes : Gén. Sg. ἵλεω (de *ἱλήου), Dat. Sg. ἵλεῳ (de *ἱλήῳ), etc., d'après ἵλεως (voir plus haut II *c*), ou Gén. Pl. πόλεων (de *πολήων), πήχεων (de *πηχήων) d'après les Gén. Sg. correspondants ;

c) de plus (§ 336), des composés en -ως formés sur γέλως (Gén. γέλωτος ou γέλω), sur γῆρας (Gén. γέρως), sur ἔρως (Gén. ἔρωτος), sur κέρας (Gén. κέρως ou κέρατος), sur κρέας (Gén. κρέως), et dont l'accentuation pose un problème.

δύναιτο, etc.). Dans notre hypothèse, le moyen s'explique comme l'actif (τιθεῖτο d'après τιθῆται, comme τιθεῖμεν d'après τιθῶμεν) ; et les accentuations δύναιτο, ἐπίσταιτο, etc. et δύνηται, ἐπίστηται, etc. sont solidaires.

1. « Als Umbildung von *εἶται wird ... hom. att. ἔσται verständlich, für dessen Beurteilung der Accent von παρέσται (nicht *πάρεσται !) in Betracht kommt. »

2. Schwyzer, *Gr. Gr.* I[II] [1939] 780. — Pour Wackernagel, hom. ἐσσεῖται figurait un autre compromis entre *εἶται et ἔ(σ)σεται ; Schwyzer (*ibid.* 786) y voit le plus ancien exemple du futur en -σέω, régulier en grec occidental, connu aussi de l'attique (φευξοῦμαι, etc.) ; selon Risch (*Wortbildung der hom. Spr.* [1937] 298), il s'agit d'un allongement métrique de ἔσσεται (avec accentuation périspomène récente analogique des futurs contractes).

Ces composés, selon Hérodien, sont proparoxytons en attique, ailleurs paroxytons : τὰ εἰς -ως σύνθετα ἀπὸ τῶν εἰς -ως πολυσυλλάβων παροξύνεται, ἔρως χρυσέρως. ἱδρώς λυσίδρως· τὸ δὲ δύσερως καὶ φιλόγελως καὶ τὰ τοιαῦτα Ἀττικὰ ὄντα προπαροξύνεται I 244. 29 Lentz). Dans ce qui suit, parmi les mots attiques en -ως intonés sur la même syllabe que les mots en -ος d'où ils dérivent (τὰ εἰς -ως Ἀττικὰ ὁμοτονοῦσι ἐκείνοις ἀφ' ὧν ἐσχηματίσθησαν), à côté de Μενέλεως, ἀξιόχρεως, ἀνάπλεως etc. il range εὐγήρως et χρυσόκερως (*ibid.* 245. 1).

Manuscrits et éditions ne se conforment pas toujours à cette règle. Ils donnent ἀγήρως chez les tragiques, chez Thucydide et chez Platon, comme chez Homère, Hésiode et Pindare ; εὐγήρως chez Aristote ; εὐίδρως et δυσίδρως chez Théophraste comme ἀνίδρως chez Hippocrate ; ἀντέρως et παιδέρως chez Pausanias (le premier déjà chez Platon : le second chez Téléclide) ; etc.

Ils donnent, en revanche, l'accentuation « attique » pour κατάγελως (Aristophane, Ménandre, Platon), χρεωφείλως (Cratinos), φιλόγελως (Ménandre, Platon, Aristote), γλαυσίγελως (Xénophon), etc.[1] — ; pour δύσερως (Euripide, Thucydide, Lysias, Xénophon), etc.[2] — ; pour ὑπέργηρως (Eschyle), etc.[3] — ; pour ὑψίκερως (Sophocle ; déjà odysséen), χρυσόκερως (Cratinos, Platon, Eschine ; déjà pindarique), βούκερως (Eschyle, Sophocle ; aussi chez Hérodote), μελάγκερως (Eschyle), εὔκερως et πολύκερως (Sophocle), ταυρόκερως (Euripide), ἄκερως (Platon), δίκερως et μονόκερως (Aristote) etc.[4] — ; pour ἡβήκρεως (Aristote), etc.[5].

Ces composés se flechissent[6], soit selon la deuxième déclinaison (Gén. -ω), soit selon la troisième (Gén. -ωτος). Le Gén. en -ω est le seul attesté pour les mots en -γηρως, -κρεως, le plus fréquent et le plus ancien pour les mots en -κερως[7]. Le Gén. en -ωτος est le plus fréquent pour les mots en -γελως[8], le seul pour

---

1. En poésie, de plus, πρηΰγελως, ἐγερσίγελως, etc.

2. Mais φίλερως n'est pas attesté avant Méléagre puis Lucien ; πολύερως n'est connu que par Hérodien.

3. De plus, mais seulement en prose tardive : ἐσχατόγηρως (Diodore de Sicile, Strabon), βαθύγηρως (Sextus Empiricus).

4. Autres exemples : αἰγόκερως (Aratos), βουκέρως (Strabon), ἐλιξόκερως, καλλίκερως (Anthologie), μεγαλόκερως (Eustathe), etc.

5. De même λιπόκρεως (Suidas), etc.

6. Quelques indications sommaires à ce sujet chez Kühner-Blass I[1] [1890] 542 et 550.

7. Du génitif en -ωτος, plus rare et plus récent, les premiers exemples sûrs sont du IIIe s. : δικέρωτα Hymne pseudo-hom. à Pan, ταυροκέρωτι (Euphorion, fragm. 14 Powell ; puis βουκέρωτες Strabon, etc.

8. Acc. Sg. κατάγελων chez Aristophane *Ach.* 76, *Cav.* 319,, mais κατα-

les mots en -ερως et en -ιδρως. Cette double flexion résulte, à l'origine, d'une dualité de formations : le second terme du composé peut être soit identique au simple correspondant (thèmes consonantiques -γελωτ-, -ερωτ-, -ιδρωτ-) soit dérivé de celui-ci (dérivés thématiques -γηρασ-, -κερασ-, -κρεασ-)[1]. Mais ni l'une ni l'autre formation n'explique l'accentuation « attique » des composés.

Or l'attique possède une série de composés proparoxytons en -εως<*-ηος : λεπτόγεως (Thucydide), μεσόγεως (Platon), βαθύγεως, ἰσόγεως, μελάγγεως (Théophraste)[2] ; — κραταίλεως (Eschyle, Euripide)[3] ; — περίνεως (Thucydide), λιπόνεως (Démosthène)[4] ; — ἀνάπλεως (Aristophane, Platon, Aristote), ἔμπλεως (Platon), κατάπλεως (Xénophon, Théophraste)[5] ; — ἀξιόχρεως (Thucydide), ὑπόχρεως (Aristophane, Isocrate, Démosthène), ὑπέρχρεως (Démosthène)[6] ; etc. C'est de ce groupe que, par analogie, tiendraient leur accent les composés comme κατάγελως, ὑπέργηρως, δύσερως, μελάγκερως, ἡδύκρεως — accent, donc, proprement attique, secondairement introduit dans la tradition manuscrite d'Homère (κ 158 : ὑψίκερων ἔλαφον)[7], de Pindare (*Ol.* III 52 : χρυσόκερων ἔλαφον), d'Hérodote (II 41 : ἄγαλμα... βούκερων).

Cette explication ne satisfait pas complètement. D'une part, l'attique possédait des composés paroxytons en -ως (Gén. -ωτος) tels que λευκόχρως (Eubule, Alexis, Aristote), μελάγχρως ou μελανόχρως (Euripide, Platon, Aristote)[8] qui eussent dû favoriser le maintien de *δυσέρως, etc.[9]. D'autre part, on attendrait que les composés en -ως appartenant à la même déclinaison que λεπτό-

---

γέλωτα chez Eschyle (*Ag.* 1264), et Gén. Sg. καταγέλωτος chez Xénophon (*Econ.* XIII 5) ; etc.

1. On a quelques exemples de formes non contractes en poésie dactylique (εὐκέραος : Moschos ; etc.). Chez Homère, ἀγήρως est sûrement contracte en M 323, P 444, ε 218, η 94 ; dans les autres passages, Aristarque et la majorité des manuscrits donnent ἀγήρως, une partie de la tradition avec Eustathe ἀγήραος.

2. En ionien, composés en -γαιος : chez Hérodote βαθύγαιος, μελάγγαιος, μεσόγαιος, etc.

3. Composé de λᾶς « pierre ».

4. Mais, sans élément de dérivation au second terme, λιπόναυς (Eschyle).

5. Hom. *ἐνίπλησ (écrit ἐνίπλειος) ; ionien -πλεος : ἀνάπλεος, ἔμπλεος, ἐπίπλεος (Hérodote).

6. Ionien ἀξιόχρεος (Hérodote, Hippocrate).

7. J. Wackernagel, *Gött. Nachr.* 1914, p. 123 ; et P. Chantraine, *Gramm. Hom.* [1942] p. 189.

8. A côté de composés en -χρως/Gén. -χροος et de composés en -χροος (dérivés thématiques). Un tyran de Mitylène s'appelait Μέλαγχρος.

9. Le caractère monosyllabique ou disyllabique du second terme n'importe guère. La distinction établie par Hérodien (τὰ εἰς -ως σύνθετα ἀπὸ τῶν εἰς -ως πολυσυλλάβων) est descriptive des faits, non explicative.

γεως fussent ceux où, par analogie, l'accent remonte le plus volontiers jusqu'à l'antépénultième ; or les mots en -γηρως (Gén. -γηρω) sont presque tous paroxytons ; en revanche sont tous proparoxytons les mots en -γελως (dont le Gén. est, le plus souvent, -γελωτος).

Outre l'action de la deuxième déclinaison en -εως (action récente et propre à l'attique), d'autres actions, plus tôt et hors même de l'attique, ont pu s'exercer dans le même sens : celles de doublets où la voyelle finale était brève.

a) Doublets en -ος. Hérodien lui-même (I 245. 1) paraît ouvrir la voie à cette hypothèse lorsqu'il range εὔγηρως et χρυσόκερως à la suite des mots attiques en -ως à quoi répondait ailleurs une forme en -ος. On connaît en fait des composés non-attiques tels que dor. γλυκύ-κρεος (Sophron) ou que ion. νήκερος (Hésiode)[1], μουνόκερος (Archiloque), βούκερος et εὔγηρος (Hippocrate), etc.[2], par quoi pourraient s'éclairer les proparoxytons en -κρεως, -κερως, -γηρως[3].

b) Doublets en -ᾰς. Il se manifeste une opposition remarquable entre les composés de ἶδρως ou de χρώς (qui ne sont jamais proparoxytons, bien qu'il ait existé des formes comme εὐιδρος ou Μέλαγχρος), et ceux de ἔρως ou de γέλως. Or il a été montré par E. Benveniste (*Origines* I [1935] 124-125), sans référence à la question qui nous occupe, que γέλως, ἔρως sont d'anciens neutres en -ᾰς du type de σέλας[4]. Il apparaît dès lors que les mots dont les composés sont proparoxytons forment un groupe cohérent : *γέλας, γῆρας, *ἔρας, κέρας, κρέας. Et on est tenté de penser que *χρυσοκέρως (d'un plus ancien *χρυσοκέραος, thématique), a reçu l'accentuation d'un équivalent athématique *χρυσόκερας[5].

L'accentuation ὑψίκερως pourrait dès lors être authentiquement homérique. Et att. ὑψίκερως, comme att. παρέσται, témoignerait indirectement de formes anciennes disparues.

Bordeaux, janvier 1943. Michel LEJEUNE.

---

1. *Travaux* 529 : ...κεραοὶ καὶ νήκεροι ὀλληκοῖται.

2. De même chez Aristote ἄκερος, εὔγηρος ; chez Théophraste εὐιδρος ; Septante : ἰσχατόγηρος ; Anthologie : σύγγηρος ; etc. La voyelle thématique, au second terme du composé, se substitue à la voyelle finale du simple.

3. « Pour les composés de κέρας, il faut peut-être partir d'une forme en -κερος : on lit νήκερος chez Hésiode » (Vendryes, § 336).

4. De là γελάω, γελαστός, dor. γελᾱνής ; ἐράομαι, ἐραστός, hom. (éol.) ἐραννός ; etc. Les formes thématiques éoliennes γέλος, ἔρος sont des réfections de *γέλας, *ἔρας.

5. Cf. les composés de détermination αἰγόκερας (Hippocrate), βούκερας (Nicandre), nom de plante ; etc.

IMMANEM VELUTI PECORA INTER INERTIA TIGRIM

(*Énéide*, 9, 730).

Les thèmes cynégétiques occupent une place modeste mais certaine cependant dans l'Énéide. Au Ier, au IVe et au VIIe livre les trois grandes descriptions de chasse, intéressantes et artistiques en elles-mêmes, jouent leur rôle dans l'étude des caractères et dans l'action de l'épopée ; de place en place apparaissent aussi des portraits de chasseurs ; la figure épisodique d'Ornytus ou d'Amycus, l'originale apparition de Vénus en costume de Diane Venatrix, et l'émouvante peinture de Camille, l'Amazone chasseresse. Enfin Virgile a trouvé dans la cynégétique toute une riche série d'images et de comparaisons.

La chasse, en effet, avec ses descriptions, ses images, son vocabulaire, fait partie des procédés traditionnels de l'épopée. Virgile ici, comme ailleurs, a suivi la leçon d'Homère et de ses successeurs ; elle est aussi (puisqu'il ne faut pas oublier le caractère officiel et semi-politique de l'œuvre virgilienne) une occasion supplémentaire pour le poète de participer à cet ensemble des réformes morales d'Auguste, qui tente de faire revivre par les exercices physiques, par les sports, par la chasse, les antiques vertus romaines[1] ; elle est enfin pour l'artiste que hantent les visions plastiques et picturales, l'occasion de transposer en poésie des thèmes de la sculpture, de la peinture, et de la mosaïque, thèmes dont nous sentons à tout instant le souvenir et l'influence sans pouvoir arriver toujours à les préciser nettement. C'est au demeurant l'époque où le goût et l'intérêt pour l'animal se développent à Rome avec les études des naturalistes et les discussions des philosophes sur l'âme, l'intelligence, les vertus des animaux[2], avec les œuvres des poètes didactiques et techniques, les épigrammes des poètes de l'Anthologie, les

1. Rev. de Phil. 1938, p. 325 s.

2. On citera par ex. sur Philon, G. Tappe, Diss. Göttingen, 1912 ; Galletier, Étude sur la poésie funéraire romaine, p. 329 s. ; Weinreich, Studien zu Martial, pass. ; Herrlinger, Totenklage um Tiere, p. 4 s. L'animal joue son rôle dans le thème diatribique : Oltramare, Les origines de la diatrib romaine, pass.

descriptions d'amphithéâtre, et enfin avec les œuvres d'art qui décorent les maisons, les parcs, les Forums, et les portiques [1].

Nous voudrions aborder aujourd'hui l'étude de quelques-unes des images que l'animal et la chasse ont inspirées à Virgile [2].

Le lion.

Le lion, le fauve épique par excellence, fournit à Virgile un certain nombre d'images ; nous en relevons cinq auxquelles on peut ajouter celle du chant IX (v. 551 s.), où la bête désignée par le terme vague de *fera* semble bien être un lion, comme le prouvent et le modèle de l'Iliade (12, 41 s.), et les deux vers

> contra tela furit, seseque haud nescia morti
> inicit, et saltu supra uenabula fertur

dont l'un exclut les animaux *imbelles*, et l'autre, le sanglier. Des cinq comparaisons précises, trois ont trait au thème animalier, les deux autres au thème cynégétique. Le premier groupe offre successivement l'image du lion à jeun qui fait rage dans une bergerie, celle du lion qui s'élance contre un taureau, et enfin celle du fauve qui dévore un cerf ou une chevrette ; comparaisons classiques, mais très différentes les unes des autres, et qui montrent déjà le désir du poète de varier ses métaphores. Les sources homériques de ces passages ont été relevées ; il nous suffit donc ici de résumer quelques-uns des procédés de Virgile : la fusion en une seule image de traits empruntés à plusieurs comparaisons homériques ; le fait est particulièrement sensible pour En. 10,723 qui utilise à la fois l'Iliade (3, 21 s.-12, 299 s.) et l'Odyssée (22, 401 s.) ; la création d'une image nouvelle à l'aide de plusieurs métaphores analogues, comme pour En. 10, 454 ; et la tendance du poète romain à modifier ses sources dans le sens de l'effet dramatique (En. 9, 339 s.).

Dans le deuxième groupe la comparaison a évolué vers la description de la scène de chasse : lion qui se retire entouré par

---

1. Fresques et bronzes de Pompéi et d'Herculanum ; mosaïques de Palerme (Fuhrmann, Philoxenos von Eretria), de Zliten (Aurigemma, I Mosaici di Zliten) etc. On notera aussi dans le parc de la villa de Pline les motifs en buis reproduisant des figures de bêtes féroces, Pline, Ep. 5, 6, 16 : et le lion mort de Lysippe qu'Agrippa fit placer dans ses jardins (Strabon, 13, 19, p. 590) ; de même Martial et la mention de l'ours en bronze de l'Hecatostylon, Martial, Epigr. 3. 19.

2. Pour l'étude de ces comparaisons l'ouvrage de Cartault est précieux, L'art de Virgile dans l'Énéide ; cf. également C. H. Muller, de similitudinibus imaginibusque apud ueteres poetas elegiacos, Diss. Göttingen 1887, p. 44-49.

un cercle de chasseurs (En. 9, 792 s.) ; lion blessé et faisant tête dans la plaine carthaginoise (En. 12, 4 s.). Il est certain que pour le premier épisode Virgile a eu présents à l'esprit les assauts des fauves homérique contre les étables et les troupeaux, en particulier, comme on l'a souvent noté, la comparaison de l'Iliade (11, 293) reprise au chant 17 (v. 657 s.), où le lion affamé qui s'est rué sur un enclos a dû reculer devant la défense des chiens et des paysans brandissant des torches [1]. Mais Virgile se refuse à faire du grand fauve un vulgaire maraudeur, un pillard que la faim pousse à une entreprise avortée, et qui bat en retraite devant des paysans et des chiens. Le lion virgilien est plus noble. Aussi le poète utilise à notre avis une image toute différente de la première, celle de l'Iliade, 12, 43 s. : la bête attaquée en rase campagne par une foule de chasseurs se retourne et voit, partout où elle s'élance, la ligne de ses ennemis fléchir devant elle « car dans son noble cœur elle ne ressent ni crainte ni envie de fuir ». Virgile a donc pris ici l'échec du lion et son recul, ailleurs la foule des chasseurs, la lutte en rase campagne, le courage et la magnanimité du fauve. Ainsi En. 9, 797/8 correspond à peu près à Iliade 11, 554/5 ; ainsi le *at territus ille* du vers 793 rappelle le τάς τε τρεῖ ἐσσύμενός περ d'Iliade 11, 554 de même que au οἱ δέ τε πυργηδὸν σφέας αὐτοὺς ἀρτύναντες (Iliade 12, 43) répond *et glomerare manum* (792) et à τοῦ δ'οὔ ποτε κυδάλιμον κῆρ/ταρβεῖ οὐδὲ φοβεῖται, ἀγηνορίη δέ μιν ἔκτα (Iliade 12, 45/6)

et neque terga
ira dare aut uirtus patitur (794/5).

La comparaison du 20e chant de l'Iliade (164 s.) a fourni de son côté le deuxième épisode, celui du 12e chant (4 s.) ; mais l'image a été retouchée, resserrée et rendue actuelle par la localisation de la scène dans les plaines de la Libye ; elle est en outre devenue plus dramatique et plus pathétique. Cartault a bien souligné le fait que Virgile avait ajouté à son modèle le secouement de la crinière, le rugissement de la gueule ensanglantée, et enfin le trait de la lance brisée par le fauve [2].

Et en effet le lion de l'Énéide s'inspire bien du lion homérique comme celui des Bucoliques s'inspire de Théocrite ; mais il faut noter que le lion d'Homère, s'il est en général un noble et intrépide guerrier, est aussi parfois, on l'a vu, un simple maraudeur

1. Et aussi Iliade, 17, 110 s.
2. Cartault, op. cit. p. 866.

sans grande dignité ; sous ces contrastes nous retrouvons l'animal au naturel. Le lion romain, par contre, semble ne jamais oublier le portrait qu'Aristote a tracé de lui « μεγαλόψυχον... φιλόνικον[1] », il sait également qu'il est la victime de choix d'Hercule et le trophée glorieux des monarques orientaux et des souverains hellénistiques. C'est aussi l'animal qui vit entouré de la légende de ses prouesses africaines ; fait essentiel enfin, les Romains ne l'ont vu que dans le spectacle factice et pompeux que constitue la *uenatio* de l'amphithéâtre. Le lion romain se croit donc tenu d'adopter une attitude souvent identique et presque toujours théâtrale : Virgile et les épigones, Lucain, Stace, Martial tracent son portrait en pied, crinière hérissée, yeux flamboyants, rugissements formidables et extraordinaire vitalité[2].

Le loup.

Le loup et ses rapines ont fourni à Virgile des éléments à ces images cynégétiques traditionnellement associées par le style épique à la peinture de la guerre. C'est ainsi qu'Arruns (Én. 11, 809 s.) et Turnus (par deux fois Én. 9, 565 et 9, 59 s.) sont comparés à un loup. On retrouve l'animal au second chant : les Troyens groupés autour d'Énée qui combattent pour s'ouvrir un passage évoquent une meute de loups qui s'avancent, affamés dans la nuit.

Au XIe livre, Arruns, après avoir traîtreusement abattu Camille, se replie vers les montagnes comme un animal qui a commis un mauvais coup :

> continuo in montis sese auius abdidit altos
> occiso pastore lupus magnoue iuuenco,
> conscius audacis facti, caudamque remulcens
> subiecit pauitantem utero siluasque petiuit. (810/3)

---

1. Arist. physiogn. p. 809 b.

2. Le lion de Libye chez Lucain, Bell. Ciu. I, 205-212 : en particulier : mox ubi se saeuae stimulauit uerbere caudae/erexitque iubam et uasto graue murmur hiatu/infremuit.../per ferrum tanti securus uolneris exit. Le lion de Numidie chez Martial, Epigr. 8, 53 par ex. : Auditur quantum Massyla per auia murmur/innumero quotiens silua leone furit/.../tantus in Ausonia fremuit modo terror harena/.../ O quantum per colla decus.../Grandia quam decuit latum uenabula pectus. Sur les mosaïques la représentation du lion est également assez théâtrale et grandiloquente (lion de la mosaïque de Sfax par exemple), il est à peine besoin de souligner l'opposition entre ce traitement un peu conventionnel et celui des animaliers réalistes de l'Orient et en particulier de l'Assyrie (cf. Wreszinski, Lowenjagd im alten Aegypten).

La comparaison suit de près celle de l'Iliade (15, 585/90) où Antiloque, après avoir atteint Mélanippe, s'enfuit devant Hector « comme une bête qui a commis quelque méfait, tué un chien ou un bouvier près de ses bœufs, et qui s'enfuit sans attendre qu'une troupe d'hommes soit réunie ». Les commentateurs ont noté en même temps que la similitude des deux textes, les quelques retouches faites par Virgile à son modèle : la précision apportée à caractériser l'animal, un loup et non une bête quelconque « θηρὶ... ἐοικώς » ; la victime, un chien remplacé par un grand taureau ; le trait pittoresque du loup qui ramène sa queue sous lui, trait qui montre et la recherche de l'attitude et la précision de l'observation ; car Virgile connaît bien la terreur des paysans de la Cisalpine ; et l'animal est d'ailleurs tout naturellement un modèle favori des sculpteurs et des graveurs italiens. Enfin c'est la retraite de la bête vers les monts et les bois, variante virgilienne, où nous pouvons voir à notre gré, soit une observation précise du comportement du loup, soit le souvenir diffus des textes homériques qui associent à la montagne, sinon le loup, du moins le gibier noble, lions et sangliers.

Au chant II, les Troyens se ruent dans la nuit comme une meute de loups

> ..... Inde lupi ceu
> raptores atra in nebula, quos improba uentris
> exegit caecos rabies, catulique relicti
> faucibus exspectant siccis, per tela, per hostis
> uadimus haud dubiam im mortem, mediaeque tenemus
> urbis iter ; nox atra caua circumuolat umbra.

Deux séries homériques fusionnent autour de cette belle image ; d'abord et d'une façon très générale le groupe des comparaisons épiques qui, chez Homère et chez Apollonios, peignent la charge des loups (Troyens et Achéens s'attaquent ou chargent comme des loups, Iliade, 4, 471 et 11, 72 ; Myrmidons comparés à des loups carnassiers qui déchirent un cerf, 16, 156 ; chefs Danaens semblables à des loups malfaisants qui s'élancent sur les agneaux, 16, 352), ou encore les loups au poil gris d'Apollonios faisant irruption dans un enclos (Apollon., Argon. 2, 123 s.). Car si le loup virgilien est le plus souvent isolé, l'épopée et Homère en particulier le voient sous l'aspect de la bande, de la meute. Le thème traditionnel de l'attaque des étables par le lion, la nuit, constitue, avec la substitution de l'animal, une deuxième source pour notre image ; mais le prototype en est surtout, comme l'a vu Macrobe, la splendide vision

de Diomède et d'Ulysse se mettant « en route, pareils à deux lions, à travers la nuit sombre, par le carnage et les morts, par les armes et le sang noir ». (Iliade, 10, 297/8)[1].

Les deux autres textes, ceux du livre IX, reprennent, avec des modalités différentes autour de la personne de Turnus, l'image du loup attaquant une bergerie : au vers 562 sq., Turnus arrache Lycus du créneau où il se suspendait ; et deux comparaisons se succèdent pour illustrer cet exploit, celle de l'aigle qui enlève un cygne ou un lièvre, et celle du loup de Mars qui arrache un agneau de l'étable

> quaesitum aut matri multis balatibus agnum
> Martius a stabulis rapuit lupus. (565/6).

Aux vers 59 sq. du même chant, dans une comparaison dramatique et largement développée, Virgile avait peint Turnus cherchant à forcer le camp troyen comme un loup affamé qui, avide de sang et de carnage, rôde la nuit, dans l'orage, autour d'une bergerie bien close, où les agneaux bêlent en sécurité auprès de leur mère :

> Ac ueluti pleno lupus insidiatus ouili
> cum fremit ad caulas, uentos perpessus et imbris
> nocte super media ; tuti sub matribus agni
> balatum exercent ; ille asper et improbus ira
> saeuit in absentis ; collecta fatigat edendi
> ex longo rabies et siccae sanguine fauces.

Les modèles du premier passage sont évidents : c'est (le détail romain mis à part) la combinaison de l'Iliade 16, 352 — loups arrachant dans la montagne les agneaux aux flancs des brebis — et des Argonautiques 2, 123 s. — charge des loups dans un enclos où sont parquées des brebis. La deuxième image est plus complexe : elle s'inspire, d'abord, de l'Iliade 11, 548 et de l'Odyssée 6, 130 ; à ces références traditionnelles s'ajoutent des réminiscences plus lointaines : Iliade 5, 354 ; 11, 173, etc. ; on peut citer également les passages déjà mentionnés d'Apollonios et de l'Iliade (16, 352), surtout ce dernier que Virgile a pu utiliser par contraste. Mais, et il est facile de le constater, aucun de ces souvenirs proches ou lointains ne constitue une source directe d'inspiration, et l'image virgilienne conserve son originalité par rapport à chacun des textes homériques, et par rapport à leur ensemble.

---

1. Macrobe, Sat. 5, 5, 9-10.

Car, entre autres détails, ce que nous ne trouvons ni chez Homère ni chez Apollonios, c'est cette marque du pathétique virgilien qui songe à relever les bêlements plaintifs de la brebis dépouillée de ses agneaux ; c'est aussi, dans la dernière image, l'opposition frappante entre les deux scènes à l'extérieur et à l'intérieur. Homère, dans les nombreuses comparaisons qui ont pour thème l'attaque d'une bergerie par un fauve, montre l'élan de la bête et sa ruée, le succès ou l'échec, la riposte vigoureuse des hommes et des chiens ou la stupide passivité des bergers, la panique du bétail qui se disperse en tous sens, et les os craquant sous la dent meurtrière. Ce contraste si pittoresque appartient donc bien à Virgile : d'un côté dans l'horreur de la nuit, le loup, dont le poète a souligné avec insistance la soif de carnage et le désir de sang, de l'autre, tableau de genre à la fois délicat et pathétique, la quiétude des agneaux bêlant aux côtés de leur mère.

Peut-être pourrait-on relever dans ce diptyque l'influence diffuse des thèmes et des procédés de la bucolique alexandrine [1] ; mais on y retrouve plus encore l'écho et la sincérité d'une expérience personnelle : le souvenir de quelque scène campagnarde vécue, ou quelque récit entendu de la bouche d'un paysan. Car le poète des Bucoliques [2] et des Géorgiques connaît bien la bête, terreur des pâtres et des laboureurs de l'Italie, et qui exerçait ses ravages en Cisalpine comme ailleurs [3] ; et ce n'est pas le souvenir de Théocrite qui explique à chaque fois la présence si fréquente du loup dans les premières œuvres de Virgile. A deux reprises déjà dans les Géorgiques, Virgile avait annoncé la belle page du livre IX de l'Énéide : au livre 3, 537 il notait la marche cauteleuse et menaçante du loup qui rôde dans la nuit autour des bergeries et des troupeaux

> Non lupus insidias explorat ouilia circum,
> nec gregibus nocturnus obambulat

au livre 4, 434 il montrait le loup s'approchant des enclos le soir, guidé et attiré par les bêlements des agneaux

---

1. Les scènes campagnardes de l'art alexandrin : dans un cadre pittoresque agneau qui tète sa mère, lionne Grimani à demi dressée pour protéger ses lionceaux. De même, dans une comparaison signalée plus haut les loups, ont laissé derrière eux leurs petits pour combattre, Virg. En. 2, 357 (catulique relicti).

2. Pour le loup dans les Bucoliques, voir Cartault, Étude sur les Bucoliques.

3. Le loup en Cisalpine, T. Live, 21, 46. Sur le reflet de la Cisalpine dans les premières œuvres de Virgile, J. Bayet, Rev. de Philol. 1930 p. 241 et R. C. C. 1930, p. 374, p. 550.

Vesper ubi e pastu uitulos ad tecta reducit
auditisque lupos acuunt balatibus agni.

On sait d'autre part que le sens symbolique du loup fait partie intégrante de la conscience italique ; déjà le *lupus Martius* du livre IX (v. 566) avait recréé par un procédé cher à Virgile l'atmosphère romaine. Est-il besoin de rappeler que, dans la longue liste des présages funestes annonciateurs des pestes, des assassinats et des guerres, figurent en bonne place les hurlements du loup, la nuit, aux portes ou à l'intérieur même des cités ? Et c'est encore dans les Géorgiques que Virgile avait relevé les huées funèbres des loups avant la mort de César :

. . . . . et altae
per noctem resonare lupis ululantibus urbes Georg. I. 485 [1].

Ainsi ce souvenir, jailli de la légende et de la conscience italiques, joint à la connaissance des réalités campagnardes, justifie et explique tout autant que les réminiscences homériques la splendide image de Turnus, loup hurlant à la mort devant le camp troyen. Il nous explique aussi pourquoi, dans le jeu des métaphores, Virgile tient la balance presque égale entre le lion et le loup : cinq à six exemples d'un côté contre quatre de l'autre, alors que chez Homère la représentation du guerrier s'associe, et avec un impressionnant pourcentage, à celle du lion.

Chasse au sanglier et au cerf.

Nous retrouvons dans deux autres passages la méthode qui consiste à rajeunir et à rendre originales des images connues, par l'introduction d'un ou de plusieurs détails romains et actuels.

Au chant X, le redoutable Mézence est comparé à un sanglier furieux que ni les chiens, ni les chasseurs n'osent attaquer.

Ac uelut ille canum morsu de montibus altis
actus aper, multos Vesulus quem pinifer annos
defendit multosque palus Laurentia, silua
pastus harundinea, postquam inter retia uentumst,
substitit infremuitque ferox et inhorruit armos,
nec cuiquam irasci propiusque accedere uirtus,
sed iaculis tutisque procul clamoribus instant (v. 707-13)

---

1. Pline Nat. Hist. 8, 80 « Sed in Italia quoque creditur luporum uisus esse nuntios ». Apparitions de loups comme prodiges, T. Live. 3, 29 ; id. 32, 2[9], etc...

ille autem impauidus partis cunctatur in omnis
dentibus infrendens et tergo decutit hastas. (v. 717/8)

Au chant XII, Énée serre de près Turnus comme un chien de chasse qui poursuit un cerf :

Inclusum ueluti si quando flumine nactus
ceruom aut puniceae saeptum formidine pinnae
uenator cursu canis et latratibus instat ;
ille autem insidiis et ripa territus alta
mille fugit refugitque uias, at uiuidus Vmber
haeret hians, iam iamque tenet similisque tenenti
increpuit malis morsuque elusus inani est. (v. 749/55).

Cette dernière image a pour point de départ les deux textes de l'Iliade (10, 360 s. et 22, 188 s.), auxquels Virgile a joint la chasse des Harpyes par les Boréades (Apollonios, Argon. 2, 278 s.) [1]. Quant à la première, nous en retrouvons, jusque dans les détails, les prototypes chez Homère.

Le cercle des chasseurs et des chiens apparaît dans toutes les chasses au sanglier de l'Iliade (11, 414 s. ; 12, 146 s., etc) ; dans Iliade (13, 471 s.) l'animal furieux brûle de repousser les hommes et les chiens ; au chant 12, 41 Hector, comme un lion ou un sanglier, voit la ligne de ses adversaires fléchir devant lui, et, au chant 17, 66, chiens et bergers poussant de grands cris n'osent approcher du fauve. De même l'association du sanglier et de la montagne est attendue, et les exemples homériques abondent [2]. Enfin la description de la bête appartient à Homère : le frémissement du monstre en arrêt, les défenses menaçantes, le grincement des dents. Nous retrouvons toutes ces indications dans l'Iliade (11, 414 s. ; 12, 149 ; et surtout 13, 471 s.). Virgile a d'ailleurs négligé certains détails particulièrement pittoresques que lui offrait son modèle : les yeux étincelants (13, 474), le bond oblique du sanglier (12, 148), et le bois qui se brise en craquant (12, 149). Par contre il note les traits que l'animal fait tomber de son dos en les secouant, détail pathétique qui rappelle l'épisode du lion de Lybie brisant la lance dans sa blessure [3]. Fusion donc et non juxtaposition de souvenirs. Virgile va plus loin ; il ajoute quelques détails qui font de ces comparaisons, non plus une traduction de textes littéraires,

1. A.-M. Guillemin, R. E. L. 1930, p. 321 s.

2. Aux textes déjà cités (12, 146 ; 13, 471) on peut ajouter Iliade, 16, 823-24 ; 17, 281-3 ; Odyssée, 6, 102-04 ; 19, 393-4 ; 19, 428). Et aussi Virgile, En. 4, 159.

3. Dans la deuxième comparaison la poursuite du cerf est également rendue plus pathétique, comme l'a vu Cartault, par les efforts répétés du limier.

mais une véritable adaptation romaine. Ici, c'est la description de la chasse au filet avec les habituelles clameurs des poursuivants devant la défense de la bête acculée [1], c'est la mention du Vesulus et du marais Laurentin, symbole des deux régions (montagne et plaine marécageuse) où se déroule la poursuite classique du sanglier italique. Là, c'est la menée du cerf par le *uiuidus Vmber*, et l'emploi de l'épouvantail, engin original de la cynégétique romaine.

Par ces simples détails techniques et actuels le procédé littéraire et le souvenir homérique s'estompent pour faire place à une réalité concrète et vivante, celle-là même que nous pouvons encore évoquer aujourd'hui devant les sarcophages et les mosaïques qui, à tant d'exemplaires, retracent sous nos yeux le thème virgilien de la chasse romaine.

Le tigre.

Il est enfin une dernière image dont la nouveauté mérite de retenir un instant l'attention. Elle apparaît au livre IX, au milieu d'une scène violente et pathétique : au cours de la mêlée qui oppose en l'absence d'Énée les Troyens et leurs adversaires, Turnus a forcé l'entrée des retranchements ennemis, et Pandarus, dans sa hâte à manœuvrer la lourde porte, ne s'aperçoit pas qu'il vient d'enfermer dans son propre camp le guerrier Rutule « tigre monstrueux dans un faible troupeau »

immanem ueluti pecora inter inertia tigrim. (Én. 9, 730)

Cette image ouvre un nouvel épisode, la dernière péripétie de la bataille ou plutôt du carnage, épisode que terminera avec la vision classique du lion furieux acculé par les chasseurs, la retraite de Turnus à travers le Tibre. Et tandis que la dernière comparaison traditionnelle est exprimée sous la forme traditionnelle *ceu. , haud aliter...* (9, 792 s.), la première est jetée comme en passant, métaphore que l'on essaie d'un mot, d'un vers sans insister davantage. Elle est d'ailleurs belle et expressive par la densité du vers, par la place des mots, par sa concision même ; elle est également pleinement justifiée, car la frénésie mauvaise et la soif de carnage qui animent le Rutule appartiennent bien au tigre ; et si le poète scrupuleux n'a pas cru devoir peindre plus longuement le félin dont il ignorait la

1. Ainsi Virgile, Géorg. 3, 411-13 ; Én. I, 324 ; Ovide, Métam. 3, 242 etc.

méthode de combat, ou s'il n'a pas osé s'aventurer sans guide dans les longs détours d'une métaphore inconnue, il a, avec une habileté extrême, et renversant les rôles, suggéré le comportement de l'animal par la description de l'homme ; car dans les trois vers qui suivent tout est éclair, ondoiement, férocité

> Continuo noua lux oculis effulsit, et arma
> horrendum sonuere, tremunt in uertice cristae
> sanguineae, clipeoque micantia fulmina mittit.

Les traces laissées par le tigre sont rares dans l'histoire et la littérature antérieures à Virgile[1]. Sous réserve d'une enquête qui risque toujours d'être incomplète, nous n'avons retrouvé de brèves allusions à son existence que dans quelques passages d'Aristote[2], de Théophraste[3], de Varron[4] et de Diodore[5]. On sait du reste que les Grecs n'ont connu le tigre qu'à l'époque d'Alexandre ; le souverain macédonien en aurait possédé quelques-uns, reçus comme hommage et comme tribut de la part des princes indiens[6] ; on sait aussi que le premier tigre arrivé vivant en Europe fut celui que Séleucus Ier envoya à Athènes[7]. Puis c'est le silence à peu près complet. Est-ce à dire que l'art et la littérature hellénistiques aient complètement ignoré l'animal découvert par Alexandre dans l'Orient mystérieux ? Nous ne le croyons pas, mais nous en sommes réduits à des hypothèses, car rien sur une œuvre d'art, sur un vase en particulier, ne ressemble plus à un tigre qu'un autre félin de moindre envergure ; et M. Préchac a fait justice de quelques-unes de ces attributions hasardeuses en rendant au guépard ce qui lui appartenait en propre[8]. Quant à la littérature hellénistique, elle doit vraisemblablement être tenue pour responsable, en une certaine mesure, des fantaisies des poètes et des naturalistes de l'époque impériale. Les manuels de zoologie et les traités de cynégétique des compilateurs alexandrins ont sans doute fourni matière à tels récits fort peu plausibles, comme celui de la capture des jeunes tigres, pour n'en prendre qu'un exemple. Au demeurant l'animal reste connu d'une façon très incertaine :

---

1. Les renseignements essentiels sont fournis par O. Keller, Die Thiere des klassischen Altertums, p. 123-39 et par Steier, P. W., art. Tiger.
2. Arist. H. A. 8, 28, 14.
3. Theophr. H. P. 5, 4, 7.
4. Varron, L. L. 5, 100.
5. Diodore, 2, 50.
6. Quinte-Curce, 9, 30, 1.
7. Athén. 13, p. 590 A et B.
8. R. E. L 1936, p. 105-09 ; R. E. L. 1939, 279 81.

le texte où Diodore signale ses « οἱ καλούμενοι βαβυλώνιοι τίγρεις » devait par son expression viser un félin différent du nôtre ; il en est de même des tigresses d'Arménie, que les poètes ont peut-être confondues avec le vulgaire guépard ; nous voyons Ptolémée admettre l'existence du tigre dans l'Est Africain. On pourrait multiplier les observations analogues.

A ce silence des textes succède dès la deuxième moitié du Ier siècle av. J.-C. une série d'allusions parmi lesquelles prend place l'image du livre IX de l'Énéide : Virgile, Horace, Tibulle, Properce, Grattius [1], Ovide mentionnent à diverses reprises le tigre ; c'est bien l'époque où ce félin fait son apparition dans la symbolique et dans la rhétorique de la poésie latine.

L'animal apparaît d'abord dans des passages d'inspiration à la fois officielle et religieuse : au livre II des Géorgiques, un long développement est consacré à la gloire de l'Italie, terre heureuse et fortunée. Après avoir chanté la fertilité du sol, la clémence des saisons, la piété des habitants, le poète aborde le thème du fauve, thème classique dans une description de l'âge d'or, et qui peut, on le sait, revêtir une double forme : tantôt le fauve apprivoisé témoigne par sa douceur de la puissance magique de son maître et du bonheur du siècle, tantôt au contraire il disparaît, et sa présence maléfique cesse de constituer un obstacle à l'établissement de la paix et de la concorde dans l'univers [2]. Les serpents, les lions, les panthères, les loups et parfois les ours sont les représentants traditionnels de cette race malfaisante, tantôt apprivoisée, tantôt éliminée. C'est ainsi que l'Italie ignore les lions et les serpents ; mais détail nouveau, elle ignore aussi la férocité de la tigresse, et le poète a lancé en tête de sa brève énumération le fameux

At rabidae tigres absunt... (Géorg. 2, 151).

Ovide n'a pas manqué de faire sienne cette indication. Lorsque au livre XV des Métamorphoses, Pythagore explique sa règle végétarienne et dénonce la cruauté des carnivores, le poète cite, lui aussi, en première ligne, modèle de férocité, les tigresses d'Arménie [3]. Horace de son côté, dans un texte qui prélude à la

1. Grattius, Cyneg. v. 165.

2. E. Norden, die Geburt des Kindes ; J. Carcopino, Virgile et le mystère de la 4e Eglogue ; Jeanmaire, la Sibylle et le retour de l'âge d'or ; pass. Ces thèmes de l'âge d'or sont figurés en tableaux vivants à l'amphithéâtre. La *uirtus* de l'empereur y supprime les fauves à moins que son *numen* ne les apprivoise : cf. les textes de Martial et le commentaire de Weinreich, op. cit., et les exhibitions de Commode.

3. Ovide, Métam. 15, 86.

description des îles Fortunées, avait choisi l'impossible accouplement de la tigresse et du cerf comme un symbole de son irrévocable décision [1]. La présence du tigre apporte donc ici un élément d'originalité dans ces descriptions de l'âge d'or, car les sources de Virgile et d'Horace l'ignoraient, semble-t-il, qu'elles soient textes littéraires, manuels pythagoriciens, oracles sybillins ou métaphores bibliques [2].

Sur le même détail précis, une recherche analogue d'originalité apparaît à cette date dans la description du cortège de Bacchus. Aux animaux traditionnels, Virgile, comme Horace, substitue le tigre, élément nouveau, et note pittoresque dans l'évocation du triomphe indien du dieu : ainsi le Daphnis-César de la cinquième bucolique a, le premier, attelé à son char les tigresses d'Arménie [3]; ainsi au livre VI de l'Énéide le poète compose l'attelage du dieu de tigresses de l'Inde [4]; ainsi Auguste, incarnation voilée de Pollux, d'Hercule, de Quirinus et de Bacchus, à mérité d'être « mené là-haut par des tigres [5] »; ainsi Tibulle place ces mêmes tigresses d'Arménie au premier rang des fauves domptés par Dionysos. C'est en obéissant à ce désir de retenir l'attention par un détail nouveau, cette fois-ci d'ailleurs sans grande valeur pittoresque et sans couleur locale, que le poète des Géorgiques cite la redoutable tigresse parmi les métamorphoses successives du dieu marin Protée [6].

Quittant le domaine religieux, l'animal émigre vers des textes purement littéraires, où il vient grossir le bagage de la critique littéraire, ou celui de la rhétorique amoureuse. Horace en use dans son Art Poétique (vers 13); dans l'Ode I, 23, 9 il fait déclarer à l'amoureux qu'il n'est comparable ni à une tigresse d'Arménie ni à une lionne de Gétulie; et Properce rapprochera la cruauté de l'amour de celle des mêmes tigres (I, 9, 19), tandis que Virgile signale au premier rang des fauves rendus furieux par l'amour, les tigres féroces [7]. D'une façon plus émouvante, Virgile, au livre IV de l'Énéide, retrempait le vieux thème de la cruauté de l'homme ou de l'amant perfide, inexplicable par l'origine humaine. Et alors que Homère invoquait la cruauté de l'élément marin, Sophocle et l'Ariane de Catulle celle du

1. Horace, Épod. 16, 31.
2. C'est à tort que la Vulgate a introduit le tigre dans la Bible (Job. 4, 11); cf. Vigouroux, Dict. de la Bible, art. « Tigre ».
3. Buc. 5, 29 et Servius ad loc.
4. Én. 6, 806, et le commentaire de Norden dans son édition p. 325.
5. Horace, Od. 3, 3, 13.
6. Géorg. 4, 407.
7. Géorg. 3, 248, et Ovide, Métam. 8, 121, etc.

lion [1]; Didon déclare à Énée que des tigresses d'Hyrcanie lui ont donné le sein [2].

Enfin l'animal dont nous avons signalé à plusieurs reprises la présence dans l'Énéide apparaît encore dans le passage du livre onze (577), où le poète, décrivant la jeunesse et l'éducation de Camille, montre la vierge chasseresse revêtue de la dépouille d'un tigre « qui pendait de sa tête le long de son dos ». Les commentateurs n'ont pas manqué, et avec quelque raison, de relever le caractère conventionnel de la description, la contradiction qui existe entre notre texte et le passage des Géorgiques cité plus haut (Géorg. 2, 151). M. Couissin ironise un peu sur l'incommodité de ce costume, et sur cette chasseresse guerrière, qui eût dû être une virago, et dont Virgile a laissé une image délicieuse de fraîcheur et de grâce [3].

Mais la dépouille de tigre dont Camille se revêt, c'est aux yeux du poète une variante pittoresque et inattendue dans la gamme de ces peaux de bêtes dont les héros de l'Énéide, après ceux d'Homère, font un si large usage : peaux de lion, de panthère, d'ours, muffle de loup, symbole épique du luxe barbare et tapageur de la civilisation primitive de Virgile [4]. Et c'est aussi pour le poète le moyen de renouveler les modèles artistiques qui l'ont guidé dans la peinture de son Amazone romaine : Amazones des temps primitifs qui, sur les vases, arborent un costume oriental dont les mouchetures et les zébrures évoquent peut-être les dépouilles des fauves dont elles s'enveloppaient ; Bacchantes vêtues de la nébride dionysiaque, ou encore Omphale parée de la peau du lion héracléen. Camille les imite dans leur costume, mais avec sa peau de tigre elle y apporte une note de coquetterie plus moderne.

Ainsi dans l'énumération des fauves exilés de la terre heureuse, dans la description de la pompe de Bacchus, comme dans la peinture de Camille, dans les images de la rhétorique amoureuse comme dans celles du répertoire épique où nous apparaît la fureur guerrière de Turnus, en introduisant de place en place le tigre, animal inconnu de la faune littéraire latine, Virgile a renouvelé des descriptions traditionnelles et a, en une certaine mesure, revivifié des images fixées, en leur donnant une valeur épique nouvelle. A-t-il subi sur ce point précis l'influence des

1. Iliade, 16, 33 s. ; Soph. Bacch. 988-91 ; Catulle, 64, 154-6 ;
2. Én. 4, 367.
3. R. C. C. 1932, p. 153.
4. Én. 2, 722 ; 5, 37 ; 5, 351 ; 7, 666 ; 8, 177 ; 8, 368 ; 8, 460 ; 8, 552 ; 9, 306.

modèles littéraires ou artistiques de l'époque hellénistique ? Nous avons déjà signalé que cette explication restait pour nous dans le domaine de l'hypothèse. A-t-il, par un contre-sens plus ou moins volontaire, et jouant sur le mot « tigre d'Arménie », transformé en tigres redoutables ces félins compagnons de chasse de l'homme, les guépards, que l'Arménie connaissait sous le nom de tigres ? Nous l'admettrions volontiers avec M. Préchac [1].

Mais le poète insiste aussi sur le caractère indien du tigre ; chez lui le félin apparaît dans le triomphe indien de Bacchus comme un animal spécifique de l'Inde [2]. Et s'il est permis de mêler à cette minuscule enquête de vastes considérations politiques et économiques, on ne peut éviter de rappeler le mirage oriental qui saisit à Rome au 1er siècle avant notre ère des conquérants en mal de gloire, et des financiers en quête de débouchés nouveaux. L'Inde de Dionysos et celle d'Alexandre aurait pu devenir celle de Pompée ou celle de César, et la littérature officielle a feint par instants de croire qu'elle était devenue celle d'Auguste [3]. Ainsi les tigres qui apparaissent chez Virgile, chez Horace, chez Tibulle et chez Properce, sont peut-être une marque poétique et superficielle de ces grandes conceptions politiques. Au surplus, si c'est bien en 19 av. J.-C. qu'une ambassade venue tout exprès des Indes jusqu'à Samos offrait à Auguste le royal présent d'un tigre vivant [4], il est permis de supposer que Virgile avait vu lui-même auparavant une de ces dépouilles du tigre dont il orne assez étrangement les épaules de Camille, et auquel il compare, non sans bonheur, le farouche guerrier Rutule.

Jacques AYMARD.

---

1. Cf. l'origine du mot « tigris », Ernout et Meillet, Dict. Etymologique, p. 1040 et le texte de Varron, L. L. 5, 100.
2. Én. 6, 805 : Liber agens celso Nysae de uertice tigres.
3. Horace, Od. 1, 12, 55-6 ; id. 3, 29, 27 ; id. 4, 15, 23 ; Properce, Elég. 4, 3, 8 ; Auguste lui-même sur le monument d'Ancyre.
4. Cass. Dio 54, 98.

LES DEUX CYRUS DANS L'ÉCONOMIQUE DE XÉNOPHON

Au chapitre IV, §§ 16-19 de l'*Économique*, on lit :

« ...Λέγεται δὲ καὶ Κῦρός ποτε, ὥσπερ εὐδοκιμώτατος δὴ βασιλεὺς γεγένηται, εἰπεῖν τοῖς ἐπὶ τὰ δῶρα κεκλημένοις ὅτι αὐτὸς ἂν δικαίως τὰ ἀμφοτέρων δῶρα λαμβάνοι · κατασκευάζειν τε γὰρ ἄριστος εἶναι ἔφη χώραν καὶ ἀρήγειν τοῖς κατεσκευασμένοις. — Κῦρος μὲν τοίνυν, ἔφη ὁ Κριτόβουλος, ὦ Σώκρατες, καὶ ἐπηγάλλετο οὐδὲν ἧττον, εἰ ταῦτα ἔλεγεν, ἐπὶ τῷ χώρας ἐνεργοὺς ποιεῖν καὶ κατασκευάζειν ἢ ἐπὶ τῷ πολεμικὸς εἶναι. — Καὶ ναὶ μὰ Δί', ἔφη ὁ Σωκράτης, Κῦρός γε, εἰ ἐβίωσεν [1], ἄριστος ἂν δοκεῖ ἄρχων γενέσθαι, καὶ τούτου τεκμήρια ἄλλα τε πολλὰ παρέσχηται καὶ ὅτι, ὅτε περὶ τῆς βασιλείας τῷ ἀδελφῷ ἐπορεύετο μαχούμενος, παρὰ μὲν Κύρου οὐδεὶς λέγεται αὐτομολῆσαι πρὸς βασιλέα, παρὰ δὲ τοῦ βασιλέως πολλαὶ μυριάδες πρὸς Κῦρον... ἐκείνῳ δὲ καὶ οἱ φίλοι ζῶντί τε συνεμάχοντο καὶ ἀποθανόντι συναπέθανον πάντες περὶ τὸν νεκρὸν μαχόμενοι, πλὴν Ἀριαίου... »

Il s'agit de la distribution des primes aux hommes qui se sont distingués à la guerre, puis aux cultivateurs les plus méritants.

« On raconte même que Cyrus jadis, qui a été un roi de si grande réputation, déclara à ceux qui avaient été convoqués pour recevoir des récompenses qu'il mériterait bien, lui, l'une et l'autre des récompenses, car il se disait très fort à la fois pour la culture de la terre et pour la défense des cultures.

« — Cyrus alors, Socrate, fit Critobule, s'il parlait ainsi, ne se faisait pas moins honneur de faire produire et de cultiver les campagnes que de ses succès militaires.

« — A son tour, par Zeus, dit Socrate, Cyrus, lui aussi, s'il eût vécu, il semble bien qu'il aurait pu faire un excellent souverain. Il en a donné bien des preuves, en particulier au cours de la marche qu'il fit pour disputer la royauté à son frère. Du côté de Cyrus, dit-on, personne ne passait au Roi, tandis que des dizaines de mille passaient de leur Roi à Cyrus... Ses amis,

1. Graux remplace ἐβίωσεν par ἐβίω pour avoir la forme attique. Même dans une édition scolaire, le principe est discutable.

lui vivant, ont combattu avec lui, et à sa mort, on les a vus tous, sauf Ariée, mourir près de lui en combattant autour de son cadavre. »

Point d'hésitation pour identifier le Cyrus dont il est question à partir de « Καὶ ναὶ μὰ Δί', ἔφη ὁ Σωκράτης, Κῦρός γε εἰ ἐβίωσεν... » Le Cyrus qui n'a pas vécu est le frère d'Artaxerxès. Mais le personnage dont Socrate vient de parler quelques lignes plus haut est-il le même ?

Graux, dans son édition scolaire de 1888, distinguait deux Cyrus. Au premier Κῦρος, il écrivait en note : « Il s'agit ici de Cyrus l'*Ancien*, le fondateur de la monarchie perse. » Alors, pour expliquer le Κῦρός γε : « Il s'est probablement perdu ici quelque mot du texte (Κῦρος ὁ νεώτερος, ou ὁ Δαρείου), qui exprimait que c'est de Cyrus le *Jeune* (tué à la bataille de Cunaxa, en 401) qu'il est maintenant question. »

Thalheim, au contraire, ne reconnaît dans tout le passage qu'un seul et même Cyrus, et, au lieu de supposer une lacune, il se borne, dans son *Index rerum et nominum*, à rappeler par des crochets que le passage est contesté (par Nitsche et Schenkl) : Artaxerxis frater (O. 4, 16 sq.).

C. Linke, il est vrai, aurait « démontré » (Thalheim, *Praefatio*, p. XVI) que l'*Économique* est déparé par des interpolations très anciennes.

Au fond, quelle est la difficulté ?

On commence par nous parler d'un Cyrus qui a été un βασιλεύς très célèbre. Or, un peu plus bas, Κῦρός γε, d'après le contexte immédiat ne peut désigner que Cyrus le Jeune, celui qui précisément n'a jamais été roi.

I. Βασιλεύς *dans Eco. IV/16 n'a pas le sens de « prince ».*

Faut-il alors donner, dans ce passage, à βασιλεύς le sens de « prince ? » [1].

---

1. Cf. Talbot, *Xénophon, Œuvres complètes*, traduction nouvelle, Paris, 1873, I, p. 149.

Trianon, *Œuvres complètes de Xénophon*. Traductions revues, Paris, 1883, I, p. 477.

Holden, The Oeconomicus of Xenophon, London, Macmillan (2e éd.), 1885.

Chambry, *Xénophon*, dans les Classiques Garnier, 1933.

Fr. Ollier, *Xénophon*, l'*Économique*. Dans la collection les Chefs-d'œuvre, Sorlot (1941).

M. Ollier, tout en maintenant l'hypothèse d'une lacune, m'a fait depuis l'honneur d'approuver l'interprétation que je propose ici pour le mot βασιλεύς.

Les exemples invoqués par le *Lexicon* de Liddell and Scott concernent Ithaque aux siècles de la légende, ce qui a peu de chance d'éclairer la titulature des rois de Perse pour les VIe et Ve siècles.

Plus tard, au temps des Séleucides, βασιλεύς pourra désigner un prince co-régent. Mais les Achéménides, n'en avaient pas, que nous sachions. Par exemple, à son lit de mort, Cyrus l'Ancien dispose de la royauté en faveur de son aîné, comme d'un titre qui n'admet point de partage. (*Cyr.*, VIII/VII, 9 et 11.)

« ...δεῖ δὲ καὶ τὴν βασιλείαν με ἤδη σαφηνίσαντα καταλιπεῖν, ὡς ἂν μὴ ἀμφίλογος γενομένη πράγματα ὑμῖν παράσχῃ... καὶ σὺ μέν, ὦ Καμβύση, τὴν βασιλείαν ἔχε, θεῶν τε διδόντων καὶ ἐμοῦ ὅσον ἐν ἐμοί· σοὶ δ', ὦ Ταναοξάρη, σατράπην εἶναι δίδωμι Μήδων τε καὶ Ἀρμενίων καὶ τρίτων Καδουσίων· ταῦτα δέ σοι διδοὺς νομίζω ἀρχὴν μὲν μείζω καὶ τοὔνομα τῆς βασιλείας τῷ πρεσβυτέρῳ καταλιπεῖν, εὐδαιμονίαν δὲ σοὶ ἀλυποτέραν. »

« Il faut maintenant qu'avant de quitter la royauté j'en règle la succession pour vous épargner les embarras d'une contestation... Donc, à toi, Cambyse, la royauté, par la grâce des dieux et par tout le pouvoir que j'ai d'en disposer ; quant à toi, Tanaoxare, je te fais satrape des Mèdes, des Arméniens et, en troisième lieu, des Cadusiens ; par cette faveur, dans ma pensée, je laisse sans doute le gouvernement le plus important et *le titre de la souveraineté* à ton aîné, mais à toi un bonheur moins sujet aux revers. »

Ç'avait été déjà la manière de voir de Cambyse : « καὶ ἕως μὲν ἂν ἐγὼ ζῶ, ἐμὴ γίγνεται ἡ ἐν Πέρσαις βασιλεία, ὅταν δ' ἐγὼ τελευτήσω, δῆλον ὅτι Κύρου, ἐὰν ζῇ. » (*Cyr.*, VIII, v, 26.)

« Tant que je vis, c'est à moi qu'appartient la royauté en Perse ; quand je serai mort, il est clair qu'elle reviendra à Cyrus, s'il est vivant. »

L'héritier présomptif lui-même semble donc bien, au moins pour Xénophon et son public, n'avoir pas porté le *titre* royal, τοὔνομα τῆς βασιλείας.

Une page significative à cet égard : dans *Cyr.*, V/I, 24, il s'agit de Cyrus l'Ancien au moment où il n'était encore que prince héritier. Sa première expédition militaire lui a conquis des admirateurs enthousiastes. Or, quand ils s'adressent à lui, ceux-ci l'appellent simplement par son nom. Un seul lui donne le titre royal :

« Ἀλλ' ἐγώ μέν, ἔφη, ὦ βασιλεῦ· βασιλεὺς γὰρ ἔμοιγε δοκεῖς σὺ φύσει πεφυκέναι οὐδὲν ἧττον ἢ ὁ ἐν τῷ σμήνει φυόμενος τῶν μελιττῶν ἡγεμών. »

« Moi, dit-il, *ô Roi* ; car, pour moi, tu es né *roi* tout autant que le roi des abeilles dans l'essaim. »

On le voit, c'est pure flatterie, au point que le courtisan lui-même éprouve le besoin d'expliquer, c'est-à-dire d'excuser (γάρ) sa hardiesse : on peut donner à Cyrus le titre de roi, *parce que* (γάρ) ses talents naturels (φύσει) font de lui un *roi-né* (βασιλεὺς πεφυκέναι) ; si tard que lui échoie un jour où l'autre le titre de roi, l'ensemble des qualités qui constituent un roi véritable lui est déjà imparti (πεφυκέναι au parfait).

Encore plus libres dans leur langage sont les familiers en compagnie de qui Cyrus prolonge une veillée après boire. On plaisante sur la femme qui conviendrait au profil aquilin de Chrysante. Celui-ci, pince-sans-rire, rétorque : (*Cyr.*, VIII/IV, 22).

« Ψυχρῷ δ' ἄν, πρὸς τῶν θεῶν, βασιλεῖ ἔχοις ἂν εἰπεῖν ποία τις συνοίσει ; »... Γελώντων δὲ ἅμα εἶπεν ὁ Ὑστάσπας : « Ἥκιστά γ', ἔφη μάλιστα τούτου σε, ὦ Κῦρε, ζηλῶ ἐν τῇ βασιλείᾳ. — Τίνος ; ἔφη ὁ Κῦρος. — Ὅτι δύνασαι καὶ ψυχρὸς ὢν γέλωτα παρέχειν. »

Le trait s'adresse à Cyrus (l'Ancien) encore simple héritier présomptif ; mais quand il s'agit de prendre femme, les convenances à observer par un prince sont celles-mêmes de sa future royauté. Sans régner encore, Cyrus est de « condition royale » (ἐν τῇ βασιλείᾳ).

Quant à Cyrus le Jeune, au témoignage de Xénophon, s'il a jamais porté le titre de roi, ce fut pour un trop court instant, aux heureux débuts de la bataille de Counaxa : (*Anab.*, I/VIII, 21).

Κῦρος δ' ὁρῶν τοὺς Ἕλληνας νικῶντας τὸ καθ' αὑτούς καὶ διώκοντας, ἡδόμενος καὶ προσκυνούμενος ἤδη ὡς βασιλεὺς ὑπὸ τῶν ἀμφ' αὐτόν, οὐδ' ὡς ἐξήχθη διώκειν,...

« Cyrus voyant les Grecs, victorieux dans leur secteur, se lancer à la poursuite de l'ennemi, ravi et déjà salué Roi par les prostrations de son entourage, ne se laissa pas entraîner à cette poursuite. »

Encore était-ce par anticipation (ἤδη) !

Il ne faut pas avoir fréquenté bien longtemps Xénophon pour s'apercevoir qu'il n'a en somme qu'un seul portrait pour ses deux héros homonymes. Sur le chapitre de la libéralité, par exemple, il est intéressant de rapprocher la *Cyropédie* de l'*Anabase* :

Cyr., VIII/II, 13.

à propos de Cyrus l'Ancien :

καὶ τὸ μὲν δὴ μεγέθει δώρων ὑπερβάλλειν πλουσιώτατον ὄντα οὐ θαυμαστόν· τὸ δὲ τῇ θεραπείᾳ καὶ τῇ ἐπιμελείᾳ τῶν φίλων βασιλεύοντα περιγίγνεσθαι τοῦτο ἀξιολογώτερον.

« L'emporter par l'importance des présents quand on est *très riche*, rien d'étonnant ; mais surpasser tout le monde pour la sollicitude à l'égard de ses amis quand on est *Roi*, voilà qui est plus remarquable. »

An. I/IX, 24.

à propos de Cyrus le Jeune :

καὶ τὸ μὲν τὰ μεγάλα νικᾶν τοὺς φίλους εὖ ποιοῦντα οὐδὲν θαυμάσιον, ἐπειδή γε καὶ δυνατώτερος ἦν· τὸ δὲ τῇ ἐπιμελείᾳ περιεῖναι τῶν φίλων καὶ τῷ προθυμεῖσθαι χαρίζεσθαι, ταῦτα ἔμοιγε μᾶλλον δοκεῖ ἀγαστὰ εἶναι.

« Qu'il ait vaincu ses amis en générosité dans ses grandes largesses, rien d'étonnant, du moment qu'il était *plus puissant* qu'eux ; mais qu'il l'emportât pour la sollicitude envers ses amis et son application à leur faire plaisir, voilà qui me semble plus admirable encore. »

Pour comprendre, rappelons-nous dans quelles dispositions d'esprit Xénophon a dû écrire ces lignes. Il avait été présenté à Cyrus le Jeune par son ami Proxène (*Ana.*, III/I, 8). Non moins séduit que flatté, dès les premiers contacts, il s'est fait de son auguste ami un portrait idéalisé, que le temps n'eut pas l'occasion d'avilir. Alors, quand il parle de Cyrus l'Ancien, que la tradition représentait sous des traits si favorables, il n'a qu'à « projeter » dans le passé son portrait du prince vertueux et magnifique. Encore, prend-il soin d'en adapter les termes à la « condition » personnelle de chacun d'eux : πλουσιώτατον et βασιλεύοντα sont réservés à Cyrus l'Ancien, tandis que, pour Cyrus le Jeune, il écrit δυνατώτερος.

C'est le même souci de distinguer le roi du prince qui me paraît se manifester si l'on rapproche notre passage de l'*Économique* et ce chapitre IX de l'*Anabase* :

Écon. IV, 16 :

λέγεται δὲ καὶ Κῦρός ποτε ὅσπερ εὐδοκιμώτατος δὴ βασιλεὺς γεγένηται...

Anab. I/IX, 1 :

Κῦρος μὲν οὖν ἐτελεύτησεν, ἀνὴρ ὢν Περσῶν τῶν μετὰ Κῦρον τὸν ἀρχαῖον γενομένων βασιλικώτατός τε καὶ ἄρχειν ἀξιώτατος...

S'il était question de Cyrus le Jeune à cet endroit de l'*Économique*, pourquoi Xénophon aurait-il employé un terme ambigu, alors que dans l'*Anabase* il a adopté une expression qui ne prête à aucune équivoque ?

L'opposition βασιλεύς, ἀνὴρ βασιλικώτατος répond à celle de plus haut entre πλουσιώτατον, βασιλεύοντα d'une part, et δυνατώτερος d'autre part.

C'est sans doute ainsi que Cicéron entendait notre texte. Cherchant un type de monarque, il choisit, bien entendu, Cyrus l'Ancien. (*De Rep.*, I, 27, 43 ; 28, 44.)

Itaque si Cyrus ille Perses iustissimus fuit sapientissimusque rex, *tamen mihi populi res*, (*ea enim est, ut dixi antea, publica*) *non maxime expetenda fuisse illa videtur, cum regeretur unius nutu ;... Nam* illi regi, *ut eum potissimum nominem*, tolerabili, *aut si voltis etiam* amabili, Cyro, *subest ad inmutandi animi licentiam crudelissimus ille Phalaris* [1]... »

« Donc si le fameux Cyrus le Perse fut un roi très juste et très sage, cette sorte d'État (car c'est ce que j'ai appelé plus haut République) ne me semble pas pour autant avoir été la plus désirable, puisqu'elle était dirigée par l'arbitraire d'un seul... Car sous ce fameux roi, pour parler surtout de lui, acceptable, ou si vous voulez même aimable, Cyrus, il y a en puissance, avec la possibilité des changements de caractère, cet autre roi si cruel Phalaris. »

On pense tout de suite à notre phrase de l'*Économique*, IV/16 : « λέγεται δὲ καὶ Κῦρός ποτε, ὅσπερ εὐδοκιμώτατος δὴ βασιλεὺς γεγένηται »

L'oreille de Cicéron, sensible à la majesté de ce superlatif, lui a trouvé un écho, amplifié à la romaine, dans : « iustissimus fuit sapientissimusque rex [2]. »

---

1. K. Ziegler M. Tullius Cicero, *De Re Publica*, Teubner, 1915.

2. Dans le *De Senectute*, § 59, Cicéron paraphrase l'épisode de Cyrus et Lysandre, qu'il emprunte à ce même chapitre de l'*Économique* (J. Reid, *M. T. Ciceronis Cato Maior De Senectute*, Cambridge, 1892) :

« Socrates in eo libro loquitur cum Critobulo *Cyrum Minorem, Persarum regem*,... »

C'est que depuis les Diadoques — particulièrement du fait des Séleucides — le sens de βασιλεύς s'est beaucoup étendu : il a désigné non seulement un monarque, mais le ou les princes co-régents, et finalement les co-régents et les enfants royaux. Aussi n'est-il pas étonnant que Cicéron emploie le mot *rex*, avec le sens de *roi* dans la *République* — à propos de Cyrus l'Ancien — ; mais avec le sens de « prince » dans le *De Senectute* (§ 59), et, au pluriel, pour désigner des enfants royaux, les fils d'Antiochus Eusèbe, dans Verrines, IV, 61, 64.

Tout le contexte historique et le sens du mot βασιλεύς chez Xénophon invitent donc à reconnaître que dans ce passage, il est question d'abord de Cyrus l'Ancien.

II. *La transition de Cyrus l'Ancien à Cyrus le Jeune.*

Reste à justifier la brusquerie du changement de sujet. Le texte tel quel manque-t-il vraiment d'une transition ou d'une indication qui précise l'identité de chacun des homonymes? Cela ne me paraît pas absolument évident.

Dans Κῦρός ποτε, l'enclitique, intimement liée au nom propre, joue un rôle d'épithète, un peu comme dans l'expression τήν ποτε φιλίαν, l'amitié d'autrefois (Andocide, 3, 22, signalé par Bailly et Liddell and Scott). Placée immédiatement après le sujet, elle fait penser à l'épithète distinctive du type Θουκυδίδης Ἀθηναῖος. De fait, dès la première lecture, on comprend « Cyrus jadis » comme désignant Cyrus l'Ancien, et si cette phrase était toute seule, on n'aurait sans doute jamais compris autrement.

Alors, comment expliquer le passage soudain à l'autre Cyrus un peu plus bas? L'homonymie n'exigeait-elle pas qu'on signalât l'identité du nouveau personnage?

Les Grecs, semble-t-il, s'inquiétaient moins que nous de l'homonymie des noms de personnes. Le moindre indice pouvant écarter une chance d'équivoque leur suffisait. C'est ainsi que, pour établir leur identité, citoyen ou magistrat n'ont que le patronyme et le démotique : que de fois cependant ils portaient le nom de leur grand-père, voire celui de leur père!

Qu'il soit ou non de Xénophon, le dernier chapitre de la *Cyropédie* (VIII, VIII, 1-3) se montre bien accommodant aussi :

Ὅτι μὲν δὴ καλλίστη καὶ μεγίστη τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἡ Κύρου βασιλεία ἐγένετο αὐτὴ ἑαυτῇ μαρτυρεῖ. ὡρίσθη γὰρ... Τοσαύτη δὲ γενομένη μιᾷ γνώμῃ τῇ Κύρου ἐκυβερνᾶτο... Ἐπεὶ μέντοι Κῦρος ἐτελεύτησεν, εὐθὺς μὲν αὐτοῦ οἱ παῖδες ἐστασίαζον, εὐθὺς δὲ πόλεις καὶ ἔθνη ἀφίσταντο, πάντα δ' ἐπὶ τὸ χεῖρον ἐτρέπετο... οἶδα γὰρ ὅτι πρότερον μὲν βασιλεὺς καὶ οἱ ὑπ' αὐτῷ καὶ τοῖς ἔσχατα πεποιηκόσιν εἴτε ὅρκους ὀμόσαιεν, ἠμπέδουν, εἴτε δεξιὰς δοῖεν, ἐβεβαίουν. Εἰ δὲ μὴ τοιοῦτοι ἦσαν καὶ τοιαύτων δόξαν εἶχον οὐδ' ἂν εἷς αὐτοῖς ἐπίστευσεν ὥσπερ οὐδὲ νῦν πιστεύει οὐδὲ εἷς ἔτι, ἐπεὶ ἔγνωσται ἡ ἀσέβεια αὐτῶν, οὕτως οὐδὲ τότε ἐπίστευσαν ἂν οἱ τῶν σὺν Κύρῳ ἀναβάντων στρατηγοί· νῦν δὲ δὴ τῇ πρόσθεν αὐτῶν δόξῃ πιστεύσαντες ἐνεχείρισαν ἑαυτούς, καὶ ἀναχθέντες πρὸς βασιλέα ἀπετμήθησαν τὰς κεφαλάς.

« Que le royaume de Cyrus fût le plus beau et le plus grand de toute l'Asie, la preuve en est dans ce royaume lui-même, car

il a pour limites... Or malgré cette étendue une seule volonté, celle de Cyrus, suffisait à le gouverner. Mais dès la mort de Cyrus, ses enfants se divisèrent immédiatement, et tout de suite des villes et des peuples firent défection, tout s'avilissait... Car je sais que, autrefois, le Roi et son entourage, même envers les pires criminels se tenaient pour obligés s'ils leur avaient fait quelque serment, et exécutaient leur promesse s'ils leur avaient touché la main. S'ils n'avaient pas eu cette conduite et n'avaient pas joui de cette réputation, pas un homme n'aurait eu confiance en eux, comme aussi personne ne s'y fie plus, maintenant que leur impiété est connue, et dans ces conditions, naguère encore, ne s'y seraient pas fiés non plus les généraux qui s'enfoncèrent dans le haut pays avec Cyrus, tandis que justement, parce qu'ils se fièrent à leur réputation antérieure, ils se livrèrent eux-mêmes, et, conduits au Roi, furent décapités. »

Comme on le voit, c'est, là encore, le contexte historique qui prévient la confusion des deux personnages. On pourrait aussi rappeler *Anabase*, III, IV, 13 où le second Orontas est distingué du premier seulement après coup par une épithète distinctive.

Diodore de Sicile (II, 32) se contentera de même du contexte pour distinguer les deux Cyrus :

Ἡρόδοτος μὲν οὖν... φησὶν... Κυαξάρην... τοῖς Μήδοις ἀρχηγὸν γενέσθαι τῆς τῶν ὅλων ἡγεμονίας. Ἔπειτα τοὺς ἐγγόνους ἀεὶ προκαταλαμβανομένους πολλὴν τῆς ὁμόρου χώρας αὐξῆσαι τὴν βασιλείαν μεχρὶ Ἀστυάγους τοῦ καταπολεμηθέντος ὑπὸ Κύρου καὶ Περσῶν... Κτησίας δὲ ὁ Κνίδιος τοῖς μὲν χρόνοις ὑπῆρξε κατὰ τὴν Κύρου στρατείαν ἐπὶ Ἀρταξέρξην τὸν ἀδελφὸν,... »

Hérodote dit donc que c'est Cyaxare qui a inauguré l'hégémonie universelle des Mèdes. Ensuite, ses descendants, par la conquête progressive d'une grande partie du territoire environnant, auraient augmenté l'empire jusqu'à *Astyage*, qui fut vaincu par *Cyrus* et les Perses... Ctésias de Cnide vivait au temps de l'expédition de *Cyrus* contre *son frère Artaxerxès...* »

Dans ces conditions notre incise « εἰ ἐβίωσεν », au cours d'une conversation familière entre contemporains de la fameuse anabase, devait former une sorte d'épithète distinctive, bonnement équivalente à « ὁ νεώτερος » ou à « ὁ Δαρείου » que propose Graux.

Qui sait même si le γε de « Καὶ ... Κῦρός γε, εἰ ἐβίωσεν », ne lui préparait pas déjà cette valeur en restreignant l'extension du nom à un personnage plus rapproché des interlocuteurs ? Qu'on songe à la prédominance des deux premières personnes dans l'emploi de γε pour mettre l'emphase sur un pronom, spéciale-

ment dans le dialogue [1]. D'après Denniston (p. 114), la valeur essentielle de la particule γε paraît bien être une concentration « déterminative »... Cette détermination est encore précisée par Denniston à l'aide d'une comparaison pittoresque avec certaine valeur de μέν : « γε shuts itself up in the house, while μέν, even when it is termed « solitary » looks at a neighbour, real or imaginary, over the garden wall. » A la page 119, on voit que la valeur déterminative est surtout fréquente lorsqu'elle entre en composition avec des particules de *liaison* (donc Καὶ... γε, par exemple : γε sert alors à délimiter plus étroitement la *nouvelle* idée introduite : « ceci et rien d'autre. »

Une nuance exclamative peut s'y ajouter, du fait de la formule imprécatoire de type Νὴ τὸν Δί', ἀστείω γε... (Aristophane, Ach. 811 ; dans Denniston, p. 128). Cela encore s'accorderait bien avec cette sorte de culte que Xénophon garda toujours pour Cyrus le Jeune, et qu'il prête, tranquillement, à ses porte-parole.

C'est encore dans un dialogue, le *Gorgias* de Platon (513 *b*), que je trouve un emploi assez semblable de l'expression καὶ ναὶ μὰ Δία ... γε :

δεῖ εἶναι ... κὐτοφυῶς ὁμοῖον τούτοις, εἰ μέλλεις τι γνήσιον ἀπεργάζεσθαι εἰς φιλίαν τῷ Ἀθηναίων δήμῳ καὶ ναὶ μὰ Δία τῷ Πυριλάμπους γε πρός.

« C'est de nature qu'il faut leur ressembler, si tu veux te ménager une amitié de bon aloi et solide avec *le Démos* d'Athènes, *et de même, par Zeus*, avec *Démos* fils de Pyrilampe ! » (Trad. Croiset-Bodin).

Sans doute, l'opposition entre Ἀθηναίων et Πυριλάμπους lève toute hésitation : mais n'est-il pas intéressant que « Καὶ ναὶ μὰ Δία... γε » serve, dans le cas, à introduire un *nouveau* personnage, *homonyme* du premier [2] ?

Dans la mesure où ces interprétations peuvent avoir quelque fondement, l'introduction du second Cyrus doit paraître, sinon assez naturelle pour exclure l'hypothèse d'une lacune, du moins, entourée d'une telle emphase qu'on puisse, au besoin, la trouver

---

1. Denniston, *The Greek Particles*, p. 122, 123.

2. Dans le même dialogue (483 *e*) l'expression était employée pour distinguer deux termes groupés par une homonymie *partielle* :

Ἀλλ', οἶμαι, οὗτοι κατὰ φύσιν τὴν τοῦ δικαίου ταῦτα πράττουσιν, καὶ ναὶ μὰ Δία κατὰ νόμον γε τὸν τῆς φύσεως. »

« Mais tous ces gens-là agissent, à mon avis, selon la vraie nature du droit, et, par Zeus, selon la loi de la nature. » (Trad. Croiset-Bodin.) Mais l'interprétation du passage n'est pas assez sûre.

suffisante même au point de vue du style, surtout d'un style qui veut être sans façons.

Conclusion.

Il s'agit bien dans *Économique*, IV, 16, 18, d'abord de Cyrus l'Ancien, puis de Cyrus le Jeune.

Le titre de βασιλεύς, chez Xénophon, n'a pas le sens de « prince », qu'il pouvait prendre dans l'*Odyssée*, et ne sert pas encore à désigner un prince co-régent, comme au temps des Séleucides. Il ne peut donc convenir qu'à celui des deux Cyrus qui a régné : Cyrus l'Ancien.

C'est bien ainsi que l'Antiquité classique semble avoir compris notre passage, comme le suggère Cicéron.

En tenant compte des habitudes du grec pour indiquer l'identité des personnes, et aussi des souvenirs qu'évoquait immédiatement pour un contemporain de l'*Anabase* l'incise « εἰ ἐβίωσεν », on peut voir dans ces deux mots l'équivalent d'une épithète distinctive, assez claire pour Socrate et son ami.

Peut-être, enfin, la valeur restrictive de γε et l'exclamation ναὶ μὰ Δία, ménagent-elles, d'un Cyrus à l'autre, une transition dont la conversation familière peut au besoin s'accommoder.

A. Pelletier, S. J.

LA MORT DE JUGURTHA

Que de touristes pressés courent du Forum Romain au Forum de César sans accorder le moindre intérêt à la petite église de San Giuseppe dei Falegnami, et même sans remarquer son existence ! Pourtant ses cryptes devraient lui valoir une notoriété éclatante auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'antiquité romaine, car elles en sont l'un des restes les plus évocateurs [1]. Nous sommes certains, en effet, qu'elles ont fait partie du « Carcer », et que la plus profonde, — cachot demi-circulaire où l'on ne descendait jadis que par un trou percé dans la voûte, — est le Tullianum où l'on procédait aux exécutions qui devaient avoir lieu dans la prison [2]. Que d'illustres condamnés, dont les crimes ou les malheurs jalonnent l'histoire de l'Urbs, ont subi le dernier supplice entre ces murs que nous pouvons encore toucher : révolutionnaires qui rêvèrent de bouleverser la République, conjurés qui complotèrent l'assassinat d'un empereur, chefs étrangers qui osèrent défendre l'indépendance de leur patrie ou de leur diadème contre les légions !

Parmi ceux-ci, deux noms viennent tout de suite à la mémoire, Vercingétorix et Jugurtha. Le plus important à nos yeux est certainement le jeune chef arverne ; mais les anciens n'en jugeaient pas de même, et aucun n'a songé à nous raconter ses derniers instants. Au contraire Plutarque nous a transmis un récit détaillé de l'exécution de Jugurtha [3], qui eut lieu le 1er janvier 104, pendant le triomphe de Marius :

« Ἀλλ' ἐξέστη γε πομπευθείς, ὡς λέγουσι, τότε τοῦ φρονεῖν καὶ μετὰ τὸν θρίαμβον εἰς τὸ δεσμωτήριον ἐμπεσών, ὡς οἱ μὲν αὐτοῦ βίᾳ περιέρρηξαν τὸν χιτωνίσκον, οἱ δὲ σπεύδοντες ἀφελέσθαι βίᾳ τὸ χρυσοῦν ἐλλόβιον ἅμα τὸν λοβὸν συναπέρρηξαν, ὠσθεὶς δὲ γυμνὸς εἰς τὸ βάραθρον κατεβλήθη, μεστὸς ὢν ταραχῆς καὶ διασεσηρώς « Ἡράκλεις, εἶπεν, ὡς ψυχρὸν ὑμῶν τὸ βαλανεῖον. » Ἀλλὰ τοῦτον μὲν ἓξ ἡμέραις ζυγομαχήσαντα τῷ λιμῷ καὶ μέχρι τῆς ἑσχάτης ὥρας ἐκφερμασθέντα τῆς τοῦ ζῆν ἐπιθυμίας εἶχεν ἀξία δίκη τῶν ἀσεβημάτων. »

---

1. La légende qui les a fait placer sous le vocable de « San Pietro in Carcere » n'a aucun fondement historique.

2. Sur le Carcer et le Tullianum, cf. J. Le Gall. Notes sur les prisons de Rome à l'époque républicaine, *Mél. École Fr. Rome*, t. LVI (1939).

3. Plut., Marius, XII.

« On dit qu'il perdit l'esprit pendant la procession ; au cours même du triomphe[1] on le jeta dans la prison. Les uns lui déchirèrent sa tunique ; dans leur hâte de lui prendre son pendant en or, les autres lui arrachèrent le lobe de l'oreille ; quand il fut tout nu, on le poussa et on le fit tomber dans le lieu des exécutions ; l'esprit en désordre, il se mit à rire et s'écria : « Par Hercule ! que votre salle de bain est froide ! » Il lutta six jours contre la faim, suspendu jusqu'au dernier moment au désir de vivre, et reçut un châtiment digne de ses sacrilèges. »

Ce récit dramatique est très célèbre, il ne suscite aucune méfiance au premier abord ; mais il est nécessaire de reprendre souvent l'examen des faits qui paraissent les mieux établis : on s'aperçoit parfois que les historiens modernes croient à tort que leurs prédécesseurs ont fait le travail de critique indispensable et reprennent les uns après les autres des affirmations mal fondées, encore qu'elles puissent être exactes[2].

Plutarque n'est pas seul à nous avoir raconté l'exécution de de Jugurtha. Nous la connaissons encore par trois auteurs qui représentent la tradition de Tite Live : l'Abréviateur (Periochae LXVII), Eutrope (IV, 27), et Orose (V, 15, 19), puis par Lucain (Phars. IX, 598-600), et par Sidoine Apollinaire (Epist. VII, 11). Voici ces textes :

Periochae : « In triumpho C. Mari ductus ante currum eius Iugurtha cum duobus filiis in carcere necatus est. »

Eutrope :

« Ante currum tamen Marii Iugurtha cum duobus filiis ductus est catenatus, et mox iussu consulis in carcere strangulatus. »

Orose :

« Bocchus... Iugurtham... per Sullam legatum misit ad Marium, qui in triumpho ante currum cum duobus filiis suis actus mox in carcere strangulatus est. »

Lucain, célébrant la vaillance de Caton pendant la traversée du désert de Lybie :

« Hunc ego per Syrtes Libyaeque extrema triumphum
Ducere maluerim quam ter Capitolia curru
Scandere Pompei, quam frangere colla Iugurthae. »

---

1. Les traductions donnent « après le triomphe » mais μετὰ suivi de l'accusatif peut signifier « pendant », solution qu'il faut adopter ici, puisque nous savons que les prisonniers condamnés quittaient la procession à l'extrémité de la Via Sacra au moment où elle allait monter au Capitole.

2. C'est le cas de la localisation du « Carcer » et de l'identification du Tullianum ; cf. J. Le Gall, *loc. cit.*

Sidoine Apollinaire, à propos de la mort de l'orateur Lampride, assassiné par ses esclaves :

« Nam domi pressus strangulatusque seruorum manibus, obstructo anhelitu, gutture obstricto, ne dicam Lentuli Iugurthae atque Seiani, certo Numantini Scipionis exitu periit. »

De l'Abréviateur de Tite Live, nous pouvons simplement retenir qu'il n'a attaché aucun intérêt au mode d'exécution, qui a dû, par conséquent, lui paraître banal. Les autres auteurs, par contre, sont tous en contradiction avec Plutarque, car on n'a évidemment pas pu mettre Jugurtha à mort à la fois par la faim et par étranglement.

En face de cette contradiction, les historiens modernes se sont divisés. Seul, à notre connaissance, M. Carcopino[1] a choisi la solution qui est la bonne, comme nous voudrions le démontrer, et rejeté le récit de Plutarque ; d'autres l'ont accepté[2] ; quelques-uns enfin ont tenté de le combiner avec les autres textes : Plutarque ne dit pas à proprement parler que Jugurtha est mort de faim mais qu'il a résisté à la faim pendant six jours, et le « mox » d'Eutrope et d'Orose est un terme vague ; pourquoi ne pas supposer qu'après avoir laissé le Numide souffrir pendant six jours, ses bourreaux, mus par un tardif sentiment d'humanité, se sont décidés à abréger son supplice[3] ? Solution ingénieuse, mais elle exige que l'on sollicite les textes d'une façon qui inquiète un peu ; elle ne pourrait être admise que si l'on pouvait l'étayer par quelques exemples semblables.

L'exécution « in carcere » était certainement la plus fréquente à la fin de la République et au début de l'Empire ; mais nos sources nous indiquent rarement d'une façon précise la manière dont on y procédait. Voici cependant quelques exemples :

1° Les partisans de C. Gracchus d'après Appien (B. C. I, 26) :

« . . . καὶ, τοὺς συμφρονήσαντας ὁ Ὀπίμιος συλλαβὼν, ἐς τὴν φυλακὴν ἐνέβαλέ τε καὶ ἀποπνιγῆναι προσέταξε. »

« Opimius ayant emmené leurs partisans, les jeta dans la prison et ordonna de les étrangler. »

2° Aristonicus, chef de la révolte du royaume de Pergame en 129, d'après Eutrope (IV, 29).

« Aristonicus, iussu Senatus Romae in carcere strangulatus

---

1. J. Carcopino, *Collect. Glotz*, *Hist. Rom.*, II, 1°, p. 322.

2. Par ex. : Mommsen (*Drt. Pén.*, III, p. 268-9), Piganiol (*La Conquête Romaine*, p. 270).

3. Solution proposée, par ex., par Gsell (*Hist. anc. Afr. du N.*, VII, p. 261) ; Lenschau (*Paulys Real-Encyclopädie*, s. v. Jugurtha) ; Lugli (*Monumenti antichi di Roma e Suburbio*, I, p. 99-100).

est : triumphari enim de eo non poterat quia Perperna apud Pergamum, Romam rediens, diem obierat. »

3° Les complices de Catilina, d'après Salluste (Cat. 55).

« In eum locum (quod Tullianum appellatur) postquam demissus Lentulus, quibus praeceptum erat laqueo gulam fregere. De Cethego, Statilio, Gabinio, Caepario, eodem modo supplicium sumptum. »

Les mêmes d'après Florus (IV, 1)

« Quam sententiam secutis omnibus, in carcere parricidae strangulantur. »

Les mêmes d'après Eutrope (VI, 15).

« Socii eius deprehensi in carcere strangulati sunt. »

4° Les enfants de Séjan, d'après Tacite (Ann. V, 9).

« Portantur in carcerem... exin, oblisis faucibus, id aetatis corpora in Gemonias abiecta. »

Des jeunes filles (en particulier sans doute la fille de Séjan), d'après Suétone (Tib, 61) :

« ... quia more tradito nefas esset uirgines strangulari, uitiatae prius a carnifice, dein strangulatae. »

5° Paconianus, sous Tibère, d'après Tacite (Ann. VI 39)

« Paconianus in carcere ob carmina illic in principem factitata strangulatus est... »

6° Aemilianus, qui avait cherché à s'emparer de l'Empire sous Gallien, d'après l'Histoire Auguste (Trig. Tyr, 21).

« ... strangulatus in carcere captiuorum ueterum more perhibetur. »

Tous ces exemples viennent renforcer les affirmations de Sidoine Apollinaire, de Lucain, d'Eutrope et d'Orose ; ils permettent d'ajouter à ces derniers l'Abréviateur de Tite Live, à qui l'exécution de Jugurtha n'a paru offrir aucun détail digne de mémoire.

Cependant tout cela ne signifierait rien si nous pouvions invoquer un cas sérieux à l'appui du récit de Plutarque. Malheureusement le seul que nous connaissions n'est certainement qu'une légende sans fondement historique. C'est une obscure histoire que racontent Pline l'Ancien (H. N. VII, 36), Valère-Maxime (V, 4, 7), Festus (s. v. Pietati, p. 228, édit. Lindsay), et que retrace une fresque de Pompéi [1] : condamnée à mourir de faim en prison, une femme aurait été sauvée par le dévouement de sa fille, autorisée à la visiter, et qui l'aurait nourrie de son propre lait ; acte de piété filiale si admirable que la mère lui aurait dû sa grâce.

1. S. Reinach, *Rept. de Peint. Gr. et Rom.*, p. 182, n° 3.

Tout est supect dans cette anecdote [1] : Pline fixe la date, mais nous ne connaissons pas les consuls qu'il indique ; le sexe du condamné varie : c'est la mère pour les uns, le père pour les autres ; un temple de la Piété — remplacé plus tard par le théâtre de Marcellus — aurait été élevé à l'emplacement de la prison, mais aucun texte ne fait allusion à l'existence d'une prison en cet endroit ; il semble bien au contraire que Rome n'ait jamais eu qu'un « carcer » — celui-là même où périt Jugurtha —, et d'ailleurs Festus remplace le temple par la maison de la fille-nourrice. Une étude détaillée ferait ressortir d'autres invraisemblances ; or nous n'avons pas d'autres exemples. Nous ne pouvons même pas dire que la faim était réservée aux ennemis vaincus, puisqu'Aristonicus a été étranglé. Le récit de Plutarque est donc à rejeter ; nous en aurons la certitude si nous pouvons découvrir à l'aide de quels éléments et dans quel but il a été forgé.

Plutarque nous raconte que Jugurtha a lutté contre la faim pendant six jours « ἓξ ἡμέραις ζυγομαχήσαντα τῷ λιμῷ » ; c'est donc que sa résistance a cessé le septième. Il est inutile de chercher si c'est effectivement celle qu'il pouvait offrir. Rapprochons le récit d'un texte de Macrobe [2], qui rappelle les merveilleuses propriété du nombre sept et affirme :

« De spiritu autem et cibo, quibus accipiendis (ut relatum est) atque reddendis membra, quae diximus, cum meatibus sibi adiacentibus obsequuntur, hoc obseruatum est, quod sine haustu spiritus ultra horas septem, sine cibo ultra totidem dies uita non durat. »

« En ce qui concerne la respiration et la nourriture dont l'absorption (comme on l'a dit) et la restitution commandent les organes dont nous avons parlé au moyen de canaux qui passent dans leur voisinage, on a observé que la vie ne peut subsister sans respiration plus de sept heures, sans nourriture plus du même nombre de jours. »

C'était donc une croyance courante que le jeûne ne pouvait durer plus d'une semaine sans aboutir à une issue fatale. Comme le texte de Macrobe ne fait aucune allusion à Jugurtha, et qu'il est difficile de croire que c'est par le seul effet du hasard que le cas du Numide aurait été soumis à cette « règle », le rapprochement des deux textes incline à penser que le récit de Plutarque a été forgé de toutes pièces à partir de cette donnée d'une fausse expérience populaire.

---

1. Cf. Mommsen, *op. cit.*, II, p. 167, n° 2.
2. Macrobe, *Comment. in Somnium Scipionis*, I, 6.

Pourquoi avoir inventé cette fin dramatique? La « Vie de Marius » nous permet peut-être de le deviner. Dix-huit ans après son triomphe sur Jugurtha, Marius revêtit son septième consulat, mais il mourut quelques jours plus tard. Plutarque s'est plu à mettre en relief les circonstances de sa fin, assombrie par l'annonce du retour de Sylla, et il nous en a transmis un double récit (Marius 45) :

« ... ῥοπῆς βραχείας ἐπιγενομένης εἰς νόσον κατηνέχθη πλευρῖτιν, ὡς ἱστορεῖ Ποσειδώνιος ὁ φιλόσοφος, αὐτὸς εἰσελθεῖν καὶ διαλεχθῆναι περὶ ὧν ἐπρέσβευεν ἤδη νοσοῦντι φάσκων αὐτῷ. Γαίος δέ τις Πείσων, ἀνὴρ ἱστορικὸς, ἱστορεῖ τὸν Μάριον ἀπὸ δείπνου περιπατοῦντα μετὰ τῶν φίλων ἐν λόγοις γενέσθαι περὶ τῶν καθ'ἑαυτὸν πραγμάτων ἄνωθεν ἀρξάμενον · καὶ τὰς ἐπ' ἀμφότερα πολλάκις μεταβολὰς ἀφηγησάμενον εἰπεῖν, ὡς οὐκ ἔστι νοῦν ἔχοντος ἀνδρὸς ἐπὶ τῇ τύχῃ πιστεύειν ἑαυτόν · ἐκ δὲ τούτου τοὺς παρόντας ἀσπασάμενον καὶ κατακλιθέντα συνεχῶς ἡμέρας ἑπτὰ τελευτῆσαι. »

« (Dans ces conditions)... il suffit de peu de chose pour qu'il fît une pleurésie ; c'est ce que raconte le philosophe Posidonius 8ui déclare être entré chez lui et lui avoir parlé des affaires de son ambassade pendant sa maladie. D'autre part un certain historien nommé C. Pison raconte que Marius, se promenant avec ses amis au sortir de table, se mit à parler de ce qui lui était arrivé en remontant à ses débuts, qu'il exposa en détail toutes ses vicissitudes, heureuses et malheureuses, et dit que se confier encore à la fortune n'était pas d'un homme ayant son bon sens, qu'il embrassa ensuite ceux qui se trouvaient là, prit le lit pendant sept jours et mourut. »

La première version est la plus simple et la plus précise, donc la plus difficile à inventer ; elle est confirmée par Velleius Paterculus (« morbo oppressus decessit », II, 23, 1) et elle émane d'un témoin oculaire. La seconde a été recueillie dans les œuvres d'un Pison que Plutarque semble mal connaître ; elle ne donne pas la cause du décès, et le fait précéder d'une véritable mise en scène : des deux c'est évidemment Posidonius qui nous rapporte la vérité. Or Pison prétend nous faire croire que Marius est mort après sept jours de maladie : est-ce donc par hasard que ce récit sans fondement historique prolonge l'agonie du vainqueur aussi longtemps que celle du vaincu? N'avons-nous pas là deux tableaux symétriques d'un même diptyque, et n'est-ce pas à Pison qu'il faut attribuer également le récit du supplice de Jugurtha? La mort des chefs politiques a souvent été entourée à Rome de circonstances dramatiques plus ou moins imaginaires : à Sylla, par exemple, on a attribué la maladie « pédi-

culaire »[1], Scipion Emilien[2] et Tibère[3] auraient été victimes d'assassinats impossibles à prouver. Ces récits relèvent de la littérature politique. Les partisans des disparus ont voulu accabler leurs adversaires sous une accusation de meurtre, et leurs ennemis au contraire se sont plu à exagérer les souffrances de leurs derniers instants pour en faire le châtiment de leurs crimes. Le cas est d'autant plus net pour Marius, que Caius Pison appartenait certainement à l'aristocratique famille des Pison, ennemie déterminée du parti populaire dont Marius était la principale figure avant César ; il a voulu l'assimiler à Jugurtha, que tous les Romains détestaient unanimement, en prouvant que leurs crimes étaient semblables, puisqu'ils avaient subi des châtiments semblables, et même que ceux de Marius étaient les plus monstrueux, puisqu'il avait été puni par les dieux, tandis que Jugurtha n'avait été torturé que par les hommes. Plutarque a abandonné les commentaires de Pison, il n'a gardé que les faits, inexacts, mais plus émouvants que la banale réalité. Évidemment il n'y a là qu'une hypothèse impossible à prouver de façon certaine, mais elle semble expliquer les faits d'une façon suffisante pour qu'on ne la rejette pas a priori.

Le récit de la mort de Jugurtha que nous a transmis Plutarque n'a donc, semble-t-il, aucun fondement historique. Petit détail sans doute, mais qui nous permet de supprimer définitivement la faim de la liste des supplices romains. Cette mise au point nous rappelle d'autre part combien nous devons nous méfier des renseignements de Plutarque, surtout lorsqu'ils présentent le caractère d'épisodes pittoresques et émouvants : nous voyons mieux l'une des causes de ses erreurs en constatant que la littérature d'inspiration politique tient parmi ses sources un rang plus important qu'on ne pourrait croire à première vue.

Joël Le Gall, 20 novembre 1942.

---

1. Plut. Syl. 45.
2. Cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 83 et suiv.
3. V. réf. dans Homo, *Collect. Glotz*, *Hist. Rom.*, III, p. 235, n. 205.

NOTES ET DISCUSSIONS

Sophocle, *Œdipe*, texte, traduction, commentaire, par Louis Roussel. Paris, les Belles-Lettres, 1940, in-8°, 534 p.

Cette édition monumentale de l'*Œdipe* [1] se présente au premier abord sous un aspect assez malcommode. Pas de notice, pas d'apparat critique. Le texte est découpé en morceaux de longueur variable, chaque morceau étant suivi d'une traduction, puis d'un commentaire extrêmement riche et approfondi.

Ce commentaire est parfois un peu agressif. On sait que, comme il l'a écrit naguères, M. Louis Roussel ne craint pas de « proclamer que les écrivains de l'antiquité sont faillibles comme les autres » (*R. Et. gr.*, XLII [1929], p. 370). A propos de l'*Œdipe-Roi*, il s'est attaché à montrer — et il n'est pas le premier — que la pièce présente de nombreuses invraisemblances. On ne s'explique pas qu'Œdipe mette si longtemps à entrevoir la terrible vérité. On ne comprend pas comment, au lendemain de la mort de Laïos (cf. p. 36, note au vers 113, p. 39, notes aux vers 127-129), Œdipe n'a pas entrepris une enquête aussitôt qu'il a pris le pouvoir. L'exposition même est sévèrement critiquée. La délégation qui vient supplier Œdipe est, selon M. L. Roussel, imparfaitement motivée. Comment se fait-il, par exemple que le roi n'ait pas averti son peuple du départ de Créon ? Comment a-t-il bien pu cacher le départ et l'absence du prince ? M. L. Roussel se contente d'une explication un peu simpliste. Cette exposition a servi à « remplir » la pièce ; ainsi p. 24, « Sophocle a grand'peine à remplir ses pièces. Le sujet d'*Œdipe* demandait 600 vers au plus. Il l'a étiré. Commencer par une scène où Créon rendait compte de sa mission, c'était se priver de 75 vers ». Un pareil point de vue ne me scandalise pas : *quandoque bonus dormitat... Sophocles* pourrait-on prétendre. Toutefois des considérations aussi médiocres n'éclairent pas la composition de *l'Œdipe-Roi*. L'éditeur est mieux inspiré lorsqu'il

1. Tel est, en effet, le titre primitif de la tragédie. Lorsque Sophocle eut composé l'*Œdipe à Colone*, on a appelé notre tragédie Οἰδίπους ὁ πρότερος, puis Οἰδίπους τύραννος (voir le second argument d'Aristophane).

écrit (p. 24) que l'idée de la délégation est non seulement utile, mais belle et touchante. Il est bien entendu enfin que Sophocle ne pouvait pas tirer de la légende d'Œdipe une œuvre d'analyse psychologique, M. L. Roussel se donne la part belle en critiquant de ce point de vue la tragédie. Comme Sarcey et Jules Lemaître l'ont déjà dit, comme L. Roussel le répète, il s'agit bien d'une manière de mélodrame, mais d'un mélodrame solidement construit, et qui illustre de façon saisissante le thème de la fatalité antique.

Dans le détail même l'éditeur émet parfois des appréciations qui étonnent. Soient les vers 54-57 :

Ὡς εἴπερ ἄρξεις τῆσδε γῆς ὥσπερ κρατεῖς,
ξὺν ἀνδράσιν κάλλιον ἢ κενῆς κρατεῖν
ὡς οὐδέν ἐστιν, οὔτε πύργος, οὔτε ναῦς
ἔρημος ἀνδρῶν μὴ ξυνοικούντων ἔσω.

Il est bien vrai qu'ils évoquent une célèbre réplique de Thémistocle (Hérodote VIII, 61) ou le vers 349 des *Perses* ἀνδρῶν γὰρ ἔντων ἕρκος ἐστὶν ἀσφαλές. Il n'en résulte pas que ces quatre vers soient « d'une entière banalité » ou d'une « expression exagérément plate » (p. 18), ni que le participe μὴ ξυνοικούντων ἔσω construit en épexégèse soit « une froide cheville » (p. 17).

* * *

Sur plusieurs points précis M. Louis Roussel a tenté de renouveler de façon décisive l'interprétation traditionnelle de la tragédie. Il semble bien qu'il faille lui donner raison en ce qui concerne la mise en scène du prologue [1]. Voici les éléments du débat : quels sont les personnages qui se trouvent dans l'orchestre au début de la pièce ? On admet généralement (et c'est déjà l'opinion du scholiaste) qu'Œdipe s'avance devant une foule de Thébains agenouillés (en réalité les suppliants sont *assis*, non *agenouillés*, cf. la note au vers 2, p. 2), au milieu desquels se tient un vieillard, le prêtre de Zeus. Une telle mise en scène n'est pas usuelle, et elle va contre les indications que donne le texte lui-même. Œdipe s'adresse à des enfants et à de tout jeunes gens comme le prouvent νέα (1), μακρὰν πτέσθαι σθένοντες (16), ἡθέων (18). Il n'y a pas de foule, mais seulement Œdipe, le prêtre de Zeus, et des enfants. Par ailleurs un seul prêtre se

1. Cf. L. Roussel, *R. Et. gr.*, XXXVIII (1925), p. 167.

trouve dans l'orchestre, le prêtre de Zeus, il faut corriger au vers 18 ἱερεῖς en ἱερεύς avec Bentley. Le tour ἱερεῖς ἐγὼ μὲν Ζηνός, οἵδε τ' ἡθέων λεκτοί « des prêtres comme je le suis de Zeus, ceux-ci, l'élite, de la jeunesse » (trad. Masqueray) ne semble guère possible pour la syntaxe. Dans l'interprétation de tout ce premier tableau M. L. Roussel a certainement vu juste. On notera en passant, à propos du prologue et du premier στάσιμον, que l'éditeur prend position, avec M. Daux, contre l'interprétation spécieuse de Mme Delcourt, qui soutient (*Stérilités mystérieuses*... p. 16 et suiv.) que λοιμός désigne « stérilité, avortement » non « peste ». Cette explication va contre des indications précises données par Sophocle : il est dit et répété dans le texte qu'à la stérilité s'ajoutent des décès nombreux (voir la note de la p. 62).

Sur le récit du meurtre de Laïos (vers 798-813) le nouvel éditeur a également pris une attitude très nette[1]. Il indique avec raison l'importance du vers 800

καί σοι, γύναι, τἀληθὲς ἐξερῶ. Τριπλῆς...

Bien que ce vers manque dans le manuscrit L, il n'est pas douteux qu'il soit authentique et que son omission résulte d'un accident. Cette remarque est importante pour l'appréciation des rapports du manuscrit L (*Laurentianus*, XXXII, 9) avec nos autres manuscrits de Sophocle. D'autre part le récit du meurtre de Laïos n'est pas clair, et a été diversement interprété. Il s'agit en particulier de savoir quels sont les compagnons de Laïos. Combien le récit d'OEdipe comporte-t-il de personnages, le narrateur à part? A première lecture on en compte quatre : Laïos, le héraut (κῆρυξ), le « guide » (ἡγεμών), le cocher (τροχηλάτης). Toutefois Jebb ne compte que trois personnages, le κῆρυξ et l'ἡγεμών ne faisant qu'un. Trois également chez Bruhn et Masqueray, mais ce sont l'ἡγεμών et le τροχηλάτης qui se confondent. Enfin, pour M. Louis Roussel comme pour Tournier, Laïos ne serait accompagné que d'un seul personnage, tour à tour désigné par les termes κῆρυξ, ἡγεμών, τροχηλάτης. Le vers 803, qui fait voir la voiture de Laïos s'avançant au-devant d'OEdipe, évoque le tableau d'un héraut, et, sur un char, d'un homme qui ressemble à Laïos. Il faudrait admettre que τροχηλάτης au vers 806 désigne le héraut qui a pris le cheval par la bride, et qu'au vers 804 ἡγεμών, dont le sens est assez vague, désigne le personnage qui marche en tête, c'est-à-dire encore le héraut.

1. Cf. L. Roussel, *R. Et. gr.*, XLII (1929), p. 361, et L. Bodin, *R. Et. gr.*, XLIX (1936), p. 77.

Cette analyse est cohérente, et il est difficile d'établir avec certitude que τροχηλάτης et ἡγεμών désignent d'autres personnages que le κῆρυξ. Il subsiste pourtant une très grave difficulté, lorsque l'on envisage le récit d'ensemble et son rôle dans le déroulement du drame. Œdipe rapproche le récit de la mort de Laïos, qu'il vient d'entendre de la bouche de Jocaste, du souvenir du meurtre dont il est lui-même l'auteur : or tous les détails se répondent, l'époque, le lieu, l'âge et la ressemblance des victimes, mais également le nombre des serviteurs. Aux vers 751-752, Jocaste a très précisément décrit l'équipage de Laïos : « ils étaient cinq en tout. Parmi eux était un héraut. Un seul chariot portait Laïos ». M. L. Roussel reconnaît lui-même l'importance de cette réplique (p, 230). Il s'agit donc de retrouver, dans le récit que fait Œdipe du meurtre qu'il a commis, les cinq personnages. On en trouve quatre si l'on distingue le κῆρυξ, l'ἡγεμών et le τροχηλάτης ; le cinquième a fui (cf. vers 756) οἰκεύς τις ὅσπερ ἵκετ' ἐκσωθεὶς μόνος). On ne concevrait guère que Sophocle, après avoir donné une si grande importance au chiffre indiqué par Jocaste, ne parle plus dans le récit d'Œdipe de deux des serviteurs. Ajoutons que le vers 813, κτείνω δὲ τοὺς ξύμπαντας « et je les tue tous », montre qu'Œdipe n'a pas tué que deux personnes, — et ne peut pas signifier non plus « je tue tous les autres »[1]. A quoi l'éditeur objecte de son côté (p. 231, à propos du vers 752) : « de ce passage il suit qu'avec un bâton, Œdipe a tué quatre personnes ! C'est un peu comme dans un célèbre film italien ! » Mais qui s'étonnera, dans le conte populaire qu'est devenue la légende d'Œdipe, d'un pareil exploit du héros ? Il est vrai aussi que le rôle de l'ἡγεμών (le mot signifiant simplement celui qui marche en tête) est malaisé à préciser dans l'ordonnance de l'escorte. Mais les difficultés de détail ne doivent pas nous détourner de l'essentiel ; les arbres ne doivent pas nous empêcher de voir la forêt. S'il faut conclure, il semble que le développement dramatique de la tragédie implique que dans la scène du meurtre de Laïos Œdipe a tué non pas deux personnes, mais quatre, et que ces quatre personnages sont nommément désignés : il est invraisemblable que deux d'entre eux soient des personnages anonymes dont il ne serait fait mention que dans le vague τοὺς ξύμπαντας.

---

1. Ajoutons que, comme l'a senti M. Bodin, l'expression vague « je tue tout le monde », jette un voile sur l'aveu du meurtre de Laïos. Œdipe a frappé le vieillard (v. 811), il y a eu bataille, bref tout le monde a été tué.

*
* *

Dans le détail de l'interprétation M. Louis Roussel déploie une ingéniosité rare et fait preuve d'un sens très sûr de la langue. Un premier trait notable est l'importance qu'il attache à la structure du vers et à sa valeur expressive. On enseigne que la césure ne joue dans la métrique grecque qu'un rôle rythmique et qu'elle n'implique pas une coupe de la phrase. Cette doctrine est correcte. Mais la césure, en particulier dans le trimètre iambique, est, dans le vers, une place de choix, et le fait qu'un mot s'y trouve placé en rehausse l'importance, éclaire le mouvement de la phrase ou souligne une intention. A cet égard le commentaire de cette édition est plein de remarques pénétrantes : vers 2 « la coupe est après ἕδρας, non après τάσδε qui forme avec μοι un mot métrique : τάσδε en pleine lumière suppose un geste » ; — vers 77 « πάντα en lumière après la coupe » ; — vers 304 « μοῦνον forme ionienne que Sophocle emploie à la coupe quand le mot est en lumière » ; — vers 306 « le vers est tripartite, la véritable coupe est devant ἔκλυσιν qui est en lumière » ; à propos de ce même vers le commentaire indique que la loi de Porson est appliquée et a un effet artistique. Les rejets sont également analysés avec soin : vers 29 « le contre-rejet μέλας δ' ne peut être séparé de Ἅιδης, ce qui produit un grand effet » ; — vers 98 à propos du rejet ἐν τῇδ' « le σχῆμα Σοφόκλειον est ici utilisé avec une prestigieuse adresse. Il allonge le vers 97, bouleverse le rythme et fait éclater ἐλαύνειν, bien plus encore que si ce mot était, ce que le vers défend, au début ». L'éditeur se montre également très sensible à l'euphonie du vers, parfois pour reprocher au poète, à tort je crois, des allitérations ou des rencontres de consonnes : vers 10 à propos de la répétition des labiales ; — vers 130 injustement accusé d'être sibilant, pénible ; — vers 371 où sont notées la répétition des dentales et la coïncidence des accents musicaux des mots avec les temps forts « on crie avec une aisance particulière les notes aiguës » (mais la note aurait pu spécifier que cette coïncidence n'implique pas du tout le développement d'un accent d'intensité).

La prosodie est également envisagée de près. L'éditeur relève les synizèses (vers 13, etc...), les allongements par position, etc. : la prononciation ἕδρ-ας (vers 2) avec la première syllabe longue est « archaïque et réputée noble », tandis que la prononciation ἔ-δραν (vers 13) avec la première syllabe brève est courante. — Au vers 13 τοάνδε avec la première syllabe brève est donné comme

« prononciation attique vivante » : mais rien ne prouve que τοιάνδε avec la première syllabe longue n'ait pas été aussi usuel sinon davantage ; il a existé pour ces groupes phonétiques des doublets que l'on observe déjà dans la langue homérique ; par ailleurs le rapprochement indiqué avec τοῦ de *τοιο surprend puisqu'il s'agit dans *τοιο d'un traitement qui n'est pas proprement attique, mais beaucoup plus ancien dans l'histoire de la langue.

*
* *

Bon grammairien, et sachant admirablement le grec moderne, M. Louis Roussel analyse avec délicatesse les faits de langue. On retiendra, par exemple, les nombreuses remarques qu'il propose relativement à l'aspect verbal. Il indique plus d'une fois la valeur « déterminée » des préverbes[1] : cf. p. 5 la note au vers 13 sur κατοικτίρων. — Il insiste sur l'emploi du thème de présent ou du thème d'aoriste : cf. vers 47, la distinction marquée entre εὐλαβηθῆτι et εὐλαβουμένῳ ; — vers 359 « λέγε, non εἰπέ parce qu'il s'agit d'une réponse d'une certaine étendue » ; — noter aussi au vers 799 la remarque sur ὄλλυσθαι « le présent au lieu de l'aoriste est plutôt ici affaire de style : c'est une recherche de style, en effet, du moins quelquefois, que de brouiller exprès les aspects verbaux » : j'ai eu moi-même l'occasion d'observer que l'emploi du présent duratif au lieu de l'aoriste pouvait comporter une valeur expressive (*B. S. L.* XL [1939], p. 69).

Pour établir le détail même du mot à mot, le commentaire, qui se trouve souvent d'accord avec l'édition Jebb, fourmille d'indications précieuses. — Vers 27 et 28 la valeur adverbiale de ἐν est nettement marquée et l'image complexe de σκήψας et de ἐλαύνει finement analysée : « σκήψας se dirait d'un cocher penché sur ses chevaux au point de paraître tombé sur eux de tout son poids... ; ἐλαύνει *fouaille*, comme un cocher, ce qui continue la belle image » ; la traduction de Masqueray est sur ce point tout à fait inexacte « le dieu qui apporte le feu s'est élancé et ravage la cité » ; — vers 98 bonne interprétation de μηδ' ἀνήκεστον τρέφειν où ἀνήκεστον ne doit pas avoir un sens épexégétique, mais où il faut entendre « non pas, puisqu'elle est incurable, continuer à la nourrir ».

Ailleurs on pourra hésiter davantage à admettre les interpréta-

1. A propos du rapprochement entre ἐκμανθάνειν et μαθεῖν aux vers 575-576, M. Roussel aurait pu renvoyer à J. Brunel, *L'aspect verbal et l'emploi des préverbes*, p. 151.

tions de M. L. Roussel. Au vers 24 σάλου est un génitif dépendant de βυθῶν non un génitif de cause comme le pense M. Roussel.

Au vers 33, il me semble qu'il vaut mieux entendre ἐν τε δαιμόνων συναλλαγαῖς par « quand on a affaire avec des divinités » plutôt que « dans les épreuves » qui précise inutilement et affaiblit le sens.

Soient les vers 44-45 :

ὡς τοῖσιν ἐμπείροισι καὶ τὰς ξυμφορὰς
ζώσας ὁρῶ μάλιστα τῶν βουλευμάτων.

On serait d'abord séduit par l'interprétation de Jebb qui traduit ξυμφορὰς par « issue, résultat » : « quand il s'agit d'hommes expérimentés l'effet de leurs conseils est toujours efficace. » Mais il est bien vrai que cette traduction ne tient guère compte du καὶ que souligne ξυμφορὰς et M. Louis Roussel traduit : « pour les gens d'expérience les malheurs eux-mêmes, je le remarque, tournent au mieux grâce à leurs manières d'agir. » Cette version convient moins au contexte et suppose une construction un peu libre de τῶν βουλευμάτων. Je préfère la première explication.

Vers 107, τινάς me semble donner un sens plus intéressant que τινά « pour châtier les meurtriers quels qu'ils soient ».

Vers 153, ἐκτέταμαι a embarrassé les commentateurs anciens et modernes. L'éditeur repousse l'interprétation de Triclinius par ἐκπέπληγμαι, qui semble en effet impossible, et il traduit « j'ai l'esprit tendu par l'appréhension ». Il me semble plus probable que ἐκτέταμαι soit un synonyme rare et expressif de παρατέταμαι (on connaît la prédilection de Sophocle pour les composés avec ἐκ) et que le sens soit « je suis torturé ».

Vers 447-448 : Εἰπὼν ἄπειμ' ὧν οὕνεκ' ἦλθον, οὐ τὸν σὸν
δείσας πρόσωπον...

M. L. Roussel traduit « ce n'est qu'après avoir dit ce qui m'avait amené que je m'en irai et ce ne sera point par crainte de ta personne ». Le mouvement semble inexactement rendu et l'idée est plutôt « je ne m'en irai qu'après avoir parlé, car tu ne me fais pas peur ». En revanche la note sur le mot πρόσωπον, qui semble avoir déjà dans ce passage le sens de « personne » est fort bien venue.

On est souvent frappé, en étudiant le commentaire, de voir le parti que l'éditeur a tiré de sa connaissance du grec moderne. Peut-être, comme le font souvent les Grecs eux-mêmes, se laisse-t-il parfois aller à en abuser : il me semble peu probable qu'au vers 287 ἀργός puisse signifier « fait avec retard » : ce sens

tout moderne semble inadmissible chez Sophocle. Je doute fort également que ποῖα (vers 291 et *passim*) soit déjà purement et simplement un équivalent de τίνα.

*
* *

Pour l'établissement même du texte cette édition sans apparat ne peut pas rendre les services d'une édition critique. Elle est fondée sur les collations des éditeurs précédents comme Jebb, Masqueray ou Pearson. Mais M. Louis Roussel a, bien entendu, établi le texte de façon personnelle, en se fondant davantage sur la valeur intrinsèque des leçons ou des conjectures qu'il introduit dans le texte que sur l'histoire de la tradition. Dans le détail cette méthode a peut-être occasionné quelques flottements.

Au vers 196 les manuscrits donnent ἀπόξενον ὄρμον qu'on peut comprendre comme un équivalent de ὄρμον ἄνορμον (cf. *Phil.* 217 ἄξενον ὄρμον) ; c'est ce texte qu'imprime l'éditeur, mais le commentaire adopte la correction de Dœderlein ὄρμων et justifie l'emploi du génitif, sans indiquer d'ailleurs qu'il s'agit d'une correction.

Vers 270 le texte porte γῆν, la traduction semble supposer la correction de Vauvillers γῆς et le commentaire indique de façon peu explicite : « γῆν des manuscrits est peu défendable. »

Le choix que l'éditeur opère entre les variantes et les conjectures est généralement judicieux et il propose, à l'occasion, des lectures personnelles.

Vers 227, le participe ὑπεξελών suppose une construction anacoluthique :

> κεἰ μὲν φοβεῖται τοὐπίκλημ' ὑπεξελὼν
> αὐτὸς καθ' αὑτοῦ...

« même s'il craint pour lui < qu'il parle > en prévenant lui-même la dénonciation contre lui ». L'anacoluthe est dure. M. L. Roussel suppose que le futur rare ὑπεξελῶ a été supplanté par ὑπεξελών : j'abolirai le grief qui pèse contre lui ». Comme le remarque le commentaire, ὑπεξελαύνω est un mot qu'Hérodote emploie (on notera toutefois que le mot a chez Hérodote le sens intransitif de « se retirer, se dérober », voir IV, 120 et 130).

Vers 337, l'éditeur préfère ὁρμὴν de L à ὀργὴν qui est peut-être une *lectio facilior*.

Vers 360, il écrit ἐκπειρᾷ λόγων ce qui est la leçon de L^2 ; L et A écrivent λέγειν ; Tournier corrige λέγων ; ἐκπειράομαι est en

effet construit avec le génitif chez Hérodote III, 135 ; le sens serait : « cherches-tu quelque défaut dans mes paroles ? »

Vers 362, M. L. Roussel corrige : φονέα σέ φημι τἀνδρὸς ὃν ζητεῖς κυρεῖν. Le génitif οὗ que donnent les manuscrits semble pourtant pouvoir s'expliquer, comme le propose Jebb, en sous-entendant τὸν φονέα : « j'affirme que tu es le meurtrier de cet homme dont tu cherches le meurtrier. »

Cette édition ne reste pas toujours étroitement fidèle à la tradition manuscrite. Vers 1264 le texte des manuscrits est :

πλεκταῖς ἑώραις ἐμπεπλεγμένην. Ὁ δὲ
ὅπως ὁρᾷ νιν..,

Le texte de M. L. Roussel est :

πλεκταῖσιν αἰώραισιν ἐμπεπλεγμένην.
Ὅπως δ' ὁρᾷ νιν...

Note du commentaire : « L'écriture ἑω- est une erreur. Il faut lire, je crois, αἰώραισιν... On a ainsi un vers bien plus en situation et bien plus sophocléen, comparable, par exemple, au vers 3 Ἱκτηρίοις κλάδοισιν ἐξεστέμμένοι... Par suite il faut rejeter ὁ δὲ. Mais c'est plutôt avantageux. Si, au début du vers 1264, on recommence déjà à parler d'Œdipe, l'effet Jocaste est escamoté ». Le texte de L reste pourtant admissible. La graphie ἑώραις avec ε pour αι peut être authentique (voir *Link* I [1938], p. 8) : il y aurait là une prononciation récente dont on observe quelques traces en attique (voir *Link*, *l. c.*) : chez Sophocle même, M. Louis Roussel relève plus d'une fois les traits linguistiques qui annoncent le développement ultérieur du grec. Quant à la ponctuation à la fin du vers devant ὁ δέ, elle me semble expressive et caractéristique de la métrique de Sophocle.

*
* *

La richesse du livre de M. L. Roussel est inépuisable, et on ne se lasse pas de discuter avec lui ou de lui poser des questions[1]. On ne saurait trop le remercier de la contribution con-

1. S'il fallait présenter des critiques, on reprocherait peut-être à l'auteur d'avoir alourdi son commentaire de remarques moins nécessaires que d'autres (cf. p. 24 « καλός apparaît dans Sophocle environ 70 fois contre κακός quatre fois plus »). L'abondance même du commentaire le rendra peut-être plus difficile à utiliser pour les étudiants. Ils seront peut-être aussi gênés par la rédaction de certaines notes dont ils auront quelque

sidérable et si personnelle qu'il vient d'apporter à l'exégèse de l'*Œdipe-Roi*.

P. Chantraine.

---

peine à tirer parti. P. 35, à propos de αὐτοέντας M. L. Roussel s'étonne que « le sens péjoratif ait promptement disparu de la langue » : il faut savoir que dans la κοινή, αὐθέντης a pris le sens de « maître, chef » et que le mot a conservé ce sens en grec moderne où il a pris la forme ἀφέντης (emprunté enfin par le turc où il a donné *effendi*) : voir Psichari, *Mélanges Havet*, p. 387 = *Quelques travaux de linguistique, de philologie et de littérature helléniques*, p. 795. — P. 5 à propos du μὴ οὐ du vers 13, il est inexact que la double négation s'explique par ἂν εἴην « qui vaut un irréel, donc une négation » : l'équivalent de la négation se trouve dans le δυσ- de δυσάλγητος qui présente sensiblement le même sens que ἀνάλγητος employé ailleurs par Sophocle. — P. 50, la note sur κεκλόμενος (vers 159) est énigmatique : « κεκλόμενος est un participe moyen à redoublement mais pourvu du sens présent comme ἀλαλήμενος = errant ». Le rapprochement surprend : ἀλαλήμενος doit être un parfait tandis que κεκλόμενος est un participe aoriste de κέλομαι avec redoublement *e* et degré zéro qui appartient à un type connu. — P. 105, note au vers 351, ablatif doit être un lapsus pour datif instrumental. — Les fautes d'impression sont assez nombreuses, et elles ne se trouvent pas toutes corrigées dans les errata.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Ingemar Düring, *Herodicus the Cratetean, a study in Anti-Platonic Tradition*, 172 pages in-8°, Stockholm, 1941 (Kgl. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademiens Handlingar, 51 : 2). Walhström & Widstrand, 1941. Prix Kr. 7.

Ingemar Düring, *Aristotle's de Partibus Animalium*, critical and literary Commentaries, 224 pages in-8°. Göteborg, Wettergren & Kerbers Förlag, 1943. Prix Kr. 10.

Gerhard Bendz, *Textkritische und interpretatorische Bemerkungen zu den Frontinschen Strategemata*, 60 pages in-8°. Lund, C. W. K. Gleerups Förlag, 1943. Prix Kr. 3.

Einar Löfstedt, *Syntactica : Studien und Beiträge zur Historischen Syntax des Lateins* ; Erster Teil : über einige Grundfragen der Lateinischen Nominalsyntax, zweite, erweiterte Auflage, xxvi + 408 pages in-8°. Lund, C. W. K. Gleerup, 1942. Prix Kr. 18.

C. W. Westrup. *Recherches sur les formes antiques de mariage dans l'ancien droit romain*, 86 pages in-8°. København, Ejnar Munksgaard, 1943. Prix Kr. 6.

J. Marouzeau, *l'Année Philologique*, bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, t. XV (1940-1941) (Collection de Bibliographie classique) xxiv + 496 pages in-8°. Paris, Société d'Édition « les Belles Lettres » 1943. Prix 350 fr.

N. J. Herescu, *Bibliographie de la Littérature latine* (Collection de Bibliographie classique) xviii + 478 pages in-8°. Paris, Société d'Édition « les Belles Lettres » 1943.

Viggo Brøndal, *Essais de linguistique générale*, publiés avec une bibliographie de l'auteur, xii-172 p. in-8° ; Copenhague, Einar Munksgaard, 1943.

Louis Hjelmslev, *Omkring Sprogteoriens Grundlaeggelse*, 116 p. in-8° ; København, Ejnar Munksgaard, 1943. Pr. Kr. 6.

Paul Crombet, *Les souvenirs d'Italie de* —, publiés par le vicomte Ch. Terlinden (Inst. hist. belge de Rome, Ét. d'hist. économ. et sociale, vol. I) ; xvi-245 p. in-8° ; Bruxelles, Palais des Académies, Rome, Academia Belgica, 1941.

A. Severyns, *Homère* ; I. *Le cadre historique* ; II. *Le poète et son œuvre* ; 2 vol. 85 et 103 p. in-8°, 3 pl. ; J. Bidez, *Un Singulier Naufrage Littéraire dans l'Antiquité : A la recherche des Épaves de l'Aristote perdu*, 70 p. in-8° ; Lysias, *Choix de discours*, par M. Hombert, 122 p. in-8° ; Eschyle, *Scènes choisies par* A. Willem, 106 p. in-8° ; Cicéron, *Pro Milone*, intr. et ann. par Em. Vanderborght, 85 p. in-8° ; M. Hélin, *Littérature d'Occident*,

Histoire des lettres latines du Moyen Age, 85 p. in-8°; R. Lebègue, *Les correspondants de Peiresc dans les anciens Pays-Bas*, 80 p. in-8°; Collection Lebègue, Bruxelles, Office de Publicité, 1943.

Dag Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins u. des frühen Mittelalters*, 285 p. in-8°; Uppsala, A.-B. Lundequitska Bokhandeln, Leipzig, O. Harassowitz, 1943.

Gösta Ottervik, *Koordination inkonzinner Glieder i. d. attischen Prosa*; 248 p. in-8°; Lund, A. B. Ph. Lindstedts Univ. Bokhandel, 1943.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — C. O. L. 31. 1998. Juin 1944.
N° d'ordre chez l'imprimeur 6.163. — Autorisation n° 29.795.
N° d'ordre chez l'éditeur 68. — Dépôt légal : 2e trimestre 1944.

L'INFINITIF SUBSTANTIVÉ DANS LA LANGUE DE LYSIAS

A la mémoire de Paul Collomp
correspondant de l'Institut
15 sept. 1881-25 nov. 1943.

L'histoire de l'infinitif grec est encore à faire. Sans doute trouve-t-on sur cette question des vues générales utiles dans l'*Historical Greek Grammar* de Jannaris, p. 568 et ss., et dans un article de Hesseling, qui fait partie des *Études de Philologie néogrecque* de J. Psichari (Paris 1892). Il y a eu, d'autre part, des enquêtes de détail plus ou moins poussées, par exemple sur l'infinitif dans la langue du Nouveau Testament ou dans la langue de certains auteurs. Mais le sujet attend encore d'être traité d'ensemble dans un travail où seraient condensés et coordonnés de façon méthodique et suivie les résultats de ces enquêtes partielles. Et c'est un très beau sujet, que l'on peut recommander à un jeune travailleur ; car il est des plus riches. C'est aussi un sujet très difficile. L'histoire de l'infinitif présente en effet des péripéties assez mouvementées suivant les époques et les lieux, suivant même les genres littéraires, depuis Homère jusqu'au grec des bas temps où l'infinitif disparaît de l'usage, et même jusqu'au grec moderne, où il y a lieu d'étudier par quoi et comment l'infinitif a été remplacé dans les emplois qu'il tenait.

Un moment important et que l'on peut dire décisif dans l'histoire de l'infinitif est celui où l'infinitif a été substantivé. On appelle infinitif substantivé l'infinitif précédé de l'article neutre. L'usage s'en développe dès la création de l'article et prend avec le temps de plus en plus d'extension. A côté de αἰσχρόν ἐστι ψεύδεσθαι, *turpe est mentiri*, ou dans Démosthène αἰσχρὸν λιπεῖν τὴν τάξιν « il est honteux d'abandonner son rang » (XIII, 34), on a dit αἰσχρόν ἐστι τὸ ψεύδεσθαι ou encore, dans une phrase nominale sans copule, αἰσχρόν τὸ ψεύδεσθαι, comme dans Euripide κακὸν τὸ κεύθειν « il est vil de dissimuler » (*Hél.* 950). Cela permet une « flexion » de l'infinitif : νέοις τὸ σιγᾶν κρεῖττόν ἐστι τοῦ λαλεῖν (Ménandre, *Mon.*, 378).

Comme régime de verbe, l'infinitif est employé par les auteurs classiques avec ou sans article : πείθεσθε... ἑτοιμάζειν (Thuc., VI,

34) et πείθομαι τὸ δρᾶν (Soph., *Phil.*, 1252) ; προσόλέπειν γὰρ οὐ σθένω (Soph., *OEd. R.*, 1486) et τὸ σιγᾶν οὐ σθένω (Eur., *Iph. A.*, 658) ; παραινῶ σοι σιωπᾶν (Arist., *Gren.*, 1132) et τὸ σπεύδειν δέ σοι παραινῶ (Soph., *Phil.*, 620). De même comme régime de οἷός τε, on trouve sans article λέγειν οἷός τε κἀγώ (Arist., *Cav.*, 342) et avec article οὐκ οἷόν τε εἶναι τὸ μὴ ἀποκτεῖναί με (Plat., *Apol.*, 29 C) ; ou comme régime de ἱκανός, sans article ἱκανοὶ ἔσονται... ἀπαγγεῖλαι (Xén., *Anab.*, II, 3, 4) et avec article τὸ μὲν ἐσβάλλειν... ἱκανοί εἰσι (Thuc., VI, 17), etc.

Finalement, c'est la proposition infinitive, avec tout ce qu'elle comprend d'éléments complexes (sujet et compléments de toute sorte) qui peut se faire précéder de l'article. On a commencé par dire αἰσχρόν ἐστι τὸ ἄνδρας εὖ πεπαιδευμένους ψεύδεσθαι pour aboutir à des constructions comme τὸ μὲν τὸν ἐρῶντα τοῦ μὴ ἐρῶντος μᾶλλον νοσεῖν δώσω σοι ὑποτίθεσθαι « que celui qui aime soit plus malade que celui qui n'aime pas, telle est la thèse que je te soumettrai » (Plat., *Phèdre*, 136 A) ; τοῦτο ποιοῦνται σημεῖον οἱ πολλοὶ τοῦ τὴν Κλοιλίαν ἵππῳ διεξελάσαι τὸν ποταμόν « beaucoup tirent de ce fait la preuve que Cloelia a franchi le fleuve à cheval » (Plutarque, *De mul. uirt.*, 14 ; *Moralia* 250 F) ; ou encore κατ' ἐλπίδα τοῦ μηδεμίαν ἐπ' αὐτοὺς ἐξελεύσεσθαι δύναμιν « suivant leur espoir qu'aucune armée ne sortirait contre eux » (Denys d'Halic., *Ant. Rom.*, X, 27).

L'emploi des diverses prépositions devant l'infinitif ou la proposition infinitive substantivés fournit à la langue un tour commode qui se substitue à l'usage des propositions conjonctives (explicatives, temporelles, consécutives, finales, etc.) : οὐδεὶς δ' ἂν καλὸς καὶ ἀγαθὸς ἀνὴρ μετανοήσειεν ἐπὶ τῷ ἡδονήν τινα παρεικέναι « aucun honnête homme ne saurait se repentir d'avoir laissé échapper un plaisir » (Marc Aurèle, VIII, 10) ou κραυγή τ' ἐξ ἁπάντων ἐγίνετο καὶ δεήσεις πολλαὶ σὺν οἰμωγαῖς ὑπὲρ τοῦ μηδενὶ παραχωρεῖν τῆς ἀρχῆς « tous se mirent à crier en l'implorant avec gémissements pour qu'il ne cède le pouvoir à personne » (Denys d'Halic., *Ant. Rom.*, IV, 37). Les prosateurs de l'époque hellénistique ont usé et abusé de ce tour. A l'époque classique, l'apogée en apparaît sans doute chez Démosthène ; mais on le voit naître et se développer chez les écrivains précédents, aussi bien poètes que prosateurs.

Quelques statistiques sur l'emploi de l'infinitif substantivé chez les auteurs classiques ont été données d'abord par Gildersleeve dans un article de l'*American Journal of Philology*, t. III, p. 193, suivi d'un autre du même périodique, t. VIII, p. 329. L'enquête de Gildersleeve a été reprise et complétée par Birklein

dans un travail publié en 1888 au tome III, 7e cahier, des *Beiträge* de Schanz. Il résulte de cette double enquête que suivant les auteurs l'usage de l'infinitif substantivé a singulièrement varié. Parmi les tragiques, c'est Sophocle qui en fait le plus large emploi (1 exemple pour 106 vers) ; ensuite vient Eschyle (1 ex. pour 159 vers) et en dernier lieu Euripide (1 ex. pour 269 vers). Aristophane n'en présente qu'un exemple pour 238 vers ; mais cette proportion établie sur l'ensemble de son œuvre ne tient pas compte de différences notables entre les pièces du début et celles de la fin de sa carrière dramatique : il n'y a aucun exemple d'infinitif substantivé dans les *Acharniens*, et il y en a 17 dans le *Plutus*. Thucydide en présente en tout 298 exemples, soit environ et proportionnellement neuf fois plus qu'Hérodote (Birklein, *l. cit.*, p. 50-51). Platon et Xénophon en font un usage fréquent, qui varie sensiblement pour le dernier suivant ses divers ouvrages (Gildersleeve, *l. cit.*, III, 198).

Parmi les orateurs, c'est Démosthène qui l'emporte et de beaucoup pour la fréquence de l'emploi. Les proportions établies par Gildersleeve (*ibid.*, 197) sont les suivantes, par page de l'édition Teubner :

Lysias		0,12
Andocide		0,20
Isée		0,25
Eschine		0,30
Antiphon		0,50
Lycurgue		0,60
Isocrate		0,60
Dinarque		0,80
Démosthène	discours privés	0,80
	discours publics	1,25

Ce qui revient à dire qu'on observe chez Lysias 1 exemple par un peu moins de 8 pages ; chez Andocide, 1 par 5 pages ; chez Isée, 1 par 4 pages ; chez Eschine, 3 par 10 pages ; chez Antiphon, 1 par 2 pages ; chez Lycurgue et chez Isocrate, 3 par 5 pages ; chez Dinarque et dans les discours privés de Démosthène, 4 par 5 pages ; dans les discours publics de Démosthène, 5 par 4 pages. Démosthène dans ses discours publics fournirait donc dix fois plus d'exemples que Lysias. C'est bien le cas de répéter avec Cicéron : *quid est tam dissimile quam Demosthenes et Lysias!* (*Brutus*, 82, 285.)

Gildersleeve conclut son exposé statistique en disant : « The use of the articular Infinitive is not simply a matter of period,

but a matter of individual character and artistic school. » A la lumière de cette observation, il n'est pas sans intérêt de revoir de près le cas de Lysias, celui de tous les orateurs dans l'œuvre duquel la proportion des infinitifs substantivés est le plus faible.

Un examen critique des exemples de Lysias montre d'abord de façon frappante combien les statistiques sont fallacieuses en matière d'étude de langue. En présentant un chiffre global, elles ne tiennent pas compte des conditions particulières à chaque cas enregistré ; et finalement elles exposent à prendre au sérieux un total hétéroclite où des faits disparates sont abusivement réunis. Mais ce n'est là que le moindre résultat de l'examen en question. Il offre une grande importance pour fixer un des caractères de la langue de Lysias ; les observations qu'on en tire sont de nature à nous faire pénétrer plus avant dans les secrets de cet artiste incomparable. Enfin, on en peut dégager des conclusions importantes pour l'histoire de l'infinitif en grec.

Les statistiques fournies par Birklein sur l'emploi de l'infinitif substantivé dans la langue de Lysias distinguent les discours authentiques des discours apocryphes ou simplement suspects. C'est là une distinction a priori contestable. Car s'il y a un ou deux discours sur lesquels aucun doute ne semble possible et qui de l'aveu de tous les philologues doivent être retranchés de l'œuvre de Lysias le discours 8 contre des co-associés ou le discours 20 pour Polystratos, les éditeurs ne sont pas d'accord sur ce qui doit être considéré comme sûrement apocryphe. Au surplus, quand il s'agit de l'infinitif substantivé, la question n'a guère d'importance, car il ne semble pas qu'il y ait de différence à faire à cet égard entre les deux catégories de discours distinguées par Birklein. Il suffira donc dans l'étude des exemples d'indiquer simplement si le discours auquel ils appartiennent a été ou non suspecté.

Il convient, d'autre part, de rappeler que le texte de Lysias est parmi tous les orateurs un de ceux dont la tradition manuscrite est le moins sûre. Il n'est guère conservé que dans un seul manuscrit, le Palatinus, qui est du XIIe siècle (v. l'édition de la collection Budé, t. I, p. 12). Pour établir exactement le texte de Lysias, nous n'avons pas l'équivalent du Parisinus Σ de Démosthène ou de l'Urbinas d'Isocrate. Aussi les éditions présentent-elles des variantes assez considérables, résultant de corrections particulières. Le texte établi et publié par Cobet, dont la quatrième édition, revue par J. J. Hartman, a paru à Leyde en 1905, est particulièrement aberrant. Toutefois, il n'y a guère que

deux ou trois passages où les leçons de Cobet mettent en question l'emploi de l'infinitif substantivé (par exemple 2, 36 ; 6, 31 ; 8, 1 et 4). Il suffira donc ici encore de signaler à l'occasion l'insécurité du texte.

Ces observations faites, voici quels sont les résultats des statistiques de Birklein. Il considère comme apocryphes les discours 2, 6, 8, 9, 14, 15 et 20. Parmi ces discours, il en est deux, les numéros 9 et 15, qui n'ont aucun exemple d'infinitif substantivé. Les cinq restants en ont en tout huit qui se répartissent ainsi :

sans préposition : τό nominatif, un exemple (14, 47) et τό accusatif, un exemple (d'ailleurs suspect, 2, 36) ; génitif, deux exemples (8, 17 et 20, 36 ; ce dernier τοῦ σωθῆναι corrigé souvent en τὸ σωθῆναι) ; datif, un exemple (6, 32) ;

après préposition : διὰ τό, un exemple (6, 30) et ἀντὶ τοῦ, deux exemples (8, 18).

Ce total est assez maigre. Encore faut-il observer que les deux exemples de 8, 18 figurant dans la même phrase doivent être comptés pour un seul. Il y a lieu de signaler à part l'exemple 8, 17 ; certains y voient un génitif final, τοῦ μηδὲν ἀκοῦσαι κακόν « de façon à n'entendre jamais dire du mal de soi ». Or parmi les orateurs Démosthène est le seul à se servir du génitif de l'infinitif substantivé avec cette valeur (par ex., 18, 107 ; 24, 36 et 133 ; 38, 24 ; etc.). Mais dans la phrase de Lysias le génitif pourrait dépendre de ἀποθετός « mis à l'abri de, préservé de ». L'exemple est donc à tout le moins suspect.

On obtient ainsi pour les apocryphes un total de sept exemples, dont l'un (2, 36) n'est pas admis par tous les éditeurs et dont un autre (8, 17) est discutable au point de vue syntaxique. Il faut sans doute en ajouter un huitième, dans le discours 6, § 31, où les éditeurs semblent d'accord pour introduire un infinitif (βιοῦν ou ζῆν), qui aura été sauté dans le manuscrit. Il sera question plus loin de l'Erotique, qui constitue sous certaines réserves un 35e discours de Lysias.

Parmi les vingt-sept discours qu'il reconnaît comme authentiques, Birklein signale qu'il y en a quinze où ne figure aucun exemple d'infinitif substantivé. Ce sont les numéros 5, 7, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 32, 33 et 34. Les douze restants en ont en tout trente-six exemples, qui se répartissent ainsi :

sans préposition : infinitif précédé de τό nominatif-accusatif, huit exemples ; précédé de τοῦ, dix exemples ; précédé de τῷ, un exemple ;

sous prépositions : ἀντί τοῦ, trois exemples ; διὰ τό, six exemples ; ἐκ τοῦ, un exemple ; περὶ τοῦ, cinq exemples ; πρὸς τό, un exemple ; πρὸς τῷ, un exemple.

Trente-six exemples pour douze discours, c'est bien peu, si l'on considère surtout ce fait surprenant que le discours 31 contre Philon en contient onze à lui seul. Le cas de ce discours doit être réservé pour être examiné à part ; il pose des problèmes particuliers qui sont d'un grand intérêt.

Si l'on s'en tient aux vingt-cinq exemples contenus dans les onze discours restants, le discours 31 mis à part, on constate que ce chiffre de vingt-cinq doit être fortement diminué.

En effet, il convient d'abord de ramener à un seul les cas où Lysias a employé dans une même phrase deux infinitifs réunis par une préposition ou construits symétriquement. On en a déjà observé un dans le discours 8, 18 qui passe pour apocryphe. Dans les discours authentiques, ces cas sont au nombre de trois, si bien que six des exemples mis en compte doivent être réduits de moitié, chaque paire ne comptant que pour une unité. Exemples : ἀντὶ μὲν τοῦ... διελεῖν, ἀντὶ δὲ τοῦ... εὑρέσθαι « au lieu de trancher, au lieu de trouver » (13, 14) ; τοῦ δικάζειν καὶ τοῦ ἐκκλησιάζειν μετεῖσθε « vous avez donné le droit de siéger au tribunal et dans l'assemblée » (26, 2) ; τοῦ μὲν γὰρ ὑμᾶς φυγεῖν,... τοῦ δὲ τοῦτον κατελθεῖν « de votre exil, de son retour à lui » (30, 16).

Il faut aussi ôter de la liste trois exemples du discours 10, § 17, où Lysias met l'article devant un infinitif, non pas pour en marquer le rôle syntaxique, mais simplement pour le désigner en tant que forme. L'orateur explique certains mots d'un texte de loi dont il vient de donner lecture : τὸ δὲ ἀρασκάζειν ὃ νῦν ἀποδιδράσκειν ὀνομάζομεν (le sens du verbe ἀρασκάζειν est « s'enfuir ») ; τὸ ἀπύλλειν τὸ ἀποκλήειν νομίζεται (le verbe ἀπιλλεῖν veut dire « condamner sa porte » . C'est un emploi qui n'a rien de commun avec celui de l'infinitif substantivé. A preuve que dans les mêmes conditions, au § 19 du même discours, se lit τὸ πεφανερῶσθαι pour introduire l'interprétation de cet adverbe, qui veut dire « expressément ».

Deux autres exemples de la liste sont encore à supprimer, car l'infinitif s'y présente dans des conditions particulières. Chacun connaît le tour τὸ ἐπ' ἐμοί ou τὸ ἐπ' ἐμέ « en ce qui me concerne ». La langue attique en fournit de nombreux exemples, plus nombreux peut-être avec le datif qu'avec l'accusatif, quoique ce dernier soit également bien attesté : τὸ ἐπ' ἐμοί, τὸ ἐπὶ σοί Xen., *Cyr.*, V, 4, 11 ; τὸ ἐπὶ τούτῳ id., *Anab.*, VI, 6, 23 ; τὸ ἐπ' ἐκείνῳ Isocr., IV, 142, p. 70 B ; et avec l'accusatif τοὐπ' ἐμέ Eur.,

Iph. A., 1557 ; *Or.*, 1345), τοὐπί σε (id., *Alc.*, 666, *Héc.*, 514), τὸ ἐπί σε (Xén., *Cyr.*, I, 4, 12), τοὐπὶ τήνδε τὴν κόρην (Soph., *Ant.*, 889). Or, dans deux discours Lysias emploie le tour τό γε ἐπ' ἐκεῖνον εἶναι (13, 58) et τὸ ἐπὶ τούτοις εἶναι (28, 14), qui se rencontre également chez Thucydide, τὸ ἐπὶ σφᾶς εἶναι (IV, 28) et chez Xénophon, τὸ ἐπ' ἐκείνοις εἶναι (*Hell.*, III, 5, 9). La prose attique connaît de même, à côté de τὸ νῦν, τὸ νῦν εἶναι (Plat., *Lachès*, 201 C ; *Républ.*, 506 E ; Isocr., XV, 270 ; Xén., *Cyr.*, V, 3, 42 et *Anab.*, III, 2, 37) et à côté de τὸ τήμερον (Plat., *Banq.*, 176 E), τὸ τήμερον εἶναι (id., *Cratyle*, 396 E). L'addition de εἶναι souligne et précise le caractère d'actualité du fait énoncé et en même temps rend le tour plus expressif et plus clair. C'est comme si l'on disait en français « pour ce qui est de moi » au lieu de « pour moi », « pour ce qui est d'aujourd'hui » au lieu de « pour aujourd'hui ». Il est évident qu'il ne s'agit pas là d'un emploi d'infinitif substantivé.

Cela fait donc huit exemples à retrancher de la liste. Celle-ci est ainsi réduite à dix-sept ; ce qui indique chez l'orateur une certaine répugnance à l'emploi de l'infinitif substantivé. Cette impression se trouve confirmée par l'examen de l'ἐρωτικός que Phèdre lit à Socrate dans le dialogue de Platon (p. 230 E-234 C). Il ne s'agit pas ici d'en discuter l'authenticité, qui rencontre parmi les philologues des partisans et des adversaires également décidés (v. l'introduction de M. Robin à l'édition du *Phèdre* de la collection Budé, p. LX et ss.) ; mais simplement de marquer ce qu'il fournit à la question débattue ici. Que ce soit un véritable discours de Lysias ou un pastiche plus ou moins ressemblant, un fait est certain : l'ἐρωτικός du *Phèdre* ne contient aucun exemple d'infinitif substantivé. Le passage 232 A ne doit pas faire illusion : on y lit τῷ λέγειν dans l'édition Budé de Platon, mais la leçon a suscité diverses corrections, parmi lesquelles αὐτῷ λέγειν dans l'édition Budé de Lysias (t. II, p. 218). Il est bien certain qu'il ne peut s'agir d'un infinitif substantivé au datif, et que λέγειν dépend directement de ἐπαρθῆναι. Le sens est « être excité à parler » ; cf. la phrase d'Isocrate (*Philippe*, 10, p. 84 C), ἐπήρθην πάλιν γράψαι περὶ αὐτῆς (τῆς ὑποθέσεως) « j'ai été excité à écrire de nouveau sur ce sujet ». Dans un autre passage de Lysias (31, 2) on rencontre bien ἐπαρθείς accompagné d'un infinitif substantivé au datif, mais le sens est tout différent : οὐδὲ τῷ δύνασθαι καὶ εἰωθέναι λέγειν ἐν ὑμῖν ἐπαρθείς « n'étant pas poussé par mes talents oratoires ou l'habitude de parler devant vous » ; cf. encore Lysias, 9, 19 et 21, pour des exemples d'ἐπαρθείς avec le datif. La phrase de l'ἐρωτικός doit certainement se

lire ἐπαρθῆναί τῳ λέγειν « être excité à parler à quelqu'un », suivant la leçon donnée par la seconde main du manuscrit T. Le même tour revient quelques lignes plus loin (Phèdre, 232 B) : ἀναγκαῖόν ἐστι διὰ φιλίαν τῳ διαλέγεσθαι « c'est un effet normal de l'amitié que de s'entretenir avec quelqu'un ». L'emploi de τῷ (τῳ) pour τίνι (τινὶ) n'est d'ailleurs pas étranger à Lysias (cf. discours 12, 27 ; 15, 9 ; 20, 13). Pour conclure, il n'y a pas d'infinitif substantivé dans l'ἐρωτικός attribué à Lysias par Phèdre.

En revanche, on en rencontre des exemples dans les deux discours que Socrate consacre à l'amour à la suite de la lecture de Phèdre. Le premier (pp. 237 A-238 C et 238 D-241 D) en contient un, 239 B, περίφοβον τοῦ καταφρονηθῆναι, et peut-être deux ou même trois, car dans un passage de la page 237 B, certains textes portent τοῦ καλῶς βουλεύεσθαι et τὸ εἰδέναι (cf. le *Phèdre* de l'édition Budé, p. xxxix et 15). Quant au second discours de Socrate qui est environ quatre fois plus long que le premier (p. 244 A-257 B), il contient huit exemples d'infinitif ou de proposition infinitive accompagnés de l'article. Infinitifs : τὸ κινεῖσθαι (245 E), διὰ τὸ μὴ ἱκανῶς [illegible] ([illegible] A), πρὸς γὰρ τῷ σέβεσθαι (252 A), διὰ τὸ [illegible] (24[illegible] A), διὰ τὸ μὴ ἀντιτείνειν (254 C), εἰς τὸ [illegible] ([illegible] A), μετὰ τοῦ ἅπτεσθαι (255 B) ; proposition infinitive : τὸ μανίαν κακὸν εἶναι (244 A). C'est-à-dire qu'on y reconnait un des caractères habituels de la langue de Platon. L'ἐρωτικός attribué à Lysias présenterait donc de son côté un de ceux qui distinguent la langue de cet auteur. Si l'on est porté pour d'autres motifs à en admettre l'authenticité, il faut ranger l'ἐρωτικός à la suite des quinze discours qui n'offrent aucun exemple d'infinitif substantivé ; ce qui diminue encore la faible proportion de cet emploi dans l'œuvre de Lysias.

Les dix-sept exemples reconnus comme valables après l'élimination qui précède méritent d'être examinés de près. Ils comprennent aussi bien des infinitifs simples que des propositions infinitives. Ces dernières sont toutefois d'un emploi plus réservé ; il n'y en a que quatre exemples vraiment caractérisés (1, 1 ; 17, 1 ; 13, 14 ; 26, 9 ; il sera question plus loin des deux premiers). On peut voir dans ce fait une nouvelle preuve de la répugnance que manifeste Lysias à cet emploi. L'usage de l'article devant la proposition infinitive consacre en effet le développement extrême d'un tour qui est parti de l'infinitif substantivé. Il s'agit bel et bien d'une transformation de la syntaxe tendant à remplacer les propositions subordonnées par un tour nominal et l'emploi des conjonctions par celui des prépositions.

Lysias est de tous les orateurs celui qui entre le plus timidement dans cette voie.

On pourrait, d'autre part, citer un bon nombre de passages, et cela dans les discours d'une authenticité indiscutable, où l'infinitif substantivé serait à sa place sans que Lysias ait jugé bon de l'employer. Il ne manque pas dans ses discours de propositions conjonctives introduites par ἵνα (1, 10, 12, 40, 42 ; 3, 21 ; 4, 3 ; 5, 11 ; 16, 14 ; 30, 12 ; 33, 2) ou ὅπως (12, 44, 63), où l'on a le sentiment qu'un autre orateur aurait pu employer ὑπὲρ τοῦ ou περὶ τοῦ suivi de l'infinitif (ainsi Démosthène, 10, 15 ; 16, 22 ; 22, 4 ; 4, 43) ; cf. notamment ἵνα μὴ δοῦναι δίκην (Lys., 20, 21) et ὑπὲρ τοῦ μὴ παθεῖν (Démosth., 4, 43 ; 23, 125 et 193). Ailleurs, c'est ὅτι (19, 15) ou διότι (3, 26) au sens de « parce que » qui pourrait être remplacé par une proposition infinitive au datif (Démosth., 2, 9 ; 8, 11) ou précédée de διὰ (Démosth., 16, 9). Dans le passage 14, 41, à une question posée par διὰ τί, Lysias répond par une proposition explicative qu'introduit la conjonction ὡς ; il est vrai que l'authenticité de ce discours est contestée. Mais le même tour s'observe dans le discours 30, 26 ; cf. aussi 31, 24 pour cet emploi de ὡς. Enfin il arrive que Lysias emploie un nom d'action là où l'infinitif aurait été bien à sa place ; ainsi 12, 24, ἐπὶ τῇ τούτου ὠφελείᾳ « pour lui rendre service », ἐπὶ τῇ τούτου βλάβῃ « pour lui nuire ». Mais, en général, c'est une forme verbale personnelle qui lui sert à exprimer l'action. Lysias préfère présenter les choses au moyen du mode personnel ; cf. le passage 12, 38, où une construction à mode personnel est coordonnée, par anacoluthe, à une construction infinitive.

Les exemples que fournit Lysias d'un infinitif substantivé sont, en général, d'un type courant et banal. Dans plusieurs d'entre eux, l'infinitif y conserve nettement sa valeur verbale, et l'article ne fait que souligner cette valeur. Ainsi, dans 10, 12, l'orateur parle de quelqu'un qui reprochait à l'accusé d'avoir jeté son bouclier : εἰπόντι σε ἐρριφέναι τὴν ἀσπίδα, mais, ajoute-t-il, περὶ μὲν τοῦ ῥῖψαι οὐδὲν ἐν νῷ νόμῳ εἴρηται, « la loi ne parle pas de jeter ». C'est l'idée de « jeter » elle-même qui est reprise par l'article devant ῥῖψαι ; il n'y avait guère moyen de dire plus juste et plus court, Dans 12, 13, Lysias parle avec émotion du péril qu'il a couru chez Damnippe après la disparition de son frère ; « je pris le parti, dit-il, de courir quelque risque, puisque je me voyais déjà perdu », mot à mot « comme si le fait de mourir était déjà un fait acquis » ὡς τοῦ γε ἀποθανεῖν ὑπάρχοντος ἤδη au génitif absolu. C'est le style d'un rapport de police, la formule d'un procès-verbal visant un fait concret. On peut

expliquer par le même souci de précision l'emploi de l'infinitif substantivé dans les passages 6, 32 (οὐ τῷ μὴ ἀδικεῖν πιστεύων) ou 26, 2 (τοῦ δικάζειν καὶ τοῦ ἐκκλησιάζειν περὶ τῶν κοινῶν μετέδοτε).

Après παράδειγμα Lysias emploie l'infinitif seul dans 27, 6 (παράδειγμα ποιήσατε τοῖς ἄλλοις δικαίοις εἶναι) et dans 30, 24 (παράδειγμα τοῖς ἄλλοις ἔσται μὴ τολμᾶν εἰς ὑμᾶς ἐξαμαρτάνειν [passage supprimé par Cobet]). Mais dans 27, 5, il emploie l'infinitif précédé de l'article (τότε ἔσται παράδειγμα τοῦ μὴ ὑμᾶς ἀδικεῖν). Il est malaisé d'expliquer cette différence. Il semble que rien ne serait changé au sens ni au style si l'on ajoutait l'article au passage 30, 24 (παράδειγμα τοῦ μὴ τολμᾶν) et si on le supprimait dans le passage 27, 5 (παράδειγμα μὴ ὑμᾶς ἀδικεῖν). C'est un de ces cas où l'on peut invoquer l'incertitude de la tradition manuscrite.

En voici d'autres qui sont plus instructifs. Ils portent en eux-mêmes leur raison d'être et fournissent des indications sur les motifs qui ont déterminé l'orateur à l'emploi de l'infinitif substantivé.

Après l'adjectif αἴτιος ou le substantif αἰτία, le grec emploie couramment l'infinitif précédé ou non de l'article au génitif (ou exceptionnellement à l'accusatif, Platon *Lachès* 190 E, Démosthène 8, 56 et 9, 63). On lit chez Sophocle : αἴτιος θανεῖν (*Ant.*, 1173), θανεῖν μόνη μεταίτιος (*Trach.*, 1233) ; chez Hérodote : αἰτίους πληθύειν τὸν ποταμόν (II, 20), αἴτιος τὸν ἠέρα ξηρὸν εἶναι (II, 26), φονεῦσαι δὲ αὐτοὺς αἰτίη (VI, 71) ; chez Platon : αὐτῇ ἦν τὸ αἴτιον καλῇ εἶναι (*Hipp. mai.*, 299 E) ; chez Xénophon : πλείστοις μεταίτιος εἶ... ἀπολωλέναι (*Hell.*, II, 3, 22), αἴτιος ἐδόκει εἶναι τὴν μάχην συνάψαι (*ib.*, VII, 4, 19) ; chez Antiphon : ἐγὼ αἴτιος ἡ πεμφθῆναι ἄγγελον (V, 23, p. 132, 14). Et avec l'article, chez Hérodote : τώυτὸ δὲ τοῦτο καὶ τοῦ μὴ φαλακροῦσθαι αἴτιόν ἐστι (III, 12) ; chez Platon : αὕτη ἄρα αἰτία αὐτοῖς τοῦ δύο γενέσθαι (*Phédon*, 97 A), τοῖς ἄλλοις πᾶσιν αἴτιος τοῦ ζῆν (*Crat.*, 396 A) ; chez Xénophon : αἴτιον δ' ἦν τοῦ ἐπικεῖσθαι αὐτοὺς τοῖς Φλειασίοις (*Hell.*, VII, 2, 10), αἴτιος... τοῦ συνεστάναι Λακεδαιμονίους καὶ Ἀρκάδας (*ibid.*, 5, 18), τοῦ δὲ μὴ δουλεύειν... εἴη τι ἄλλο αἰτιώτερον εἶναι (*Mém.*, I, 6, 8), τοῖς πολίταις αἰτιώτατοι τοῦ τοῖς νόμοις πείθεσθαι (*ibid.*, IV, 4, 15). Isocrate a en tout douze exemples d'αἴτιος avec l'infinitif, et l'infinitif y est toujours précédé de τοῦ (Birklein, *op. cit.*, p. 62).

Dans ces exemples, comme on le voit, le mot αἴτιος (ou αἰτία) est indifféremment placé avant ou après l'infinitif. Lysias emploie couramment αἴτιος (ou αἰτία) suivi de l'infinitif seul : αἰτίαν ἔχοι ὑπὸ τῶν τέκνων ἀνηρῆσθαι (11, 10 ; peut-être aussi 10, 28, v. la note de l'édition Budé, t. I, p. 150) ; αὐτῷ ἐγένετο αἴτιος μὴ ἀποθανεῖν (13, 82) ; αἴτιοί εἰσι καὶ ὑμῖν πολλῶν ἤδη ψευσθῆναι (19, 51) ;

δοκοῦσιν αἴτιοι εἶναι ψηφίζεσθαι ὑμᾶς παρὰ τὸ δίκαιον (27, 2) ; αἴτιος γεγένησαι τὰ χρήματα ἀναλίσκεσθαι (30, 19). Mais il y a quatre passages où l'infinitif régime de αἴτιος est accompagné de l'article au génitif. Or, dans trois d'entre eux αἴτιος ne vient qu'après l'infinitif : τοῦ τε μὴ ἀποθανεῖν ἐγένετο αὐτῷ αἴτιος (13, 82), τοῦ... μηδὲν ἐξαμαρτάνειν αἴτιοι (26, 5), τοῦ τε τοῦτον κατελθεῖν... αἴτιον (30, 16). Le quatrième est αἴτιος ἐγένετο τοῦ ἀποφυγεῖν τοῦτον (13, 79). On peut joindre à ce cas celui de la locution μέρος συμβάλλεσθαι « contribuer pour sa part, prendre sa part de », qui se construit avec l'infinitif. Chez Isocrate (15, 130), l'infinitif précédé de l'article τοῦ vient après la locution : Τιμόθεος μέρος τι συμβεβληκώς τοῦ κατὰ τρόπον γνωσθῆναι περὶ αὐτῶν « Timothée qui a contribué pour sa part au jugement injuste porté sur eux ». Lysias a un exemple du même emploi, mais où l'infinitif substantivé est placé avant (30, 16) : τοῦ μὲν γὰρ ὑμᾶς φυγεῖν μέρος τι συνεβάλετο « de votre exil il est responsable pour sa part ». On peut croire que la présence de l'article se justifie ici par un besoin de clarté. Lorsque l'infinitif précède αἴτιος εἶναι ou μέρος συμβάλλεσθαι, il peut y avoir ambiguïté sur le rôle qu'il joue dans la phrase ; c'est alors une bonne précaution d'y préposer l'article τοῦ pour faire attendre le mot dont ce génitif est le régime. Or le souci de la clarté, σαφήνεια, est une des qualités universellement reconnues à Lysias (v. le Jugement de Denys sur Lysias, édition Desrousseaux-Egger, p. 10). Il se préoccupe surtout de ne pas égarer l'auditeur, de ne pas le laisser hésiter sur l'enchaînement des mots comme sur la liaison des idées. Sans être délibérément hostile à l'emploi de l'infinitif substantivé, il paraît s'en passer le plus souvent comme régime de αἴτιος, quitte à y recourir, dans trois cas au moins, par un motif de clarté.

C'est une indication intéressante. En voici une autre, d'un caractère tout différent, qui permet des conclusions plus précises. Lysias emploie l'infinitif substantivé à la première phrase de trois de ses discours (1, 1 ; 4, 1 ; 17, 1) ; même dans les discours 1 et 17, il s'agit d'une proposition infinitive. Le cas du discours 1 est particulièrement net. Dans ce discours, qui est assez long, l'orateur avait mainte occasion d'employer, on l'a vu plus haut, l'infinitif substantivé. Il ne l'a fait qu'au début, à la première ligne. Si le discours 4 en contient un second exemple au § 12, en revanche le discours 17, comme le discours 1, n'en présente aucun autre après celui du début. Cela ne peut être le fait du hasard.

On sait combien Lysias soignait particulièrement ses exordes. Denys de Halicarnasse ne tarit pas d'éloges sur les qualités qu'il

y déployait (*op. cit.*, chap. 17 et 24, pp. 36 et 50). Un orateur, remarque-t-il, ne saurait être trop attentif à se concilier dès le début la faveur de l'assistance. C'est une épreuve difficile, dont dépend souvent le succès de tout le discours : ἄρξασθαι καλῶς οὐ ῥᾴδιόν ἐστιν, εἴ τις τῇ προσηκούσῃ χρῆσθαι βούλοιτο ἀρχῇ καὶ μὴ τὸν ἐπιτυχόντα λόγον εἰπεῖν (p. 36). Lysias s'en tirait à merveille, en employant les mots qui conviennent sans tomber en effet dans la banalité. La variété de ses exordes, appropriés toujours aux circonstances de la cause et à la personne des auditeurs, faisait l'admiration de Denys : καινός ἐστι καθ' ἕκαστον τῶν λόγων, κατά γε οὖν τὰς εἰσβολὰς καὶ τὰ προοίμια, καὶ δυνατὸς ὁ βούλοιτο διαπράξασθαι· οὔτε γὰρ εὔνοιάν κινῆσαι βουλόμενος οὔτε προσοχὴν οὔτε εὐμάθειαν ἀτυχήσειεν ἄν ποτε τοῦ σκοποῦ (p. 38) « qu'il veuille se faire un auditoire favorable, attentif ou bien instruit, jamais il ne manque son but ». Cet art est d'autant plus efficace qu'il sait plus habilement se dissimuler. L'essentiel est de capter et de retenir l'attention des auditeurs.

On ne doit même pas craindre pour cela d'exprimer parfois des idées qui surprennent, d'employer des mots ou des tours qui étonnent ou qui amusent : δεῖ τὸν προσεκτικοὺς μέλλοντα ποιεῖν τοὺς ἀκροατὰς καὶ λέγειν θαυμαστὰ καὶ παράδοξα (*ibid.*). Cicéron donne exactement les mêmes préceptes dans son traité *de Inuentione*, I, 18, 26 ; par l'exorde, dit-il, l'orateur doit se concilier l'auditeur, *id optime faciendum est quod oratorem auditori maxime commendet*. L'exorde rend celui-ci attentif, intéressé, bienveillant, *eum qui audit beniuolum, attentum, docilem efficit*. Pour atteindre ce but, tous les moyens sont bons : *si res dabit, non inutile est ab aliqua re noua aut ridicula incipere* (*ibid.*, I, 17, 25) ; et plus loin : *nam ut cibi satietas et fastidium aut subamara aliqua re releuatur aut dulci mitigatur, sic animus defessus audiendo aut admiratione integratur aut risu nouatur*.

Dans les écoles de rhétorique il existait des recueils d'exordes aussi bien que de péroraisons, προοίμια καὶ ἐπίλογοι. Antiphon en avait composé un. C'étaient des lieux communs, des clichés passe-partout, que chaque orateur utilisait suivant les besoins et les circonstances de la cause. Mais il fallait savoir choisir ; et souvent le plus banal des débuts pouvait avoir un effet utile s'il produisait sur l'auditeur une impression inattendue. Les exordes de Lysias méritent d'être examinés de près ; on y trouve de curieuses observations à faire. L'orateur y témoigne d'une intelligence remarquable des besoins de la cause. « Par là, dit Jules Girard, il sut animer ses œuvres ; il se rendit complètement maître des procédés et poussa l'habileté de l'avocat jus-

qu'à la dissimuler sous l'abandon de la nature. A la place d'un rhéteur muni de son bagage oratoire, il mit des hommes vivants, ayant leurs caractères et leurs physionomies et réellement inspirés par les circonstances de leurs situations » (*Études sur l'éloquence attique*, p. 20).

Qu'on se rappelle le discours 7, περὶ τοῦ σηκοῦ, où l'accusé déclare en débutant qu'après ce qui lui arrive nul ne peut se dire à l'abri des sycophantes et que même ceux qui ne sont pas encore nés (τοὺς μὴ γεγονότας) ont à craindre d'en être victimes. Le trait est un peu gros. Certains éditeurs en ont été choqués et ont essayé d'en excuser l'orateur. M. Bodin suppose qu'il y a peut-être là quelque allusion à un proverbe ou dicton populaire. C'est possible. D'autres l'ont franchement blâmé comme une faute de goût. Faute de goût ! non pas, mais sentiment d'une opportunité particulière. C'est un exemple du θαυμαστόν dont parle Denys ou du *ridiculum* que recommande Cicéron. Le ton du discours 7 est plutôt dégagé, volontiers jovial. L'orateur affecte de ne pas prendre trop au sérieux une accusation qui pouvait cependant entraîner pour lui une pénalité des plus graves. Le sourire du début est donc habilement calculé.

Qu'on se reporte encore au discours 24, pour l'invalide. Il débute par un paradoxe en remerciant l'accusateur d'avoir provoqué la poursuite, puisqu'il lui fournit l'occasion de rendre compte publiquement de sa vie. Ce début est banal. Il se retrouve dans le discours 16, pour Mantitheos, mais sous une forme conditionnelle et sans insister. On sait d'ailleurs que Lysias ne craint pas d'emprunter des idées et même des développements tout faits à des recueils d'exordes. Ainsi plusieurs phrases du début dans le discours 19, §§ 2-6, se retrouvent à peu près textuellement au début du discours d'Andocide sur les Mystères (I, 1 et 6-7). L'hypothèse qu'un des deux orateurs ait copié l'autre paraissant exclue, il faut croire qu'ils ont puisé tous deux à une source commune. Mais quelle différence entre les deux ! L'exorde de Lysias n'apparaît pas comme emprunté ; il jaillit de source et se lie aisément au discours qui suit. L'emprunt chez Andocide n'est au contraire que trop sensible ; le cliché se raccorde mal à ce qui l'entoure ; c'est un hors-d'œuvre assez maladroitement plaqué sur un contexte avec lequel il jure. L'art de Lysias est justement de sentir ce qui convient à chaque situation ; il dit toujours ce qu'il faut dire, et il le dit de telle façon qu'on ne pense pas au procédé et qu'on n'est occupé que du sujet. Lorsqu'il fait parler l'invalide, il lui souffle un lieu commun dont il rafraîchit la banalité en l'utilisant de façon

inattendue. Le discours est d'un bout à l'autre un modèle de bonhomie un peu narquoise : on y goûte un exquis mélange de tons, passant du plaisant au pathétique et de l'ironique au sérieux avec une souple aisance ; les moindres détails y sont calculés pour obtenir le maximum d'effet. Le lieu commun par lequel il débute a une saveur piquante quand on songe à la médiocrité de vie de ce modeste et humble citoyen qu'était l'invalide.

Si donc il est reconnu que Lysias attache une si grande importance à ses exordes, il n'est pas indifférent de constater qu'à trois reprises il fait commencer un discours par une phrase qui contient un infinitif substantivé. Le fait est d'autant plus notable que dans deux au moins de ces exordes (discours 1 et 17) il s'agit d'une proposition infinitive, dont l'emploi substantivé est relativement rare chez Lysias. On doit conclure qu'il y a là de sa part un calcul et une intention.

Faut-il appuyer cette conclusion du fait que dans deux autres discours, c'est à la fin, dans la dernière phrase, qu'apparaît un exemple unique d'infinitif substantivé, 14, 47 et 20, 36. Il est vrai que ces deux discours sont rangés par plusieurs éditeurs dans la catégorie des apocryphes, et que c'est même pour le discours 20 l'opinion la plus vraisemblable (cf. ci-dessus). La constatation n'en est pas moins remarquable, si l'on fait réflexion que la péroraison est, avec l'exorde, un moment important de l'action oratoire ; il s'agit de laisser à l'auditeur une impression favorable, décisive pour les besoins de la cause ; et on pourrait aisément montrer que Lysias s'applique à soigner ses péroraisons comme il fait ses exordes. Ainsi l'appel à la pitié, qui est un lieu commun banal à la fin des discours, prend chez lui, s'il y a lieu, des expressions variées toujours conformes aux circonstances. Il est plus ou moins sobre. Assez pathétique à la fin du discours 4, § 20, il est plus bref dans le discours 19, au moins à la péroraison, § 64 ; mais c'est qu'au cours du discours à deux reprises se place une invocation solennelle aux dieux Olympiens (19, 34 et 19, 53) pour entraîner la conviction chez les juges et leur demander pitié.

Il y aurait donc dans les 34 discours de Lysias cinq exemples d'infinitif substantivé placés exceptionnellement au début ou à la fin, à un endroit où les règles de l'art imposent à l'orateur de chercher à produire un effet.

A quelle intention répondait cet emploi et quel effet pouvait-il produire ? C'est ce qu'on peut demander au discours 31, contre

Philon, qui se distingue de tous les autres par le nombre insolite d'infinitifs substantivés qu'il renferme. Onze exemples pour un texte d'étendue restreinte (34 paragraphes), que dépassent et même de beaucoup plusieurs discours du même orateur (discours 1, 50 paragr. ; 7, 42 paragr. ; 12, 100 paragr. ; 13, 97 paragr. ; 14, 47 paragr., etc.).

L'extraordinaire proportion d'infinitifs substantivés dans le discours 31, qui offre avec les autres une si frappante disparate, a été considérée par certains philologues comme une preuve d'inauthenticité (v. notamment Wagner, cité par Gildersleeve, *A. J. Ph.*, VIII, 334). C'est une conclusion désespérée, à laquelle aucun lecteur de Lysias ne se résignera de bon cœur. Ce discours 31 est un chef-d'œuvre. Par le plan général, l'exposé des faits, la disposition des arguments, il est tout à fait dans la manière de Lysias, dont il présente un modèle des mieux réussis. Il ne faut pas oublier que la tradition attribuait à Lysias la composition de 425 discours, dont, il est vrai, 230 seulement étaient considérés par Caecilius et par Denys comme authentiques (v. l'édition de Lysias de la collection Budé, t. I, p. 7). Les anciens sont unanimes à louer chez l'orateur la variété des tons et des styles. Nous ne connaissons sans doute pas toutes les ressources du talent de Lysias, et nous pouvons soupçonner que le discours 31 présente un échantillon d'un genre de style par lequel il différait des autres. Différence de style plutôt que différence de langue ; car des tours habituels à Lysias s'y retrouvent, par ex. au § 25, le tour τῶν αὐτῶν ἡγουμένους εἶναι τούς τε κακοὺς τιμᾶν καὶ τῶν ἀγαθῶν ἀμνημονεῖν, comparé à 3, 44 οὐ γὰρ τοῦ αὐτοῦ μοι δοκεῖ εἶναι ἐρᾶν τε καὶ συκοφαντεῖν et 12, 41 τῶν αὐτῶν ἐστιν αὐτούς τε πάντα τὰ κακὰ ἐργάζεσθαι καὶ τοὺς τοιούτους ἐπαινεῖν (cf. encore 27, 10).

On pourrait être tenté d'imaginer que le discours 31 date des débuts de la carrière de Lysias. Le pseudo-Plutarque (p. 835 D) rapporte en effet que Lysias, étant en Sicile, y apprit la rhétorique sous Tisias et Nicias. Et Cicéron laisse entendre qu'avant d'exercer à Athènes le métier de logographe, Lysias s'était d'abord appliqué à acquérir tous les secrets de l'art oratoire, dont il proclamait la valeur (*primo profiteri solitum artem esse dicendi*) ; il crut devoir s'en passer quand il s'agit de faire parler les autres (*orationes scribere aliis coepisse, artem remouisse*), *Brutus* 12, 48. Mais rien ne justifie l'hypothèse que le discours 31 soit tellement antérieur aux autres. Blass le datait de 398. M. Gernet le croit un peu plus ancien ; mais de toute façon il est postérieur au rétablissement de la démocratie et il appartient

à la période où Lysias était en pleine activité à Athènes. On n'a aucune raison d'y voir un exemplaire de la première manière qu'il aurait pratiquée.

Fr. Blass, sans mettre en doute l'authenticité du κατὰ Φίλωνος, y a reconnu une recherche de style qui n'est pas habituelle à l'éloquence de Lysias (*Attische Beredsamk.*, I, 481 et ss.). La langue en est plus soignée, d'un ton plus soutenu. On y observe l'emploi fréquent de figures qui n'apparaissent qu'isolément dans les autres discours ou même en sont totalement absentes : paronomases et jeux de mots, chiasmes, antithèses, oppositions de périodes d'égale longueur exactement balancées, etc. Le vocabulaire même témoigne d'une certaine recherche (noter par exemple au § 11 l'emploi de καθέστηκε au lieu du simple ἔστι). Il est clair que Lysias a visé ici à faire de l'effet en se haussant à la grande éloquence. C'était sans doute une nécessité qui lui était imposée par les circonstances.

On peut croire que le client pour lequel Lysias a composé ce dicours 31 se piquait d'une éducation raffinée et se devait de manifester aux juges dans l'intérêt même de sa cause le talent qu'il avait de s'exprimer mieux que le vulgaire. Il y a une preuve de cela dans l'insistance qu'il met à s'excuser de son manque d'habileté à parler. Certes, c'est là un lieu commun qu'on retrouve ailleurs. Hermogène enseigne qu'il était recommandé aux orateurs de mettre en avant leur inexpérience de la parole, τὸ ἀπείρως ἔχειν λόγων (*Rhetores Graeci*, éd. Rabe, p. 346, l. 18 et ss.). Mais ici, l'orateur abuse de cet enseignement ; il y revient à trois reprises : § 2, οὐδὲ τῷ δύνασθαι καὶ εἰωθέναι λέγειν ἐν ὑμῖν ἐπαρθείς ; § 3, εἴ τι ἐγὼ ἐλλείποιμι τῷ λόγῳ τῆς κατηγορίας ; § 4, ἐνδεῶς διὰ τὴν ἀπειρίαν εἰρηκὼς ἂν εἴην. C'est évidemment une précaution de fausse modestie, contredite par le talent même qué l'orateur déploie. On saisit ici sur le vif l'habileté de Lysias à tirer parti de tout dans l'intérêt de son client. Les clichés habituels, il les utilise, mais toujours avec à propos. Ce qui ne serait ailleurs qu'une formule banale, un vain remplissage, devient chez lui un argument, ou du moins un moyen de capter l'attention et la bienveillance des juges. Il a l'air de chercher un compliment. En tout autre circonstance ce serait déplacé. Ici, en insistant comme il le fait, il contraint les auditeurs à s'étonner, à réfléchir et à se dire : vraiment, il plaide bien.

Lysias nous montre ainsi sous une autre forme la souplesse et la variété de son talent, cette δεινότης, cette ἠθοποιία, célébrée par Denys, cet art de dissimuler sa propre virtuosité en s'appliquant seulement à faire ressortir au mieux de leurs intérêts la

personnalité de ses clients, ayant toujours en vue comme préoccupation essentielle d'observer les convenances, τὸ πρέπον.

Les exemples d'infinitif substantivé que contient le discours 31 sont d'un type commun. On y trouve un nominatif (§ 27), un datif instrumental (§ 2, τῷ δύνασθαι... ἐπαρθείς), trois exemples de περὶ τοῦ (§§ 26 et 32, dont deux au § 26, qui se ramènent à un seul, d'après ce qui a été dit plus haut), cinq de διὰ τό (§§ 5, 6, 11, 21, 22) et un de πρὸς τῷ (§ 5, πρὸς τῷ εἶναι πολίτας « en plus du fait d'être citoyens »). Ce dernier exemple mérite d'être souligné. C'est un des plus anciens du tour en question. Il y a onze exemples de πρὸς τῷ suivi d'un infinitif chez Démosthène, dont huit dans des discours sûrement authentiques, et vingt exemples chez Platon, dont deux seulement dans des dialogues apocryphes (Birklein, *op. cit.*, p. 70 et 80). Isocrate n'en présente que trois exemples (id., *ibid.*, p. 63). Le tour n'était sans doute pas inconnu au temps de Lysias ; mais l'usage devait s'en développer surtout après lui.

Si Lysias a fait un si large emploi de l'infinitif substantivé dans le discours contre Philon, c'est que ce tour faisait partie des procédés de style, sur lesquels l'orateur comptait pour donner aux auditeurs l'impression qu'il voulait. Et l'on comprend la place qu'occupe l'infinitif substantivé, et même la proposition infinitive, dans les exordes de Lysias. Quand il le juge utile, l'orateur débute volontiers sur un ton élevé et pour ainsi dire en enflant la voix. On notera que le discours 12, contre Eratosthène, a également un début de haut style. Les premières phrases ne contiennent pas d'infinitif substantivé, mais des balancements et des assonances tels que les enseignait Gorgias (v. la note de M. Bizos à l'édition Budé, t. I, p. 160). Dans le discours 31 aussi, l'infinitif substantivé s'ajoute aux procédés de style déjà indiqués pour donner à l'éloquence une tonalité plus haute. C'était assurément l'effet que l'auteur cherchait à produire. Et il a si bien réussi que certains modernes en ont été surpris au point de lui contester la paternité du discours.

Certes l'éloquence d'apparat est inhabituelle à Lysias. Le ton ordinaire de son style est voisin du langage familier. Les rhéteurs le louent en général d'avoir parlé en perfection la langue courante, celle que tout le monde parlait à Athènes. Si Denys célèbre son habileté à arranger les mots de façon agréable, c'est pour ajouter qu'en cela il imitait les ignorants, les gens du commun (ἡ τῆς συνθέσεως τῶν ὀνομάτων ἡδονὴ μιμουμένη τὸν ἰδιώτην, § 13, p. 28). De tous les prosateurs athéniens il a été le plus

attique (καθαρός ἐστι τὴν ἑρμηνείαν πάνυ καὶ τῆς ἀττικῆς γλώττης ἄριστος κανών, § 2). Mais l'on sait « la difficulté qu'a eue la prose des Athéniens à devenir attique » (Meillet, *Aperçu*, 3e éd., p. 226). Au début du Ve siècle, l'attique était encore un parler de type archaïque et littérairement inculte. C'est grâce à la prépondérance politique d'Athènes que sous l'influence et à l'imitation des écoles ioniennes il se constitua en Attique une littérature qui devait jeter sur le monde un éclat éblouissant. Mais la langue populaire conserva longtemps encore des particularités anciennes que des dialectes plus cultivés avaient laissé perdre. L'évolution des formes grammaticales fut en attique plus lente et plus tardive que dans le dialecte ionien. Que l'on songe seulement à certains archaïsmes de flexion ou à l'usage du duel, signalés d'ailleurs par Meillet (*op. cit.*, 227 et ss.), ou à l'application de la règle τὰ ζῷα τρέχει. Lysias, dont les discours devaient reproduire autant que possible les traits de la langue parlée nous donne de celle-ci une image des plus fidèles.

En ce qui concerne l'infinitif substantivé, certains cas particuliers mis à part, Lysias ne s'en permet le libre usage que dans le discours 31, qui se distingue des autres par une tonalité plus soutenue, un style plus recherché et pour ainsi dire par l'emploi d'une sorte d'écriture artiste. Ce devait être à son époque une marque de la langue savante. Pour achever de s'en convaincre, il suffit d'examiner, par comparaison avec Lysias, comment se comportent à cet égard les principaux écrivains des Ve et IVe siècles.

Voici d'abord les tragiques. C'est Sophocle qui en présente le plus grand nombre. Euripide en a le moins, et de beaucoup. C'est que Sophocle a donné au style tragique une noblesse et une dignité exceptionnelles. Euripide touche de plus près à la prose. C'est l'opinion qu'exprime Quintilien quand il dit de lui (X, 1, 68) : *namque is et in sermone magis accedit oratorio generi*. Et de quoi Aristote le loue-t-il surtout ? De donner au public l'impression qu'il parlait comme tout le monde : « l'art, dit-il, est bien caché quand on emprunte la structure de ses phrases à l'usage commun, comme fait Euripide » κλέπτεται δ' εὖ ἐάν τις ἐκ τῆς εἰωθυίας διαλέκτου ἐκλέγων συντιθῇ, ὅπερ Εὐριπίδης ποιεῖ (*Rhétor.*, III, 2, 5).

Thucydide, qui emploie couramment l'infinitif substantivé, en a beaucoup plus d'exemples dans les discours que dans le récit historique. Or on remarque une différence entre les discours de Thucydide et ceux de Xénophon dans les *Helléniques* (cf. l'édition Budé, par Hatzfeld, t. I, p. 11). Xénophon s'efforce de

donner à chacun de ceux qu'il fait parler le ton qui convient à son caractère ; de là une grande variété dans le style de ses discours. Il y a au contraire une certaine unité dans les discours de Thucydide. C'est l'historien qui impose sa propre langue à ceux qu'il fait parler. Et cette langue est tendue à l'extrême. L'historien s'applique à faire du grand style. Il emploie l'infinitif substantivé beaucoup plus que dans le simple récit.

Démosthène de son côté en a beaucoup plus d'exemples dans les discours publics que dans les discours privés. C'est d'abord qu'il s'inspire constamment de Thucydide. C'est surtout que le ton s'élève quand on parle devant le conseil ou l'assemblée du peuple et qu'on discute des grands intérêts de la patrie. Il n'est pas sans intérêt de noter que dans le recueil des harangues de Démosthène, il en est une où l'infinitif substantivé n'apparaît qu'en un seul exemple. C'est la harangue sur l'Halonnèse, qui n'est pas de lui et que déjà Libanius lui retirait pour l'attribuer à Hégésippe en y constatant une langue « détendue et relâchée », φράσις ἀνειμένη τε καὶ διαλελυμένη (cf. l'édition Budé des Harangues par M. Croiset, t. II, p. 39 et 44). L'exemple unique est au § 13, εἰς ὑποδοχὴν τοῦ μηδ' ἀμφισβητῆσαι.

D'Aristophane, il a été déjà signalé ci-dessus que sa première pièce, les *Acharniens*, qui date de 425, n'en présentait aucun exemple, tandis qu'on en compte dix-sept dans la dernière, le *Plutus*, jouée en 408, mais dont nous ne possédons qu'un remaniement effectué en 388. Il y a une assez longue distance entre les deux pièces. Sans parler de la différence des genres, qui est sensible, on peut croire qu'au cours de cette période l'infinitif substantivé avait gagné du terrain dans le parler populaire d'Athènes, ou qu'à l'époque du *Plutus* il y était moins senti comme une affectation de la langue savante. C'est en 403 seulement (archontat d'Euclide) que l'alphabet ionien s'installe officiellement à Athènes. La pénétration des procédés savants dans le parler populaire fut lente, mais continue ; elle n'était pas encore achevée à la fin du ve siècle.

Reste Platon, qui comme Euripide et Aristophane s'attache à parler la langue commune de l'attique, et met sa coquetterie à employer des formes et des tours qui sentent le terroir. Mais par l'usage qu'il fait de l'infinitif substantivé, il paraît en avance sur le parler populaire de son temps. C'est que Platon est philosophe. L'infinitif substantivé est indispensable à la langue philosophique. C'est en effet un instrument d'abstraction, donc un élément essentiel de cette algèbre supérieure qu'est la langue de Platon. La différence qu'on observe entre Lysias et Platon

dans l'emploi de l'infinitif substantivé n'est pas seulement une différence de genre littéraire ou d'opportunité de métier. C'est quelque chose de bien plus profond, une différence de tempérament. Platon n'avait aucune sympathie pour Lysias. La scène de la *République* est au Pirée, chez Polémarque, un frère de Lysias. Leur père Céphale y a sa place et joue son rôle dans les conversations du début. Mais Lysias n'y est mentionné que de nom (p. 328 B) ; c'est un simple assistant muet. Platon eût pu l'admettre à la discussion qui s'engage ; il n'a pas daigné le faire. Et l'on sait l'âpreté des critiques qu'il lui adresse dans le *Phèdre*, et à quel éreintement il procède de l'ἐρωτικός (cf. l'édition Budé du *Phèdre*, p. XLIX et CXXIV). Lysias, écrivain exquis, plein de tact et de goût, capable d'observer et de peindre, ne voit les choses que superficiellement ; il n'a aucune capacité d'abstraction, aucune philosophie. C'est l'*orator perfectus*, dont Cicéron vante la *subtilitas* et l'*elegantia* (*Orator*, 9, 35, *De Oratore*, III, 7, 28). Il se contentait du parler d'Athènes pour défendre ses clients avec une adresse merveilleuse dans l'analyse des faits et la présentation des arguments. Mais le parler d'Athènes était insuffisant pour exprimer toute la pensée issue du cerveau de Platon. C'est la gloire éternelle de ce dernier de s'être façonné une langue capable à la fois d'étendue et de force, de profondeur et de sublimité. Nous pouvons affirmer qu'une fruitière à Athènes parlait grec, mais il serait faux de croire avec un personnage de La Bruyère (chap. des Jugements) que « par cette raison elle était philosophe ». Lysias ne l'était pas davantage. Nous saisissons ici la distance qui sépare un rhéteur d'une habileté consommée pour rendre avec exactitude l'aspect extérieur des choses, et un philosophe qui se meut à l'aise dans la spéculation métaphysique et dont l'esprit parcourt le monde immense des idées.

Pour conclure, il ressort de cette étude qu'au témoignage de la langue de Lysias, au début du IVe siècle, l'infinitif substantivé n'était pas encore entré couramment dans l'usage populaire d'Athènes. Il appartenait plutôt à la prose savante, inspirée de la philosophie ionienne ou de la rhétorique sicilienne. Ce fait n'est pas sans intérêt pour qui étudie l'histoire de l'infinitif grec. Sans entrer ici dans cette histoire si complexe et sans prétendre même la résumer en quelques mots, on peut rappeler cependant que l'emploi de l'article a eu pour résultat de faire passer l'infinitif de la catégorie du verbe, à laquelle il se rattache étroitement dès la période la plus ancienne du grec, dans la

catégorie du nom. Ce changement de direction a été favorisé par la pratique de la proposition conjonctive à mode personnel, qui de tout temps est restée très en faveur en Grèce. Mais en obliquant vers le nom, l'infinitif s'est trouvé en concurrence avec le nom abstrait d'action. Cette concurrence est ancienne ; on en peut suivre les progrès depuis Homère ; l'emploi de l'article devant l'infinitif n'a fait que la rendre plus aiguë, en même temps que le développement des divers types de noms d'action (en -σις, en -μός, etc.). Nous pouvons dire en français : *Pyrrhus déclare* (1) *qu'il aime Andromaque*, (2) *aimer Andromaque*, (3) *son amour pour Andromaque* ; ou encore *Je vous donne ce compte* (1) *pour que vous l'examiniez*, (2) *pour l'examiner*, (3) *pour examen*. Les trois tours coexistent sans se nuire ou se porter préjudice. En grec, le tour correspondant au numéro (2) s'est trouvé pour ainsi dire coincé entre les deux autres. Il était de tout temps en opposition avec le tour n° 1, mais il a été confondu, surtout par l'emploi de l'article, avec le tour n° 3. Cela a entraîné sa perte et conséquemment la disparition même de l'infinitif. A l'époque de Lysias l'infinitif substantivé n'avait certes pas atteint l'apogée de son emploi ; il pouvait se flatter encore d'une vitalité singulière dans la langue de Démosthène et plus tard des prosateurs de la période hellénistique. Son succès cependant devait préparer sa ruine. Il n'est donc pas faux de considérer que la langue de Lysias fournit une date importante dans l'histoire de l'infinitif.

J. Vendryes.

RÉJOUISSANCES, DIVERTISSEMENTS ET ARTISTES DE PROVINCE DANS L'ÉGYPTE ROMAINE [1]

On affirme, on a raison d'affirmer que, dès l'époque ptolémaïque, et plus encore à l'époque romaine, le fellah était attaché à la glèbe et aux besognes d'un métier manuel, qu'il vivait courbé sur les corvées de digues et de canaux, sur sa bêche ou sur son métier à tisser. On affirme, on a raison d'affirmer, qu'exténué par des impôts nombreux et lourds, il les acquittait avec beaucoup de difficulté, par acomptes et tardivement [2]. Cela dit, on aurait tort de pousser plus au noir le tableau de sa vie et de croire qu'il ignorait les heures de détente. Laissons de côté la capitale, où les distractions abondaient. Les textes papyrologiques les plus variés mentionnent, même pour la χώρα, dans les métropoles et dans les villages, des fêtes religieuses, jours non ouvrables, et les contrats d'apprentissage, en termes exprès, déduisent ces fêtes régulières de l'engagement réciproque du patron et de l'apprenti [3], sans compter les aubaines, comme l'avènement d'un empereur [4] et les congés qu'on pouvait prendre pour des raisons diverses, paresse comprise. De plus, nous savons que les mêmes contribuables, qui payaient leurs impôts

1. Cette étude a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 3 juillet 1943.

2. Les dates et les chiffres mentionnés dans les quittances d'impôts sur ostraca en sont fréquemment la preuve.

3. Exemples de ces contrats : *P. Oxy.*, IV, 725 = Hunt-Edgar, *Select Papyri*, 14 : ἀργήσει δὲ ὁ παῖς εἰς λόγον ἑορτῶν κατ' ἔτος ἡμέρας εἴκοσι, οὐδενὸς ἐκκτουομένου τῶν μισθῶν, ἀφ' οὗ χρόνου ἐὰν χορηγηθῇ μισθός, ἐὰν δὲ πλείονας τούτων ἀργήσῃ ἢ ἀσθενήσῃ ἢ ἀτακτήσῃ ἢ δι' ἄλλην τινὰ αἰτίαν ἡμέρας, ἐπὶ δὲ τὰς ἴσας ἐπάναγκες παρέξει αὐτὸν ὁ Ἰσχυρίων τῷ διδασκάλῳ ἡμέρας παραμένοντα... ; *P. Oxy.*, IV, 724 = Hunt-Edgar, *ibid.*, 15 : μισθοῦ τοῦ συμπεφωνημένου πρὸς ἀλλήλους ἀργυρίου δραχμῶν ἑκατὸν εἴκοσι, χωρὶς ἑορτικῶν.

4. Par exemple : les fêtes de l'avènement d'Hadrien (cf. *P. Giessen*, 3 = Wilcken, *Chrest.*, 491) et Pertinax (cf. *BGU*, 646 = Wilcken, *ibid.*, 490). Le voyage d'Hadrien en Égypte fut aussi une occasion de réjouissances à Alexandrie et dans la χώρα.

avec peine sans doute, mais aussi avec mauvais vouloir, trouvaient le moyen — même les plus pauvres — de verser leur cotisation aux associations villageoises, dont le but était de procurer des distractions à leurs membres et aux hôtes de ceux-ci [1]. Enfin les papyrus nous ont apporté des billets d'invitation à des dîners, des comptes de dépenses pour des fêtes et les engagements d'artistes qui faisaient l'ornement de ces réjouissances. A la lumière de ces textes et d'autres encore, on a commencé déjà depuis quelque temps à étudier les divertissements de province dans l'Égypte gréco-romaine [2]. Ainsi la question n'est pas nouvelle ; elle n'est pas non plus épuisée. Sans négliger les travaux antérieurs, on peut l'envisager sous des angles nouveaux, en se bornant à l'Égypte romaine, pour laquelle nos textes sont plus nombreux. On se propose donc ici d'utiliser les recherches précédemment faites sur les fêtes de famille ou de particuliers et sur les réjouissances collectives, puis d'insister davantage sur les artistes et les programmes.

Les billets d'invitation à dîner [3] ne portent pas, en général, le nom des destinataires, et ils leur étaient adressés cérémonieusement soit la veille, soit le jour même ; ces deux détails prouvent que le billet devait être remis en mains propres. Il est toujours très bref, rédigé le plus souvent à la 3e personne, et

---

1. On reviendra plus loin sur ces associations, qui existaient dans les plus petits village d'Égypte.

2. C. C. Edgar, *Records of a village club*, *Raccolta Lumbroso*, 369 sqq. ; W. L. Westermann, *Entertainment in the village of Graeco-Roman Egypt*, *Journ. Eg. Arch.* (1932), 16 sqq. Il y faut joindre les études plus générales de Wilcken, *Grundzüge* 419-421 ; Schubart, *Einführung in die Papyruskunde*, 387-389 ; T. Grassi, *Musica, mimica, danza sec. i documenti papiracei greco-egizi*, *Studi d. Scuola papirol. di Milano*, III, 117-135. Aux comptes de dépenses cités dans certains de ces articles, on ajoutera *P. Oslo*, III, 189 et on trouvera d'utiles détails dans L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, Ch. Ier, *Fêtes, musiciens et athlètes*.

3. Sauf oubli, ces textes sont, dans l'ordre chronologique : *P. Oxy.*, I, 110 = Wilcken, *Chrest.*, 99 ; *P. Oslo*, III, 157 ; *P. Oxy.*, III, 523 et 524 ; *P. Caire, Inv. 118*, cf. N. Hohlwein, *Pap. grecs inédits du Caire*, *Mél. Maspéro* II 1, p. 30, tous du IIe s. ; *P. Oxy.*, IV, 747 = Wilcken, *Chrest.*, 487 ; XII, 1484 et 1485 ; XIV, 1755, tous du IIe-IIIe s. ; *P. Oxy.*, XVII, 2147 = Hunt-Edgar, *Select Papyri*, 173, début du IIIe s. ; *P. Oxy.*, I, 111 = Wilcken, *Chrest.*, 484 ; VI, 926 = Wilcken, *ibid.*, 486 ; VI, 927 ; *P. Fay.*, 132 = Wilcken, *ibid.*, 485, tous du IIIe s. ; *P. Oxy.*, I, 112 = Wilcken, *Chrest.*, 488 et Hunt-Edgar, *op. laud.*, 176 ; *BGU*, I, 333 = Wilcken, *Chrest.*, 489, tous les deux du IIIe-IVe s. ; *P. Oxy.*, XII, 1486 et 1487 = Hunt-Edgar, *op. laud.*, 174, du IVe s. ; *P. Oxy.*, IX, 1214 = Hunt-Edgar, *ibid.*, 175, du Ve siècle.

mentionne, avec le motif du banquet, l'heure — au début de l'après-midi — et le local. Le plus grand changement entre le IIe et le Ve s. est la substitution au cours du IIIe s. — question de mode sans doute — du verbe καλεῖν au verbe ἐρωτᾶν, pour formuler l'invitation. Les occasions de ces festins sont aussi variées qu'elles peuvent l'être aujourd'hui dans nos provinces : banquet officiel d'une autorité municipale, repas de noces, dîner pour un événement familial, gala de la fête patronale. Voici, d'ailleurs, quelques échantillons des différents genres. Commençons par le banquet officiel. « *L'exégète t'invite à dîner dans le temple de Déméter, aujourd'hui 9, à 7 heures* [1]. » — « *Le décurion t'invite à son banquet le 6 des calendes, à 8 heures* [2]. » Pour un mariage [3], l'invitation était libellée au nom des parents ou d'un proche ou du marié lui-même ; elle ne portait pas toujours expressément, mais elle devait sous-entendre, la mention du dîner. « *Héraïs t'invite à dîner à l'occasion du mariage de ses enfants, chez elle, aujourd'hui à 9 heures* [4]. » — « *Isidoros t'invite à dîner avec lui à l'occasion du mariage de sa fille, aujourd'hui, dans la maison de Titus le centurion, à 9 heures* [5]. » — « *Théon, fils d'Origène, t'invite au mariage de sa sœur demain 8 Tybi, à 9 heures* [6]. » — « *Eros t'invite à son mariage demain 29, à 9 heures* [7]. » Passons à une autre catégorie de fêtes familiales. « *Hérathéon t'invite à dîner à l'occasion de son épicrisis demain chez lui, à 9 heures* [8]. » — « *A mon seigneur Macarios, Gennadios specoulator. Daigne honorer la fête de l'anniversaire de mon fils Gennadios en venant dîner avec nous le 16, à 7 heures* [9]. » — « *Eudaemon t'invite à dîner au gymnase à l'occasion du couronnement de son fils Neilos, le 1er, à 8 heures* [10]. »

---

1. *P. Oxy.*, XII, 1485.
2. *P. Oxy.*, IV, 747.
3. La tradition de l'épithalame s'était gardée dans l'Égypte gréco-romaine. *P. Ryl.*, I, 17, du IVe s. est un épithalame composé, *invita Minerva*, par quelque poétereau local, aussi médiocre que Dioscoros d'Aphrodite, qui nous en a légué plusieurs au milieu de ses archives notariales.
4. *P. Oxy.*, I, 111. Il s'agit du mariage du frère et de la sœur, normal en Égypte.
5. *P. Fay.*, 132.
6. *P. Oxy.*, XII, 1487.
7. *P. Oxy.*, VI, 927.
8. *P. Oxy.*, VI, 926. Il s'agit de l'*épicrisis* fiscale, examen des titres requis pour donner accès à la classe des privilégiés.
9. *P. Oxy.*, IX, 1214.
10. *P. Oxy.*, XVII, 2147. La mention du gymnase suggère l'idée d'une victoire à des jeux, mais il peut s'agir aussi bien de l'entrée en charge d'un nouveau fonctionnaire.

D'autres fois il s'agit d'une fête religieuse. « *Salut, ma dame Sérénia, de la part de Pétosiris. Fais tout ton possible, ma dame, pour venir le 20 à la nativité du dieu et fais-moi savoir si tu viens en bateau ou bien à âne, pour qu'on te l'envoie. Vois bien à ne pas l'oublier, ma dame. Je souhaite que tu gardes longtemps la santé* [1]. » Voici enfin la dernière catégorie de ces textes, celle des lectisternes de Sarapis. « *Sarapion, ancien gymnasiarque, t'invite à dîner dans sa maison particulière à l'occasion d'un lectisterne du Seigneur Sarapis, demain 15, à huit heures* [2]. » — « *Antonios, fils de Ptolémée, t'invite à dîner avec lui à l'occasion d'un lectisterne du Seigneur Sarapis dans la maison de Claudios Sarapion, le 16 à 9 heures* [3]. » — « *Apollonios t'invite à dîner à l'occasion d'un lectisterne du Seigneur Sarapis, en l'honneur des* μελλοκούρια *de ses* [*frères*], *dans le temple de Thoéris...* [4] » — « *Chaerémon t'invite à dîner à l'occasion d'un lectisterne du Seigneur Sarapis, au Sérapéum, aujourd'hui 15 à 9 heures* [5]. » — « *Apion t'invite à dîner dans la maison du Sérapéum à l'occasion d'un lectisterne du Seigneur Sarapis le 13, à 9 heures* [6]. »

Ces petits textes, dans leur concision officielle nous laissent entrevoir une image vivante et amusante de la vie de société dans les villages, les bourgs et les petites villes de la χώρα égyptienne. Évidemment notre curiosité voudrait aller plus loin. Pourquoi ne pas l'avouer? Si futile que soit la question, on voudrait connaître le menu de ces festins. Mais tant que le hasard des trouvailles, à qui nous devons de nombreux comptes de ménage sur des morceaux de papyrus, ne nous aura pas livré une liste de victuailles avec l'intitulé : pour le banquet du..., nous en serons réduits à admettre qu'on y mangeait les viandes du sacrifice préliminaire et qu'on les arrosait de bière, de piquette et de vin. En tout cas, nous savons par Tertullien [7] que les chré-

1. *P. Oxy.*, I, 112.
2. *P. Oslo*, III, 157.
3. *P. Oxy.*, III, 523.
4. *P. Oxy.*, XII, 1484. Généralement, μελλοκούρια est considéré comme signifiant majorité, passage dans la classe des μελλοέφηβοι.
5. *P. Oxy.*, I, 110.
6. *P. Oxy.*, XIV, 1755. Le texte dit : ἐν τῷ οἴκῳ τοῦ Σαραπείου Les éditeurs hésitent entre « dans la maison d'Apion, au Sérapéum », en sous-entendant ἐπί devant τοῦ Σαραπείου, ou « Dans le temple de Sarapis » = ἐν τῷ Σαραπείῳ de *P. Oxy.*, I, 110. Eitrem, dans le commentaire à *P. Oslo*, III, 157 se rallie à cette dernière interprétation. Je pense, comme on le verra plus loin, qu'il s'agit d'un bâtiment spécial, dans l'enceinte du temple, avec des δειπνητήρια, qu'on louait pour les lectisternes du dieu.
7. Tertullien, *Apol.*, 39, texte cité par Eitrem, *loc. laud.*

tiens blâmaient la dépense et le luxe des lectisternes de Sarapis, et saint Paul leur donne, à propos des invitations, le conseil suivant [1] : « Si l'un de ceux qui n'ont pas la foi vous invite et que vous désiriez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans rien demander par scrupule de conscience. Mais si quelqu'un vous dit : « ceci a été offert en sacrifice », n'en mangez pas, tant à cause de celui qui vous a avertis que par scrupule de conscience. »

Ces dîners priés se donnent en général chez l'amphitryon, mais il arrive qu'ils aient lieu soit dans une maison désignée, soit dans un temple. Wilcken [2] croit que la maison désignée est celle d'un ami obligeant, qui la prête pour la circonstance. C'est possible quelquefois. Mais cette hypothèse s'accorde mal avec trois papyrus, qui nous informent, l'un de la vente d'une salle à manger (συμπόσιον), agréablement située sur la terrasse d'une maison dans la rue des Bergers à Evhéméria [3], l'autre, de la location de deux salles à manger (δύο τόπους ἥτοι συμπόσια) dans une maison sise au quartier de la Petite Teumenouthis à Oxyrhynchos [4], le troisième (moins probant peut-être) de la location d'une *exhedra* ou hall d'une maison du quartier de l'Agora des Savetiers [5]. On a bien l'impression, à lire ces textes, que l'acheteur et les locataires de ces différents locaux ne les ont pas acquis ou pris à bail pour leur usage personnel, mais qu'ils comptent plutôt en faire, comme on dit aujourd'hui, des « salles pour noces et festins ». Le détail est piquant. Nous savons, d'autre part, que certains temples possédaient dans un édifice annexe des salles à manger appelées δειπνητήρια, vraisemblablement louées aux dévots pour les repas de sacrifice. Il ne paraît pas téméraire de supposer qu'à Oxyrhynchos, ville « brillante et très brillante », il y en avait dans les temples de Thoéris, de Sarapis, de Déméter, nommés dans nos textes, puisque l'humble bourg de Caranis possédait un tel bâtiment avec 13 tables dans l'enceinte du temple des dieux locaux, Pnéphéros et Pétésouchos [6].

Reste la question des lectisternes de Sarapis. Les uns, avec

---

1. I Cor., X, 27-28, texte cité par Deissmann, *Licht vom Osten*, 4e édit., p. 299.
2. *Archiv f. Papyr.*, V, 258, n. 1 et *Chrest.*, n° 485.
3. *P. Strasb.*, 14 de 211.
4. *P. Oxy.*, VIII, 1129 de 449.
5. *P. Oxy.*, VII, 1037 de 444.
6. Cf. *P. Fay.*, p. 33, n° III = *OGIS*, 671, inscription au linteau de la porte du bâtiment.

Wilcken [1], y voient « des banquets cultuels, auxquels on invite le dieu, afin que les convives se trouvent en étroite union avec lui. » Les autres, avec J. G. Milne, en font de simples « dîners de clubs [2] ». Tant de ressemblances avec la vie moderne nous sont apparues, chemin faisant, que nous n'hésiterons pas à en invoquer une nouvelle, pour expliquer notre opinion [3]. C'est une question de personne. Il se peut, spécialement quand les lectisternes avaient lieu dans les temples, que les repas aient eu un caractère religieux assez marqué, mais nous avons vu qu'on profitait de cette occasion pour célébrer une fête de famille et y inviter des amis [4], à peu près comme nous voyons nos contemporains étendre le cercle de leurs invitations à un dîner de Pâques ou de Noël, ou de première communion, « pour rendre une politesse [5]. »

Si des réunions familiales nous passons aux réjouissances collectives, nous nous trouvons en présence d'organismes réguliers, dont la constitution, le but, le fonctionnement ont été étudiés, notamment par C. C. Edgar et W. L. Westermann [6]. Il existait dans les villes, les bourgs et jusque dans les petits villages d'Égypte, des associations de plaisir qui, à ce qu'il semble, groupaient pour des distractions prises en commun des gens du même monde. On en trouve quelquefois plusieurs dans le même village. Il y en avait, paraît-il, de deux sortes, de deux degrés, si l'on peut dire. Les unes groupaient les notables de la localité, ce qu'on eût appelé jadis chez nous « la société » : c'étaient les σύνοδοι κώμης. Un épimélète ou, plus souvent, un ἡγούμενος συνόδου κώμης les présidait. L'association tenait des réunions périodiques, parfois plusieurs par mois, où s'assemblaient des membres cotisants et des invités. La présence parmi les membres d'un prêtre sacrificateur montre que ces associations de plaisir étaient avant tout, en principe, des associations cultuelles. Il en était de même des autres associations, moins distinguées, que présidait un προστάτης ou un χλιναρχής. Des gens du menu peuple, des ouvriers

1. *Archiv f. Papyr.*, VI, p. 424.
2. *Journ. Eg. Arch.*, XV (1925), p. 8.
3. Qui semble être aussi celle de Eitrem, *loc. laud.*
4. *P. Oxy.*, XII, 1484, on invite à un lectisterne de Sarapis, qui est en même temps un dîner de μελλοκούρια.
5. On trouvera une allusion concernant « les associations du culte et les banquets à la fois rituels et récréatifs » dans Cl. Préaux, *Les Égyptiens dans la civilisation hellénistique*, *Chron. d'Ég.*, 35 (janvier 1943), p. 155.
6. Dans les articles cités plus haut.

agricoles, des esclaves en faisaient partie [1]. On singeait de son mieux les σύνοδοι et les κλῖναι d'Alexandrie, dont Philon, en une phrase peu flatteuse, nous a décrit les funestes conséquences [2]. De ces deux sortes d'associations les papyrus nous ont rendu, non pas, comme nous l'aurions désiré, des procès-verbaux de séances et des listes complètes de membres, mais des comptes fragmentaires de recettes et de dépenses. On peut en tirer d'utiles indications. Le but était d'offrir aux membres soit des agapes collectives entre σύνδειπνοι, soldées par des cotisations en argent et des dons en nature, soit des réjouissances moins terre à terre, des jeux gymniques et des concours divers, dont nous ne dirons rien, et des représentations ou des concerts, qui pouvaient se succéder jusque dix jours de suite. Il faut ajouter que les associations de particuliers n'étaient pas seules à offrir ces divertissements à leurs membres. Nous voyons aussi l'administration d'un bourg passer un contrat avec des artistes pour une série de représentations et certains magistrats, pour se ménager sans doute la bienveillance de la population, n'hésitent pas à solder les frais de ces spectacles ou de ces auditions [3]. Ces détails curieux nous sont révélés par toutes sortes de textes papyrologiques, spécialement par les lettres-contrats au moyen desquelles on engageait les artistes et par les lettres où ils confirmaient leur engagement. C'est un coin peu connu de la vie des bourgs et des villages qui s'éclaire agréablement pour nous.

Voici d'abord quelques-uns de ces contrats, choisis dans un groupe assez nombreux [4].

---

1. *P. Lond.*, III, 170, de 258/259, nous fait connaître jusqu'à trois associations contemporaines sur le grand domaine agricole géré par Héroninos. Les membres, ouvriers du domaine, acquittaient des cotisations et recevaient de leur administration des dons en nature pour les banquets.

2. *In Flaccum*, 17, texte cité par Westermann.

3. Il arrive aussi que des particuliers engagent des artistes, mais la rédaction de l'engagement est telle que nous ne pouvons pas deviner s'ils agissent uniquement en leur nom ou au nom d'une communauté, par ex. *P. Cornell*, 9.

4. Ceux que je connais sont, dans l'ordre chronologique : *P. Oxy.*, IV, de 8/9 ap. J.-C. : *Stud. Pal.*, XXII, n° 47 (cf. *P. Rainer*, cité par Wessely, *Karanis*, p. 26, de 144 ; *P. Lond.*, II, n° 331, p. 154 = Wilcken, *Chrest.*, 495, de 165 ; *P. Flor.*, 74, de 181 ; *P. Oxy.*, III, 475 = Wilcken, *Chrest.*, 494, de 182 ; *BGU*, VII, 1648, du IIe s. ; *P. Gen.*, 73 = Wilcken, *Chrest.*, 490, IIe ou IIIe s. ; *P. Cornell*, 9 = Hunt-Edgar, *Select Papyri*, 20, de 206 ; *P. Grenf.*, II, 67 = Wilcken, *Chrest.*, 497, de 237 ; *P. Aberdeen*, 58 ; *P. Oxy.*, X, 1275 = Hunt-Edgar, *op. laud.*, 21, IIIe s., *P. Oxy.*, VII, 1205 = Wilcken, *Chrest.*, 493, fin du IIIe s. ; *Stud. Pal.*, XIII, p. 6 = Hunt-Edgar, *op. laud.*, 22, de 322 — sans compter *P. Hib.*, 54, de l'époque ptolémaïque.

« *A Cosmos, impresario de joueuses de flûte, de la part de Satyros, fils de Satyros, de Socnopæonèse. Je veux t'engager, toi, avec trois habiles gymnastes* (texte douteux) *et quatre girls, pour donner des représentations dans le susdit village pendant six jours, à partir du 18 du mois courant de Phaôphi. Tu recevras par jours 40 drachmes d'argent et nous te rendrons tout ce que nous aurons reçu de toi en dépôt. Nous prendrons soin et souci de vous et nous vous donnerons en outre quatre ânes pour descendre (d'Arsinoé) et autant pour y remonter. An 6 d'Antonin et Vérus, nos maîtres Augustes, 4 Phaôphi* [1]. » — « *Paésis, fils de Peuès, archéphode du village d'Ibion Sesymbotis dans la nomarchie, à Sarapion, fils d'Epicratès et Phœbammon, fils d'Achilleus, tous deux pantomimes d'Hermoupolis, salut. Je conviens que je vous engage avec la compagnie de musiciens et autres artistes que vous avez, pour donner des séances pendant cinq jours, du 26 de Tybi au 30 du même mois de la 21e année courante d'Aurélius Commode Antonin César, notre Maître, dans le susdit village d'Ibion, moyennant une rétribution convenue entre nous de 36 drachmes d'argent par jour et trente paires de pains et, en plus, quatre petits pains, et comme honoraires* (chiffre de dizaines mutilé) *deux drachmes. La rétribution globale, je vous la donnerai à la fin de la fête sans faute et je traiterai avec vous ainsi qu'avec la compagnie que vous avez à mes propres frais. An 21 de l'empereur César Marc Aurèle Commode Antonin Auguste. Très grand Arméniaque, Médique, Parthique, Germanique, Sarmatique, 26 Tybi. Paésis, fils de Peués, je vous ai engagés et je remplirai toutes les clauses ci-dessus* [2]. » — « *A Isidora, danseuse à castagnettes, de la part d'Artémisia du village de Philadelphie. Je désire t'engager, toi, avec deux autres danseuses à castagnettes pour donner des représentations chez nous pendant 6 jours à partir du 24 du mois de Payni, vieux style* [3]. *Vous recevrez une rétribution quotidienne de 36 drachmes et pour la durée totale de votre séjour 4 artabes d'orge et 20 paires de pains. Tout ce que vous apporterez comme costumes et bijoux d'or, nous vous le garderons intact. Nous vous fournirons aussi deux ânes pour descendre d'Arsinoé et autant pour y remonter. Année 14 de Lucius Septime Sévère*

1. *P. Lond.*, II, n° 331.
2. *P. Fior.*, 74.
3. Auguste avait introduit en Égypte l'année fixe avec son jour intercalé chaque quatrième année, mais la vieille année égyptienne, *annus vagus*, était restée longtemps en usage.

Pieux Pertinax et de Marc Aurèle Antonin Pieux Augustes et de Publius Septimius Géta César Auguste, 16 Payni [1]. » — « *A Aurélios Théon, impresario de joueuses de flûte, de la part d'Aurelios Asclas, fils de Philadelphe, président de l'association du village de Bacchias. Je veux engager chez toi la danseuse Tasaïs avec une autre pour nous donner des représentations dans le susdit village pendant 10 jours à partir du 13 du mois de Phaôphi, vieux style. Elles recevront une rétribution quotidienne de 36 drachmes et, comme honoraires, pour tout le séjour, 3 artabes de blé et 15 paires de pains avec trois ânes pour la venue et le retour. Par le présent acte elles ont reçu à titre d'arrhes incluses avec toi dans les honoraires* [.] *deux drachmes* [2]. *Année 3 de l'empereur César Gaius Julius Verus Maximin Pieux Heureux Auguste Très grand Germanique, Très grand Dacique, Très grand Sarmatique, et de Gaïus Julius Verus, Très grand Germanique, Très grand Dacique, Très grand Sarmatique, Très noble César, nos Maîtres, éternels Augustes, Epeiph* [.] [3]. » — « *Aurélios Onnophris, fils d'Ammonios et de Thaïsous, Aurélios Aphynchis, fils d'Héraclès et de Tausiris, Aurélios Hermogène, fils de Dionysios et d'Héraclous et ....sis, fils de Philotas et d'Aristous et X, fils d'Ammonios, tous les cinq présidents du village de Souïs, d'une part, et, d'autre part, Copreus, fils de Sarapammon, chef d'une compagnie de flûtiste et de musiciens, conviennent entre eux de ce qui suit. Onnophris et consorts engagent Copreus et sa compagnie pour donner des auditions aux gens du susdit village pendant les 5 jours de fête, à partir du 10 Phuménoth de la deuxième année courante, moyennant une rétribution quotidienne de 140 drachmes, 40 paires de pains, 8 cotyles d'huile de graines de chou et, pour la durée du séjour, une jarre de vin et une jarre de piquette. Par le présent acte, Copreus convient qu'il a reçu 20 drachmes à titre d'arrhes. Onnophris et consorts prendront Copreus et sa compagnie avec 10 ânes pour venir de l'Oxyrhynchite et les amèneront au village susdit...* [4]. » — « *Aurélios Agathos, gymnasiarque, prytane en charge, Aurélios Hermanobammon, exégète, Aurélios Didymos, grand prêtre et Aurélios Coprias, cosmète de la ville d'Évergétide, à Aurélios Euripas, mime, et à Sarapas, homériste,*

1. *P. Cornell*, 9.
2. Le chiffre de dizaines manque. Les honoraires ont dû être évalués (*adaeratio*) et payés en argent.
3. *P. Grenf.*, II, 67.
4. *P. Oxy.*, X, 1275.

salut. Venez immédiatement, suivant votre habitude de célébrer avec nous la panégyrie, pour participer à notre fête traditionnelle, la nativité de Cronos, dieu très grand... Le spectacle doit commencer demain, qui est le 10, pendant le nombre de jours habituel. Vous recevrez vos rétributions et vos honoraires. Visa : Hermanobammon, exégète, je souhaite que vous vous portiez bien. Didymos, grand prêtre, je souhaite que vous vous portiez bien. Coprias, je souhaite que vous vous portiez bien [1]. »

Nous apprenons par ces textes et par ceux qui complètent la série que les présidents des associations, les magistrats municipaux, les particuliers engageaient à la métropole ou à la ville voisine, pour plusieurs séances, des acteurs, des musiciens, des danseurs, le plus souvent par l'intermédiaire d'un impresario ou du directeur d'une compagnie, parfois aussi en adressant leurs propositions aux artistes eux-mêmes. En général, l'engagement était scellé par des arrhes. Le cachet, comme nous disons aujourd'hui, se composait de deux éléments : 1° une rétribution en argent, quotidienne ou globale, payable à l'impresario, quand l'engagement n'était pas personnel ; 2° des honoraires (τιμή, τιμήμα, τίμια) acquittés en nature ou en argent, ou les deux à la fois, ou formulés en nature, mais convertis en argent. Rétribution et honoraires étaient répartis par l'impresario entre les artistes engagés, selon un barème que nous ignorons. Comme il faut tenir compte du bénéfice que se réservait sûrement l'impresario, comme tous les artistes fournis par lui n'avaient sans doute pas droit au même cachet [2], comme l'argent s'est déprécié au cours des siècles pour lesquels nous avons des engagements, il est impossible de fixer, même approximativement, la rétribution d'un artiste. Nous voyons bien dans un compte de dépenses pour une fête à Oxyrhynchos [3] qu'un mime touche 496 drachmes, un homériste 448, un danseur 1[.]4, mais comme nous ne connaissons pas la durée de la fête, il ne nous est pas permis ici non plus d'évaluer la rémunération quotidienne. En plus du paiement, il devrait être de règle — en tout cas, le détail est plusieurs fois stipulé dans les engagements — de procurer aux artistes ambulants un gîte et une nourriture convenables. On rendait aussi les propositions plus alléchantes en leur offrant à l'aller et

1. *P. Oxy.*, VII, 1025.
2. Certains artistes, dans nos textes, sont désignés par leur nom, donc déjà connus et réputés dans la région, vedettes, virtuoses, danseuses étoiles du nome, mieux payés à coup sûr.
3. *P. Oxy.*, III, 519.

au retour des montures pour eux et leur bagage et, à défaut de compagnie d'assurances, on leur garantissait la conservation de leurs costumes et de leurs bijoux.

Des témoignages concordants nous affirment que mimes, ballerines, flûtistes, μαλακοί, κιναιδοί étaient gens de petite vertu. On les voit mêlés, dès l'époque ptolémaïque, à des aventures scandaleuses [1]. Un personnage de Lucien, Craton, détracteur des spectacles, leur applique l'épithète d'ὀλεθρος [2]. Les astrologues les signalent comme des débauchés [3] et saint Paul déclare qu'ils « n'hériteront pas du royaume des cieux [4] ».

Bien qu'ils aient été moins payés que les mimes, les homéristes devaient être des aristocrates dans ce monde des artistes de province. Ils n'étaient certainement engagés que dans des centres très hellénisés, comme Oxyrhynchos [5], où des auditeurs cultivés pouvaient s'intéresser aux épisodes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Au programme homérique, ils avaient, d'ailleurs, ajouté Hésiode, Archiloque, Mimnerme et Phocylide [6].

Les auteurs et les acteurs de mimes avaient une clientèle plus nombreuse. Naguère encore nous ne les connaissions guère que par les dires d'Athénée [7]. Grâce à lui, nous savions que le mime

---

1. Voir Guéraud, *P. Enteuxeis*, 26.
2. Περὶ ὀρχήσεως 5.
3. Cf. Fr. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, 81-86.
4. I *Cor.*, VI, 9.
5. *P. Oxy.*, 349, 1025, 1030.
6. S'il en faut croire les auteurs que cite Athénée XIV, 620 *b*, les homéristes se seraient produits pour la première fois sur les théâtres à l'instigation de Démétrios de Phalère, et ils avaient aussi dans leur répertoire d'autres poètes qu'Homère. Τοὺς δὲ νῦν Ὁμηριστὰς ὀνομαζομένους πρῶτος εἰς τὰ θέατρα παρήγαγε Δημήτριος ὁ Φαληρεύς. Χαμαιλέων δὲ ἐν τῷ περὶ Στησιχόρου καὶ μελῳδηθῆναι φησιν οὐ μόνον τὰ Ὁμήρου, ἀλλὰ καὶ τὰ Ἡσιόδου καὶ Ἀρχιλόχου, ἔτι δὲ Μιμνέρμου καὶ Φωκυλίδου.

7. Le plus clair de ce que nous en savons vient en effet des passages suivants : XIV, 620 *d-e*. Καὶ οἱ καλούμενοι δὲ ἰδαρῳδοί, οὓς νῦν τινες σιμῳδοὺς καλοῦσιν... Καταλέγει δ' ὁ Ἀριστοκλῆς καὶ τούσδε ἐν τῷ περὶ Μουσικῆς, γράφων ὧδε. Μαγῳδός· οὗτος δ' ἐστὶν ὁ αὐτὸς τῷ λυσιῳδῷ. Ἀριστόξενος δέ φησι τὸν μὲν ἀνδρεῖα καὶ γυναικεῖα πρόσωπα ὑποκρινόμενον μαγῳδὸν καλεῖσθαι, τὸν δὲ γυναικεῖα ἀνδρείοις λυσιῳδόν· τὰ αὐτὰ δὲ μέλη ᾄδουσιν, καὶ τἄλλα πάντα δ' ἐστὶν ὅμοια. (Hiller a corrigé en : πρόσωπα ⟨γυναικείοις ἐνδύμασιν⟩ ὑποκρινόμενον et γυναικεῖα ⟨μὲν γυναικείοις, ἀνδρεῖα δὲ⟩ ἀνδρείοις.) Ὁ δὲ ἰωνικολόγος τὰ Σωτάδου καὶ τῶν πρὸ τούτου ἰωνικὰ καλούμενα ποιήματα Ἀλεξάνδρου τε τοῦ Αἰτωλοῦ καὶ Ἡγήτορος τοῦ Μιλησίου καὶ Ἀλέξου καὶ ἄλλων τοιούτων ποιητῶν προφέρεται. Καλεῖται δ' οὗτος καὶ κιναιδολόγος... 621 *b-c*. Σεμνότερος δὲ τῶν τοιούτων ἐστὶ ποιητῶν ὁ ἱλαρῳδὸς καλούμενος. Οὐδὲ γὰρ σχινίζεται· χρῆται δ' ἐσθῆτι λευκῇ ἀνδρεία καὶ στεφανοῦται χρυσοῦν στέφανον, καὶ τὸ μὲν παλαιὸν ὑποδήματα ἐχρῆτο, ὡς φησιν Ἀριστοκλῆς, νῦν δὲ κρηπῖσιν. Ψάλλει δ' αὐτῷ ἄρρην ἢ θήλεια, ὡς καὶ τῷ αὐλῳδῷ... Ὁ δὲ μαγῳδὸς καλούμενος τύμπανα

avait évolué depuis Théocrite et Hérondas, qu'il n'était plus écrit en hexamètres ni en iambes, mais qu'il était devenu lyrique et chorégraphique et qu'on en distinguait deux sortes principales. La plus noble était l'hilarodie ou simodie (du nom de l'acteur Simos de Magnésie), voisine du genre tragique, que jouaient décemment des acteurs vêtus de blanc, avec une couronne d'or, des chaussures montantes et un accompagnement d'instruments à cordes. En dessous venait la magodie ou lysiodie, apparentée à la comédie, chantée avec une mimique de mauvais ton par des acteurs habillés en femme, pour jouer indifféremment des rôles masculins ou féminins, accompagnés par des instruments à cordes. C'est à cette seconde variété de mime que Lucien fait allusion dans le Περὶ ὀρχήσεως, quand il blâme un personnage instruit d'assister à de tels spectacles et lui déclare qu'il mérite « d'être complètement rejeté et banni de la troupe des gens sérieux », parce qu'il va « voir un homme mué en femme, qui se pavane avec des costumes immodestes, avec des chants lascifs, mimant des rôles de femmes amoureuses, les plus dissolués de l'antiquité [1] ».

Juste à point pour vérifier et compléter les indications d'Athénée, la papyrologie nous a apporté — en fragments, par malheur — deux sortes de textes : 1° des passages de mimes, 2° une page de ce qu'on pourrait appeler le livre de régie d'un metteur en scène de mimes [2]. Grâce aux premiers, nous connaissons maintenant des scènes entières (παίγνια) de plusieurs pièces, par exemple : le monologue de l'amante abandonnée [3], les divagations du débauché en goguette [4], les mésaventures de Charition, enlevée par des pirates [5], les agissements criminels de la femme adultère, jalouse d'un trop bel esclave [6], les malheurs de

---

ἔχει καὶ κύμβαλα καὶ πάντα τὰ περὶ αὐτὸν ἐνδύματα γυναικεῖα · σχινίζεται δὲ καὶ πάντα ποιεῖ τὰ ἔξω κόσμου, ὑποκρινόμενος ποτὲ μὲν γυναῖκας [καὶ] μοιχοὺς καὶ μαστροπούς, ποτὲ δὲ ἄνδρα μεθύοντα καὶ ἐπὶ κῶμον παραγινόμενον πρὸς τὴν ἐρωμένην. Φησὶ δὲ ὁ Ἀριστόξενος τὴν μὲν ἱλαρῳδίαν σεμνὴν οὖσαν παρὰ τὴν τραγῳδίαν εἶναι, τὴν δὲ μαγῳδίαν παρὰ τὴν κωμῳδίαν.

1. § 3 παντάπασιν ἐκκεκρίσθαι καὶ τῆς τῶν σπουδαίων ἀγέλης ἐξεληλάσθαι. § 2 θηλυδρίαν ἄνθρωπον ὁρῶν ἐσθῆσι μαλακαῖς καὶ ἄσμασιν ἀκολάστοις ἐναβρυνόμενον καὶ μιμούμενον ἐρωτικὰ γύναια τῶν πάλαι τὰς μαχλοτάτας.

2. G. Manteuffel, *Studia Papyrologica* II, *Eos*, XXXII (1929), 27-33, v^e-vi^e siècle.

3. Fragment Grenfell; cf. *infra*.

4. Ostracon Reinach; cf. *infra*.

5. *P. Oxy.*, III, 413. Cf. Eg. Rostrup, *Oversigt over det Kong. Danske Videnskab...* (1915-1916), 63-107.

6. *Ibidem*.

la fille victime de violences [1], le mirmillon envoyé au combat, qui laisse sa maîtresse dans l'angoisse [2], le désespoir du petit garçon qui a perdu son coq [3], etc. Dans le livre de régie, d'autre part, nous voyons le régisseur ou l'impresario lui-même régler, scène par scène, les détails des épisodes parlés ou muets, les entrées de danses, le décor, sans doute rudimentaire, et les accessoires nécessaires pour jouer un mime intitulé : *Leucippé*. En résumé, les papyrus [4] nous montrent que les mimes emploient et même combinent la prose et les vers et nous font comprendre ce que voulait dire Aristoxène en parlant de mimes du genre tragique et du genre comique. Les douleurs mythiques des Médée et des Ariane ont servi de prototype aux plaintes des amantes délaissées dans les hilarodies et l'intrigue des *Épitrepontes* de Ménandre se retrouve, transposée, dans une de nos magodies [5]. On peut, semble-t-il, signaler encore une autre source où puisaient les auteurs de mimes, je veux dire les romans : celui d'Achille Tatios, par exemple, *Clitophon et Leucippé*, semble avoir suggéré le sujet du mime mentionné dans le livre de régie, *Leucippé*, et Crusius signalait des analogies entre le mime de Charition et le roman de Xénophon d'Ephèse. Je pense enfin — mais c'est une simple hypothèse — que, vu le rôle essentiel joué par les peines d'amour dans ces piécettes, il ne serait pas étonnant de trouver quelque jour sur un papyrus un mime dont l'intrigue serait adaptée d'une fable des Ἐρωτικὰ παθήματα de Parthénios.

Quant à l'aulodie, nous n'en savons pas grand'chose de précis en dehors du fait que, comme son nom l'indique, la flûte accompagnait le chanteur. Quoi qu'il en soit, voici trois échantillons des œuvres que les papyrus nous ont rendues partiellement.

Le premier est difficile à classer. C'est le fameux *Fragment amoureux alexandrin* publié par Grenfell en 1896 [6]. Wilamowitz,

---

1. Milne, *Catalogue of the literary papyri in the British Museum*, n° 52.
2. *P. Ryland*, I, 15.
3. *P. Oxy.*, II, 219. On trouvera les principaux textes de ce genre réunis, avec une bibliographie dans les *Collectanea Alexandrina* de Powell. Cf. aussi Powell et Barber, *New chapters in Greek Literature*, t. I et surtout G. Manteuffel, *De opusculis Graecis Aegyti e papyris, ostracis lapidibusque collectis* (1930), où il y a beaucoup à prendre.
4. Le livre fondamental de Reich, *Der Mimus*, est antérieur aux grandes trouvailles papyrologiques.
5. Milne, *Cat.*, n° 52.
6. *An alexandrian erotic fragment and other Greek Papyri, chiefly Ptolemaic.*

dont je traduis le texte, hésite à en faire une hilarodie ou une magodie [1]. Powell [2] le range dans une catégorie spéciale du mime, les Παρακλαυσίθυρα, plaintes à la porte fermée, dont on suit l'heureux destin dans la comédie de Plaute, et grâce aux aubades et aux sérénades, dans notre théâtre lyrique, jusqu'au *Roi d'Ys* de Lalo. Le fragment date du IIe s. av. J.-C., mais le fait de sa conservation prouve qu'il avait dû rester au répertoire.

« *Tous les deux nous nous étions choisis. Nous étions liés l'un à l'autre. Cypris est garante de l'amour. La douleur me pénètre quand je me rappelle comme il me couvrait de baisers, le traître, qui devait m'abandonner en inventant une cause de rupture. Éros, qui avait fait naître notre amour, a pris possession de mon être ; je ne puis nier qu'il reste en ma pensée.* (Elle avance dans la nuit.)

Étoiles chéries, Nuit vénérable, complice de mon amour, escortez-moi encore à cette heure vers l'homme à qui Cypris m'a livrée et m'amène et aussi le violent Éros qui s'est emparé de mon être. J'ai pour compagnon et pour guide le feu violent qui brûle dans mon âme. Tout me nuit, tout m'afflige. Le perfide, l'orgueilleux surtout, qui niait que la volupté fût cause de son amour pour moi ; il a pris ombrage à présent du premier tort venu. Je deviens folle. La jalousie me pénètre et je me consume dans mon abandon. (Elle est arrivée à la porte de son amant.) *Accorde-moi cette faveur : lance-moi tes couronnes, pour que la délaissée les presse sur son cœur. Mon maître, ne me laisse pas devant ta porte fermée. Accueille-moi. J'accepte, je jalouse d'être ton esclave. Être follement éprise est une grande douleur ; elle impose jalousie, résignation, patience. S'attacher à un seul nous voue à la folie. L'amour non partagé égare la raison. Mais, sache-le, j'ai en moi un cœur invincible pour lutter contre une rivale. Je perds la raison sur ma couche solitaire, tandis que tu cours à d'autres étreintes. Si à cette heure nous sommes fâchés, il faut nous réconcilier tout de suite. N'est-ce pas la vraie raison d'avoir des amis, pour qu'ils jugent où sont les torts ?...* [3] »

Le second texte est inscrit sur l'ostracon publié par Th. Reinach en 1905 [4]. C'est sûrement un fragment de magodie, genre

1. *Des Mädchens Klage, eine alexandrinische Arie, Nachr. d. K. Gesellsch. d. Wissensch. zu Gœttingen* (1896), 209-232.

2. *Op. laud.*, p. 177 sqq.

3. Reste une vingtaine de lignes mutilées, où quelques mots émergent, qui permettent d'entrevoir les idées développées.

4. *Papyrus grecs et démotiques recueillis en Égypte*, p. 5. Je traduis le

caractérisé par Athénée dans sa définition : « Le magode... joue tantôt les rôles de femmes adultères et débauchées, tant celui d'un homme ivre qui s'en va à un joyeux festin chez sa bien-aimée [1]. » Comme l'écriture est du IIe s. av. J.-C. ce mime aussi avait dû rester au répertoire. C'est un dialogue entre le jeune homme et un mentor.

A. — « *Le malheureux s'est enivré comme d'habitude ; le voilà en belle humeur, Attention, attention !*

B. — ...[*Venez à moi*], *Naïades aux chevilles délicates... à force de porter des santés, sous l'influence de Bacchos, je titube.*

A. — *Ah ! Le malheureux !*

B. — *Je me prépare à un festin. J'ai reçu de Cypris une blessure d'amour invisible. Éros a pris possession de moi, le sorcier ; il s'est abattu sur mon âme et me fait déraisonner.*

A. — *Donc tu es ivre ; garde ton contrôle, de peur d'accident.*

B. — *Laisse-moi prendre mon élan et ne me bouscule pas. Tu reconnais que j'aime faire l'amour, et je n'en disconviens pas. N'est-il pas vrai, franchement, que le geste de la déesse de Paphos, nous l'aimons tous et, sous l'empire du vin pur, davantage encore ? Je suis embrasé tout à la fois par le dieu Bromios et par Éros. Leur résister je n'en suis pas capable.* »

Le dernier de nos textes est sûrement une aulodie, comme le prouve le refrain : αὔλει μοι, *joue-moi un air de flûte*, qui suit chaque couplet, à peu près comme notre mot : ritournelle. Si le fragment est vraiment représentatif du genre, l'aulodie n'avait rien de dramatique. C'est une poésie tantôt morale, tantôt sentimentale, sans grande profondeur, faite pour un public moyen, quelque chose comme une romance langoureuse avec beaucoup de couplets. Deux papyrus : *P. Oxy.*, I, 15, du IIIe s. et *P. Oxy.*, XV, 1795, du Ier siècle nous ont apporté des fragments provenant peut-être de la même aulodie : ce sont des quatrains acrostiches en téliambes [2]. Je cite le dernier.

« ... *Ne cherche pas à nuire et, si on te nuit, ne riposte pas. Évite les meurtres et évite les rixes, épargne-toi les désaccords.*

---

texte de Powell, *op. laud.*, p. 181, résultat d'améliorations de différents critiques.

1. Athénée 621 *b*. Cf. *supra*.

2. T. Higham, *Teliambi* dans *Greek Poetry and Life* (Mélanges Murray), 299-324.

Tu n'auras que de légers ennuis et, de plus, rien à regretter. (Ritournelle.)

Tu vois le printemps, l'hiver, l'été ; c'est la marche des choses. Le soleil même se couche et la nuit accomplit son cours fixé. Ne te lasse pas à chercher d'où vient le soleil, d'où vient l'onde, mais où acheter ton parfum et tes couronnes. (Ritournelle.)

Je voudrais avoir trois sources naturelles de miel, cinq de lait, dix de vin, douze de parfum et deux d'eaux vives et trois de neige ; près de chaque source je voudrais avoir un jeune garçon et une jeune fille. (Ritournelle.)

La flûte lydienne, les refrains lydiens de la lyre, le chalumeau phrygien, les tambourins en peau de taureau, c'est tout ce que j'envie. Vivant, je désire les entendre chanter et, quand je mourrai, mettez une flûte sur ma tête, à mes pieds une lyre. (Ritournelle.)

Qui a trouvé les bornes de la richesse, qui les bornes de la pauvreté? Qui parmi les hommes a trouvé les bornes de l'amour de l'or? A cette heure, oui, qui a de l'argent veut plus d'argent encore, et le malheureux riche se torture comme le pauvre. (Ritournelle.)

Voir un jour un mort ou longer des tombes muettes, c'est voir notre miroir à tous. Le mort est également dans l'attente. Le temps n'est que prêté ; le prêteur de vie est intraitable. Quand il voudra te réclamer son dû, tu rembourseras dans les larmes. (Ritournelle.)

Xerxès était roi; il prétendait partager avec Zeus l'univers ; de ses deux gouvernails seul il fendit les eaux de Lemnos. Midas était fortuné, Cinyras était trois fois fortuné, mais qui s'en est allé chez Hadès avec plus d'une obole ? » (Ritournelle.)

Nous arrivons au petit monde des musiciens et des danseurs et danseuses, monde si intimement uni que l'on engageait souvent les ballerines, comme on l'a vu, chez l'impresario de joueuses de flûte. Musique et danse étaient déjà en grande faveur auprès des Grecs, même auprès du plus sage des Grecs [1]. Chez les Égyptiens, elles étaient devenues une vraie passion : la plus grande partie de nos engagements concernent des flûtistes et des

1. Lucien, Περὶ ὀρχήσεως 25. Ὁ Σωκράτης δὲ σοφώτατος ἀνήρ — εἴ γε πιστευτέον τοῦτο περὶ αὐτοῦ λέγοντι τῷ Πυθίῳ — οὐ μόνον ἐπῄνει τὴν ὀρχηστικήν, ἀλλὰ καὶ ἐκμαθεῖν αὐτὴν ἠξίου, μέγιστον ἀπονέμων εὐρυθμίᾳ καὶ εὐμουσίᾳ καὶ κινήσει ἐμμελεῖ καὶ εὐσχημοσύνῃ τοῦ κινουμένου, καὶ οὐκ ἠδεῖτο γέρων ἀνὴρ ἓν τῶν σπουδαιοτάτων μαθημάτων καὶ τοῦτο ἡγούμενος εἶναι.

danseuses. Un des convives du *Banquet des Sophistes* d'Athénée s'exprime ainsi [1] : « Je veux que tu saches, excellent Vulpianus, qu'on ne trouve pas plus musiciens que les Alexandrins, et je ne parle pas seulement de la citharodie, avec laquelle chez nous le plus modeste des particuliers, même un illettré, est si familier qu'il discerne sur-le-champ les fautes d'accompagnement, mais ils sont aussi très connaisseurs en ce qui concerne les flûtes... » Toute proportion gardée, il devait en être de même en province [2]. Si l'on s'en rapporte, en effet, à un document récemment publié [3], les flûtistes foisonnaient en Égypte. Ce papyrus nous donne une liste mutilée des αὐληταί et des spécialistes de la flûte : ἀσκαῦλαι, καλαμαῦλαι, [illegible], dans quelques villages du Fayoum, pour une année indéterminée aux confins du IIe et du IIIe s. On en compte 5 à Philadelphie, 4 à Bérénikis Aigialou, plus de 5 à Dionysias, 2 à Evhéméria, plus de 7 à Théadelphie. Sans doute beaucoup de ces exécutants des bourgs de l'Arsinoïte ne dépassaient pas le niveau de nos vieux cornemuseux et ménétriers de village. Bien que la capitale serve toujours de modèle à la province, ils ne ressemblaient que de loin à Gaius Julius Éros, professeur de flûte à Alexandrie en 13 av. J.-C., à qui un anonyme confie en apprentissage son esclave Narcisse. Le contrat stipule, avec des détails qui ne sont malheureusement pas tous élucidés pour nous, que le maître devra enseigner à son élève les finesses du métier de soliste et d'accompagnateur [4]. Nos flûtistes villageois n'étaient peut-être pas des virtuoses. Encore devaient-ils connaître les rudiments de la musique, avoir le sens de la mesure et de la mélodie, au moins autant que les modernes jazz qui font retentir jusque dans nos hameaux leurs bourdonnements martelés, coupés d'appels [illegible]. Quant aux danseurs et danseuses, on les instruisait et on les entraînait certainement dans les écoles de flûtistes. Ils devaient y être spécialisés selon

---

1. IV, 176 c : γινώσκειν δέ βούλομαί σε, [illegible] Ἀλεξανδρέων μουσικώτεροι ἄλλοι γενέσθαι οὐχ [illegible] καὶ ὁ εὐτελέστατος παρ' ἡμῖν ἰδιώτης [illegible] ὡς τάχιστα ἐλέγχειν τὰ παρὰ τὰς κρούσεις [illegible] ἀλλὰ καὶ περὶ τοὺς αὐλούς εἰσι μουσικώτατοι... » Dans le même passage, Athénée donne les renseignements détaillés sur les espèces de flûtes.

2. Cf. la demande du mélomane [illegible] de l'aulodie citée plus haut.

3. Cf. Pétropoulos, *Papyri Societatis Archaeologicae Atheniensis*, 45 verso.

4. *BGU* IV, 1125. D'autre part, Westermann, *op. laud.*, a suggéré que *P. Oxy.*, 731, papyrus tronqué au début, était un contrat d'engagement passé par un artiste (virtuose ? spécialiste ?) avec le chef d'une compagnie de musiciens.

les goûts de la mode, par exemple ces danseuses à castagnettes, qui figurent dans nos engagements à la fin du IIe et au début du IIIe s. L'éclat de leurs costumes et le scintillement de leurs bijoux [1], peut-être autant que la grâce de leurs évolutions et la prestesse de leurs entrechats, contribuaient à fasciner des spectateurs plus avides de voir que de réfléchir. Dans le Περὶ ὀρχήσεως de Lucien, un de leurs ennemis refuse « d'aller s'asseoir au milieu d'un public de femmelettes et de spectateurs frénétiques pour les applaudir, et par-dessus le marché, hurler des acclamations de la plus grande indécence [2] ». Et cette frénésie n'est pas de l'invention de Lucien. Là où il n'y avait pas de théâtre, c'est-à-dire dans la plupart des villages, musiciens et danseuses s'exhibaient en plein air, contre une maison ou au milieu d'une place. Tout le village accourait, on se pressait, on grimpait sur les toits en terrasse — et il arrivait des accidents. Témoin le texte suivant [3], qui date de 182 ap. J.-C.

« *Hiérax, stratège de l'Oxyrhynchite, à Claudios Sérénos, hypérète. Ci-joint une copie de la requête à moi remise par Léonidès-Sérénos. En conséquence, prends avec toi le médecin public pour examiner le corps en question, délivrer le permis d'inhumer et m'en faire rapport écrit. Année 23 de Marc Aurèle Commode Antonin César, notre Maître, 7 Hathyr.* »

« *Au stratège Hiérax, de la part de Léonidès-Sérénos, qui signe fils de Tauris, de Sénepta. Dans la soirée d'hier, qui était le 6, il y avait fête à Sénepta, et des danseuses à castagnettes donnaient une représentation, comme d'habitude, contre la maison de Ploution, mon gendre* (courte lacune). *Epaphroditos, son esclave, âgé de 8 ans, voulut se pencher de l'étage supérieur pour voir les danseuses. Il tomba et se tua. Pour cette raison, je te remets cette requête et te demande, s'il te plaît, d'expédier un de tes hypérètes à Sénepta, pour que le corps d'Epaphroditos reçoive la toilette funèbre rituelle et la sépulture. An 23 de l'empereur*, etc. »

Les papyrus nous avaient déjà révélé par des lettres privées, des contrats, des procès, des circulaires officielles, des reçus d'impôts, des déclarations de toutes sortes, bien des détails précis de la vie quotidienne dans les villages égyptiens. Nous connaissions les soucis matériels, les occupations, les ambitions, les

1. Lucien, Περὶ ὀρχήσεως 63 parle même de costumes de soie, ἐσθῆτι σηρικῇ.

2. § 5 καθῆσθαι μέσον ἐν τοῖς γυναίοις καὶ τοῖς μεμηνόσιν ἐκείνοις θεαταῖς κροτοῦντα τε προσέτι καὶ ἐπαίνους ἀπρεπεστάτους ἐπιβοῶντα.

3. *P. Oxy.*, III, 475.

querelles de tel ou tel habitant d'un bourg du Fayoum ou d'un village de l'Oxyrhynchite, de quoi fournir aux commérages de ses connaissances et des gens du quartier pendant quelques jours. Mais des événements capables de provoquer pendant des semaines la curiosité, l'espoir, les souvenirs de tout un village, de donner pâture aux conversations des femmes en haut des terrasses, des vieillards assis dans les cours, des ouvriers aux champs, des oisifs aux carrefours, des caravaniers sur les pistes, nous n'en soupçonnions pas l'existence. Or voici qu'on annonce un dîner officiel, un banquet de société, un gala de danses, une représentation, un concert. Et le remue-ménage commence. Oubliés pour un temps les méfaits de l'inondation insuffisante, la récolte déficitaire, les menaces de saisie ou de prison. La perspective des réjouissances promises balaie tous les tracas. Les commentaires naissent et vont leur train. On imagine une liste des invités du festin, on en compose d'avance le menu ; on devine les noms des artistes engagés, on élabore les programmes. Le jour du spectacle arrive. Toute la population s'aligne, rieuse et caquetante, au long des ruelles en damier, pour voir arriver virtuoses, acteurs ou danseuses. Sont-ils nombreux ? Sont-ils connus ? Où sont-ils logés ? Leurs bagages sont-ils importants ? Et quand les fêtes sont passées, les souvenirs vibrent longtemps encore et se propagent, allégement, sinon oubli, des misères quotidiennes. Les commères admiratives rappellent les toilettes d'Isidora et d'Euripas ; le maître d'école vante le talent de l'homériste Sarapas ; filles et garçons se remémorent avec des rires ou des frémissements les passages voluptueux des hilarodies et des magodies ; ils imitent gauchement les attitudes des acteurs. Un vieil avare trouve qu'on paie cher ces faiseurs de simagrées. L'ânier hilare pousse son convoi en fredonnant un couplet de l'aulodie. Le policier, en haut de sa tour de garde, se désennuie en sifflant le solo du flûtiste. Les gosses font claquer des castagnettes, le nouveau jeu à la mode, pendant que les vieilles, apeurées, leur répétent, pour les inviter à l'obéissance, l'accident du petit Epaphroditos et leur passent au cou un médaillon de Brintaténophris [1], garantie contre le mauvais œil... Magie évocatrice des « divins papyrus [2] ! »

Paul Collart.

1. P. Perdrizet, Βριντατηνῶφρις · *L'un des noms magiques du dieu Chnoum. Mél. Maspero*, II, p. 137.

2. Nonnos, *Dionys.*, XIV, 267

ζαθέων [illegible] βίβλων.

QUELQUES BÉVUES DE PLINE L'ANCIEN DANS SES LIVRES DES POISSONS

Pline l'Ancien a consacré tout un livre, le neuvième, aux animaux aquatiques ; d'autre part, dans le Livre 32, après avoir signalé de multiples remèdes fournis par les *aquatilia*, il en a dressé le catalogue : d'abord les *beluae*, c'est-à-dire les cétacés et autres monstres des eaux ; ensuite, dans l'ordre alphabétique, les bêtes propres à la mer, *peculiares maris* (poissons, crustacés, mollusques et zoophytes) [1]. L'ichtyologie occupe donc une place importante dans l'œuvre du naturaliste latin ; non moins impressionnante est la liste des auteurs cités comme garants dans le sommaire du Livre 9 : vingt-sept noms, dont neuf grecs et dix-huit latins.

Tant d'érudition ne doit pas en imposer. L'*Histoire naturelle* de Pline, en matière d'ichtyologie, est surtout un résumé de l'*Histoire des animaux* d'Aristote ; au reste, celui-ci est nommé le premier des *auctores externi*, dans le sommaire du Livre 9. Ailleurs Pline a puisé quelques renseignements : par exemple, sur la faune de la mer des Indes [2] ; sur le souffleur, que la découverte des mers du Nord introduisait dans la littérature comme dans l'océanographie [3] ; sur les pieuvres gigantesques, décrites par Trébius Niger, collaborateur de L. Lucullus, proconsul de Bétique [4] ; sur les grands surmulets de l'Atlantique et les murènes de la Gaule septentrionale [5] ; citons encore des détails précis sur

1. *N. H.*, 32, 144 sqq. (Édition C. Mayhoff).
2. *N. H.*, 9, 4; 9, 8; 9, 35, etc.
3. *N. H.*, 9, 8.
4. *N. H.*, 9, 89 sqq. C'est aussi à une pieuvre énorme que fait penser la description d'une bête inconnue, que Pline appelle *arbor* à cause de ses bras, et qu'il localise dans les eaux de Cadix (*N. H.*, 9, 8). A son époque, tout mystère méditerranéen est dissipé ; l'imagination des voyageurs, des conteurs et des écrivains place désormais dans les mers extérieures les monstres réels ou fabuleux : les Tritons et les Néréides, les hommes et les femmes de mer ; cf. *N. H.*, 9, 9 sqq. ; 32, 144.
5. *N. H.*, 9, 76 (murènes) ; 9, 64 (surmulets). Pline dit que les grands mulles dépassant deux livres naissent seulement dans l'Océan septentrional et occidental ; en effet le surmulet (*Mullus surmuletus*, L.) est plus commun dans l'Atlantique ; le rouget-barbet (*Mullus barbatus*, L.) est plus commun en Méditerranée ; c'est le *mullus barbatus* de Cicéron (*Att.*, 2, 1, 7 ; *Parad.*, 5, 2, 38). Cette distinction

la pêche du mulet en Phénicie et en Narbonnaise[1], ou sur la place des poissons dans la gastronomie romaine[2].

Mais l'ouvrage d'Aristote restait la source principale de Pline ; des chapitres entiers sont faits, comme nous le verrons plus loin, de fragments empruntés çà et là au philosophe grec ; le plus souvent, Pline s'est contenté de résumer ses notes et de les mettre bout à bout[3].

Cuvier, qui avait annoté ces livres des poissons dans l'édition Lemaire, marquait ainsi la place de Pline dans l'histoire de l'ichtyologie : « Pline est bien connu pour n'avoir fait que rassembler dans son immense ouvrage, sans beaucoup d'ordre ni de critique, ce qu'il trouvait dans Aristote et dans quelques autres Grecs, ou dans des historiens et voyageurs romains plus récents... La science proprement dite, dans ce qu'elle a de général et de méthodique, n'est aucunement avancée par la compilation de Pline : il tire d'Aristote toutes ses généralités et le peu qu'il donne sur l'organisation des poissons[4]. »

Ce jugement est sévère ; il ne l'est pas assez : si l'on confronte minutieusement les textes d'Aristote et de Pline, on constate que celui-ci aurait pu lire son modèle avec plus de soin ; non seulement il l'a démarqué « sans beaucoup d'ordre ni de critique », mais il a laissé de regrettables erreurs s'introduire

---

peut être ajoutée à la documentation qui a permis à M. F. Préchac de rappeler judicieusement que *mullus* ne désignait pas le mulet, mais le surmulet ; cf. *Rev. Ét. lat.*, 1936, pp. 102 sqq. ; 1939, p. 279. Voir E. de Saint-Denis, *Quelques noms de poissons en latin classique*, dans *les Études classiques*, avril-juillet 1943, pp. 137-139.

1. *N. H.*, 9, 29 ; 9, 59.

2. *N. H.*, 9, 60 sqq. ; 9, 77 ; 9, 168 sqq. ; 32, 20.

3. On a même prétendu que Pline n'avait pas consulté directement Aristote et qu'il s'en était tenu au *De animalibus* de Trogue-Pompée ; cf. A. de Gutschmid, dans les *Jahrbücher für Klass. Philologie* de Fleckeisen, 2e série, Suppl. II (1856-57), pp. 179 sqq. ; Th. Birt, *De Halieuticis Ovidio poetae falso adscriptis*, Berlin, 1878, pp. 136 sqq.

Les passages de Trogus, cités par Pline (7, 33 ; 11, 275-276) montrent que le *De animalibus* était un abrégé plus ou moins adroit de l'*Histoire des animaux* d'Aristote ; d'autre part Trogus est cité par Pline comme un des *auctores* de son livre 9 dans les *Indices* du livre 1. Mais rien ne permet d'affirmer que la plus grande partie du livre 9 a été empruntée par Pline au *De animalibus*, et que les inexactitudes ou erreurs de Pline sont imputables à Trogus ; la thèse de Birt reste invérifiable et aventureuse. Vraisemblablement, Pline a pu emprunter à Trogus des détails sur les poissons de la Gaule (par ex., sur la pêche du mulet dans l'étang de Latera-Lattes, près de Palavas, en Hérault, *N. H.*, 9, 29 ; sur les murènes de la Gaule septentrionale, 9, 76 ; ou sur les saumons d'Aquitaine, 9, 68), comme il s'est servi de Trebius Niger pour l'Espagne (cf. 9, 89) ; voir communication de G. Lafaye, dans *Bull. Soc. nat. Antiquaires de France*, 1919, pp. 183 sqq.

4. Cuvier et Valenciennes, *Histoire naturelle des Poissons*, t. I, Paris, 1828, pp. 31 et 34.

dans sa compilation, soit qu'il ait lu trop vite ou mal compris le texte grec, soit qu'il ait été trahi par sa mémoire, soit qu'il ait été abusé par des juxtapositions hâtives de notes cueillies çà et là, soit qu'il ait manqué en cette matière d'expérience personnelle. Pour connaître les poissons et leurs mœurs, il faut avoir pratiqué la pêche ; lecteur infatigable et préfet de la flotte de Misène, Pline pouvait connaître beaucoup de livres et la navigation sans avoir l'expérience de la pêche et la connaissance directe des poissons.

*
* *

Le nid du chromis.

Un passage du Livre 32 montre que Pline se perdait parmi les textes qu'il utilisait et parmi tous les noms, grecs ou latins, qu'il voulait cataloguer. A la suite de son énumération alphabétique des *aquatilia* propres à la mer, il ajoutait des noms qu'il n'avait lus que dans les *Halieutica* d'Ovide ; peut-être, suggérait-il, noms de poissons propres au Pont-Euxin, et connus par l'exilé de Tomes : *bouem, cercyrum in scopulis uiuentem, orphum rubentemque erythinum, iulum, pictas mormyras aureique coloris chrysophryn, praeterea percam, tragum et placentem cauda melanurum, epodas lati generis* (*N. H.*, 32, 152).

Or plusieurs de ces noms désignent des poissons communs en Méditerranée, et se trouvent dans Aristote, où Pline aurait pu les lire. *Bos*[1] ? cf. Ar., *H. A.*, 5, 4, 2 ; *orphus* ? cf. Ar., *H. A.*, 5, 9, 5 ; 8, 4, 1 ; 8, 15, 1 ; 8, 17, 1 ; *erythinus* ? cf. Ar., *H. A.*, 4, 11, 4 ; 8, 15, 1 ; *iulus* (ou *iulis*) ? cf. Ar., *H. A.*, 9, 3, 1 ;

1. Le *bos* doit être une raie méditerranéenne, dont les nageoires pectorales, au lieu d'embrasser la tête, prolongent leur extrémité en pointe saillante, « ce qui donne au poisson l'air d'avoir deux cornes » (G. Cuvier, *Le règne animal, Les Poissons*, Paris, s. d., p. 378) ; il ne faut pas confondre ce poisson avec le bogue (*boca*, Plin., *N. H.*, 32, 145), ni avec le cétacé *bos marinus* (cf. βοῦς, Ar., *H. A.*, 6, 12, 1), autre nom du phoque (*phocas dicunt esse boues marinos*, Isid., *Orig.*, 12, 6, 9 ; cf. ital. *bue marino*, *vacca marina*, *vitello marino*). L'*orphus* (ὄρφος), dont le nom est resté en grec moderne, est une grande perche de mer. L'*erythinus* est probablement le pagel commun, *fragolino* des Italiens, λυθρίνι ou λυθρινάρι des Grecs modernes.

L'*iulus* (ou *iulis*) peut être la girelle ou donzelle. Le *mormyr* est le morme, sorte de pagel bigarré. Le *chrysophrys* est le même poisson que l'*aurata* : la daurade. On appelle encore perches de mer (*perca*), en Méditerranée, plusieurs espèces de serrans (serran écriture, serran proprement dit, et petit serran). *Tragus* est emprunté au grec τράγος, qui désignait, d'après Ar., *H. A.*, 8, 30, 2, le mâle de l'espèce μαινίς. Enfin le *melanurus* (μελάνουρος), appelé encore aujourd'hui μελανούριον, μελανοῦρι, est l'oblade.

mormyr? cf. Ar., *H. A.*, 6, 16, 3 ; *chrysophrys* nom grec de la daurade, en latin *aurata* ? cf. Ar., *H. A.*, 2, 12, 13 ; 4, 10, 4 ; 5, 9, 5 ; 8, 13, 2 ; 8, 17, 4 ; 8, 20, 7 ; *perca* ici, perche de mer, à distinguer de la fluviatile ? cf. Ar., *H. A.*, 8, 17, 1 ; *tragus* (autre nom de la vulgaire *maena*, c.-à-d. de la mendole ? cf. Ar., *H. A.*, 8, 29, 2 ; *melanurus* déjà cité par Ennius, *Hedyph. fr. ap.* Apul., *Apol.*, 39 ? cf. Ar., *H. A.*, 8, 4, 1. Il faut que Pline ait dépouillé hâtivement l'*Histoire des animaux*, sa source principale, pour qu'il ait dit de tous ces noms : *ab Ouidio posita animalia, quae apud neminem alium reperiuntur, sed fortassis in Ponto nascentia* (*N. H.*, 32, 152).

Péché véniel ? Petites erreurs de références et ignorance de quelques poissons bien connus en Méditerranée. Mais voici qui est plus grave : tenté d'insérer dans ses livres des poissons tout ce qui peut étonner, Pline extrait des *Halieutica* d'Ovide quelques particularités curieuses : *praeter haec insignia piscium tradit : channen ex se ipsam concipere, glaucum aestate numquam apparere, pompilum, qui semper comitetur nauium cursus, chromin, qui nidificet in aequis* (*N. H.*, 32, 153).

Il faut se reporter au texte d'Ovide : on y lit en effet que *channe* est un poisson hermaphrodite (*Hal.*, 108 ; particularité notée plusieurs fois par Aristote *H. A.*, 4, 11, 4 ; 6, 12, 1 ; *G. A.*, 3, 5) et par Pline lui-même (*N. H.*, 9, 56 ; 9, 166) ; il s'agit probablement du serran, et les naturalistes modernes ont reconnu que tous les individus de cette espèce sont hermaphrodites [1]. Un peu plus loin, Ovide (*Hal.*, 117) dit bien que le *glaucus* (probablement le bleu, sorte de squale) disparaît au moment de la canicule : en quoi il est d'accord avec Aristote (*H. A.*, 8, 17, 4), imité par Pline (*N. H.*, 9, 58). Revenant en arrière, nous trouvons dans les *Halieutica* (101) le vers qui concerne le *pompilus*, c.-à-d. le pilote, qui accompagne les navires [2]. Mais que dit Ovide du *chromis* ?

> *Atque immunda chromis, merito uilissima salpa,*
> *atque auium dulces nidos imitata sub undis* (*Hal.*, 121-122).

1. Cf. Cuvier et Valenciennes, *op. cit.*, t. 2, pp. 220-221 : « Les anciens ont dit du *channe* que tous les individus de l'espèce sont femelles : mais comme on n'est que trop porté à le faire dans ces derniers temps, on n'avait donné aucune attention à une assertion contraire aux analogies. Il paraît cependant qu'ils sont tous hermaphrodites. Cavolini... assure qu'en examinant un très grand nombre, il n'en a trouvé aucun où il n'ait observé cette réunion d'organes des deux sexes. Je puis confirmer l'assertion de Cavolini pour les individus que j'ai examinés aussi en assez grand nombre. » Voir G. Schmid, *Die Fische in Orids Halieticon, Philologus*, Suppl. XI, pp. 294-295 ; Wellmann, dans *Real-Encycl.* de Pauly-Wissowa, 3, 2110 ; O. Keller, *Die Antike Tierwelt*, Leipzig, 1909, t. 2, p. 451.

2. Cf. Opp., *Hal.*, 1, 186 ; Athen., 282e sqq. ; G. Schmid, *op. cit.*, p. 280.

Il est évident que, dans ces deux vers, Ovide énumère trois poissons : 1° *chromis* ; 2° *salpa* ; 3° un poisson constructeur de nids désigné par une périphrase ; et qu'une lecture trop rapide de ces vers a causé l'erreur de Pline : *chromin, qui nidificet in aquis* (*N. H.*, 32, 153).

En effet, si le *chromis* est mal connu, et si les renseignements fournis à son sujet par les anciens sont contradictoires [1], aucun texte, néanmoins, ne lui accorde le don de nidification. Pline lui-même dit ailleurs (*N. H.*, 9, 81) qu'un seul poisson, le *phycis*, est pourvu de ce don : *eadem* (*phycis*) *piscium sola nidificat ex alga atque in nido parit* ; ceci, d'après Aristote (*H. A.*, 8, 29, 3) : μόνη δ' αὕτη (ἡ φυκίς) τῶν θαλαττίων ἰχθύων στιβαδοποιεῖται, ὡς φασι, καὶ τίκτει ἐν τῇ στιβάδι.

Pour certains, ce poisson nidifiant est l'épinoche, dont on connaît une espèce marine ; pour d'autres le gobie commun (*Gobius niger*, L.), qui fait un nid dans les algues et les zostéra [2]. Quoi qu'il en soit, c'est le *phycis* qui est désigné par la périphrase d'Ovide : *atque auium dulces nidos imitata sub undis* (*Hal.*, 122). La bévue de Pline, en 32, 153, est double : mélecture des vers d'Ovide (*Hal.*, 121-122), et contradiction avec *N. H.*, 9, 81.

* * *

Le vol du calmar et du peigne.

Pline a consacré plusieurs chapitres du Livre 9 aux mollusques céphalopodes. Son étude commence par une classification des poissons manquant de sang en trois groupes : 1° mollusques (*mollia*), entre autres le calmar (*lolligo*), la sèche (*saepia*), et la pieuvre (*polypus*) ; 2° crustacés (*contecta crustis tenuibus*) ; 3° testacés (*testis conclusa duris*) ; *N. H.*, 9, 83. Pline suit Aristote (*H. A.*, 4, 1, 1), qui distinguait parmi les ἄναιμα : 1° τὸ τῶν καλουμένων μαλακίων γένος ; 2° τὸ τῶν μαλακοστράκων ; 3° τὰ ὀστρακόδερμα.

Le développement qui suit, dans le texte de Pline, condense en trois phrases celui d'Aristote :

---

1. Cf. Ar., *H. A.*, 4, 8, 18 ; 4, 9, 3 ; 5, 9 ; 8, 19, 5 ; Ael., *N. A.*, 9, 7 ; Plin., *N. H.*, 9, 57 ; 10, 193. En particulier, Epicharme, cité par Athénée (328 a), dit que la chair du *chromis* est au printemps parmi les meilleures ; au contraire, Ovide méprise le chromis : *immunda chromis*, ce qui appelle, par association d'idées gastronomiques, *uilissima salpa*, c.-à-d. la saupe, mauvais manger ; cf. Plin., 9, 68 ; Athen., 321 *e* ; G. Schmid, *op. cit.*, pp. 305-306.

2. Voir G. Schmid, *op. cit.*, pp. 307-309.

Ar., *H. A.*, 4, 1, 4 : τῶν μὲν οὖν μαλακίων καλουμένων τὰ μὲν ἔξω μόρια τάδ' ἐστίν, ἓν μὲν οἱ ὀνομαζόμενοι πόδες, δεύτερον δὲ τούτων ἐχομένη ἡ κεφαλή, τρίτον δὲ τὸ κύτος, ὃ περιέχει ταὐτός, καὶ καλοῦσιν αὐτὸ κεφαλήν τινες, οὐκ ὀρθῶς καλοῦντες · ἔτι δὲ πτερύγια περὶ τὸ κύτος. Συμβαίνει δ' ἐν πᾶσι τοῖς μαλακίοις μεταξὺ τῶν ποδῶν καὶ τῆς γαστρὸς εἶναι τὴν κεφαλήν. Πόδας μὲν οὖν ὑπὸ πάντ' ἔχει, καὶ τούτους διχοτύλους πάντα, πλὴν ἑνὸς γένους πολυπόδων. Ἰδίᾳ δ' ἔχουσιν αἵ τε σηπίαι καὶ αἱ τευθίδες καὶ οἱ τεῦθοι δύο προβοσκίδας μακράς, ἐπ' ἄκρων τραχύτητα ἐχούσας διχότυλον, αἷς προσάγονταί τε καὶ λαμβάνουσιν εἰς τὸ στόμα τὴν τροφήν, καὶ ὅταν χειμῶν ᾖ, βαλλόμεναι πρός τινα πέτραν, ὥσπερ ἀγκύρας, ἀπροσαλεύουσιν. Τοῖς δ' ὥσπερ πτερυγίοις, οἷς ἔχουσι περὶ τὸ κύτος, νέουσιν.

Plin., *N. H.*, 9, 83 :

His (quae mollia appellantur) caput inter pedes et uentrem, pediculi octoni omnibus.

Saepiae et lolligini pedes duo ex his longissimi et asperi, quibus ad ora admouent cibos et in fluctu se uelut ancoris stabiliunt ;

cetera cirri, quibus uenantur.

Le résumé de Pline est moins précis que la notice d'Aristote, mais il est exact ; il garde l'essentiel du modèle : place caractéristique, chez les mollusques céphalopodes, de la tête, entre les tentacules et le ventre ; nombre de ces tentacules (huit) ; présence de deux pieds, beaucoup plus longs et hérissés de suçoirs, chez la sèche et le calmar ; utilisation de ces deux pieds qui leur permettent de se nourrir et de se tenir comme à l'ancre, et des autres qui leur servent à se déplacer. Certains critiques ont suspecté la fin du texte latin : *cetera cirri, quibus uenantur*. La leçon des manuscrits *cetera* doit-elle être écartée au profit de *ceteri* ? Le neutre a été probablement entraîné par l'influence du mot grec τὰ πτερύγια. *Venantur* doit-il être corrigé en *natant*, ou en *meant* ? Pas davantage ; car le mot *uenari* évoquait pour les Latins un mouvement de poursuite [1], par exemple une chasse à courre, s'opposant à l'affût (*insidere, insidiari, adsidere, obsidere, speculari, aucupari*) ; en outre ce verbe *uenari* est employé quelques lignes plus bas par Pline à propos de la chasse qu'un

1. Cf. *Dict. étym.* Ernout-Meillet, s. u. *uenor*. Le verbe est employé par Cicéron (*N. D.*, 2, 158) à propos des chiens courants (*tanta alacritas in uenando*), et par Virgile (*Aen.*, 4, 117) à propos d'une battue.

autre céphalopode, la pieuvre, fait aux petits poissons [1] : *N. H.*, 9, 86. Le résumé de Pline est donc satisfaisant.

Mais vient s'interposer une phrase sur le vol du calmar et du petit peigne : *lolligo etiam uolitat extra aquam se efferens, quod et pectunculi faciunt, sagittae modo* (9, 84). Rien de tel dans le développement d'Aristote; parlant du déplacement de la sèche et du calmar, Pline n'a pas résisté au désir d'insérer ici un peu de merveilleux ; il prête au calmar et au petit peigne, à un mollusque et à un coquillage, la faculté de voler hors de l'eau. Avant lui, Cicéron (*Diu.*, 2, 70, 145) et Varron (*L. L.*, 5, 79) avaient fait allusion au vol de la *lolligo* (en grec τευθίς), capable de s'élancer hors de la mer, ce qui était, par temps calme, un signe de mauvais temps; cf. Théophr., *Sign. Temp.*, 40. Oppien (*Hal.*, 1, 427 sqq.) et Elien (*N. A.*, 9, 52) admirent la hauteur et la longueur de sa volée; cf. Athén., 318*e* : ποταναὶ τευθίδες, et dans le catalogue de Pline (32, 149) : *lolligo uolitans*. Quelle est cette *lolligo* volante? Jamais aucun pêcheur n'a vu un calmar bondir hors de l'eau [2].

Mais les textes d'Oppien et d'Elien citent la τευθίς volante avec l'épervier (ἵέραξ) et l'hirondelle de mer (χελιδών). Ce sont trois poissons volants; en particulier, l'hirondelle de mer, bien connue en Méditerranée, se nomme encore aronde, arondelle, *peï voulan, gallina, ratapenada*, et c'est, pour les naturalistes, un dactyloptère (*Trigla uolitans*), dont Pline (9, 82) disait déjà : *uolat sane perquam similis uolucri hirundo*. La τευθίς volante

---

1. Comme le grec θηρεύω est employé souvent par Aristote en parlant des poissons chasseurs.

2. O. Keller (*op. cit.*, t. 2, pp. 515-516) a pensé qu'il n'y avait là qu'une métaphore peignant la rapidité du calmar filant comme une flèche à la surface de l'eau, ce qu'on appelait voler : Am meisten fiel den Alten auf, dass sich die Kalmare über die Meeresfläche erheben konnten, was man fliegen (*uolitare*, Plin.) nannte. La poche triangulaire du calmar porte des nageoires qui facilitent ce déplacement, et les naturalistes modernes ont appelé *Lolligo sagittatus* une espèce de calmar méditerranéen. Mais l'explication de O. Keller n'est pas satisfaisante; il s'agit dans les textes anciens d'un vol réel, aérien, hors de l'eau et non pas à la surface de l'eau; cf. Cic. (*loc. cit.*) : *exsultantis lolligines*; Plin., 9, 84 : *lolligo etiam uolitat extra aquam se efferens*; 32, 15 : *lolligines euolare ex aqua* (citation de Trébius Niger); Opp., *Hal.*, 1, 427-8 :

> Ἥρα δ' αὖ τέμνουσι καὶ εἰναλιοί περ ἐόντες
> τευθίδες ἱρήκων τε γένος βυθίη τε χελιδόνων.

Et Oppien continue en affirmant que les τευθίς sont les plus aériens de ces animaux; « on dirait des oiseaux et non des poissons ».

Dans son article de la *Classical Weekly* (janv. 1921, p. 97 : *An animal Weather Bureau*), M. Mc Cartney a fait allusion aux passages de Cicéron et de Plutarque : when the cuttle-fish springs out of the water, it means a storm. Il semble n'avoir pas aperçu le problème et avoir confondu le calmar avec la sèche (cuttle-fish).

qui, d'après Oppien et Elien, mérite le premier rang pour la hauteur et la longueur de sa volée, n'est pas le calmar vulgaire, mais un poisson, espèce d'exocet volant[1]. Pline (32, 15) fait allusion, d'après Trébius Niger, à un essaim de ces dactyloptères : *in oceano ad locum Mauretaniae, qui Cottae uocetur, non procul Lixo flumine idem (Trebius Niger) lolligines euolare ex aqua tradit tanta multitudine, ut nauigia demergant.*

En 9, 84, Pline a donc confondu le mollusque et le poisson : le calmar vulgaire, qui est un céphalopode, et la *lolligo uolitans*, qui est un dactyloptère. Confusion que l'on retrouve dans Plut., *Mor.* 915, où la bévue s'étale : pourquoi l'apparition de la τευθίς est-elle un signe de mauvais temps ? Les mollusques (μαλάκια), qui ne sont protégés ni par une carapace, ni par une peau épaisse, ni par des écailles, sont sensibles aux variations de température ; ainsi la τευθίς fuit le froid et le bouleversement des eaux profondes, avant la tempête ! !

Cette confusion se double, chez Pline, d'une autre erreur : il prête aussi aux petits peignes, qui sont des coquillages, la faculté de voler hors de l'eau : *quod et pectunculi faciunt, sagittae modo* (*N. H.*, 9, 84). De plus fort en plus fort ! Pline tenait à cette affirmation ; on la retrouve ailleurs : *saliunt pectines et extra uolitant seque et ipsi carinant*[2] (*N. H.*, 9, 103).

En réalité, le peigne[3] se meut avec une rapidité relativement grande pour un coquillage, en ouvrant et refermant ses valves ; il peut aussi nager en les fermant vivement ; mais il est incapable de voler dans les airs, comme une flèche. Distinguant parmi les coquillages ceux qui se meuvent d'eux-mêmes et ceux qui sont fixes, Aristote (*H. A.*, 4, 4, 4) avait dit : τὰ μὲν κινητικὰ αὐτῶν ἐστιν, οἷον ὁ κτεὶς (ἔνιοι γὰρ καὶ πέτεσθαι λέγουσι τοὺς κτένας, ἐπεὶ καὶ ἐκ τοῦ ὀργάνου, ᾧ θηρεύονται, ἐξάλλονται πολλάκις)... ; et encore (*H. A.*, 4, 9, 4) : οἱ κτένες, ὅταν φέρωνται ἐπερειδόμενοι τῷ ὑγρῷ, ὃ καλοῦσι πέτεσθαι, ῥοιζοῦσι, καὶ αἱ χελιδόνες αἱ θαλάττιαι ὁμοίως· καὶ γὰρ αὗται πέτονται μετέωροι, οὐχ ἁπτόμεναι τῆς θαλάττης· τὰ γὰρ πτερύγια ἔχουσι πλατέα καὶ μακρά... Ainsi Aristote admet qu'on peut métaphoriquement parler du vol des peignes, mais qu'il n'a

1. Cf. A. E. Brehm, *Merveilles de la nature ; Les poissons et les crustacés* ; Édit française, Paris, s. d., pp. 502 sqq.

2. Signalons en passant le sens de *se carinant* : ces mollusques se servent de leur coquille comme d'une barque ; en effet *et ipsi* renvoie aux coquillages appelés *Veneriae* dont il vient d'être question et qui peuvent voguer sur les flots : *nauigant ex iis Veneriae praebentesque concauam sui partem et aurae opponentes per summa aequorum uelificant* (*N. H.*, 9, 103).

3. En particulier le *pecten Jacobaeus*, bien connu dans les parties italienne et grecque de la Méditerranée ; cf. O. Keller, *op. cit.*, p. 561.

rien de comparable au vol réel de l'hirondelle de mer (χελιδών-*hirundo*), dont il a été question plus haut. Et c'est métaphoriquement qu'Aristote emploie, dans un troisième passage (*H. A.*, 9, 25, 7), le verbe πέτομαι à propos du peigne et de son déplacement : τῶν δ' ὀστρακοδέρμων καὶ ἀπόδων ὁ κτεὶς μάλιστα καὶ πλεῖστον κινεῖται, δι' αὑτοῦ πετόμενος. Abusé peut-être par ce dernier texte, qui ne se comprend que rapproché des deux précédents, Pline a fait de ce vol métaphorique un vol réel, comparable à celui d'une flèche.

Sa phrase malheureuse sur le vol des calmars et des peignes est suivie de considérations empruntées à trois passages d'Aristote : sur les couleurs différentes de la sèche mâle et de la femelle ; sur la hardiesse du mâle, qui porte secours à la femelle frappée du trident, alors que la femelle abandonne le mâle ainsi harponné ; sur la propriété qu'ils ont d'éjecter une encre noire pour se dérober :

Ar., *H. A.*, 5, 16, 7 : ἡ δὲ σηπία τοῦτό τ' ἔχει διάφορον καὶ ὅτι ποικιλώτερός ἐστιν ὁ ἄρρην τῆς θηλείας, καθάπερ εἴρηται πρότερον... (cf. 4, 1, 14 : τὰ τε γὰρ πρανῆ τοῦ κύτους πάντα μελάντερα τῶν ὑπτίων τραχύτερα τ' ἔχει ὁ ἄρρην τῆς θηλείας, καὶ διαποίκιλα ῥάβδοις καὶ τὸ ὀρροπύγιον ὀξύτερον).	Plin., 9, 84 :
	saepiarum generi mares uarii et nigriores constantiaeque maioris ;
9, 1, 14 : ὅταν τῷ τριώδοντι πληγῇ ἡ σηπία, ὁ μὲν ἄρρην βοηθεῖ τῇ θηλείᾳ, ἡ δὲ θήλεια φεύγει τοῦ ἄρρενος πληγέντος.	*percussae tridente feminae auxiliantur, at femina icto mare fugit ;*
9, 25, 9 : ἡ δὲ σηπία ... τῷ τε θολῷ πολλάκις χρῆται κρύψεως χάριν, καὶ προδείξασα εἰς τὸ πρόσθεν ἀναστρέφεται εἰς τὸν θόλον.	*ambo autem, ubi sensere se adprehendi, effuso atramento, quod pro sanguine iis est, infuscata aqua abscondunt.*

Ici, même méthode que plus haut : Pline s'inspire de plusieurs passages d'Aristote qu'il rapproche et condense.

* * *

La queue des poulpes et leur accouplement.

Après avoir parlé des calmars et des sèches, Pline arrive aux poulpes (pieuvres) ; *N. H.*, 9, 85-87. Le développement est encore une mosaïque de pièces et de morceaux qui sont autant de résumés d'Aristote.

Ar., *H. A.*, 4, 1, 15 : ἔστι δὲ γένη πλείω πολυπόδων, ἓν μὲν τὸ μάλιστ' ἐπιπολάζον καὶ μέγιστον αὐτῶν (εἰσὶ δὲ πολὺ μείζους οἱ πρόσγειοι τῶν πελαγίων), ἔτι δ' ἄλλοι μικροὶ...

Plin., *N. H.*, 9, 85 : *polyporum multa genera; terreni maiores quam pelagii.*

4, 1, 6 : ὁ μὲν οὖν πολύπους καὶ ὡς ποσὶ καὶ ὡς χερσὶ χρῆται ταῖς πλεκτάναις· τῇ δ' ἐσχάτῃ τῶν πλεκτανῶν, ἥ ἐστιν ὀξυτάτη τε καὶ μόνη παράλευκος αὐτῶν καὶ ἐξ ἄκρου δικρόα ....., ταύτῃ δὲ τῇ πλεκτάνῃ χρῆται ἐν ταῖς ὀχείαις. Πρὸ τοῦ κύτους δ' ὑπὲρ τῶν πλεκτανῶν ἔχουσι κοῖλον αὐλὸν, ᾧ τὴν θάλατταν ἀφιᾶσι δεξάμενοι τῷ κύτει, ὅταν τι τῷ στόματι λαμβάνωσιν. Μεταβάλλει δὲ τοῦτον ὁτὲ μὲν εἰς τὰ δεξιὰ, ὁτὲ δ' εἰς τὰ εὐώνυμα· ἀφιᾶσι δὲ καὶ τὸν θολὸν ταύτῃ.

Omnibus brachiis ut pedibus ac manibus utuntur, cauda uero, quae est bisulca et acuta, in coitu.

Et polypis fistula in dorso, qua tramittunt mare, eamque modo in dexteram partem, modo in sinistram transferunt.

4, 1, 7 : Νεῖ δὲ πλάγιος, ἐπὶ τὴν καλουμένην κεφαλὴν ἐκτείνων τοὺς πόδας· οὕτω δὲ νέοντι συμβαίνει προορᾶν μὲν εἰς τὸ πρόσθεν (ἐπάνω γὰρ εἰσιν οἱ ὀφθαλμοί), τὸ δὲ στόμα ἔχει ὄπισθεν. Τὴν δὲ κεφαλὴν, ἕως ἂν ζῇ, σκληρὰν ἔχει, καθάπερ ἐμπεφυσημένην. Ἅπτεται δὲ καὶ κατέχει ταῖς πλεκτάναις ὑπτίαις, καὶ ὁ μεταξὺ τῶν ποδῶν ὑμὴν διατέταται πᾶς· ἐὰν δ' εἰς τὴν ἄμμον ἐμπέσῃ, οὐκέτι δύναται κατέχειν.

Natant obliqui in caput, quod praedurum est sufflatione uiuentibus.

Cetero per bracchia uelut acetabulis dispersis haustu quodam adhaerescunt; tenent supini, ut auelli non queant. Vada non adprehendunt,

9, 25, 11 : τοὺς μικροὺς καὶ νέους τῶν πολυπόδων ..... ἰσχυροτέρους εἶναι τῶν μειζόνων ... Εἰς δὲ τὸ ξηρὸν ἐξέρχεται μόνον τῶν μαλακίων ὁ πο-

et grandibus minor tenacitas. Soli mollium in siccum exeunt, dum-

λύπους· πορεύεται δ' ἐπὶ τοῦ τραχέος, τὸ δὲ λεῖον φεύγει.

8, 3, 7 : οἱ δὲ πολύποδες μάλιστα τὰ κογχύλια συλλέγοντες, ἐξαιροῦντες τὰ σαρκία τρέφονται τούτοις· διὸ καὶ τοῖς ὀστράκοις οἱ θηρεύοντες γνωρίζουσι τὰς θαλάμας αὐτῶν.

9, 25, 9 : ὁ δὲ πολύπους ἀνόητος μέν ἐστι (καὶ γὰρ πρὸς τὴν χεῖρα βαδίζει τοῦ ἀνθρώπου καθιεμένην), οἰκονομικὸς δ' ἐστίν· πάντα γὰρ συλλέγει μὲν εἰς τὴν θαλάμην, οὗ τυγχάνει δὴ κατοικῶν· ὅταν δὲ καταναλώσῃ τὰ χρησιμώτατα, ἐκβάλλει τὰ ὄστρακα καὶ τὰ κελύφια τῶν καρκίνων καὶ κογχυλίων καὶ τὰς ἀκάνθας τῶν ἰχθυδίων. Καὶ θηρεύει τοὺς ἰχθῦς, τὸ χρῶμα μεταβάλλων καὶ ποιῶν ὅμοιον οἷς ἂν πλησιάζῃ λίθοις· τὸ δ' αὐτὸ τοῦτο ποιεῖ καὶ φοβηθείς.

8, 3, 7 : ὃ δὲ λέγουσί τινες, ὡς αὐτὸς αὑτὸν ἐσθίει, ψεῦδός ἐστιν, ἀλλ' ἀπεδηδεσμένας ἔχουσιν ἔνιοι τὰς πλεκτάνας ὑπὸ τῶν γόγγρων.

taxat asperum; leuitatem odere.

9, 86 : *Vescuntur conchyliorum carne, quorum conchas conplexu crinium frangunt; itaque praeiacentibus testis cubile eorum deprehenditur.*

Et cum alioqui brutum habeatur animal, ut quod ad manum hominis adnatet, in re quodammodo familiari callet: omnia in domum conportat, dein putamina erosa carne egerit adnatantesque pisciculos ad ea uenatur. Colorem mutat ad similitudinem loci, et maxime in metu;

9, 87 : *ipsum bracchia sua rodere falsa opinio est — id enim a congris euenit ei —, sed renasci, sicut colotis et lacertis caudas, haut falsum.*

Ces traductions et résumés de Pline appellent plusieurs remarques.

Au début, il a rendu par *terreni ..... pelagii* l'opposition πρόσγειοι ..... πελαγίων, pour distinguer les poulpes des côtes et ceux de la haute mer; l'expression n'est pas très heureuse; elle est même équivoque, et certains traducteurs de Pline ont entendu qu'il y avait des poulpes de terre! Pline n'a pas dû commettre cette bévue; mais il faut avouer que *terreni*, comme *terrestres*, oppose ordinairement les bêtes terrestres aux animaux aquatiques; on attendrait *litorales ..... pelagii*.

Plus grave est l'inadvertance par laquelle une queue est ensuite attribuée à la pieuvre. Aristote parlait du dernier tentacule, organe mâle de l'accouplement; on ne sait pas exactement comment il comptait les tentacules et quel était pour lui le dernier.

Mais Pline a compris, semble-t-il, qu'en dehors des tentacules (*omnibus brachiis*), la pieuvre possédait un autre appendice (*cauda*), lui servant à l'accouplement.

Sur cet accouplement, Pline est revenu ailleurs (9, 158) : *polypi crine uno feminae naribus adnexo* (*in coitu superueniunt*) ; ce qui a été traduit ainsi : « les poulpes s'accouplent en attachant un de leurs bras aux narines de la femelle. » Horrible détail ! et ignoble perversion d'un être déjà répugnant d'aspect ! La phrase de Pline est encore un résumé trop dense d'un passage d'Aristote (*H. A.*, 5, 5, 1) : φασὶ δέ τινες καὶ τὸν ἄρρενα ἔχειν αἰδοιῶδές τι ἐν μιᾷ τῶν πλεκτανῶν, ἐν ᾗ δυὸ αἱ μέγισται κοτυληδόνες εἰσίν, εἶναι δὲ τὸ τοιοῦτον ὥσπερ νευρῶδες, μέχρι εἰς μέσην τὴν πλεκτάνην προσπεφυκὸς ἅπαν, ᾗ ἐσπιφράναι εἰς τὸν μυκτῆρα τῆς θηλείας. Pour désigner l'orifice génital de la femelle où s'introduit l'espèce de verge que le mâle porte à l'un de ses tentacules, Aristote se servait du mot μυκτήρ, qui signifie ordinairement cavité nasale (naseaux du cheval, narines du lièvre, trompe de l'éléphant) ; d'où l'erreur de Pline, qui a traduit εἰς τὸν μυκτῆρα τῆς θηλείας par *feminae naribus* [1].

Ensuite, pour comprendre : *fistula in dorso, qua tramittunt mare*, le texte d'Aristote, plus développé, n'est pas superflu, car l'expression *tramittere mare* est assez équivoque : il nous apprend que les poulpes portent au devant du tronc et au-dessus des tentacules un canal, qui leur sert à rejeter l'eau de mer qu'ils ont pu ingurgiter en prenant leur nourriture.

En ce qui concerne la nage de la pieuvre, Pline a traduit Aristote, comme si celui-ci avait écrit : νεῖ δὲ πλάγιος ἐπὶ τὴν καλουμένην κεφαλήν ; alors que le texte grec dit : le poulpe nage de côté, *en étendant ses tentacules* dans le sens de ce qu'on appelle sa tête (ἐπὶ τὴν καλουμένην κεφαλὴν ἐκτείνων τοὺς πόδας) ; c'est-à-dire que les tentacules qui, au repos, rayonnent autour du corps, se tendent pour nager, dans le sens de la tête. Il est impossible de se représenter le mouvement que Pline prête aux poulpes nageant : *natant obliqui in caput*.

Cette tête, d'après Aristote, est dure, comme si elle était gonflée ; la comparaison disparaît dans la traduction de Pline, et cette enflure y devient une réalité : *praedurum est sufflatione uiuentibus* [2].

---

1. On lit ailleurs (*N. H.*, 9, 158) à propos de l'accouplement des calmars et des sèches : *ore et pariunt*, ce qui veut traduire : ἐκτίκτει δὲ κατὰ τὸν φυσητῆρα καλούμενον, καθ' ὃν ἔνιοι καὶ ὀχεύεσθαι φασιν αὐτάς (Ar., *H. A.*, 5, 5, 2).

Pline se préoccupe assez peu de comprendre et de rendre les précisions d'Aristote, puisque *os* correspond à φυσητήρ, qui désigne un évent, l'orifice génital de la femelle.

2. Aussi Hardouin proposait de corriger le texte des manuscrits en *ut sufflatione*.

Autre déformation du texte d'Aristote et des réalités dans la traduction de Pline : le grec dit que la pieuvre s'attache au moyen de ses tentacules levés en haut[1] ; la traduction *tenent supini* est au moins obscure, parce qu'elle omet la position des tentacules.

Une dernière critique : *uada non adprehendunt* est équivoque, à cause des acceptions diverses de *uada*. Seul le rapprochement du texte grec montre avec certitude que ces *uada* (cf. τὴν ἄμμον) sont les fonds de sable où la pieuvre ne peut s'agripper.

Voilà, pour une seule notice assez d'erreurs, d'inexactitudes et d'obscurités portées au compte de Pline. Mais ne lui faisons pas dire, comme certains traducteurs : « Retourné, le poulpe n'a plus de force ; quand il est renversé sur le dos, ses bras s'étendent. » Comme si le seul fait d'être renversé sens dessus dessous pouvait le paralyser ! La phrase est la suivante : *Si inuertatur (polypus), elanguescit uis ; exporrigunt enim se resupinati* (*N. H.*, 9, 91). *Inuertere* désigne une opération bien connue des pêcheurs ; pour venir à bout d'une pieuvre, il ne suffit pas de la harponner, de la déchirer ni même de lui arracher quelques tentacules ; frappée, estropiée, elle continue à vivre[2] ; il faut retourner sa poche et ainsi mettre à nu ses entrailles, lui « tourner la bonnette », comme on dit en Basse-Normandie ; on voit alors l'animal lâcher prise, se détendre et agoniser sens dessus dessous. Tel est le sens du texte de Pline, suivant ici Trébius Niger.

Enfin, le développement sur les pieuvres gigantesques, emprunté à Trébius Niger[3], est précédé d'un petit paragraphe, où l'imitation d'Aristote est exacte :

---

1. Κατέχει ταῖς πλεκτάναις ὑπτίαις ; l'épithète est excellente ; la première réaction d'une pieuvre attaquée ou saisie est de porter en haut ses tentacules et de coller au bras de l'homme ou à l'outil les suçoirs dont leur face inférieure est garnie (cf. Plin., *N. H.*, 9, 91) : *luctatur enim complexu et sorbet acetabulis ac numeroso suctu trahit*).

2. Cf. Plaut., *Rud.*, 1010 : le pêcheur Gripus menace Trachalio de l'assommer en le collant par terre comme une pieuvre.

3. Ce développement (*N. H.*, 9, 89-93) ne manque pas de puissance évocatrice. Friand de *mirabilia*, Pline n'a pas omis de l'introduire ici ; a-t-il embelli son modèle et forcé la note ? Nous ne possédons pas l'original. Certaines précisions sont exactes : patience et roueries de la pieuvre, épiant le moment où vont s'ouvrir les coquillages qu'elle a transportés près de son antre ; luttes de l'homme et de la bête ; utilisation des tentacules et action des suçoirs. A côté de cela, quelques galéjades : gymnastique du monstre escaladant un arbre pour franchir une palissade le séparant du vivier où il se ravitaillait ! grosseur de la poche, semblable à un baril de 15 amphores ! dimensions des tentacules, longs de 30 pieds et si volumineux qu'on aurait eu peine à les embrasser avec les deux bras ! poids total de la bête : 700 livres ! La pieuvre de V. Hugo, dans les *Travailleurs de la Mer*, n'est que menu fretin.

Ar., *H. A.*, 5, 10, 1 : ὁ δὲ πολύπους ὀχεύεται τοῦ χειμῶνος, τίκτει δὲ τοῦ ἔαρος, ὅτε καὶ φωλεύει περὶ δύο μῆνας.

Plin., 9, 89 : *polypi binis mensibus conduntur.*

9, 25, 10 : τὸ μὲν οὖν πλεῖστον γένος τῶν πολυπόδων οὐ διατίζει· καὶ γὰρ φύσει συντηκτικὸν ἐστιν· ..... αἱ δὲ θήλειαι μετὰ τὸν τόκον τοῦτο πάσχουσι μᾶλλον, καὶ γίγνονται μωραί...

Vltra himatum non uiuunt; pereunt autem tabe semper, feminae celerius et fere a partu.

*
* *

Un poisson sans branchies.

On sait que l'appareil des branchies est, avec celui des nageoires, la particularité des poissons, parmi les bêtes aquatiques. C'est par la description des branchies qu'Aristote commençait l'étude des poissons (*H. A.*, 2, 9, 2), et Cuvier n'a pas procédé autrement. En effet, suivant les espèces, les branchies sont plus ou moins nombreuses, plus ou moins articulées, plus ou moins visibles, recouvertes ou non d'un opercule ; mais un poisson sans branchies est un monstre.

Tel est pourtant, selon Pline (*N. H.*, 9, 70), le poisson nommé *exocoetus : miratur et Arcadia suum exocoetum, appellatum ab eo quod in siccum somni causa exeat; circa Clitorium uocalis hic traditur et sine branchiis, idem aliquis Adonis dictus.*

Le début de cette notice explique le nom, emprunté au grec ἐξώκοιτος (ἔξω — κοίτη = qui sort pour dormir). Dans la nomenclature moderne, l'exocet est un poisson volant. Mais la définition de Pline est corroborée par celle d'Elien (*N. A.*, 8, 36), d'Oppien (*Hal.*, 1, 155 sqq.) et d'Athénée (332 *cd*) : il s'agit d'un poisson qui sort de l'eau en s'aidant de la vague, pour se reposer parmi les roches et y dormir profondément ; s'il est menacé par les oiseaux ou s'il veut reprendre la mer, il se roule de nouveau vers l'onde ; les verbes grecs qui dépeignent ces déplacements (συνεξορούω, προκυλίνδομαι, προσκυλινδῶ) montrent qu'il n'y a pas vol. Pline ajoute que l'*exocoetus* est aussi nommé *adonis* ; cf. Athen., 332 *c* ; ὁ ἐξώκοιτος ἰχθὺς ὃν ἔνιοι καλοῦσιν Ἄδωνιν ; ce nom a été glosé par Elien (*loc. cit.*) : de même que le bel Adonis fut aimé de deux déesses, une d'en haut, une d'en bas, l'exocet a deux amies, la mer et la terre.

D'après les auteurs grecs cités plus haut, c'est un poisson

roussâtre ou jaunâtre, du genre muge ; Cuvier pensait que l'exocet des anciens était quelque gobie ou blennie ; plusieurs espèces de ces petits poissons « vivent en petites troupes parmi les roches des rivages, nageant, sautant, et pouvant se passer d'eau pendant quelque temps »[1]. De même, après avoir signalé la coloration variable, roussâtre, verdâtre ou jaunâtre, des blennies, A. E. Brehm dit du pholis (*Blennius pholis*, L.) : « De même que les autres blennies, le pholis est très mauvais nageur ; aussi se tient-il habituellement au fond de l'eau, dans quelque crevasse de rocher ; lorsque la mer se retire, il reste souvent dans les petites flaques d'eau ; très souvent on le voit se traîner sur la grève à l'aide de ses nageoires pectorales, et gagner ainsi quelque crevasse, dans laquelle il attend le retour de la marée. Montagu a observé que ce blennie peut rester des heures entières hors de l'eau sur le sable humide ; Couch affirme avoir pu conserver de ces animaux pendant plus de trente heures dans un endroit tout à fait sec[2]. »

Mais Pline ajoute : *circa Clitorium uocalis hic traditur et sine branchiis*. L'exocet des anciens a des branchies ; Athénée (332 *c*) dit même qu'il a depuis les branchies jusqu'à la queue une raie blanche continue. Un peu plus loin, le même Athénée (332 *f*) cite un passage de Cléarque : ...ἐπεί τινες τῶν ἰχθύων οὐκ ἔχοντες βρόγχον φθέγγονται · τοιοῦτοι δ' εἰσὶν οἱ περὶ Κλείτορα τῆς Ἀρκαδίας ἐν τῷ Λάδωνι καλουμένῳ ποταμῷ. Parce qu'il a, sans doute, confondu βρόγχον (gorge) avec βράγχιον (branchie), Pline a fait de l'exocet un poisson *sine branchiis*.

*
* *

Mus et musculus marinus.

Le grec a donné le nom de μῦς (rat, souris) à deux bêtes marines, très différentes : 1° à un coquillage qui paraît être la moule commune ; cf. Athen., 87 *a* ; 2° à un poisson qu'Aristote rangeait parmi les cétacés : ὁ μῦς τὸ κῆτος, *H. A.*, 3, 9, 13, et Oppien (*Hal.*, 1, 174 sqq.) parmi les poissons de roche et de sable.

De bonne heure, le premier emploi est attesté en latin ; imitant le passage d'Archestratos cité par Athénée (92 *d*), Ennius,

1. G. Cuvier, *Les poissons*, p. 170 ; cf. *Ibid.*, p. 235, n. 2.
2. A. E. Brehm, *op. cit.*, p. 318.

dans ses *Hedyphagetica* (cf. Apul., *Apol.*, 39), latinisait le nom, pour louer les moules d'Aenos, et le déclinant comme *mus*, *muris*, disait au pluriel *mures*. Pline lui laisse une physionomie plus grecque : *mys*, dans son catalogue des animaux marins (32, 149) ; mais il s'agit bien du même coquillage : après avoir énuméré, à la lettre *m*, les poissons, il passe aux mollusques : *mys*, *mitulus*, *myiscus*, *murix* : le premier terme embrasse les diverses espèces de moules : le second désigne la plus grosse, et le troisième une espèce plus petite que la précédente, couverte d'aspérités, moins épaisse de coquilles, mais plus savoureuse ; cf. Plin., 32, 98.

Les difficultés surgissent lorsqu'il s'agit d'identifier le poisson nommé μῦς. Aristote n'en parle qu'en un seul passage : *H. A.*, 3, 9, 13 ; le rat de mer, le cétacé, dit-il, n'a pas de dents dans la bouche, mais des soies semblables à celles des porcs ; cette caractéristique faisait croire à Cuvier que ce monstre (τὸ κῆτος) pouvait être le rorqual, les soies de la bouche étant les petits fanons de ce baleinoptère[1]. De leur côté, Oppien (*loc. cit.*) et Elien (*N. A.*, 9, 41) disent que les rats de mer ont une grande audace ; protégés par une peau très dure et armés de dents serrées, ils ne craignent pas de s'attaquer aux poissons et aux hommes, bien qu'ils ne soient pas d'une grande taille (οὔτι τόσοι περ ἐόντες, Opp., *Hal.*, 1, 176). Cette opposition restrictive doit écarter la détermination de Cuvier, puisque le rorqual est le plus grand des baleinoptères, et que le rorqual commun (*Balaenoptera musculus*) dépasse même trente mètres de long. Certains ont pensé au tétrodon (*flasco psaro* des Grecs, *fahak* ou *fakalka* des Égyptiens, *Tetraodon lineatus*, L.), qui a la peau garnie de petites épines peu saillantes, et qui lutte rageusement contre ses adversaires ; il remonte de la Méditerranée dans le Nil, qui le rejette souvent sur les terres au moment des inondations ; d'ailleurs il peut vivre à sec assez longtemps ; particularité qui serait notée par Pline (9, 71) : *exeunt in terram et qui mariti mures uocantur et polypi et murenae.*

Mais en 9, 166, Pline est plus explicite : *mus marinus in terra scrobe effosso parit oua et rursus obruit terra, tricensimo die refossa aperit fetumque in aquam ducit.* D'où Pline a-t-il tiré ces précisions sur la ponte du rat marin ? D'un passage consacré par Aristote à la ponte des tortues : ἡ δ' ἐμύς ἐξισοῦσα ἐκ τοῦ ὕδατος τίκτει, ὀρύξασα βόθυνον πιθώδη, καὶ ἐντεκοῦσα καταλείπει· ἐάσασα δ' ἡμέρας ἐλάττους ἢ τριάκοντα, ἀνορύττει καὶ ἐκλέπει ταχύ, καὶ ἀπάγει τοὺς

1. G. Cuvier, édit. de Pline (collect. Lemaire), t. 4, p. 204, n. 7.

νεοττοὺς εὐθὺς εἰς τὸ ὕδωρ (*H. A.*, 5, 27, 1). L'imitation est évidente; malheureusement, Pline attribue au *mus marinus* ce qu'Aristote avait dit de la tortue d'eau douce (ἐμύς ou ἐμύς; cf. Ar., *H. A.*, 8, 19, 2; *emys lutaria*, L.). La notice d'Aristote est très claire; il parle successivement de la tortue terrestre (ἡ χελώνη); de la tortue d'eau douce qui sort de l'eau pour pondre et fait un trou en forme de baril pour y déposer ses œufs, puis les déterre au bout de moins de trente jours pour faire éclore les petits et les conduire à l'eau immédiatement; enfin des tortues de mer (αἱ θαλάττιαι χελῶναι), qui viennent aussi à terre pour pondre. Ἡ δ' ἐμὺς a été lu par Pline ou écrit sur le texte qu'il consultait : ἡ δὲ μῦς, ou ὁ δὲ μῦς[1]. D'où la bévue de 9, 166; on ne peut supposer une corruption de ce texte, qui aurait déformé *emys marina* (ou *marinus*) en *mus marinus*, d'autant plus que le nom de la tortue marine était en latin *testudo marina* (cf. θαλάττια χελώνη)[2].

De même qu'il y a, dans le vocabulaire des bêtes marines, deux emplois de *mus*, il y a, en latin, deux diminutifs :

1° *mŭsculus*, moule, déjà chez Plaute (*Rud.*, 298), dans une énumération de coquillages; cf. Cels., 2, 59; 3, 6;

2° *mūsculus*, petit poisson vivant avec la baleine, d'après quelques anciens, dans une familiarité touchante. Pline (9, 186; 11, 165) et Végèce (*Mil.*, 4, 16) sont d'accord avec Plutarque (*Sol. anim.*, 31), Oppien (*Hal.*, 5, 71 sqq.) et Elien (*N. A.*, 2, 13); ce petit poisson, assez semblable pour la forme et la grandeur à un gobie, blanc et allongé, sert de guide à la baleine, et nage devant elle pour l'avertir des obstacles, des bas-fonds, des ennemis; d'où son nom grec : ἡγεμών (d'après Plut., *loc. cit.*); sans lui, le monstre des mers est perdu, il s'égare, il s'échoue; en retour, ce guide trouve abri dans la gueule de la baleine et s'y endort. Les naturalistes ignorent l'identité de ce poisson, dont l'existence n'a jamais été démontrée; cette légende s'est facilement accréditée chez des Méditerranéens, pour qui la baleine était un monstre exceptionnel, et les imaginations ont pu métamorphoser en poisson d'espèce particulière quelque baleineau accompagnant sa mère. Elien, qui donne sur la forme et la couleur de ce poisson-guide quelques précisions, se retranche prudemment derrière les connaisseurs (ὡς οἱ τούτων λέγουσι σοφοί).

---

1. Les textes donnent ἡ δ' ἐμύς (*Ar.*, *H. A.*, 5, 27, 1) et ὁ ἐμύς (8, 19, 2).

2. Cf. Plin., 32, 32 : *sunt testudinum genera terrestres, marinae, lutariae et quae in dulci aqua uiuunt; has quidam a Graecis emydas appellant.*

Quant à la glose *mus marinus*; espèce de crustacé, donnée par d'excellents dictionnaires, et renvoyant à Plin., 9, 71, je ne vois pas ce qui pourrait l'autoriser.

Quoi qu'il en soit, cette familiarité de la baleine et de son guide était devenue comme un thème littéraire : et Claudien y fait allusion, en manière de comparaison :

> *Sic ruit in rupes amisso pisce sodali*
> *bellua, sulcandas qui praeuius edocet undas*
> *immensumque pecus paruae moderamine caudae*
> *temperat, et tanto coniungit foedera monstro.*
>
> (*In Eutrop.*, 2, 425 sqq.).

Pline, épris de merveilleux et de curiosités rares, a fait allusion deux fois à la solidarité du *musculus* et de la *ballaena*. D'abord, en 9, 186 : *ballaena et musculus, quando praegraui superciliorum pondere obrutis eius oculis infestantia magnitudinem uada praenatans demonstrat oculorumque uice fungitur.* Rien à redire. Mais, en 11, 165, on lit : *musculus marinus, qui ballaenam antecedit, nullos (dentes) habet, sed pro iis saetis intus os hirtum et linguam etiam ac palatum.* Ainsi Pline prête au *musculus* ce qu'Aristote (*H. A.*, 3, 9, 13) attribue au *mus marinus* : des soies, semblables à celles des porcs, dans la bouche, en guise de dents. Contamination et confusion qui fait que Pline range ce petit poisson, le *musculus*, parmi les *beluae*, dans sa liste de 32, 144.

* * *

Je souhaite que ces exemples d'erreurs commises par Pline n'intéressent pas seulement quelques spécialistes d'ichtyologie et de pêche.

Elles viennent de ce que le compilateur, infatigable mais rapide, a presque toujours condensé les données d'Aristote : de ce qu'il les a souvent sans adresse contaminées et raboutées : de ce qu'il s'est parfois perdu dans ses « fiches », et même de ce qu'il n'a pas compris le texte grec ; les rapprochements esquissés dans cet article éclairent la méthode livresque et hâtive de Pline ; ils montrent que ses livres des poissons doivent être utilisés avec prudence.

Le désir de collectionner des *mirabilia* ne le pressait pas moins que le goût de la documentation précise : aux exemples déjà cités ajoutons celui du poisson-rasoir (*nouacula*), qui donne une odeur de fer à tout ce qu'il touche : *nouacula pisce qui attacti sunt, ferrum olent*, 32, 14. Rondelet[1] n'hésitait pas à recon-

1. G. Rondelet, *Histoire des poissons*, Lyon, 1558, p. 130 : « il est poisson marin

naître ce poisson dans le rason, qui « a le dos fait en forme de rasoir », mais il ne disait rien de la particularité que lui prête Pline, suivant Licinius Macer. Le rason ou rasoir (*Coryphaena nouacula*, L.) ressemble par la forme aux labres, et son front descend brusquement vers la bouche par une ligne tranchante ; mais on ne connaît aucun rason ni aucun poisson donnant une odeur de fer à ce qu'il touche [1] ; et Pline est seul à signaler cette merveille.

Étonnante encore est la pêche de l'*attilus* dans le Pô (9, 44) : ce poisson pouvait peser jusqu'à mille livres ; pris à un hameçon fixé au bout d'une chaîne, il était halé hors de l'eau par un attelage de bœufs ! Le poids n'est pas exagéré, s'il s'agit du grand esturgeon (*Acipenser huso*, L.), qui atteint parfois plus de douze cents livres, et qui remonte dans le Pô [2] ; mais le mode de pêche laisse le lecteur sceptique, d'autant plus qu'Élien (*N. A.*, 14, 25) dit la même chose pour la capture du silure dans le Danube. Nous avons vu que les galéjades ne manquent pas dans les livres de Pline ; aussi bien le trente-deuxième s'ouvre par une déclamation hyperbolique sur la force du *remora* (ou *echeneis*), capable d'arrêter les navires ; Aristote s'était gardé d'introduire cette fable dans son *Histoire des animaux* ; si elle a été exploitée comme thème oratoire et poétique, rien n'égale en cette matière l'amplification de Pline (32, 2 sqq.) [3].

---

couvert d'écailles grandes et rouges, grand d'un empan, large de trois doigts, épais d'un ; il ressemble au pagre. »

1. Cf. Cuvier et Valenciennes, *op. cit.*, t. 14, pp. 33 sqq.

2. Cf. G. Cuvier, *Les poissons*, p. 351 : « Il atteint souvent douze et quinze pieds de longueur, et plus de douze cents livres de poids. On en a vu un qui pesait près de trois milliers... Il remonte dans le Pô. » Quant au nom *attilus*, il est obscur ; cf. *Dict. étym.* Ernout Meillet ; on l'a rapproché du grec ἔτελις (Ar., *H. A.*, 6, 13, 1), mais on ne sait quel était, pour Aristote, ce poisson), de τίλων (cf. F. A. Wood, *Greek fish-names*, dans *American Journal of Philology*, 1927, p. 306 ; 1928, p. 175), et du ven. *adano*.

3. Cf. Plin., 9, 79 : *hoc carinis adhaerente naues tardius ire creduntur, inde nomine inposito ; quam ob causam amatoriis quoque ueneficiis infamis est et iudiciorum ac litium mora.* Aristote (*H. A.*, 2, 14, 3), imité par Pline, s'était contenté de dire que l'échénéis était utilisé parfois pour des conjurations de sort, dans les procès, ou pour des philtres. Le nom latin *remora* traduit le grec ἐχενηΐς (de ἔχω, tenir, retenir) ; cf. Isid., *Orig.*, 12, 6, 34 : *echeneis paruus pisciculus, hunc Latini remoram appellauerunt eo quod cogat stare nauigia.*

Sur ce pouvoir d'immobiliser les navires, voir Ov., *Hal.*, 99 (*parua echeneis, at est, mirum, mora puppibus ingens*) ; Lucan., 6, 671-675 (*puppim retinens euro tendente rudentis | in mediis echeneis aquis*) ; Opp., *Hal.*, 1, 212 sqq. ; Ael., *N. A.*, 2, 17. En réalité, l'échénéis, dont l'espèce méditerranéenne est connue sous le nom de rémora (*Echeneis remora*, L.), est remarquable par un disque aplati qu'il porte sur la tête et qui se compose de lames cartilagineuses ; soit en faisant le vide entre ces lames, soit en accrochant les épines qui garnissent leur bord postérieur, ces poissons se fixent aux rochers, vaisseaux, ou autres animaux,

Prudence encore à qui veut étudier le vocabulaire des poissons en latin, puisque les notices les plus abondantes et les listes de noms les plus complètes se trouvent dans les Livres 9 et 32 de Pline. Signalant quelques bévues de Pline et en recherchant les causes, nous avons constaté que le compilateur latin s'était parfois perdu parmi les textes qu'il imitait, résumait et contaminait, parmi les noms, grecs ou latins, qu'il voulait cataloguer. Comment les modernes pourraient-ils, à plus forte raison, ne pas rester perplexes et ignorants, au milieu des 266 noms de bêtes marines [1] (poissons, cétacés, crustacés, mollusques et zoophytes), que l'on recueille dans les textes littéraires et savants de la latinité classique? Tout ce vocabulaire mériterait d'être contrôlé, précisé; il faudrait reviser nos lexiques, et même les meilleurs, en confrontant diverses informations : 1° étymologie et survivances dans les langues méditerranéennes ; 2° détails de mœurs, de structure, de couleur et d'habitat consignés dans les textes anciens; 3° commentaires de l'ichtyologie moderne rapprochés des notices antiques; 4° expériences personnelles. Travail ingrat et malaisé, puisqu'il faut résister, le cas échéant, au naturaliste, au pseudo-spécialiste, à Pline.

Prudence, enfin et d'abord, à qui veut établir le texte de ces Livres 9 et 32. Les bévues ne manquent pas. Sont-elles toutes de Pline? Faut-il les expurger en corrigeant le texte? Inversement, ne mettons pas au compte de Pline des erreurs qui sont fautes de traduction? De ces deux sortes d'erreurs j'ai donné quelques exemples dans cet article. Je ne me flatte pas d'avoir intéressé mes lecteurs; mais j'aurais voulu montrer l'intérêt de ces petits problèmes... d'ichtyologie, de composition, de sémantique et d'édition.

E. DE SAINT-DENIS.

---

ce qui a donné lieu à la fable amplifiée par Pline (32, 2 sqq.). Cf. G. Cuvier, *Les poissons*, pp. 311-312; A. E. Brehm, *op. cit.*, pp. 288 sqq.; G. Schmid, *op. cit.*, pp. 285-286; O. Keller, *op. cit.*, pp. 378-379.

1. Pline (32, 142) donne le chiffre de 144 ou de 174 (texte peu sûr); cf. 9, 43; Isid., *Orig.*, 12, 6, 63. J'ai compté 266 noms, après avoir dressé une liste aussi complète que possible, d'après les textes de la latinité classique.

IPHIGÉNIE A AULIS, 1522-1523.

Les éditeurs d'*Iphigénie à Aulis* signalent tous une difficulté au vers 1522 (édition Weil), où le chœur chante :

Ἀλλὰ τὰν Διὸς κόραν
1522 κλῄσωμεν Ἄρτεμιν, θεῶν ἄνασσαν,
ὡς ἐπ' εὐτυχεῖ πότμῳ.

et proposent des corrections et interprétations variées[1].

Une correction nouvelle me semble possible : θηρῶν ἄνασσαν. On sait l'importance qu'a eue l'aspect d'Artémis Πότνια θηρῶν[2]. Le type figuré, d'origine orientale, qui est fréquent surtout aux VIIe et VIe siècles, la représente le plus souvent ailée, tenant dans chacune de ses mains un animal, généralement petit, fauve ou oiseau d'eau. Les textes, d'Homère à Callimaque, évoquent des variantes diverses de cette souveraineté. Si les termes désignant la chasseresse sont les plus nombreux[3], Artémis n'est pas seulement la « tueuse des bêtes sauvages » ; elle les aime et les protège[4], s'irrite quand on tue celles qui lui sont consacrées[5], enfin les domestique[6]. A côté de l'expression employée par Homère[7], πότνια θηρῶν, se place l'invocation d'Anacréon[8] : ἀγρίων | δέσποιν' Ἄρτεμι θηρῶν. Aussi je pense qu'il faut voir au vers 1522 un nouveau témoignage de cette qualification, où θηρῶν, tardivement mal compris[9] aurait été remplacé par θεῶν, *lectio facilior*.

Mais la métrique permet-elle cette correction ? Le vers, coupé comme plus haut, est un trimètre iambique catalectique, où un

---

1. Hennig : θεάν ; Hartung : οὐρανίαν ; Bothe : θεῖαν ou suppression de θεῶν ; Weil : θεῶν μάκαιραν. Les éditions scolaires interprètent θεῶν au féminin.
2. Cf. Radet, *Cybébé* ; Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, passim et essentiellement p. 499-516.
3. Par exemple : θηροκτόνε au v. 1570 d'*Iphig. A.*
4. *Odyssée* VI, 104 ; Eschyle, *Agam.*, 140-143.
5. Sophocle, *Electre*, 566 sqq.
6. Callimaque, *Artémis*, 112.
7. *Iliade* XXI-470.
8. Bergk, *Poetae lyrici graeci*[4], III, p. 253, Anacréon Fr. 1.
9. Rappelons la surprise de Pausanias, V, 19, 5, devant l'Artémis Πότνια θηρῶν du coffre de Kypsélos à Olympie. Cf. également le commentaire d'Eustathe à *Il.* XXI, 470.

spondée au quatrième pied ne serait pas acceptable ; il faudrait alors envisager une correction plus violente : ἄνασσαν θηρῶν. Cette difficulté disparaît, si l'on adopte la répartition [1] admise par Murray et Schrœder :

1522 κλήσωμεν Ἄρτεμιν,
θηρῶν ἄνασσαν, ὡς ἐπ' εὐτυχεῖ πότμῳ,

qui donne, au lieu d'un trimètre iambique catalectique, rare chez les tragiques sauf en fin de strophe, un trimètre iambique parfaitement normal.

Je crois donc que rien ne s'oppose à ce que l'on voie dans ce vers d'*Iphigénie à Aulis* (vers 1523 et non 1522) un écho un peu tardif du culte rendu à Artémis Πότνια θηρῶν.

Suzanne Ras.

1. Je remercie M. Georges Daux d'avoir bien voulu me suggérer cette cômométrie que j'ai trouvé confirmée par l'édition de Murray et par Schrœder (*Euripidis Cantica*).

NOTES ET DISCUSSIONS

Einar Löfstedt, *Syntactica, Studien u. Beiträge zur historischen Syntax des Lateins*, I^r T. *Ueber einige Grundfragen d. latein. Nominalsyntax* (Skrifter utgivna av. Kungl. humanistiska Vetenskapssamfundet i Lund, X, 1), zweite erweiterte Aufl. ; xxv-407 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1942.

On sait avec quel intérêt les linguistes et les philologues ont accueilli la première édition des *Syntactica* de M. E. Löfstedt [1]. La seconde ne sera pas moins bien reçue. La doctrine n'a pas varié ; l'auteur reste plus philologue que linguiste, et il se refuse à expliquer par la glottogonie les problèmes de syntaxe latine dont il traite ; la critique qu'il fait des comparatistes qui veulent ramener le datif à un « cas local » et plus précisément au locatif, est tout à fait significative, et marque bien sa position — qui est la bonne, selon moi. Mais au cours de ces quinze dernières années, l'information de M. Löfstedt s'est encore enrichie, le nombre des exemples invoqués à l'appui de ses thèses s'est considérablement accru : l'index des passages cités a maintenant 10 pages au lieu de 3 ; l'index des matières (*Sachindex*) en a 3 au lieu de 2 ; l'index des mots, 4 au lieu de 2. Dans le texte même ont été insérés deux chapitres nouveaux, l'un sur l'emploi du nominatif (p. 75-90), l'autre sur les origines de l'article roman (p. 358-382) ; le chapitre sur le développement du datif (p. 145-173 de la 1re édition) a été divisé en cinq chapitres secondaires : Généralités, p. 175 ; Datif et *ad* avec l'accusatif, p. 187 ; Datif et nominatif prédicat, p. 194 ; Datif remplaçant l'accusatif complément, p. 200 ; Datif et génitif, p. 209-224) ; l'ensemble comprend 50 pages au lieu de 28. Au total le livre en a 407, la première édition en avait 289. Quand on sait tout ce qu'il y de substance dans une page de M. Löfstedt, ces chiffres ont leur éloquence ; et l'on regrette qu'il ne songe pas à préparer une deuxième édition de la seconde partie [2] ; elle aurait été aussi bienvenue que celle-ci.

1. Voir entre autres le c. r. de J. B. Hofmann dans les *Indogerm. Forschungen*, 48, p. 318. J'ai moi-même rendu compte du livre dans la *R. de Philol.*, 1929, p. 226.

2. « Der zweite Teil vorliegender Arbeit est in einer hinlänglich grossen Auflage

Je ne reviendrai pas sur les points dont j'ai traité dans mon précédent compte rendu[1] : mes objections n'ont pas convaincu M. Löfstedt, tant pis pour moi. Je me contenterai de signaler quelques-unes des remarques et réflexions que m'a suggérées une lecture attentive.

Dans le chapitre de l'accord (*Kongruenz*), où l'auteur examine les cas de non-concordance entre le verbe et le sujet, le nom et l'attribut, etc., les faits présentés n'ont pas tous le même caractère, ni la même origine.

Ils se présentent aussi à des dates très différentes, et l'extension en est très variable. Une construction comme celle de Caton : *in commissura abibit p. III, rel. erit p. LI* se justifie à la fois par la postposition du sujet, et par le fait que dans *p. III*, *p. LI*, c'est moins le nombre que la longueur totale qui est envisagée : en français, nous dirons « il se perdra trois pieds, il en restera quarante et un », et non « trois pieds se perdront, quarante et un resteront ». On envisage un ensemble, et non les parties composantes de cet ensemble. On sait combien le français use fréquemment de ce tour « impersonnel » : il y a, il faut, il se passe, etc. De même il est tout naturel que le distributif ou l'indéfini au singulier accompagne un verbe au pluriel : *quisque*, *quisquis*, et même *quis* évoquant l'idée de pluralité ; et que suivant le cas ce soit l'ensemble qu'on envisage ou l'individu que l'on détache : *eorum quisque... iuranto... se*, *quodquomque... censeat, recte esse facturum neque aduersus h(anc) l(egem)... facturum scientem dolo molo*, Lex Salpensana. « Tous doivent jurer (*iuranto*), et chacun doit s'engager par un serment personnel. » Du reste, il serait inexact de considérer *quisque* comme le « sujet » de *iuranto* ; c'est une apposition qui détermine ce sujet qui est implicitement contenu dans *iuranto* ; et il n'y a pas de dépendance ni d'accord entre l'un et l'autre. On peut également détacher d'un pluriel une unité qui est plus particulièrement visée : *aperite aliquis* « Ouvrez, quelqu'un », et inversement, *uobis cum uno semel ubi aetatem agere decretumst uiro | quoius mos maxumest consimilis uostrum*, [*h*]*i se ad uos adplicant*, Tér. Haut., 392-3 « Vous autres, une fois que vous vous êtes décidées à passer votre vie avec un seul homme, dont l'humeur est conforme à la vôtre, ils s'attachent étroitement à vous. » Il y a là un fait

---

gedrückt : mit einer Neuarbeitung desselben ist also wenigstens in absehbarer Zeit nicht zu rechnen. » (Préf. p. x).

1. Je regrette toutefois de lire encore *coeli*, p. 61, dans la citation de Lucrèce, et *Iupiter*, p. 81. P. 19, n. 1, l. 3, lire *aristocrates*.

de syntaxe générale — qu'on l'appelle syllepse, *constructio ad sensum*, ou d'un autre nom — dont il serait aisé de trouver de nombreux exemples.

Il est également aisé de rendre compte du passage du pluriel au singulier dans un autre passage du même Térence, Eun. 103-4 : *quae uera audiui taceo et contineo optume :* | *sin falsum aut uanum aut finctumst, continuo palamst*, où l'on passe d'un cas général « tout ce que j'entends dire de vrai » *quae uera audiui*, à des cas particuliers envisagés séparément « mais s'il y a du faux, du mensonger, de l'imaginaire », *sin falsum aut uanum aut finctumst*. Je crois moins à l'authenticité du texte dans Plaute, Bacch. 125-6 *non hic placet mi ornatus. — nemo ergo tibi* | *haec apparauit : mihi paratumst quoi placet*, où le passage de *haec* à *paratumst* ne s'explique pas ; Merula a corrigé *haec* en *hoc*, comme il l'a fait encore au v. 422 *nego tibi hoc annis uiginti fuisse primis copiae* où *hoc* s'impose, bien que les manuscrits aient *haec* (B) ou *hec* (C D). Je ne crois pas non plus à la façon de lire et de ponctuer le vers 726 de la même comédie : *quae imperauisti, imperatum bene bonis factum ilicost*, qui fait de *quae imperauisti* le « sujet » de *factum... est*. Les éditeurs modernes ont bien vu qu'il y avait dans le vers deux phrases distinctes : *quae imperauisti* « ⟨voici⟩ ce que tu as commandé » ; puis une « glose » dans laquelle Pistoclère se donne un témoignage de satisfaction, sous une forme générale et impersonnelle : « ⟨ton⟩ ordre bien donné à de bons serviteurs a été exécuté sur-le-champ ». Dans Poen. 913 le changement de nombre correspond à un changement de personne SY. *Haec cura clanculum ut sint dicta.* — MI. *Non dictum est* ; « SY. Tâche que tout ceci reste secret. — MI. Il ne s'est rien dit » ; et nous avons aussi passage du personnel à l'impersonnel comme il est fréquent dans la comédie ; cf. Rud. 776 TR. *Cura.* — DA. *Curatumst, abi* ; Men. 539 AN. *Dicam curare ?* — MEN. *Dicito ; curabitur*, et MO. 401, Capt. 728, Cas. 131 ; PA. *Et tu hoc taceto.* — SO. *Tacitum erit.* — PA. *Celabitur* ; Merc. 302 DE. *Animum aduorte.* — *Fiet sedulo* ; etc. Aussi ne peut-on considérer comme semblables la construction du vers 126 des Bacchides, et celle du v. 726 du Poenulus, *per iocum itidem dictum habeto quae nos tibi respondimus*, où le singulier s'explique par le fait que *dictum habeto* précède *quae nobis tibi respondimus*, et que le sujet parlant n'a pas encore à l'esprit le pluriel qui va suivre ; de plus *quae nos tibi respondimus* forme un groupe, dont les termes ne s'analysent pas, équivalent à *responsum nostrum*. Enfin il faut tenir compte de la tendance à considérer comme invariables

les parfaits composés avec *habere*, *facere*, accompagnés d'un adjectif en *-to-* : type *compertum habeo*, *missum facio*, tendance qui a pu être favorisée par l'existence de *nuptum dare*, *pessum dare*, où les « supins », *nuptum* et *pessum* se confondaient dans l'esprit du sujet parlant avec le participe ou *-to-*. — D'une manière générale, on peut dire que le neutre singulier résume et synthétise [1] ; le pluriel à cette vue d'ensemble oppose une vue détaillée, où les composés ont leur individualité. A cet égard, les deux exemples cités dans la note 2 de la page 8 des Syntactica sont instructifs : Cato de Agr. 81 *eadem omnia indito, quae in placentam. Id permisceto in alveo* « Mettez-y tous les mêmes ingrédients que dans le gâteau. Mélangez cela (*id*) dans un récipient » ; Lucrèce I 921 sq. *Nunc age quod superest cognosce et clarius audi.* | *Nec me animi fallit quam sint obscura...* « Poursuivons, apprends ce qui reste à connaître et entends une voix plus claire. Et je ne me dissimule pas combien toutes ces choses sont obscures... » Un bon écrivain n'emploiera pas indifféremment l'un pour l'autre ; aussi je ne pense pas qu'on puisse mettre sur le même plan une phrase de Plaute et un texte de Lucifer de Cagliari ou de Jordanes, tel que *omniaque quod constituerat irritum fore* (Jordan., Rom. 265). Ici sans doute *quod* est la forme invariable prise par le relatif neutre à l'époque romane (fr. *que*), et l'emploi de la forme a entraîné *inritum*. Sur les différentes valeurs de *quod* dans le latin tardif, voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 393 et s.

P. 22. Aux observations pénétrantes que présente M. Löfstedt sur la valeur du singulier collectif (*miles* « le soldat », *Parthus* « le Parthe »), j'ajouterai une remarque : le singulier, s'employant pour désigner l'espèce, a souvent une valeur représentative et symbolique ; il personnifie, il concentre l'attention sur l'objet, le pluriel le disperse sur les individus. Aussi n'est-il pas étonnant de le trouver dans des phrases expressives, où l'auteur veut suggérer une vision, traduire d'une manière plastique un événement mémorable [2]. Ceci naturellement, chez les écrivains soucieux de

1. C'est ce qui apparaît encore dans le texte de Victorin Petav., Comment. in Apocal. XI, 6 *euangelii praedicatio et indulgentia delictorum et omnia quaecumque cum illo aduenerunt, illud dicit apparuisse*, où *illud* résume en les reprenant d'une façon collective les trois énoncés précédents ; cf. aussi les exemples de Plaute, Tri. 1123, Cicéron, De Or. I, 226, cités, p. 11, par M. Löfstedt.

2. Ainsi par exemple on dira : « l'Allemand est gros mangeur », « le lièvre est timide », dans une définition, destinée à évoquer une représentation dans l'esprit de l'auditeur, et pour indiquer une qualité permanente. De même « il y aura du lièvre cette année » ; mais « les lièvres ont abîmé toute ma récolte » (fait accidentel). Du reste, l'usage peut varier de peuple à peuple. Si l'allemand dit « der

la nuance ; chez certains, notamment chez Tacite, l'emploi du singulier tourne au procédé, et perd sa valeur expressive. Chez Virgile lui-même, il est difficile parfois de trouver d'autre raison à l'emploi du singulier que celle de la commodité métrique, ou quelquefois de la recherche de l'harmonie, le désir d'éviter des groupes désagréables à l'oreille, le souci de la variété aussi. Il n'est pas toujours aisé de saisir et de définir l'intention, e. g. En. 2, 18-20 :

huc delecta uirum sortiti corpora furtim
includunt caeco lateri, penitusque cauernas
ingentis uterumque armato milite complent.

fin de vers reprise 2.495

primosque trucidant
immissi Danai et late loca milite complent.

En. 1.564

res dura et regni nouitas me talia cogunt
moliri et late fines custode tueri

dont on rapprochera 9.380

hinc atque hinc, omnemque aditum custode coronant

où le singulier ne semble guère autre chose qu'un expédient métrique.

Il en est de même pour le pluriel employé là où on attendrait logiquement un singulier : le pluriel élargit la vision. C'est ce qu'avait déjà vu L. Quicherat qui, à défaut d'une science linguistique profonde, avait la connaissance des poètes et le sens du latin : « Souvent, écrit-il, un pluriel s'emploie fort heureusement pour le singulier, quand le poète veut agrandir son idée par l'expression. Virgile, faisant l'éloge de l'Italie, dit qu'elle a produit

Decios, Marios, magnosque Camillos.

Junon se plaint de ce qu'Énée vient ravir Lavinie à l'époux qui lui était destiné :

Quid soceros legere, et thalamis abducere pactas! V.

Russe wird den Krieg erklären », cette façon de parler est inusitée du français, qui dira « La Russie va déclarer la guerre », ou, moins fréquemment « les Russes... ». Voir Marouzeau, Traité de stylistique appliquée au latin, p. 213.

Latinus annonce que les dieux lui envoient, d'une contrée étrangère, un gendre illustre :

Externi uenient generi, qui sanguine nostrum
Nomen in astra ferent.

Mais il ajoute : « Cependant il faut user avec discrétion de cette liberté. On ne mettra pas *aura*, *ferra*, pour *aurum*, *ferrum*, ni *patres*, *matres*, pour *pater*, *mater*. L'usage et le goût doivent ici servir de guides[1]. » Autrement dit, il y a des pluriels qui sont anciens ; tels ceux qui désignent des objets composés de plusieurs parties (*aedēs*, *-ium*, *fores*, *diuitiae*, *exuuiae*, *arma*, *castra*, etc.), ou comportant plusieurs opérations (*exsequiae*, *nuptiae*), ou se répétant régulièrement (*Kalendae*, *idus*, *nonae*, etc.) ; ceux-là s'emploient sans exception, et le singulier en est interdit. Certains objets peuvent être considérés comme simples ou comme composés : *Tartarus* ou *Tartara* ; *litus* ou *litora* ; *pectus* ou *pectora* (les deux parties symétriques de la poitrine) ; *tergum*, *terga* (cf. στῆθος, νῶτον et στήθεα, νῶτα), *uultus*, *-ūs* ; *ōs*, *ōra* ; il y a là liberté d'indifférence. Ailleurs le pluriel généralise ; à l'exemple de Virgile cité par Quicherat, *quid soceros legere et thalamis abducere pactas*, est exactement comparable à celui de Plaute, Men. 322 CY. *Satin hoc quod uides* | *tribus uobis opsonatumst...* | *tibi et parasito et mulieri?* ME. *Quas tu mulieres*, | *quos tu parasitos loquere?*

Le pluriel peut servir à exprimer une habitude, un geste répété, un objet dont on fait un usage constant ; il agrandit la vision en multipliant les images et les suggestions (*terrae*, *litora*, *undae*, *aquae*), et par là prend prend une valeur emphatique ; cf. Marouzeau, *Traité de Stylistique appliquée au latin*, p. 208-213. Mais ces effets ne touchent pas seulement au sens. L'emploi du pluriel (ou inversement du singulier) évitera des cacophonies, ou produira des assonances plus harmonieuses. Si Ovide écrit, Mét. 8, 5,

Ante exspectatum portus tenuere petitos

1. L. Quicherat, Traité de versification latine, 19e éd., 1865, p. 15. En note, Quicherat cite les exemples suivants : « Horace dit en parlant d'Icare : *Vitreo daturus nomina ponto* ; et Ovide dans la même circonstance ; *Icarus et vastae* nomina *fecit aquae*. Ce poète fait un fréquent usage de *nomina* au pluriel. Martial a mis de même sancta *Maronis* nomina. Ovide emploie souvent *corpora* pour *corpus*, il remplace, comme le font aussi Horace et Virgile, *flumen* par *flumina*, *fluenta* ; il dit *sidera solis*, et Virgile *Titania astra*. Nous citerons encore : Clypeum Didumaonis *artes*, specus *spiracula* Ditis, (Pallantis) *umbris* (Virg.) ; lactis *alimenta* ; clypeum *gestamina* dextrae, tuum *mea crimina* vulnus ; Cancri *signa* rubescunt, *iudiciis* ossa verenda *meis*, (Remi) *umbris*. Le pluriel semble forcé dans cet exemple de Stace : *redeunt* in pectora *sexus*. »

c'est sans doute pour éviter

Ante exspectatum portum tenuere petitum

qui offrait à la fois une amphibologie, et une triple finale en *-um* trop comparable aux fameux

O fortunatam natam me consule Romam,

et le pluriel *effugia* dans Virgile, En. 2,140-1

quos illi fors et poenas ob nostra reposcent
effugia

peut évoquer les péripéties d'une fuite accidentée. — Mais nous sommes là sur une pente glissante : l'interprétation des intentions est quelque chose de subjectif, et ce qui est à l'origine recherche de l'effet peut vite aboutir au procédé mécanique, à la recherche de la facilité métrique. Virgile écrit, En. 3,286

Aere cauo clipeum, magni gestamen Abantis

mais Ovide, Met. 15, 163

Cognoui clipeum, laeuae gestamina nostrae

puis Valerius Flaccus 1, 760

Sic aurae subiere ducem, ferrumne capessat
Imbelle, atque aeui senior gestamina primi

ou 6, 670-1

Quaque dedit teneros aurum furiale per artus
Deficit, ac sua uirgo deae gestamina reddit.

Ce à quoi l'on assiste, c'est à la dégradation progressive et à l'emploi mécanique d'un tour à l'origine expressif.

Il en est de même pour l'emploi du datif avec les verbes marquant un mouvement vers (*it clamor caelo*), ou une séparation, un arrachement (*eripere praedam alicui*, etc.). L'usage s'en laisse assez nettement répartir : on emploie le datif quand on veut indiquer à l'intention de qui tel acte est accompli ; et le complément au datif est en ce cas une personne (nom, pronom personnel), ou un objet personnifié, ou susceptible de l'être. Au contraire on emploie un cas prépositionnel (accusatif avec *ad*, *in*, ablatif avec *ab*, *de*, *ex*) quand on veut insister sur le sens local, et le complément est ordinairement un objet inanimé : le datif a un sens « moral », l'accusatif et l'ablatif avec préposition ont un

sens « physique », et concret. Le phénomène est bien connu [1], et la distinction a une valeur générale : on la trouve — pour nous en tenir aux langues classiques — aussi bien en grec qu'en latin, et il est possible que les poètes grecs aient fourni aux latins des modèles qu'ils ont imités. Elle existe aussi bien chez Plaute que chez Virgile : le premier dit, Poe. 676 *nos tibi palumbem ad aream usque adduximus* « nous t'avons amené le pigeon jusqu'auprès de ton aire » ; et Merc. 923 *mater irata est patri uehementer, quia scortum sibi | ob oculos adduxerit in aedis* « ma mère est violemment irritée contre mon père, qu'elle accuse de lui avoir amené dans la maison, sous ses yeux, une courtisane... [2] ; Curc. 138 *ego tibi quod amas iam huc adducam* ; Mo. 804 *tibi adduxi hominem* ; Per. 826 *iam ego tibi, si me inritassis, Persam adducam denuo* ; Tru. 514 *adduco tibi exoptatum Stratophanem* ; 530 *adduxi ancillas tibi eccas ex Suria duas.* Dans tous ces cas le datif indique nettement à l'intention et dans l'intérêt de qui la personne a été amenée. Ce sens est moins net dans Poe. 341 où c'est un nom de chose qui est au datif : *inuendibili merci oportet ultro emptorem adducere* « à une marchandise invendable il faut amener spontanément l'acheteur », quoiqu'on puisse soutenir à la rigueur que le datif dépend à la fois de *adducere* et de *emptorem*, et qu'il y a intérêt à ce que la

---

1. Cf. par ex. les notes de P. Lejay dans son édition de l'Énéide, à propos de 16.

Multa quoque et bello passus dum conderet urbem
Inferret que deos Latio

En général dans la prose classique, un verbe composé se construit avec une préposition qui est ordinairement le préfixe, quand l'expression a un sens matériel ou physique ; le datif n'est possible que si elle a un sens moral.

De 1.22

Hinc populum late regem belloque superbum
Venturum excidio Libyae

« *Excidio* : datif indiquant le but d'un mouvement ; fréquent en poésie, parce qu'il vivifie et souvent personnifie l'expression en montrant que l'objet est comme intéressé à l'action : *it clamor caelo* (XI, 492 [et V, 451]), les cris *vont frapper* le ciel ; cf. II, 488 « *Ferit aurea sidera clamor* ». Souvent, comme ici, le datif équivaut simplement à l'emploi d'une préposition, toujours moins énergique et plus banal. »

De 2.798

collectam exsilio pubem

« *Exsilio* : datif indiquant le but, pour *ad exsilium subeundum*. Cet emploi poétique, qui s'introduit dans la prose sous l'Empire, surtout chez Tacite, comporte souvent en même temps une semblable abréviation de l'expression. »

2. Certains ex. du Lexicon Plautinum de Lodge sont à corriger : Men. 798 *mihi* se rapporte à *aduocatum*, non à *adduxi* ; Asin. 86 le *tibi* se construit avec *quoi plus sit in manu*.

marchandise soit vendue[1]. Inversement, dans bien des cas, on rencontre *ad* avec un pronom personnel, là où on pourrait également avoir le datif : e. g. Poe. 658 *nos hominem ad te adduximus* « nous, nous t'avons amené le personnage... », cf. Ba. 527 *ut eum mecum ad te adducam simul* ; Ep. 294 *ego illum conueniam atque adducam huc ad te* (en face de *huc tibi* de Curc. 138), Mer. 562 *adducam ego illum iam ad te* ; 914 *quis eam adduxit ad uos* ; Pe. 576 *adduco hanc ad te* ; Ps. 697-8 *Pseudolus mi ita imperauit, ut aliquem hominem strenuom,* | *beneuolentem adducerem ad se* ; Ru. 1210 *...et mecum ad te adducam simul* | *Pleusidippum*. Bien mieux, on rencontre, à l'inverse de ce que nous avons vu tout à l'heure le pronom avec *ad* accompagnant un autre complément local : Ps. 757 *hominem... adducite ad me iam ad tarpezitam Aeschinum* « amenez-moi l'homme chez le banquier Eschine » ; ibid. 867 *...qui te ad me adducam domum* ; Ru. 497 *cum in aedis me ad te adduxisti*. Même observation pour *affero*, où Plaute a 28 exemples environ de datif (dont 25 avec les pronoms personnels ou démonstratifs), et 18 d'accusatif avec *ad*[2]. Voici ces derniers : As. 231 *si alius ad me prius attulerit* (mais 532 *nisi mihi huc argenti adfert uiginti minas*) ; Au. 258 *illud facito ut memineris* | *conuenisse ut ne quid dotis mea ad te adferret filia* ; 498 *equidem dotem ad te attuli* ; Ba. 802 *ut ab illo accepi ad te opsignatas attuli* (opposition nette de *ab illo... ad te*) ; Cap. 855 *proin tu tui cottidiani uicti uentrem ad me adferas* (sens spatial très net : apporte chez moi ; cf. le *nec nihil hodie nec multo plus tu hic edes* du vers précédent, et le *hic apud med* du v. 863 ; Cu. 550 *tuum qui signum ad me attulisset* ; Ep. 251 *adlatae tabellae sunt ad eam a Stratippocle* (opposition de *ad ...a*) ; 639 *non meministi me auream ad te adferre natali die* | *lunulam* (où le sens réclamerait plutôt *tibi*) ; Mo. 68 *eruom tibi aliquis cras faxo ad uil-*

1. Voici les deux vers avec la traduction que j'en ai donnée :

Inuendibili merci oportet ultro emptorem adducere ;
Proba mers facile emptorem inuenit, etsi in abstruso sitast.

« Bon pour la marchandise invendable d'aller au devant de l'acheteur ; la bonne marchandise trouve facilement acquéreur, même quand on la tient au fond de la boutique. »

2. Je cite naturellement d'après Lodge, en supprimant, quelques exemples douteux (Curc. 84 où on lit avec Bentley *ferri* au lieu de *adferri*, Am. 32 où Acidalius a substitué *fero* à *adfero* ; dans Pe. 256 le *ut ei egenti* de Weise pour *ut legenti* des palatins est une correction sûre : As. 593 les mss ont *offers* qu'il n'y a pas lieu de corriger en *affers* ; Tru. 579 où les mss ont *ad te ferre*, et où *adferre* est une correction de Ussing ; je ne tiens pas compte naturellement de l'ex. tiré de l'argument acrostiche du Pseudolus).

lam adferat (opposition nette de *tibi... ad uillam*) ; Pe. 498 *ex Persia ad med adlatae modo sunt istaec* (opposition de *ex... ad*) ; Ps. 649-50 *ut qui argentum adferret... huc ad nos* ; 706 *in libello hoc opsignato ad te attuli paucillulo* (allitération grandiloquente : *ut paratragoedat carnufex*, v. 706 : 1091 *em illius seruos huc ad me argentum attulit* ; 1269 *illam epistulam... huc ad me attulit* (on voit la fréquence du groupe *huc ad me, ad nos*) ; Ru. 1244 *egone ut quod ad me allatum esse alienum sciam | celem* (opposition de *alienum... ad me* ; Tru. 97 *qui manus attulerit sterilis intro ad nos* (sens local net | *grauidas foras exportet*) ; Vi. 85 *argenti minam | quam med orauisti ut darem tibi fenori, iam ego adferam ad te*. Chose curieuse : pour *apporto*, qui passe pour avoir à l'origine un sens plus concret que *affero*, et qui chez Plaute est beaucoup moins fréquent que celui-ci, tous les exemples sont avec le datif : *mihi* Ep. 214 ; Mer. 163 (*huc mihi*), 270, Mo. 466 ; *tibi* Mer. 161, *uobis* Mer. 3 (postplautinien), *ei* Ep. 36 ; pas d'exemple avec *ad*, un accusatif de but avec *domum* Sti. 412, deux avec *huc* Am. 865, Mer. 163 (cf. plus haut)[2]. Pour *aufero*, l'ablatif avec *ab* et un nom de personne est beaucoup plus fréquent que le datif : *a me* As. 154, Cu. 569, 704, Ps. 486, 505, 1224 ; *abs te* Au. 614, Ba. 740, Cu. 428, 619, Mi. 982 (?), Ps. 486 ; *ab se* Ep. 193, Men. 814 ; *ab eo* Au. 695 ; *ab isto* Ru. 1383, *ab lenone* Cu. 619, Per. 526 ; *abs tuo ero* Ps. 1321 ; *a malo* Men. 133 ; *ab Hippolyta* Men. 201 ; avec *de* Ps. 1225 (au v. précédent on a *auferre... a me* :

BA. *Auferen tu id praemium a me quod promisi per iocum ?*
SIMO. *De improbis uiris auferri praemium et praedam decet.*

Avec le datif d'intérêt : Au. 635 *nil equidem tibi abstuli. — at illud quod tibi apstuleras cedo* (avec un jeu de mots significatif « Je ne t'ai rien pris à toi. — Mais ce que tu avais pris pour toi, donne-le ») ; Ba. 650 *que duas aut tris minas auferunt eris* ; Men. 601 *quam hodie uxori apstuli atque detuli huic Erotio*[3]. Mais si la distinction est, dans l'ensemble, perceptible

---

1. Douteux, *mihi* peut se construire avec *uoluptabilem... nuntium*.

2. *Infero* n'a qu'un ex. avec le datif ; le sens d'intérêt est clair, Cu. 72 et s. *me inferre Veneri uoui iaientaculum.* | PA. *Quid ? Te antepones Veneri iaientaculo ?* — Les autres emplois, de sens local, sont construits avec *in* ou *quo* : Poe. 319, Am. 733, Men. 819, Mi. 141, Tru. 573.

3. C'est par erreur que Lodge cite parmi les datifs *fenerato* de Men. 604 : *ne illam ecastor fenerato abstulisti.* — *Fenerato* est un adverbe, et le sens est « Sur ma foi, tu l'as enlevée avec intérêt », c.-à-d. « tu me payeras cher la mante que tu m'a volée ». Pour *fenerato*, cf. As. 902 *ne illa ecastor fenerato funditat.*

chez Plaute, elle ne se laisse pas toujours observer, et déjà chez lui, on le voit, il existe un certain flottement. Térence construit généralement *aufero* avec *ab* et l'ablatif ou avec *hinc*, *inde* : Hau. 850 *ut ea uia abs te argentum auferretur* ; Eu. 26 *parasiti personam inde ablatam* ; Pho. 955 *hicine ut a nobis hoc tantum argenti auferat* ; 1058 *ego minas triginta per fallaciam ab illoc abstuli*. Une seule exception qui s'explique d'elle-même, où *mi* est employé comme dans le français « enlevez-moi ça », où *moi* marque l'intérêt que l'auteur de l'ordre apporte à la chose ; c'est Pho. 223 *aufer mi « oportet »* : *quin tu quid faciam impera* « Laisse-moi ton « il faut » ; dis-moi plutôt ce que je dois faire ».

Même observation pour *eripio*, *surripio*, construits généralement avec le datif de la personne à qui l'on arrache quelque chose, et l'ablatif (seul, ou accompagné de prépositions, *ab*, *de*, *ex*) pour indiquer l'endroit d'où l'on arrache : *tu quidem ex ore orationem mi eripis*, Plaute, Merc. 176. Mais on notera l'emploi des deux constructions de *surripio*, sans différence de sens apparente, dans Plaute, Men. 393-4 *...pallam mihi | detulisti quam ab uxore tua surrupuisti.* — ME. *Quid est?* | *Tibi pallam dedi quam uxori meae surrupui?* ; l'ablatif se retrouve encore 814 *...me arguit | hanc domo ab se surrupuisse atque apstulisse.*

Un verbe comme *dare*, qui par définition est le type même des verbes dont le complément doit être au datif, puisque c'est de lui que ce cas a tiré son nom (δοτικός, *datiuus*) se rencontre accompagné de *ad* à cause du sens local qu'il a pris de bonne heure (cf. *nuptum dare*, *pessum dare*), et qui en fait l'équivalent d'un verbe de mouvement tel que *mittere*, *redigere*, etc., ainsi *haec me modo ad mortem dedit*, Am. 809 « elle m'a mis à mort »[1] ; *ubi saepe ad languorem*[2] *tua duritia dederis octo | ualidos lictores*, As. 574 « tu as réduit à l'épuisement » ; *postidea ad pistores dabo*, As. 709 « je t'enverrai aux boulangers » ; *ad terram dabo*, Cap. 797 « je coucherai par terre », (cf. Thesaurus I, 491, 10), *ad carnuficem dabo* Cap. 1019 « j'enverrai au bourreau »[3] ; *recessim dabo me ad parietem* Cas. 443 « je vais me reculer jusqu'au mur »[4] ; Ps. 1100 *quid ego cesso Pseudolum*

1. Cf. As. 633 *argenti uiginti minae med ad mortem appulerunt.*

2. Cf. Ps. 215-7 *ibi tibi adeo lectus dabitur ubi tu hau somnum capias, sed ubi | usque ad languorem — tenes | quo se haec tendant quae loquor.* — Ter. Haut. 806-7 *me haec deambulatio | quam non laboriosa, ad languorem dedit.*

3. Cf. Ba. 688 *nam ubi me aspiciet, ad carnuficem rapiet continuo senex.* L'expression est la même que *ad bestias dare*, Pétr. Sat. 45, cf. Thes. I, 495, 33 et s.

4. Dans Ep. 358 *nunc auctorem | dedit mi ad hanc rem Apoecidem*, le complé-

facere ut det nomen ad Molas coloniam? « que tardé-je à faire inscrire Pseudolus dans la colonie du Moulin ? », proprement à « faire en sorte que Pseudolus aille se faire inscrire... », cf. Poe. 1152 *quos ego iam detrudam ad molas*... Cf. pour d'autres exemple Thesaurus I 473, 15 sqq. Toutefois le datif est également attesté dans ce sens : on connaît la vieille formule *ollus quiris leto datus est*, citée par Festus, et reprise par Pacuvius 148, Ennius, Sc. 334 Vahl., Cicéron, de Leg. 2, 22 ; Plaute a, Amph. 306 *quattuor uiris sopori dedisse* ; Merc. 472 *ita me toxico morti dabo* (cf. au contraire plus haut Am. 809), M. G. *omnibus crucibus dari* ; Acc. 112 *terrae datust* ; et avec *se dare*, Enn. A. 94 *praepetibus sese pulcrisque locis dant*. Cf. encore Pacuvius 115 *nuptiis hanc dat diem* (cf. Tér., Andr. 102 *hic nuptiis dictust dies*) ; Plaute, Merc. 738 *sequestro mihi datast* (cf. *sequestro poni*, Bu. 1017) ; Ps. 558 *meis date locum fallaciis* ; Mo. 1086 *seruos pollicitus dare mihi quaestioni* (cf. Mo. 1092 *quaestioni accipere seruos*) ; Tér. Ad. 418 *hoc uitio datur* (cf. *uitio uortere*, *ducere* fréquents).

Au contraire le sens local avec *ad* est plus discutable dans Ep. 38 : *id modo uidendum est, ut materies suppetat scutariis* (), *si in singulis stipendiis is ad hostis exuuias dabit* « Il faudra seulement prendre garde que la matière ne manque pas aux fabricants de boucliers, si à chaque campagne il abandonne à l'ennemi ses dépouilles » ; il en est de même dans Térence, Phorm. 653 : *nam mihi ueniebat in mentem eius incommodum* (*in seruitutem pauperem ad ditem dari* « car je pensais à l'inconvénient qu'il y aurait pour elle a être donnée, pour être esclave, pauvre, à un riche mari » (mais on peut songer à construire *dari pauperem in seruitutem ad ditem* « être donnée pour être esclave auprès d'un riche mari). Enfin la construction avec *ad* semble un simple équivalent du datif dans la lex Furfensis de 58 avant J.-C., CIL I² 756 IX 3513 : *sei quod ad eam aedem donum datum, donatum dedicatumque erit*, et plus loin *quae pequnia ad id templum data erit* ; tandis que dans l'expression *quae pequnia ad eas res data erit* « l'argent qui aura été donné pour ces usages », *ad* a son sens plein [1].

Pour *mitto*, le lexique de Lodge donne 23 exemples de com-

---

ment *ad hanc rem* est dans un rapport très lâche avec le verbe « maintenant il m'a donné *en vue de cette opération* Apécide comme fondé de pouvoir ». — L'ex. du prologue de la Cas. v. 22 *ut operam detis ad nostram gregem* est post-plautinien.

1. On sait que le début de cette inscription est inintelligible ; et qu'elle présente d'autre part des dialectismes.

pléments avec le datif, contre 36 avec *ad* : 4 avec *mihi*, 5 avec *tibi*, 1 avec *sibi*, 1 avec *nobis*, 2 avec *huic*, 1 avec *isti* ; 2 avec *lenoni*, 1 avec *nutrici*, 1 avec *dignis*, 2 avec *bene*, *male uolentibus*, 2 avec des noms propres, 1 avec *morti* (Cap. 692, que Lodge écrit avec une majuscule, *oh sutelas tuas te Morti misero*, sans doute à cause du voisinage de *facito ergo ut Accherunti clueas gloria*, v. 689, qui fait penser à une personnification de la mort ; cf. de même As. 606 ARG. *bene uale : apud Orcum te uidebo* auquel répond 608 PH. *Cur tu obsecro, immerito meo me morti dedere optas?* ; de même Merc. 470-1 *certumst, ibo ad medicum atque ibi me toxico morti dabo,* | *quando id mi adimitur qua causa uitam cupio uiuere*, où il y a antithèse entre *me morti dabo* et *quando... mi adimitur*). — Les ex. avec *ad* se décomposent ainsi : avec pronoms personnels ou démonstratifs ou relatifs, 28 ; avec noms communs ou noms propres, 8. Sans vouloir donner ici une liste fastidieuse de tous les exemples, je puis affirmer que je n'en ai pas trouvé où le datif puisse être remplacé par *ad*, ou inversement. Le datif marque dans l'intérêt de qui un objet est envoyé ; *ad*, chez qui.

Ainsi, Au. 551 et s. :

Quid sit me rogitas? qui mihi omnis angulos
Furum impleuisti in aedibus misero mihi,
Qui mi intro misti in aedis quingentos coquos
Cum senis manibus, genere Geryonaceo.

en face de Cas. 610 et s. :

LY. *Quid nunc? missurusne es ad me uxorem tuam?*
AL. *Ducas, easque in maxumam malam crucem*
Cum hac, cum istac, cumque amica etiam tua.
Abi et aliud cura ; ego iam per hortum iussero
Meam istuc transire uxorem ad uxorem tuam.

Mais ce n'est pas le cas pour tous les verbes. Ainsi pour *intendo*, on lit, Ba. 709 *de ducentis nummis primum intendam ballistam in senem* ; mais Poe. 200-1... *scelestus est homo leno Lycus,* | *cui iam infortuni intentast ballista probe*, sans qu'on puisse justifier la variation par une différence de sens. Cf. Térence, Haut. 513 *intendenda in senemst fallacia*, et Eu. 312 *digna rest ubi tu neruos intendas* (var. *extendas* A) *tuos*, où *ubi* peut équivaloir à *cui*, ou à *in qua* (pour cette dernière construction, cf. Cicéron Verr. I, 12, 35 *hoc me profiteor suscepisse magnum fortasse onus, uerumtamen dignum in*

quo omnis neruos aetatis industriaeque meae contenderem.

Accidere « arriver à » (généralement en parlant d'un événement fâcheux) se construit avec le datif de la personne intéressée, comme *contingere*, *euenire*, avec l'accusatif, accompagné ou non, de la préposition *ad* (ou plus rarement *in*) quand il a le sens étymologique de « tomber à, vers », « venir jusqu'à » : *ad terram*, *ad genua accidere*, cf. Donat ad Ter. Hec. 378 *accidere est gestu corporis ostendere humilitatem cadentis propter 'ad' quod est 'iuxta' et 'cadere'* ; là, le mouvement est réel ; de même dans Accius Trag. 34 *nilne ad te de iudicio armorum accidit ?* « rien n'est venu *jusqu'à toi* du jugement sur les armes ? » Mais il est des cas douteux : ainsi *uox* (*ad*) *auris accidit* est l'expression normale : Acc. Trag. 449 *nota uox ad aures accidit* ; Plaut. St. 88 *mihi paternae uocis sonitus auris accidit.* Mais l'oreille peut être considérée comme intéressée — en tant que partie de l'individu que les paroles visent — à l'audition : d'où le datif dans Cic., de Orat. 3, 29 *quid iucundius auribus nostris*[1] *umquam accidit huius oratione ?* Il en est de même pour des mots comme *mens*, *animus*, *oculi*, *ciuitas* ; d'où Cicéron, Att. 3, 20, 3 : *quod me uetas quicquam suspicari accidisse ad animum tuum quod secus a me commissum aut praeteritum uideretur, geram tibi morem*[2] ; mais Lucrèce 4, 881 *dico animo nostro primum simulacra meandi | accidere atque animum pulsare*, cf. 5, 97 ; dans Tite Live 27, 50, 6 *tunc sollicitae ac suspensae ciuitati fama incerta primo accidit* : la présence des adjectifs montre que la cité est considérée comme l'ensemble des citoyens intéressés à la nouvelle.

D'autre part le latin possède de toute antiquité des exemples de datif dans lesquels le cas marque une intention, une destination : il indique en vue de quoi une action est accomplie, pour quelle tâche un homme est désigné : on trouve ainsi chez Salluste H. 1, 55, 17 *praedam uenum aut dono datam*, où l'emploi de l'accusatif *uenum* à côté de *dono* est significatif Ce datif est particulièrement fréquent avec *esse*, *habere*, *dare*, *ducere*, mais il peut s'employer avec tous les verbes : e. g. *receptui canere* « sonner en vue de la retraite », et avec des substantifs ou des adjectifs : Caton, Agr. 5, 3 *satui semen* « semence destinée aux semailles » : 146, 2 *dies argento ex K. Nou. mensum Xoleae*

1. Ici du reste *auribus nostris* sert à la fois de complément à *iucundius* et à *accidit*, ce qui double l'indétermination.

2. La phrase est peut-être du correspondant de Cicéron, dont celui-ci reproduit exactement les termes. Mais peu importe.

legendae faciendae que locata est, où l'on trouve à la fois *dies argento* et *quae locata est oleae legendae faciendae*. On sait la fréquence du datif de destination avec le gérondif dans la langue du droit et de l'administration publique : *decemuiri stlitibus iudicandis*, *triumuiri aere* (ancien datif) *argento auro flando feriundo* [1], *triumuiri rei publicae constituendae*, *lex parieti faciendo*, etc. Plaute écrit Pe. 428 *referundae ego habeo linguam natam gratiae*, Térence Ad. 545 *nisi me credo huic esse natum rei ferundis miseriis*, le datif alternant avec *ad*, ainsi dans Plaute, Tri. 229-232 :

> *utram aetati agundae arbitrer firmiorem*
> *amori med an rei opsequi potius par sit,*
> *utra in parte plus sit uoluptatis uitae*
> *ad aetatem agundam.*

Cicéron préférera *natus ad*, e. g. de Or. 1, 22, 99 *praesertim cum te unum ex omnibus ad dicendum maxime natum aptumque cognossem* [2], cf. Fin. 2, 13, 40 ; Horace et Ovide

---

1. Cf. *triumuir ad monetam* CIL II, 4609, Dessau 1028, dans une inscription de l'époque impériale.

2. Il est à remarquer que l'usage du datif du gérondif employé sans complément est rare et tend à disparaître. L'usage en est pourtant ancien, comme le prouve l'expression juridique *esse soluendo* « être capable de payer, être solvable », employée par Cic., Fam. 3, 8, 2 ; Att. 13, 10, 3, etc., ou la formule *scribendo adesse* du S. C. des Bacchanales, qu'on retrouve dans Cicéron, Fam. 15, 6, 2 (à côté de *ad scribendum esse*, Att. 1, 9, 9). Bennett, Synt. of early Latin, I The Verb, p. 449 en cite peu d'exemples : Pl. Am. 1006 *auscultando operam dare*, As. 169 *quid modist ductando, amando?* 882 *quid modi amplexando facies?* M G. 1311 *quid modi flendo facies ?* Poe. 231 *neque lauando et fricando scimus facere neniam* ; Ru. 1205 *osculando melius est pausam fieri.* La grammaire de Kühner-Stegmann, II, 1, p. 747, cite un ex. de César, B. C. 2, 6, 3 *neque uero coniuncti Albici comminus pugnando deficiebant* (mais le sens est contesté). Meusel interprète *pugnando* comme un datif qu'il explique comme le datif du gérondif qu'on trouve après *deesse*, *sufficere* ; d'autres y voient un ablatif ; ce semble être l'avis du rédacteur de l'article *deficio* dans le Thesaurus, qui mentionne — sans le citer — le passage de César, sous la rubrique *animo, spe deficere, i. q. cadere animo, desperare*, col. 328, 11, dans les emplois absolus, les exemples — tardifs — de datif du gérondif se trouvant col. 335, 61 : Ital., Ier. 17, 8 *neque deficiet* (lignum fructiferum) *faciendo fructum* (où la Vulgate a *nec desinet facere*, le grec οὐ διαλείψει ποιῶν καρπόν), Optat. 5, 6, p. 133, 1 *qui* (deus) *dando non deficit* ; 5, 10, p. 140, 14 *quae* (tunica)... *nec uestiendo deficiat* ; Aug., in psalm. 145, 3 *deficere laudando deum* (coll. 336, 45) où *laudando* peut être un ablatif, cf. in psalm. 84, 1, 2 *in opere non deficiamus* ; pour *deesse*, cf. col. 788, 41 et s.). Virgile a un bon exemple de datif : *simul aptat habendo | ensemque clipeumque*, En. 12, 88 ; *habendo* = *ad habendum* dit justement Servius. Avec un complément, Bennett cite de Plaute, Ep. 605 *Epidicum operam quaerendo dabo* ; M. G. 260 *hominem inuestigando operam dabo*, Poe. 223 *nos lauando, eluendo operam dederunt* ; et il ajoute « The dative of the gerund in Early Latin is confined to Plautus ». L'emploi de *ad* et du gérondif est au contraire

allant plus loin emploieront *natus in*, e. g. Hor. Carm. 1, 27, 1 *nati in usum laetitiae scyphi* ; Juvénal dira *natus propter*, Sat. 1, 141 : *apros, animal propter conuiuia natum* ; tandis que, en vertu de la tendance que l'on constate chez les poètes de l'époque impériale à substituer l'infinitif au gérondif comme complément des adjectifs, Ovide emploie *natus* et l'infinitif, Met. 15, 120-1 *quid meruere boues, animal... natum tolerare labores?*, et Fast. 2, 216 *silua ...montanas occulere apta feras.*

On voit donc combien la situation est trouble à l'origine, et quelles facilités de choix elle offre aux écrivains, dès l'époque ancienne. Dès l'époque préhistorique, au singulier, une autre cause d'incertitude réside dans le fait que l'instrumental et l'ablatif sont confondus dans une seule forme ; au pluriel, à ces deux cas se sont ajoutés le datif et le locatif, ceci dans toutes les déclinaisons. De plus, par suite d'accidents phonétiques, des cas qui avaient à l'origine des désinences différentes, sont venus à se ressembler : ainsi dans la première déclinaison, le génitif, le datif et le locatif (*Romae, militiae*), dans la seconde, le génitif et le locatif (*bellī*), le datif et l'ablatif avec ses différentes valeurs (*bellō*) ; pour un contemporain de Cicéron et de Virgile, le souvenir de leurs origines distinctes avait disparu. Dans la troisième, locatif et ablatif s'étaient confondus partout, sauf

---

courant, après un nom (12 ex. dans Bennett, p. 449), un adjectif (10 ex.), un verbe (7 ex.). Pour *aptus* avec *ad*, v. Thesaurus II, 331, 15 et s., 54 et s., 332, 21 et s., 60 et s., le premier ex. du datif du gérondif est dans Quintilien I. O. 12, 10, 51 παράδειγμα *dicendo* ἐνθύμημα *scribendo esse aptius*. Au contraire la langue recourt volontiers au datif du participe en *-ndus*, type Plaute, Pe. 428 *referundae linguam natam gratiae*, Caton Agr. 6, 2 *ager oleto conserundo bonus* ; cf. Bennett I, p. 443, 4. Mais *ad* est également représenté, cf. ibid., p. 444, c. Il semble que la langue élimine peu à peu le datif au profit de la construction avec *ad*, qui tend à devenir la tournure de la langue classique : Cicéron, Phil. 13, 37 *aptissimam ad bellum renouandum instruendumque prouinciam* : César B. G. 7, 22, 1 *genus... ad omnia imitanda et efficienda... aptissimum*. Pour la double construction avec *idoneus*, v. Thesaurus VII, 1, 230, 77 et s., 231, 28 et s. ; 232. 20 et s., 58 et s. ; 234, 75 ; 235, 4-5, 81 et s. ; 237, 10 et s., 34 et s. La construction avec *ad* est celle de la langue classique (César, Cicéron, etc.). la construction avec le datif n'apparaît qu'à partir de Sénèque. Il semble qu'on puisse rétablir ainsi l'ordre des faits : 1° d'abord la construction avec le datif, *natus ferundis iniuriis* ; 2° naissance de la construction avec *ad*, *natus ad ferendas iniurias*, qui tend à éliminer la première, ou tout au moins la concurrence redoutablement à l'époque classique ; 3° reprise dans la langue impériale de la première construction, par réaction contre l'emploi des prépositions que généralise la langue populaire, d'où dans Sénèque Nat. 1, 1, 7 *quaedam concipiendis ignibus idonea*, avec prédominance du type avec *ad*. A partir de l'époque impériale, comme *natus*, *idoneus* se rencontre suivi d'un infinitif, cf. Hor. Epist. 1, 16, 12 *fons etiam riuo dare nomen idoneus*, cf. Thes. 231, 40 ; 232, 68 ; 233, 74 ; 234, 6, et 71 et s. ; 236, 78 et s.

dans quelques rares formes, *rurī*, *temperī*, *Karthaginī*, confondus ; dans les thèmes en *-i-*, datif et ablatif n'avaient plus qu'une désinence en *-ī-*, *sortī*, *marī*, *ignī*. Sans doute, sous l'influence de la déclinaison des thèmes consonantiques, une différenciation secondaire avait-elle été réintroduite, et un ablatif *ignĕ*, *sortĕ* s'était-il créé à côté et bientôt aux dépens de *sortī*, *ignī*. Mais une action réciproque des thèmes en *-i-* sur les thèmes consonantiques avait amené la création au moins partielle d'ablatifs en *-īd* (cf. le *couentionid* « contione » du SC des Bacchanales, *bouid* « boue » CIL I², 366, *corporī* CIL I², 593, 122 (45 av. J.-C), *opidque* « opeque » CIL I², 364 (inscription des cuisiniers falisques en Sardaigne), *airid* « aere » CIL I², 38, *aeri* XI, 45 82, *sanctioni* I², 583, 56, sans parler des formes de la colonne rostrale *dictatored*, *nauale(d)*, *praesente(d)* CIL I², 25, dont l'authenticité est douteuse. On sait que nombre d'adjectifs, et notamment les participes présents, ont indifféremment les deux formes : *sapientī* et *sapiente* ; *inopī* et *inope*, *memorī* et *memore* (des thèmes consonantiques **inop-*, **memor-*). Les poètes dactyliques, à qui certaines formes comme le crétique ¯ ∪ ¯ et le tribraque ∪ ∪ ∪ étaient interdites par le mètre, ont usé de cette facilité, et ont créé suivant les besoins du vers des ablatifs soit en *-ī* soit en *-ĕ*. Il en résulte des anomalies apparentes : *dīuĕs* n'a dans la poésie dactylique qu'un ablatif : *dīuĭtĕ*, mais *dīs* a *dītī* ; de *uetus* le seul ablatif possible dans la poésie dactylique est *uĕtĕrī* (sauf élision de la voyelle finale, naturellement), mais la prose ne connaît que *uetere*. Chez Lucrèce *inops*, *memor*, thèmes consonantiques, ont pour ablatifs *inopī* 4, 1112 ; *memorī* 2, 582 ; 3, 859, etc., v. Cartault, *Flexion dans Lucrèce*, p. 29. Inversement on voit des adjectifs en *-is* recevoir un ablatif en *-ĕ*, et non pas seulement par nécessité, mais par simple commodité, et parce que le poète veut s'éviter un effort : ainsi Ovide, Met. 15, 743 *contulit et finem specie caeleste resumpta*, Fast. 3, 654 *amne perenne latens Anna Perenna uocor*. Ce flottement de la forme ne va pas sans entraîner des ambiguïtés dans l'interprétation. On lit dans Virgile :

ac primum silici scintillam excudit Achates
En. 1, 174

serta procul tantum capiti delapsa iacebant
B. 6, 16[1]

1. Imité par Silius Italicus, 16, 435 ; *ueluti delapsa corona uictoris capiti foret*. Pour l'emploi de *capiti*, cf. encore Vg. En. 7, 668 ; 10, 270 (Avien Arat. 265) ; Properce 2, 30, 39 ; Ovide Rem. 68 ; Silius 6, 251 ; Stace, Theb. 4, 129, 154 ; Ammien 18, 8, 5.

corpora furtim | includunt caeco lateri
En. 2, 19

lateri capulo tenus abdidit ensem
En. 2, 553 [1]

solstitium pecori defendite
B. 7, 47

hunc quoque... arcebis grauido pecori
G. 3, 155.

Les deux premiers exemples sont vraisemblablement des ablatifs : pour les trois autres, il y a doute : à la rigueur *pecori* peut s'interpréter comme un datiuus commodi, tel que le *fratri* d'Ovide dans un exemple comparable : *quam mortem fratri depulit, ipsa tulit*. Ep. 14, 130 ; cf. Thes. V, 1, 294, 74 (où beaucoup d'exemples sont douteux, pouvant être des ablatifs sans prépositions ; *depelli* se trouve du reste déjà avec le datif chez Cicéron, p. red. in sen. 19 *primus... metum bonis, spem audacibus, timorem huic ordini, seruitutem depulit huic ciuitati* (à côté de nombreux exemples d'ablatif avec *a*, *ab* sans différence de sens, e. g. Sest. 49 *caedem a uobis liberisque uestris uastitatem, incendia, rapinas meo dolore luctuque repuli*, cf. Thes. V, 1, 567, 27 et s.). Pour *includunt caeco lateri*, il peut s'agir d'un datif : Cicéron écrivait déjà, Att. 1, 15, 5 Τοποθεσίαν *quam postulas Miseni et Puteolorum includam orationi meae*, où le datif s'explique à la fois par la similitude de sens, dans le passage, entre *includam* et *addam*, par la recherche de la clausule ⏑ – ⏑ –, et l'idée que le discours bénéficiera de l'adjonction de la description, et qu'il y est intéressé. Mais il n'y a aucune intention de ce genre dans la phrase virgilienne ; et après lui, *includo* est considéré comme pouvant se construire avec un datif : d'où le *publicae custodiae inclusus* de Valère Maxime, 4, 6 ext. 3 et le *se munitae urbi incluserat* de Quinte Curce 9, 8, 11, le (*serpentis exuuias*) *aureae armillae inclusas* de Suétone, Nero 6, 4 que citent Kühner-Stegmann II, 1, 331. Les exemples de ces glissements sont innombrables.

Virgile lui-même n'hésite pas à employer un datif après *euadere*, en fin de vers, et par conséquent sans nécessité métrique : *isque ubi se nullo iam cursu euadere pugnae | posse... cernit*,

---

1. L'alternance imposée par la métrique des formes en -ī et en -ē apparaît bien dans les deux exemples suivants : *haerent lateri letalis harundo* En. 4, 73, mais *haerent infixi pectore uultus* En. 4, 4, parce que ni *lateré* ni *pectorī* ne sont possibles.

En. 11, 702, ce qui semble le premier, et le seul exemple de cette construction [1]. D'après le *excussit silici* virgilien, Ovide risque *excussit subiectae Pelion Ossae* Met. 1, 155 [2], où rien ne justifie sémantiquement l'emploi du datif; la traduction de Planude a τὸ Πήλιον ἐξετίναξε τῆς ὑποξεβλημένης Ὄσσης avec un génitif-ablatif correct ; et le même Ovide construit *decidere* avec le datif, Am. 3, 10, 36 *deciderant longae spicea serta comae* (où il est évident que le poète a voulu éviter quatre finales successives en *-a* : *longa spicea serta coma* [3]).

Il est inutile de multiplier les exemples ; mais la confusion phonétique et morphologique devait naturellement entraîner des confusions syntaxiques : à une forme mal fixée correspondait un emploi également flottant.

Ce qui favorisait encore la confusion, c'est que nombre de verbes latins admettent des compléments à des cas différents. Prenons entre cent autres qui offrent les mêmes multiples possibilités un verbe comme *condere* : aux temps du présent, Plaute le construit avec *in* et l'accusatif, ou avec un adverbe de la question *quo* : *intro, eo* ; au parfait, qui marque un état acquis résultant d'un mouvement, il a généralement l'ablatif-locatif avec préposition, mais trois fois l'accusatif ; cf. *in puteum condite*, Au. 347, *condo in cruminam* Tru. 654 ; *in eapse aede Dianai conditumst*, Ba. 312 ; *in pectore condita sunt*, Ps. 941 ; mais *postquam (puer) in cunas conditumst*, Am. 1107 ; *in lapicidinas compeditum (eum) condidi*, Cap. 944 [4]. Ennius a l'ablatif sans préposition (qui peut aussi s'interpréter comme un instrumental) : *heu, quam crudeli condebat membra sepulcro*, Ann. 139, qui se répand après lui dans la langue classique et la latinité impériale. Virgile use de toutes les constructions : *in foliis auium se milia condunt*, G. 4, 473 ; *animamque sepulcro | condimus*, En. 3, 67 ; *sol... cum se condet in undas*, G. 1, 438 ; *ille ubi nascentem maculis uariauerit ortum | conditus in nubem medioque refugerit orbe*, G. 1, 442 ; *in mare conditur Ufens*, En. 7, 802 ; *huc se prouecti*

1. *Pugnae* est attesté par tous les manuscrits, sans variante. Il est singulier que le rédacteur de l'article du Thesaurus n'ait pas eu son attention attirée par cet exemple, qu'il cite pourtant, pêle-mêle avec d'autres, V, 2, col. 986, 67. Le *serae... decedere nocti* de Buc. 8, 89, que rapproche Lejay, n'est pas exactement comparable.

2. Leçon de M ; N a *subiecto pelion osse* ; la variation de genre importe peu ; les deux meilleurs mss. s'accordent pour donner le datif ; cf. l'apparat critique de Hugo Magnus.

3. Là non plus, le rédacteur de l'article du Thesaurus n'a pas mis en relief cet emploi, qu'il confond avec des datifs « commodi » de personne, ou des ablatifs sans préposition, V, 1, col. 163, 67.

4. Je renvoie au Lexique de Lodge pour la liste complète des exemples.

deserto in litore condunt, En. 2, 24 ; *scandunt rursus equom et nota conduntur in aluo*, En. 2, 401 ; *pectore in aduerso totum cui comminus ensem | condidit*, En. 9, 347 ; (*ensem*) ...*Rutuli clamantis in ore condidit aduerso*, En. 9, 443 ; *ensem tumido in pulmone recondit*, En. 10, 387 ; *dixerat et spissis noctis se condidit umbris*, En. 2, 621 [1]. On rencontre même le locatif, En. 10, 558 *non te optima mater | condet humi patrioque onerabit membra sepulcro* (où évidemment Virgile a employé *humi* pour éviter la suite désagréable par sa monotonie *humo patrioque... sepulcro*). On voit toutes les possibilités qui s'offrent à l'écrivain de l'époque impériale ; *condere in* et l'accusatif, *condere in* et l'ablatif ; *condere* et l'ablatif local (ou l'ablatif instrumental) seul, *condere* et le locatif, sans compter la possibilité de *condere* avec

1. On sait que cette liberté d'emploi de l'accusatif ou de l'ablatif a frappé Servius ; mais l'explication qu'il tente est irrecevable. Selon lui, l'usage de l'ablatif est un archaïsme ; rien ne justifie pareille assertion. A propos du vers (*Palinurus*) *exciderat puppi mediis ecfusus in undis* En. 6, 339, il note : *effusus in undis* archaismos est, quamquam Donatus esse ordinem uelit *dum sidera seruat mediis in undis* ; et plus loin 10, 838 « archaismos est quod ait *in pectore* pro *in pectus*, sicut alibi *mediis effusus in undis* pro *in undas medias* ; 10, 807 *dum pluit* hic distinguendum, nam si iunxeris *dum pluit in terris*, erit archaismos ; debuit enim dicere *in terras* ; tamen sciendum est hemistichium hoc Lucretii esse (6, 630) ; 2, 404 *conduntur in aluo*, nondum erant sed cum esse coeperunt, unde et ablatiuo usus est, non accusatiuo ut in G. (1, 442) *conditus in nubem* ; tale est autem hoc quale illud *includuntur in carcere* et *includuntur in carcerem* ; 9, 441 *in ore condidit* archaismos est ut supra (347) *pectore in aduerso totum cui comminus ensem condidit* ; 10, 387 *in pulmone recondit* archaismos est pro *in pulmonem*. Peut-être par archaïsme entend-il imitation de la construction grecque. Mais même interprétée ainsi, son explication ne vaut rien, et Sabbadini note justement (P. Vergili Maronis Opera, Rome 1930, II Aeneis, p. 441) : « At non uidit grammaticus ille Vergilium ipsum interdum a se discrepare ut VI, 339 *effusus in undis*, XII, 218 *effundat in undas*, IX, 68 *effundat in aequom* ; II, 24 *in litore condunt*, VII, 802, *in mare conditur*, G. I, 438 *se condet in undas*. Item ipse Cicero uariat : de diu. I, 73 *in iuba examen apium consederat*, p. Sull. 92 *repentini in nos iudices consedistis* ; de n. d. II, 12 *aues quae se in mari mergerent*, ib. II *eos mergi in aquam iussit* ; de fin. V, 92 *anulum in mari abiecerat* ; de or. I, 28 *se abiceret in herba* ; Tusc. I, 84 *e muro se in mare abiecisse* ; Phil. XI, 5 *corpus abiecit in mare* ; Tim. 10 *deus animum inclusit in corpore*, orat. 9 *eos in eam formam non poterat includere.* » Les manuscrits parfois se partagent, une classe ayant l'accusatif, l'autre l'ablatif : ainsi dans César, BG V, 10, 1 la classe α (la meilleure généralement) a *prope omnes naues adflictas atque in litore eiectas esse*, la classe β *in litus eiectas esse*, qui semble bien être une correction de grammairien, et que Meusel a eu le tort d'adopter sans voir que le parfait *eiectas esse* marquait un état acquis après le terme d'un mouvement : presque tous les navires avaient souffert et *se trouvaient échoués* sur le rivage. On voit que le verbe ne « gouverne » pas le cas, mais que suivant la nuance à exprimer, le complément s'accompagne librement de l'accusatif ou de l'ablatif. Les exemples de *eicere*, *eiectus* avec l'accusatif cités par Meusel, Cic. Verr. V, 91, Liu. XXIX, 18, 5, Sén. ep. 9, § 16 ; Plaute Rud. 187 prouvent seulement cette liberté. Et *eiectus in litore* est la contre-partie exacte de *esse in dicionem*, *habere in potestatem* : on sait que le grec présente des constructions semblables, cf. Kühner-Gerth, *Ausf. Gramm. d. griech. Sprache* II, 1, 406 et s., 540 et s., 543.

le datif de but. Le Thesaurus IV, 149, 57, considère comme un datif le *terrae* de Moretum 124 *terrae condit aratrum* (cf. Lucain 1, 686-7) : c'est possible, et en effet l'expression *terrae condere* peut avoir été construite sur *terrae mandare* qui est fréquent, et où *terrae* est un datif non équivoque, comme inversement *humo condere* (Ov. Fast. 5, 658 *mortuus Ausonia conditur hospes humo*), *terra condere* (Virg. En. 5, 48 *ossa parentis | condidimus terra*) amène la construction de *mandare* avec l'ablatif qui a tant déconcerté les commentateurs : *sit qui me raptum pugna pretioue redemptum | mandet humo solita, aut si qua id fortuna uetabit, | absenti ferat inferias*[1], En. 9, 213 et s. Mais il n'est pas invraisemblable de considérer *terrae* comme un locatif, construit sur le modèle de *humi* dont il est synonyme. Je sais que l'on a nié l'existence d'un locatif *terrae*[2], mais à tort, semble-t-il ; si la prose ancienne et la prose classique l'ignorent, il est attesté depuis Ennius : *strata terrae lauere lacrumis uestem squalam et sordidam* ; et c'est par le locatif, beaucoup mieux que par le datif de but que s'expliquent certains emplois de *terrae* qui recouvrent exactement des emplois de *humi*, e. g. Virgile ; G. 2, 290 *altior ac penitus terrae defigitur arbos*, et 3, 318 *radicem adfigere terrae* — ici le doute est permis ; Lejay explique *terrae* par *in terram*, cf. toutefois Pline N. H. 8, 26 *ingentes arcus intentos defigunt humi longius*, et l'emploi de *telluri* (locatif sans doute, avec variante *tellure* ablatif) dans En. 12, 130 *defigunt telluri* (*tellure* MP) *hastas* — ; En. 6, 652 *stant terra* (*terrae* F) *defixae hastae*) 10, 155 *deturbat terrae* (à côté de *in mare deturbat* 5, 175 comme Plaute, Merc. 116 *deturba in uiam*, Lucrèce 5, 401 *Phaetonta... deturbauit equis in terram*) ; En. 11, 87 *sternitur et toto proiectus corpore terrae*, cf. Tacite, H. 2, 64 *proiectum humi iugulauit*, T. L. 45, 20, 9 *prostrauerunt se omnes humi* ; Moret. 16 *fusus erat terrae* (var. *terra*) *frumenti... aceruus* ; cf. En. 1, 193 *corpora fundat humi* (Servius, cod. Laurent. Ashburnh. ; *humo* cett.) ; 11,

1. La construction embarrassait déjà les anciens comme on le voit par Servius : « *mandet humo* ; multi hic distinguunt ; alii iungunt *mandet humo solita*. » Comme le remarque justement Lejay, « Nisus n'a pas affaire ici de se plaindre de la fortune : *qua* (*aliqua*) *fortuna solita* » Mais l'explication qu'il donne de l'ablatif est désespérée : « *humo solita* n'est pas le complément de *mandet*, qui se construit avec un datif, mais une sorte d'ablatif absolu qui suggère seulement l'idée du complément : me confie à la terre, la terre étant le lieu ordinaire de la sépulture. » Ladewig et Ribbeck, suivis par Benoist, avec les *multi* de Servius, joignent *solita* à *fortuna*, en faisant de *qua* un adverbe « de quelque manière ». Mais *humo solita* s'oppose à *absenti ferat inferias*.

2. P. Lejay, Le locatif *terrae* MSL XII, 85 et s.

665 *quot humi morientia corpora fundis.* Ovide écrit Met. 2, 347 *terrae* (var. *terra*) *procumbere*; 5, 122 *procubuit terrae mactati more iuuenci*, comme Virgile *procumbit humi bos* En. 5, 481; Ars Am. 1, 153 *pallia si terrae nimium demissa iacebunt*; Am. 3, 2, 25 *iacent tua pallia terrae*, qu'Ehwald a tort de corriger en *terra*; Tite Live 5, 51, 9 *sacra... terrae celauimus* que Conway-Walters ont tort aussi de corriger en *terra* sur la foi d'un seul deterior (où c'est évidemment une correction d'humaniste), alors que tous les bons mss ont *terrae*; cf. Kühner-Stegmann, *Ausf. Gramm. d. lat. Sprache* II, 1, p. 484-5. L'usage de cette forme de locatif va en s'intensifiant à mesure qu'on descend dans la latinité impériale. Apulée n'hésite pas à écrire, Met. 3, 2 *me... orchestrae mediae sistunt*, 3, 16 *iuuenem... tonstrinae residentem.* Or, comme le remarque justement Stegmann, le locatif *humi* s'emploie dans le sens, non seulement de χαμαί, mais de χαμᾶζε : *uoluitur ille excussus humi* Vg. En. 11, 640, comme *uoluitur Euryalus leto* En. 9, 443, où *leto* marque bien un mouvement : « Euryale roule vers la mort ».

On voit combien sont nombreuses et complexes les causes qui expliquent l'emploi du datif après les verbes de mouvement, qu'il s'agisse d'un mouvement vers un objet, ou partant de cet objet; on voit aussi qu'il est souvent difficile de décider si l'écrivain a employé le datif, le locatif ou l'ablatif[1] — et d'ailleurs les remarques faites plus haut montrent que peut-être la question ne se posait pas pour lui avec la précision que nous font supposer nos préjugés grammaticaux, et nos catégories rigides, bonnes pour codifier une langue morte, mais qui ne sauraient suffire à expliquer toutes les possibilités d'une langue vivante, et soumise à tant d'influences. Il n'est pas suffisant de dire que le datif avec les verbes de mouvement s'explique par la personnification du complément (*mors*, *letum*, etc.); cela est vrai pour quelques cas, mais ne saurait les expliquer tous. Valable, en gros et non sans exceptions, pour la période républicaine et jusqu'à Cicéron, cette conception du datif n'est plus exacte à partir de Virgile, et des auteurs de l'époque impériale. Des extensions analogiques de toute sorte ont lieu, les unes dues à la phonétique et à la morphologie, les autres à la liberté que la langue offre dans l'emploi des cas pour un même verbe, ou à des associations syntaxiques, d'autres enfin à une influence possible de constructions grecques sur le style d'écrivains que la forme de leurs modèles hante de

1. La liste dressée par Antoine dans sa thèse latine, *De casuum syntaxi uergiliana*, Paris, 1882, serait à reviser presque entièrement de ce point de vue.

plus en plus ; ajoutons enfin la réaction savante contre l'emploi des prépositions qui tend à se répandre avec le temps. Toutes ces actions additionnées ou combinées ont abouti à faire du datif un cas qui peut répondre aussi bien à la question *quo* qu'à la question *unde*. Le développement de l'usage de ce cas ira grandissant sans cesse. La langue populaire n'y échappe pas : Nicéros, l'ami de Trimalcion, dans son récit du loup-garou, dit *forte dominus Capuae* [1] *exierat*, Sat. 62, 1, datif ou locatif ? ; Aetheria (ou Silvia) use indifféremment de *plicare* avec le datif (19, 9) ou avec *ad* (2, 4 ; 6, 3), cf. Löfstedt, *Philol. Commentar z. Peregrinatio Aetheriae*, p. 66) ; et Max Bonnet constate que chez Grégoire de Tours « le datif est sans comparaison le cas qui offre le plus de constructions nouvelles dont plusieurs très inattendues [2] ». Et il en cite une, entre autres, « qui dépasse toutes les précédentes en hardiesse : Mart. 1, 16, p. 598, 1 *uenit noctu abbatissae beatus Martinus*, pour *ad abbatissam* [3] ». Mais le plus souvent, on aperçoit d'où vient le branle ; le latin portait en lui, dès les premiers textes qui nous sont attestés, les éléments du trouble que l'on voit aller croissant à mesure que le sentiment des nuances se perd, que le jeu délicat des valeurs casuelles s'oblitère dans l'esprit du sujet parlant ou de l'écrivain. Mais les causes de l'évolution sont nombreuses et complexes : rien ne montre mieux que l'histoire du datif comment, dans une langue, phonétique, morphologie, syntaxe, tout se tient.

A. Ernout.

---

1. Corrigé à tort en *Capuam* par Scheffer, que suit Friedlaender. Voir le Commentaire de P. Perrochat, p. 93.

2. Le latin de Grégoire de Tours, p. 536. Le chapitre que Bonnet consacre au datif (p. 536-548) est des plus instructifs.

3. P. 539.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

C. Buzio. *Esiodo nel mondo Greco sino alla fine dell' età classica*. Milano, Società editrice Vita e Pensiero, 1938-XVI. XII-164 p. in-8°. 15 lire.

L'admiration de M. B. pour le poète d'Ascra est très grande. On a l'impression qu'il est tout près de faire comme le roi de Chalcis, dans le *Certamen Homeri et Hesiodi*, tout près de proclamer la victoire d'Hésiode sur Homère. Sans doute est-ce cette passion pour Hésiode qui lui a suggéré l'heureuse idée d'écrire une histoire d'Hésiode dans l'opinion. Il nous en donne ici la première partie. On peut lui rendre, en premier lieu, cette justice qu'il a assumé une tâche énorme et rebutante, et que ce n'est pas sa faute si les résultats ne sont pas toujours en proportion du travail fourni. L'ouvrage se compose de cinq chapitres, car l'auteur a retracé l'histoire d'Hésiode dans l'opinion de siècle en siècle, du VIIIe au IXe inclusivement. Du VIIIe? Oui, car résolument M. B. place Hésiode au VIIIe siècle, malgré les réserves qui semblent s'imposer sur l'époque exacte à laquelle vécut l'auteur de la *Théogonie*. Quoi qu'il en soit, à partir de cette date, l'auteur passe au crible les œuvres des poètes de toute catégorie : didactiques, épiques, lyriques, tragiques, comiques, celles des philosophes, des historiens, des orateurs, des philologues, pour y découvrir l'influence des idées d'Hésiode ou des imitations de ses poèmes. La disparition d'une grande partie des œuvres primitives ne l'arrête pas. Il a peiné à réunir dans les commentateurs et les lexicographes les reliques qui surnagent, mais il faut avouer que, parfois, il ne secoue dans son crible que des éclats, des miettes. Et même ces éclats, bien qu'il soit habile à les faire scintiller, ne sont pas toujours lumineux, ni probants. Des rencontres d'idées et d'expressions ne prouvent pas forcément l'imitation d'un auteur par un autre. Ils ont pu avoir des sources communes ou puiser au fonds commun de la tradition courante, cas assez fréquent sans doute pour les légendes mythiques. Ces remarques, d'ailleurs, ne diminuent en rien les mérites du labeur de M. B. ni la justesse de beaucoup de ses rapprochements. Nous en restons, au surplus, les bénéficiaires reconnaissants, car il a dressé à la fin de son livre un répertoire des auteurs cités : on pourra très commodément s'y reporter pour retrouver les imitations signalées au cours de l'ouvrage. On souhaite que l'auteur ne reste pas à mi-chemin, et nous donne, à bref délai, la seconde partie de ses utiles recherches.

Paul Collart.

G. Björck. *Der Fluch des Christen Sabinus. Papyrus Upsaliensis 8*. Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1938, 165 pp. in-8°, 2 pl.

Quelle richesse et même quelle profusion! Voilà un petit bout de papyrus palimpseste (32,5 × 16 cm.), où le chrétien Sabinus à Panopolis, au VIe siècle, a transcrit une demande de vengeance (*der Fluch*), mi-prose,

mi-vers, et dont le commentaire remplit un volume de 165 pages! Il faut qu'il soit d'un puissant intérêt et il faut aussi — c'est bien le cas, croyons-nous, — que son éditeur l'ait étudié avec une passion juvénile. Voici une traduction de ces 19 lignes : « Recto ... *que tous sachent que le Seigneur Dieu prendra ma défense. Que soient poursuivis Didymos et Sévérinè, mà fille, comme ils m'ont dès longtemps poursuivi! Que se dessèche leur corps sur leur couche, comme tu as vu se dessécher le mien par leur fait, à eux, qui ont relégué dans l'ombre l'honneur qu'ils me devaient. Seigneur, montre leur rapidement ta puissance. Les machinations de leur cœur contre mes chers enfants, rends-les vaines. Qu'ils paraissent au tribunal, ô mon Seigneur et Maître, où tu les jugeras.*

Moi, Sabinos, pleurant et gémissant, [nuit et] jour, j'ai remis le placet de ma cause à Dieu, maître [de l'univers], pour qu'il venge les épreuves que j'ai endurées de Sévérinè et de Didymos.

Fils du grand Dieu, que jamais ne vit créature humaine,
Toi qui as permis aux aveugles de voir la lumière du soleil,
Montre comme autrefois tes divins miracles.
Impose leur des représailles mémorables en échange des souffrances
Que j'ai souffertes, que j'ai subies par la faute de ma fille ;
Mes ennemis, de tes mains puissantes, frappe-les.

Verso *Venge-moi* ✝✝✝✝✝ *Emmanuel, venge-moi.*

Qu'un chrétien, à qui sa religion fait une loi du pardon, ait songé à se venger et qu'il ait chargé Dieu du soin de sa vengeance, c'est déjà un fait assez curieux. On ne peut pas ne pas songer à rapprocher de *P. Upsal.* 8 — et M. B. n'a eu garde d'y manquer — des séries entières de textes païens et chrétiens, latins, grecs et coptes : inscriptions, *tabellae defixionum*, amulettes, papyrus, dont la vengeance est le thème et le but. Il y a là des ressemblances frappantes. On ne peut pas oublier non plus que des textes magiques sont mêlés de vers et de prose, et que le chrétien Sabinos n'est pas sans ressemblance avec son compatriote et contemporain, Dioscoros d'Aphrodito, le trop fécond versificateur, dont les archives, notariales et poétiques, sont venues jusqu'à nous. M. B. sait tout cela et il a, au cours de douze chapitres et de deux *excursus*, accumulé pour notre édification les citations et les rapprochements. J'avoue qu'entre nos deux Coptes, de Panopolis et d'Aphrodito, grands lecteurs d'Homère et de Nonnos, tenaillés l'un et l'autre par la manie métrique, il y a surtout, à mon avis, un trait précis de ressemblance : l'un et l'autre sont à peu près incapables d'exprimer une pensée en deux vers; chacun de leurs hexamètres se suffit à lui-même et tous sont interchangeables. Dieu sait si l'Aphroditain a promené ses vers d'un poème à l'autre, et Sabinus a donné des siens un remaniement, que M. B. a su dénicher — c'est une jolie trouvaille — sur *P. Hambourg* 22. Outre Homère et Nonnos, Sabinus avait lu la Bible; il connaissait aussi, au moins par ouï-dire, les pratiques et le jargon de la magie et la langue du droit (ex. ἐπιδέδωκα, terme technique l. 10) devait lui être familière. On entend les échos nets ou assourdis de cette science bigarrée dans la rédaction de sa demande de vengeance. Littérairement, c'est un texte médiocre; historiquement, c'est un témoignage de valeur. On comprend que M. B. l'ait commenté avec une érudition amoureuse et on le remercie d'avoir réuni et mis à notre portée tant de matériaux.

Paul Collart.

G. Vismara. *Episcopalis Audientia. L'attività giurisdizionale del Vescovo per la risoluzione delle controversie private tra laici nel diritto romano e nella storia del diritto italiano fino al secolo nono.* Società editrice « Vita e Pensiero », Milan, 1937-XV, x-184 p. in-8°.

P. de Francisci constatait en 1915 dans un article de l'*Athenaeum*, *Per lo svolgimento della episcopalis audientia*, qu'on n'avait pas, sur ce sujet, réuni « toute la documentation très riche, qui se trouve encore aujourd'hui ensevelie dans les œuvres des Pères de l'Église ». M. V. est parti de là, d'abord pour fouiller non seulement la *Patrologie*, mais les lettres des papes, les constitutions impériales, les *Novelles* et jusqu'aux textes papyrologiques, ensuite pour classer chronologiquement les résultats de ses recherches. Son travail est donc tout à la fois un exposé des sources et une mise au point de la question, telle qu'elle est précisée dans le titre. On ne peut pas dire qu'elle soit renouvelée, mais plutôt rectifiée parfois et aussi complétée.

L'idée de faire d'un homme d'église l'arbitre d'un différend, en prenant avec soi des témoins, est conforme au précepte évangélique rapporté par Mathieu XVIII, 15-17, qui se réfère au *Deutéronome* XIX, 15, et qui est commenté par saint Paul *I Cor.* V, 1-8. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de cette juridiction ecclésiastique, mais nous pouvons en suivre rapidement les étapes chronologiques dans les douze chapitres de M. V. 1° Dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, conformément au texte paulinien, les chrétiens font arbitrer leurs différends par les prêtres, les diacres, les évêques. L'habitude se généralise avec l'approbation des papes. 2° Elle se développe, elle est officiellement reconnue, les modalités en sont notées dans des constitutions impériales de Constantin à Valentinien III. 3° D'ailleurs, les motifs qui ont amené l'admission de l'*audientia episcopalis* dans la juridiction de l'époque impériale ne sont pas tous religieux. Il y faut compter, entre autres, la vénalité, la partialité, les retards des juges laïques. 4° Les renseignements sur l'établissement et le développement de la juridiction épiscopale durant cette première période se trouvent à la fois dans les canons des conciles et surtout dans les Pères de la *Patrologie* grecque et latine. 5° On en suit alors les progrès de la *Novelle XXXV* de Valentinien III à l'apparition du *Codex Justinianus* dans l'empire romain d'Occident et dans l'empire romain d'Orient. 6° Les textes papyrologiques : *P. Lips. 43*, *P. Lond. Inv. 2217*, *P. Oxy. 903*, *BGU 103*, *P. byz. Masp. 67295*, fol. III, 1-19, *P. Princeton 55*) apportent aussi à ce sujet quelques détails. 7° L'organisation de la juridiction épiscopale peut être, en gros, reconstituée : recours à l'évêque, tentative préliminaire de conciliation, jours d'audience, acte introductif d'instance, exposé et discussion de la cause, épreuves et témoignages, prononcé de la sentence, publicité du jugement uniquement oral et sans appel, conseillers de l'évêque. 8° Une telle juridiction se maintint sans changement important sous la domination des Goths, comme il appert des textes de Théodoric et de Cassiodore et la prétention de l'Église est manifeste à revendiquer son droit de juridiction dans toutes les affaires où est mêlé un de ses membres. 9° Le droit justinien et byzantin voit l'apogée et le premier déclin de l'*audientia episcopalis* : la *Novelle LXXXVI* fait de l'évêque un juge supérieur aux juges laïques, mais la *Novelle CXXIII* déclare que ses jugements ne sont plus sans appel. Dès lors, dans les trois derniers chapitres, on assiste aux ultimes manifestations de la juridiction épiscopale dans les régions italiques rattachées à l'empire d'Orient (522-568), dans les régions romaines, lombardes et franques de l'Italie du VIIe

au xe s. : en général, l'évêque n'est plus qu'un membre facultatif, d'un collège judiciaire.

On saura gré à l'auteur d'avoir dressé à la fin un index alphabétique des sources et un autre des auteurs. A regretter, entre autres fautes d'impression, celle, très fâcheuse, du bas de la page 37 (4e ligne avant la fin, cf. p. 39, l. 4).

Paul Collart.

R. T. Weissinger. *A study of act divisions in classical drama.* Memnonite Publishing House, Scottdale, 1940, 142 p. in-8°.

Cette thèse forme le tome IX des *Iowa studies in classical philology*. L'auteur en veut beaucoup aux critiques du XIXe siècle. C'est de leur faute, de la faute de leurs conceptions étroites, rigides, surannées, si on n'a pas reconnu plus tôt que l'on pouvait parler de division en actes à propos du drame classique. Sénèque, sur ce point, est bien meilleur juge qu'eux. Les parties du drame ancien, séparées par des chants, conclut l'auteur « sont certainement l'embryon d'où se sont développés les actes modernes et, à mon avis, ils sont eux-mêmes suffisamment mûrs pour mériter l'appellation d'actes de la part de ceux qui préfèrent mettre en relief la ressemblance entre les pièces anciennes et les pièces modernes, en se servant de termes plus à jour (*up to date*) que *prologue, parados, Épisode A*, etc. ». Le malheur est qu'on peut tout aussi bien et tout aussi légitimement mettre en relief la différence entre le drame ancien et le drame moderne et que, puisque, comme le reconnaît M. W., « le problème discuté dans cette monographie est largement une matière de définition », il se trouvera sans doute encore des gens qui définiront les termes techniques autrement que M. W., ou interpréteront différemment les définitions réunies par lui dans son introduction. J'avoue, d'ailleurs, être assez peu touché, entre autres, par les définitions qu'il emprunte à Diderot et au *Dictionnaire Larousse*. Ces remarques faites, il est juste de reconnaître qu'il apporte beaucoup de zèle juvénile, de connaissances (sa bibliographie est substantielle et il se sert adroitement de la mention : χοῦ dans les papyrus de Ménandre), beaucoup de conviction aussi à défendre sa conception au cours de huit chapitres : *Introduction, Les mere dans la tragédie grecque, Comédie ancienne, Embolima et comédie nouvelle, Comédie romaine, Tragédie romaine, Quelques parallèles, Conclusions*. Mais le problème comporte un élément subjectif d'interprétation, qui laisse prévoir que la question, comme on dit, reviendra sur le tapis.

Paul Collart.

F. Sbordone. *Hori Apollinis Hieroglyphica*. L. Loffredo, Naples, 1940. LXVI-226 p. in-8°. 80 lire.

Il y a juste cent ans, sauf erreur, qu'a paru la dernière édition, texte et traduction anglaise, des *Hieroglyphica* d'Horapollon. Cela ne veut pas dire qu'après une quinzaine d'éditions au XVIe siècle et quelques-unes encore — beaucoup moins ! — dans les siècles suivants, l'œuvre d'Horapollon fût tombée dans un oubli total. Non, on l'étudiait de temps en temps, comme le prouve une liste bibliographique à la fin du présent volume.

Mais elle n'avait certes pas la vogue et ne provoquait pas l'enthousiasme : on savait depuis Champollion que la lecture en était quelque peu décevante. C'est un mérite de M. S. d'avoir attiré de nouveau l'attention sur ce curieux ouvrage et d'en avoir donné une édition soignée.

Le livre s'ouvre par une introduction substantielle en quatre chapitres. Le premier, à mon avis, est le plus intéressant, le plus nouveau. Il traite de *l'exégèse des hiéroglyphes à travers le clergé égyptien de la période hellénistico-romaine*. Autrement dit, il coordonne les pauvres détails que nous possédons sur les hiérogrammates, qui nous ont laissé des interprétations des hiéroglyphes, en y mêlant des considérations symboliques, religieuses astrologiques et philosophiques, surtout stoïciennes. La liste commence à Manéthon, se poursuit par Bolos de Mendès, Apion, Chaerémon, Hermatelès et Hermapion, Apollonidès ou Horapios, pour s'arrêter, à une date imprécise du ve siècle sur deux Horapollon, entre lesquels on est bien empêché de choisir avec certitude. Toutes les œuvres de ces hiérogrammates sont perdues, en dehors des *Hieroglyphica* et d'une page extrêmement significative de Chaerémon, sauvée par Tzetzès, dans l'*Exegesis*. Elle est peu accessible; on saura gré à M. S. de la citer p. xxvi. Qu'est-ce que les écrivains grecs ont connu de l'écriture hiéroglyphique? C'est le sujet du deuxième chapitre. On y trouvera réunis les noms de quelques auteurs : Hérodote, Platon, Diodore, Plutarque, Porphyre, Clément d'Alexandrie, et un résumé de leurs connaissances sur la question. Peu de chose, en vérité, et très peu de vérité. Une étude détaillée sur la composition des *Hieroglyphica* forme le troisième chapitre. Elle est claire et c'est un bon guide dans les dédales des deux livres, si touffus, si semblables et si divers à la fois. En dernier lieu, l'auteur fait un examen sérieux de la tradition manuscrite ; douze manuscrits dispersés en Italie, en France, en Bavière, donnent le texte complet de l'œuvre et quelques autres ne fournissent que des extraits des premiers chapitres. Un *stemma* des manuscrits est dressé p. lxvi.

Voici, enfin, comment se présente l'édition du texte des Ὡρου Ἀπόλλωνος Νειλῴου Ἱερογλυφικὰ ἃ ἐξήνεγκε μὲν αὐτὸς Αἰγυπτίᾳ φωνῇ, μετέφρασε δὲ Φίλιππος εἰς τὴν Ἑλλάδα διάλεκτον (en-tête du premier livre) : les titres des paragraphes (70 pour le livre I, 119 pour le livre II) sont indiqués entre crochets droits; le texte suit en belle impression claire : en dessous viennent deux étages de notes. Les premières constituent l'apparat et les notes critiques. Les secondes, qui ont souvent un développement étendu, forment proprement le commentaire. Ce commentaire fait appel aux hiéroglyphes, au copte, au grec, aux renseignements historiques et littéraires. C'est un travail considérable. Une bonne édition moderne des *Hieroglyphica* nous manquait. M. S. nous la donne. *Hoc erat in votis.*

Paul Collart.

T. Larsen. *Papyri Graecae Haunienses*. Fasc. I. In-8°, 96 p., 8 planches. Copenhague. E. Munksgaard. 15 cour. dan.

Tous les papyrus qui composent la collection de l'Institut de papyrologie grecque de l'Université de Copenhague proviennent d'achats successifs, acquittés par des dons successifs de l'Institut Carlsberg. M. Carsten Höeg avait entrepris d'en préparer l'édition, mais retenu par d'autres soins, il s'est associé M. Tage Larsen, qui a poursuivi et complété le travail com-

mencé. Le premier fascicule contient 8 fragments littéraires et 4 documents d'époque ptolémaïque; le second renfermera des documents byzantins et sera suivi de deux ou trois volumes encore. Les volumes seront rédigés en allemand, en anglais et en français; celui-ci est en allemand.

Voici les textes du présent fascicule.

1. Homère. *Iliade VII*, 4-15, 2e s. Quelques lettres du milieu des vers. Traces de cursive au verso. Le passage, sauf erreur, n'avait encore été donné que par *P. Oxy.* 762.

2. Homère. *Odyssée XVIII*, 171-183, 3e s. *Volumen.* Milieux de vers Passage donné en partie par *P. Oxy.* 1820.

3. *Scholies à Iliade VI*, 1-48, 3e s. Ne ressemble pas aux scholies sur papyrus que nous avions déjà pour le chant VI, mais est comparable, comme beaucoup d'autres fragments pour d'autres chants aux *Scholia minora*; c'est ce que *P. Oslo* 12 appelle un Ὀνομαστικὸν Ὁμήρου.

4. *Fragment épique*, 1er s. Milieux de 8 vers, où l'éditeur incline à voir un devoir d'écolier, de l'époque hellénistique. La métrique, en tout cas, me semble nettement dactylique.

5. Démosthène, *Couronne* §§ 217-223, 1er/2e s., au verso d'un document. C'est, si je ne me trompe, le 17e fragment de ce discours sur papyrus. L'éditeur en avait signalé l'intérêt au Ve Congrès de Papyrologie (les trois documents cités par Démosthène dans le passage figurent dans le texte, non authentiques, bien entendu) et consacre à ce papyrus difficile une introduction détaillée. Planche 1.

6. *Extraits d'un ouvrage concernant l'histoire ptolémaïque*, 2e s. Il s'y agit de la lutte entre Lagides et Séleucides pour l'Asie Mineure et la Cœlè-Syrie, sans doute des événements de l'année 221, comme l'établit une minutieuse introduction historique. Je serais tenté, surtout d'après la forme des υ, évasés et sans base, de croire le papyrus un peu postérieur. Planche 2.

7. *Fragment mythographique*, 1er s. Ce sont manifestement des remarques sur le catalogue homérique des vaisseaux, mais il est malaisé de dire à quel genre d'écrit elles appartiennent. Planche 3.

8. Philon, 3e s. Même *codex* en papyrus que *P. Oxy.* 1173 et 1356, *PSI* 1207, circonstance qui permet d'établir la pagination des feuillets. C'est le début, §§ 1-8, du *De Ebrietate* et un passage d'un traité disparu, non encore identifié. Planche 4.

9. Lettre mutilée relative à une plainte, 2e moitié du IIIe s. av. J.-C. Un personnage, dont le nom est perdu et dont la fonction n'est pas mentionnée, fait connaître à son supérieur, Posidonios, dont la qualité n'est pas spécifiée, le contenu d'une plainte qu'il a reçue. Ne pouvant y donner suite personnellement, il réclame sa décision. Il s'agit de cultivateurs indûment chassés par un certain Diognétos d'un terrain où ils faisaient — peut-être par ordre? — un travail utile. L'auteur de la lettre ne serait-il pas un fonctionnaire du bourg du plaignant, qui, après avoir reçu la plainte, demanderait l'intervention de Posidonios? Un Posidonios est stratège de l'Arsinoïte en 216, cf. Henne, *Liste des stratèges*, p. 5. L'écriture est perpendiculaire aux fibres, comme dans les *enteuxeis*. Planche 5.

10. Lettre énigmatique de la fin du IIIe s. av. J.-C., écrite aux prêtres de Tebtynis par un Égyptien, Péténoupis, qui semble disposer d'une certaine influence auprès du stratège. Le bourg de Tebtynis, spécialement le temple de Socnebtynis et ses prêtres ont été exposés à des désagréments non précisés, que Péténoupis a connus trop tard pour intervenir. Mais, après

une démarche auprès du stratège, il assure que ces désagréments ne se renouvelleront plus. Planche 6.

11. Quittance du paiement d'une maison (*bonum vacans*) à l'idiologue. Le document, en 4 colonnes, avec *scriptura interior* et *exterior*, daté du 12 juin 138 av. J.-C., est particulièrement bien conservé. Les questions relatives à l'*idios logos*, aux *bona vacantia*, à leur mise en vente et à leur paiement, aux gens mêlés à l'affaire, sont soigneusement étudiées dans l'introduction et dans les notes. Planches 3, 7 et 8.

12. Deux lettres mutilées sur un fragment opisthographe, milieu du IIe s. av. J.-C. La deuxième, trop déchiquetée, ne peut être interprétée. La première émane d'un armateur d'Alexandrie. Il se plaint à Asclépiadès, qui semble préposé au contrôle de la navigation fluviale, d'avoir loué pour un an un transport de blé jaugeant 5.000 artabes à un certain Dionnas, qui a fait remonter le fleuve au bateau et n'a pas donné de ses nouvelles depuis six mois. Il demande à Asclépiadès de ne laisser délivrer à personne τὰς ἐπιστολὰς τῶν γόμων.

Suivent les index indispensables, pour les documents seulement!

MM. C. Höeg et T. Larsen connaissent bien la paléographie des papyrus et ont fait preuve dans la traduction, les introductions et les notes d'une information consciencieuse, perspicace, variée et précise. Les planches sont très bonnes. L'apparition du premier fascicule des *Papyri Graecae Hauniensis* mérite un accueil chaleureux, et l'espoir des fascicules promis doit être enregistré avec satisfaction.

Paul Collart.

W. Peremans et J. Vergote. *Papyrologisch Handboek* (Katholicke Universiteit te Leuven. *Philologische Studien*, Teksten en Verhandelingen, IIe reeks : deel I. Leuven, 1942), xx-330 pages, in-8°, XVI planches, un plan du Fayoum, une carte pliante d'Égypte.

On peut craindre que ce nouveau manuel de deux jeunes savants belges — je le regrette sincèrement, et c'est le plus grand éloge que j'en puisse faire — on peut craindre qu'il n'obtienne pas toute la diffusion qu'il mérite. Il est écrit en flamand et c'est un gros obstacle pour presque tous les étudiants (étudiants de papyrologie et étudiants, au sens général) à qui pourtant les deux auteurs veulent rendre service : *non licet omnibus...* On s'orientera dans les bibliographies, qui heureusement figurent à la fin de tous les chapitres et même forment certains chapitres en entier; le reste échappera en grande partie. C'est dommage, car les auteurs, tout en s'inspirant des méthodes de tel ou tel de leurs devanciers, ont innové sur plusieurs points d'une manière ingénieuse et profitable.

Cela dit, on voudra bien m'excuser de ne donner qu'un aperçu général de l'ouvrage : je suis de ceux qui, au prix de longs efforts comparatifs avec d'autres langues, ne comprennent le flamand que d'une manière imparfaite et je n'avance mes remarques que sous réserve.

La *Bibliographie générale*, qui ouvre le livre, est le plus souvent insuffisante. Je l'aurais aimée un peu plus longue dans sa quatrième partie (D). Par exemple, puisque les auteurs citent des volumes de *Mélanges* (Desrousseaux, Maspéro, Nicole, P. Thomas), ils auraient pu citer aussi bien les *Studies presented to F. Ll. Griffith*, les Mélanges Murray (*Greek Poetry and Life*), les *Mélanges Bidez*, les *Mélanges Boisacq* et combien d'autres,

qui contiennent également des publications de papyrus ou des études relatives à la papyrologie.

Le titre du livre, d'abord, est à remarquer : *Manuel de papyrologie* et non pas « de papyrologie grecque. En effet, si j'entends bien le premier chapitre, consacré à la *Définition de la papyrologie*, les auteurs signalent les divers cantons de la province papyrologique : textes égyptiens, papyrus de Nubie-Méroé, textes araméens, hébreux, textes des Sassanides, papyrus grecs, latins, coptes, arabes. Ils ont raison, en ce sens que toutes ces papyrologies se compénètrent et que les savants font souvent appel à l'une pour expliquer l'autre ; mais en fait, le manuel concerne surtout le démotique, le grec et le copte, les deux derniers plus spécialement.

Le chapitre II sur *Les Sources* n'est qu'une bibliographie : listes alphabétiques de recueils de papyrus grecs, démotiques et coptes, des publications d'ostraca, des recueils d'inscriptions.

La question du *Matériel à écrire* forme le chapitre III : notions sur la plante ; fabrication, qualités et vente du papyrus ; définition des mots χάρτης, βίβλος, κόλλημα, σέλις, etc. ; *volumen* et *codex* ; parchemin et *ostracon*. Il ne me semble pas qu'il soit question des tablettes de métal, ni, à propos de l'encre, des mixtures indiquées par les magiciens pour écrire efficacement telle ou telle formule magique.

A l'acquisition et à la conservation des papyrus, parchemins et *ostraca* est consacré le chapitre IV. Les procédés de protection les plus récents me paraissent signalés. Le Dr Ibscher, qui vient de disparaître, est ici plusieurs fois nommé. On sait qu'il avait fait merveille dans ce domaine.

Du chapitre V : *Déchiffrement et édition*, je crois pouvoir dire — après en avoir énuméré les divisions : paléographie, chronologie, métrologie, monnaies, sigles, signes diacritiques (j'aimerais mieux : conventionnels) qu'il me paraît un peu rapide. L'étudiant, je le crains, ne sera pas assez muni avec ces seuls renseignements et sera plus d'une fois arrêté devant l'obstacle. La bibliographie permettait de l'armer davantage, notamment pour la façon de convertir les dates des papyrus grecs en dates de notre ère.

Le *vade-mecum* papyrologique de K. Preisendanz, *Papyrusfunde und Papyrusforschung*, a été naturellement et légitimement mis à profit pour écrire le chapitre VI, *Histoire de la Papyrologie*. Ici je ferai nettement deux reproches aux jeunes auteurs. 1° Contrairement à toute attente, à toute équité, ils n'ont pas consacré un paragraphe spécial aux États-Unis, mais les ont relégués « *in de andere landen* », alors que le nombre des papyrologues américains, la valeur de leurs travaux, l'importance de leurs collections méritaient une place de choix. 2° Contrairement à toute attente encore, ces jeunes ont négligé les jeunes, — l'avenir ! — comme si leur manuel ne devait pas durer. L'œuvre d'un professeur ne se mesure pas seulement à ses travaux, mais au rayonnement qu'il exerce par ses élèves. Ils m'ont fait l'honneur de me nommer, en raison de mon âge, — je les en remercie vivement — mais j'ai eu le sentiment d'une injustice en ne lisant pas, près du mien, le nom de mes élèves, Bataille et Scherer ; près du nom de Collomp, celui de Schwarz ; près du nom de Johnson, ceux de Kase, Reinmuth, Wallace ; près des maîtres d'Ann Arbor, les nom de Youtie et de Pearl, qui ont été aussi mes élèves et m'ont dédié — j'en suis très fier — de savantes publications, très favorablement accueillies ; près de Westermann, les noms de Mlle Hasenoehrl et de Lewis, le plus jeune de mes élèves américains. Et pourquoi ne pas nommer, en Hollande, une papyrologue qui promet beaucoup, Mlle Wegener, et en Grèce, Jean Colléris, un de mes étudiants et collaborateurs, collaborateur aussi de G. Petro-

poulos? Et les élèves de Mlle Norsa et de Calderini, dont plusieurs ont déjà un bagage scientifique très honorable?

La présentation du chapitre VII, *Histoire et Géographie*, est une heureuse innovation. L'histoire se présente sous la forme d'une succession de dates, en face desquelles sont résumés les événements importants. Suit une bibliographie en deux parties : la première historique, la deuxième géographique et topographique. Ce sont des matériaux immédiatement utilisables.

Dans le chapitre suivant : *La langue*, des tableaux et des résumés ingénieux doivent donner l'essentiel.

Le gouvernement et l'administration font l'objet du chapitre IX. Il est subdivisé en trois parties : période ptolémaïque, romaine, byzantine. Je crois voir que le mécanisme des institutions est étudié avec précision et que les mots grecs techniques sont expliqués avec leur équivalent latin, s'il y a lieu.

Le chapitre X, *Droit civil, droit pénal, procédure*, est peut-être le plus solide de l'ouvrage. Avec ses divisions, subdivisions, définitions, il est dense et clair, autant que j'en puisse juger. La bibliographie en est copieuse et bien présentée.

On peut en dire autant du chapitre suivant, qui traite de *La religion*, en trois parties : le paganisme égyptien (transcription bienvenue de quelques noms théophores) et grec, avec des renseignements succincts sur les prêtres et le culte; le christianisme avec quelques notions sur les persécutions, les couvents et les hérésies; enfin, le syncrétisme. J'aperçois quelques termes de magie, mais je ne crois pas qu'il soit question des amulettes chrétiennes, qui figurent pourtant dans les *Papyri Graecae magicae* de Preisendanz. Bibliographie très soignée.

Le chapitre XII, *La vie nationale et sociale*, est sans doute celui que les auteurs ont rédigé avec le plus de facilité ! C'est une mise à jour et une extension du beau livre de M. Peremans : *Vreemdelingen en Egyptenaren*. La bibliographie en était toute prête, et elle est irréprochable.

La matière du chapitre XIII, *L'Économie*, est infiniment riche, comme le prouve la bibliographie. A vrai dire l'abondance des documents et des travaux, parmi lesquels les ouvrages précieux de Mlle Préaux et de Sh. Wallace, était ici plutôt un excès, presque une gêne, pour établir un résumé. Je crois pouvoir dire, d'après les sous-titres, que la synthèse offerte aux lecteurs est substantielle, tant pour le commerce intérieur et extérieur que pour leur répercussion sur la vie économique du pays.

Des deux derniers chapitres, *Culture et Morale — Vie privée*, les auteurs ne nous ont donné que la bibliographie. Je regrette l'aperçu qu'ils auraient si bien pu présenter sur les textes littéraires, profanes et religieux, sur les additions que les papyrus ont apportées à la littérature grecque (les *New Chapters* de Powel et Barber!) et à la littérature chrétienne (sur ce dernier point une vue d'ensemble avait de quoi les tenter), sur les textes magiques enfin, qui ont trouvé en Preisendanz leur éditeur, mais qui attendent leur historien. Quelle gratitude aurait méritée M. Vergote, s'il avait consenti à résumer l'apport littéraire des papyrus coptes ! A la bibliographie de ce dernier chapitre, on pourrait ajouter : Ch. Kuentz, *A propos des noms propres du papyrus Baraize*, *Études de papyrologie*, II (1933), 41-57 et reprendre au chapitre précédent le livre plein de faits de Winter, *Life and Letters*. Il y a tant à prendre dans les lettres particulières au sujet de la vie privée dans la vallée du Nil.

Le plan du Fayoum et la carte d'Égypte, avec leur allure volontairement

schématique seront appréciés. Les illustrations des planches I-IV (au bord du Nil entre El-Kab et Tell-Edfou, Fouilles de Tell-Edfou en 1922-23, Une Shadouf sur la route d'El-Kab, Une sakkieh à Gourna) ne sont pas banales et sont caractéristiques. Les planches V-VII reproduisent des papyrus grecs et bilingues du Caire et de Florence ; les planches VIII-XVI nous ont gardé la photographie de papyrus grecs et surtout coptes brûlés à Louvain en 1940 (p. 327). Le livre se termine d'une façon émouvante sur ce pieux souvenir.

Tel est le dernier-né des manuels de papyrologie. Il est bien bâti, solide, capable de durer et de se rendre utile. On lui souhaite, selon la formule, longue vie et réussite et on complimente cordialement ses auteurs.

Paul Collart.

H. O. Lange et O. Neugebauer. *Papyrus Carlsberg No 1. Ein hieratisch-demotischer kosmologischer Text.* Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1940, 92 p. in-4°, 7 pl. photographiques, 31 en autographie.

A dire vrai, ce beau livre de deux égyptologues ne concerne pas spécialement les lecteurs de la *Revue de Philologie*. Il mérite cependant de leur être signalé non seulement en raison de sa valeur, mais encore parce qu'il est un symbole des tristes temps où nous vivons (les auteurs, un Danois et un Américain, n'ont pu collaborer jusqu'au bout et M. Lange a dû prendre seul la responsabilité de l'impression) et parce qu'il rappelle par certains côtés l'ouvrage monumental de W. Gundel, *Neue astrologische Texte des Hermes Trismegistos* (*Liber Hermetis Trismegisti*), recensé ici même en 1936.

Sans doute le texte hiéroglyphique publié par les deux savants n'est pas inconnu : on le lit dans les tombeaux de Ramsès IV à Thèbes (Brugsch, 1883) et de Séti Ier à Abydos (principalement Frankfort, 1933). Mais ce qui est nouveau, c'est le commentaire de ce texte en écriture et en langue démotiques. Les éditeurs y voient l'œuvre d'un candidat à la prêtrise, pour prouver qu'il était en état de comprendre les vieux textes sacrés, aussi bien au point de vue de la langue que des dogmes religieux et astronomiques. Le papyrus n'est pas complet, il y manque au début la figure traditionnelle de Nut, la déesse formant la voûte céleste étoilée, arcboutée sur Geb, le dieu Terre, avec la représentation du Soleil, des Étoiles et des Décans. Les treize chapitres du livre, inscrits sur sept colonnes, tant au recto qu'au verso du papyrus, sont la légende et le commentaire de cette figuration absente, c'est-à-dire du rôle de Nut, de Geb, des révolutions céleste et infra-terrestre du Soleil, de la Lune et des Étoiles, du mouvement circulaire des Décans. Les éditeurs les ont transcrits, traduits et commentés avec autant de conscience que de savoir, sans se dissimuler que des points de détail provoqueraient sans doute l'examen, les savantes additions, peut-être les rectifications des spécialistes. Outre les publications déjà citées, le présent ouvrage remémorera surtout celle de G. Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, la vieille édition de Lefébure, *Le tombeau de Séti Ier*, et les travaux plus récents de Gundel sur les Décans. Bien que le papyrus soit souvent rongé et l'écriture effacée, les planches du commentaire démotique sont très bonnes, et les trente et une pages d'autographie très soignées. Il faut savoir gré aux deux auteurs, qui ont travaillé dans des circonstances particulièrement pénibles, spécialement à M. Lange, qui a pris courageusement la charge de toute la besogne matérielle.

Paul Collart.

W. Schmid, *Geschichte der griechischen Literatur*, erster Teil. *Die klassische Periode der griechischen Literatur*, dritter Band, *Die griechische Literatur zur Zeit der attischen Hegemonie nach dem Eingreifen der Sophistik*, erste Hälfte. Munich, Beck 1940 ; in-8°, VIII-898 p. Prix : Relié 30 R. M., Broché 27 R. M.

M. W. Schmid poursuit avec une admirable énergie la publication de sa monumentale histoire de la littérature grecque pour le manuel Iwan von Müller, refondu par Walter Otto. Il explique dans son avant-propos que le troisième volume devait dans son plan primitif comporter en somme tout ce qui concerne la littérature grecque du Ve siècle à partir du développement de la sophistique. Mais l'importance du sujet a obligé l'auteur de reporter au quatrième tome des chapitres aussi essentiels que celui de la comédie ancienne, celui de Thucydide, celui des traités hippocratiques. M. Schmid nous apprend qu'il a déjà entrepris la rédaction de ce quatrième tome et que si les forces venaient à lui manquer pour achever l'entreprise, il pourrait compter sur la collaboration de M. Hans Herter. Le tome III qui est présenté aujourd'hui au public savant traite essentiellement de la sophistique, des premiers orateurs (en particulier Antiphon et Andocide), de Socrate, et dans un développement particulièrement étendu d'Euripide dont l'avant-propos souligne l'importance, tant à cause de la variété de son art que pour l'influence qu'il a exercée et qui ne peut être comparée qu'à celle d'Homère.

Comme pour les volumes précédents on ne peut qu'admirer l'étendue de l'information de M. Schmid, la richesse de la bibliographie, l'effort tenté pour discerner entre les interprétations et les hypothèses ce qui peut paraître le plus probable. Un des mérites de ce volume est de ne pas dissocier l'histoire littéraire de l'histoire grecque elle-même. C'est ainsi que le premier chapitre s'efforce d'expliquer la naissance de la sophistique par l'évolution même de l'histoire grecque : si la cité reste le cadre où se développe toute la vie sociale, des modifications essentielles s'y produisent : affaiblissement de la noblesse, développement de la démocratie athénienne (pour laquelle M. Schmid ne témoigne pas une bien grande sympathie). Cette politique que symbolise le nom de Périclès va de pair avec un développement nouveau de la culture : évolution des idées religieuses, affinement du goût littéraire et artistique, rôle de plus en plus important que jouent à Athènes les philosophes et les sophistes étrangers. Le propos des premiers sophistes a d'abord été d'enseigner au citoyen l'art de la politique (πολιτικὴ ἀρετή). Protagoras prétend former le citoyen, cette formation étant commandée par une philosophie rationnelle et individualiste : on trouvera, p. 18, un bon commentaire de la fameuse formule : πάντων χρημάτων μέτρον ἐστὶν ἄνθρωπος ; noter aussi, p. 32, l'indication importante que chez Protagoras νόμος et φύσις ne constituent pas l'opposition dont la sophistique postérieure tirera si grand parti : les deux notions apparaissent, au contraire, comme se complétant ; c'est, semble-t-il, à partir d'Hippias que l'opposition entre φύσις et νόμος se trouve soulignée. A propos de Gorgias M. Schmid marque qu'il a surtout joué le rôle de professeur de rhétorique en mettant au point la technique oratoire, mais Gorgias, malgré son origine sicilienne, n'aurait pas subi l'influence des rhéteurs syracusains Korax et Tisias ; il faudrait plutôt la mettre en rapport avec des philosophes comme Empédocle (son premier traité est intitulé περὶ τοῦ μὴ ὄντος ἢ περὶ φύσεως) ; p. 80 une note indique que nous n'avons aucun moyen d'identifier Calliclès parmi les disciples de Gorgias (elle écarte entre autres l'hypothèse

de M. Jean Humbert qui propose de voir Polycratès dans le Calliclès de Platon) : M. Schmid inclinerait à croire que Calliclès a véritablement existé.

Dans le chapitre relatif à l'éloquence l'auteur montre dans quelles conditions se sont développées l'éloquence judiciaire et l'éloquence politique à Athènes. Il envisage les problèmes relatifs à l'authenticité des discours d'Antiphon et d'Andocide : l'authenticité du discours I d'Antiphon est admise, mais conformément à l'opinion de la majorité des critiques, le discours *Contre Alcibiade* ne devrait pas être attribué à Andocide : ce serait l'œuvre d'un sophiste et il pourrait même être daté de l'époque hellénistique. En revanche, malgré les différences de technique oratoire et de langue, M. Schmid attribue les *Tétralogies* à l'orateur Antiphon.

Bien qu'il n'ait jamais rien écrit, il était naturel de consacrer à Socrate un important chapitre (p. 217 à 280). Dans la critique des témoignages M. Schmid, à la différence des philosophes et par exemple de M. Robin, montre une tendance peut-être excessive à se fier au témoignage de Xénophon. Mais l'analyse du personnage de Socrate, toujours bien informée, est souvent pénétrante ; il est bon en particulier de ne pas voir en Socrate seulement le philosophe, mais aussi l'homme inspiré, le θεῖος ἀνήρ : on trouvera, p. 260 et suiv., une bonne mise au point du problème du δαιμόνιον, cette voix intérieure qui ne donne jamais de conseil positif, mais qui l'avertit lorsqu'il va commettre quelque faute.

La dernière partie du livre, qui est aussi la plus étendue, est consacrée à la tragédie. Elle débute par une longue analyse du *Prométhée enchaîné*. Suivant une opinion qu'il a déjà longuement développée (en particulier dans ses *Untersuchungen zum gefesselten Prometheus*), M. Schmid refuse d'attribuer le *Prométhée enchaîné* à Eschyle : il doit toutefois reconnaître que la tragédie a été recueillie par les Alexandrins parmi les œuvres d'Eschyle et qu'elle présente des traits eschyléens bien marqués. Les arguments contre l'authenticité du *Prométhée* sont de toute sorte : l'inspiration qui serait celle de la philosophie sophistique en mettant au premier plan *Prométhée*, héros de l'humanité, la technique dramatique (difficultés de mise en scène, emploi de mètres qui ne sont pas usuels chez Eschyle, la monodie de Prométhée dans le prologue, etc.), la langue même pour quelques détails. Le groupement de ces indices variés ne saurait emporter la conviction, et il ne sera peut-être pas sans inconvénient que cette hypothèse, qui reste incertaine, apparaisse aussi nettement (par la distribution même des chapitres) dans un manuel fondamental et appelé à une grande diffusion.

Reste (p. 309 à 823) l'étude d'Euripide à laquelle l'auteur a attribué une importance particulière. Des chapitres préliminaires définissent le milieu où a pu se développer l'art d'Euripide, fixent ce que nous savons de sa vie, du nombre des pièces qu'il a composées. Puis vient, dans un ordre chronologique plus ou moins probable, une analyse détaillée de chaque tragédie conservée et l'essentiel de ce que nous en connaissons lorsqu'elles ne nous sont connues que par quelques fragments. Les problèmes chronologiques n'admettent pas toujours de solution ferme, et M. Schmid indique en note les hypothèses qui ont été proposées, sans se rallier de façon définitive à aucune d'entre elles, lorsque l'incertitude lui paraît trop grande. Voici quelques remarques sur ce point : p. 371, l'auteur ne prend pas franchement parti sur le problème de la *Médée* de Néophron ; il semble pourtant, malgré le témoignage de l'argument et de Suidas, qu'elle ne puisse être antérieure à celle d'Euripide (cf. Wilamowitz, *Hermes*, 1880, p. 487,

qui n'est pas cité)[1] ; — M. Schmid incline à penser que l'allusion à *Hécube* qui se trouve dans les *Nuées* d'Aristophane ne devait figurer que dans la seconde version des *Nuées* (voir p. 463, note 2) et que la tragédie ne pourrait être antérieure à 417 ; — p. 520, l'*Iphigénie en Tauride* est proche de l'*Hélène*, mais il n'est pas pris parti sur la question controversée de savoir laquelle des deux tragédies est antérieure à l'autre ; — p. 533 la date du *Cyclope* reste très douteuse, M. Schmid rapproche ce drame satyrique de l'*Hélène* et de l'*Iphigénie en Tauride*. L'analyse de chacune des tragédies est menée avec un peu de lenteur mais réussit souvent à bien les caractériser : c'est ainsi que, p. 487 et suiv., l'originalité de l'*Electre*, avec le personnage de l'αὐτουργός, se trouve bien définie.

Les derniers chapitres visent à donner une vue d'ensemble sur l'art et la pensée d'Euripide. Ils sont le plus souvent adroits et nuancés : ainsi celui où est analysée la sympathie du poète pour les misérables, son attitude à l'égard des dieux ou des femmes. Sur la rhétorique d'Euripide, sur la structure de ses tragédies et sur le prologue (sur ce point le mémoire de Méridier ne semble pas cité), sur sa métrique (en particulier sur le développement des monodies et des κομμοί), sur la langue enfin, on trouvera de nombreuses remarques précises appuyées sur une bibliographie abondante : le mérite de M. Schmid ne sera pas diminué si les spécialistes peuvent, ici ou là, discuter ses affirmations ; pour la langue d'Euripide par exemple il n'est pas exact (p. 791) que οὖρειος présente un allongement homérique, et il est maladroit de présenter ἀμενής comme une « Kurzform » ; dans l'étude du vocabulaire il n'est pas sûr que les nombreux dérivés en -τήρ et en -τωρ cités, p. 793, soient créés par Euripide, et il est encore plus douteux (p. 791) que les verbes composés avec ἐκ- soient purement et simplement équivalents aux verbes simples. Mais pour Euripide comme pour les autres écrivains étudiés dans ce volume, M. Schmid a rassemblé une masse de faits, de discussions et d'analyses, qui rendra son livre indispensable à tous les hellénistes.

P. Chantraine.

Franz Dornseiff, *Echtheitsfragen antik-griechischer Literatur*. Berlin, De Gruyter, 1939 ; in-8°, 87 p.

M. Dornseiff n'hésite jamais à aborder les problèmes les plus controversés de la philologie grecque, et il les envisage sans que les solutions proposées par ses prédécesseurs l'empêchent jamais de prendre une attitude qui lui soit bien personnelle. Cette fois il s'en prend aux savants qui considèrent comme inauthentiques des œuvres ou des passages que la tradition antique n'a jamais suspectés. Les arguments de M. Dornseiff sont présentés avec talent, parfois de façon piquante, et ses points de vue sont souvent neufs. L'exposé paraît toujours suggestif même lorsqu'il n'entraîne pas l'adhésion du lecteur.

Cinq chapitres étudient successivement les cas de Théognis (avec un appendice sur les lettres de Platon), de Phocylide, du fragment 373 d'Hécatée de Milet, de Choirilos, enfin de l'hymne homérique à Apollon. Pour

---

1. Autres remarques bibliographiques : l'édition d'*Alceste* par H. Weil n'est pas signalée, ni non plus, p. 839, à propos du Rhésos, les articles de Grégoire et Goossens, en particulier *Antiquité Classique* II (1933), 90-134.

chacun de ces écrivains le problème de l'authenticité se pose en des termes différents, et on serait tenté de discuter dans le détail les vues de l'auteur. Les deux livres de Théognis apparaissent particulièrement malaisés à analyser : ni le mémoire de Jacoby, ni le gros ouvrage de Kroll ne sauraient entraîner la conviction. M. Dornseiff se montre radicalement conservateur : il paraît bien avoir raison lorsqu'il indique que les vers 153-154 sont une citation de Solon par Théognis, et qu'il n'y a pas lieu de les condamner ; on retiendra aussi la fine analyse des vers 237 et suiv. Mais il faut reconnaître que le fil qui unit les diverses parties du poème est bien ténu, et qu'il est malgré tout assez vraisemblable que des interpolations se sont introduites dans cette succession de distiques gnomiques.

M. Dornseiff croit à l'authenticité des *Lettres* de Platon. Mais il est douteux que les platonisants se rallient aisément à son point de vue : ses arguments en faveur de l'authenticité de la lettre II, par exemple, ne sont pas probants, et il apparaît bien que le développement relatif à la formation philosophique de Denys (312 *b* et 313 *b*) est pris à la lettre VII, mais n'est pas présenté avec le même ton ironique, ce qui en fausse le sens. Que dire encore de 314 *c* : « il n'existe aucun écrit de Platon et il n'y en aura point. Ce que l'on désigne aujourd'hui sous ce nom est l'œuvre de Socrate au temps de sa belle jeunesse » ? Le tort de M. Dornseiff est de croire presque aveuglément à la tradition ancienne. Or l'analyse littéraire permet parfois d'appuyer la critique sur des arguments à peu près décisifs. Malgré M. Dornseiff, on continuera, je crois, à admettre que le ton et le style de la « suite pythique » ne permettent pas de l'attribuer au même auteur que l'hymne délien à Apollon.

P. Chantraine.

Platon, *Philèbe*, texte établi et traduit par A. Diès (Collection G. Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1941 ; in-8°, cxiv et 94 doubles pages.

Le *Philèbe*, qui appartient à la dernière partie de la carrière philosophique de Platon, est aussi un des dialogues dont l'interprétation peut paraître le plus ardue. Sans parler des obscurités de détail, l'analyse même du dialogue présente la difficulté essentielle que le *Philèbe* définit bien la position de Platon à propos du plaisir et de la douleur ; mais ce problème même est conditionné par d'autres théories logiques et ontologiques qui se trouvent également traitées au cours de la discussion. La longue notice de M. Diès nous aide à faire le tour de ces problèmes, et à suivre sans nous égarer l'espèce de labyrinthe dialectique où Socrate nous entraîne en compagnie de Protarque, qui vient de remplacer Philèbe dans la discussion engagée avec Socrate. En se demandant si le bien est le plaisir ou la sagesse, Socrate étudie d'abord le problème de l'un et du multiple pour finir, dans la conclusion, en établissant l'échelle des biens et en montrant que la vie bonne doit être composée de sagesse et de plaisir. Au cours de cette analyse M. Diès rencontre divers problèmes importants de l'exégèse platonicienne et il les traite avec sa maîtrise coutumière. P. liii et suiv., par exemple, il tente de définir la position de Platon dans le *Philèbe* par rapport aux théories contemporaines, en particulier par rapport à la controverse entre Eudoxe et Speusippe.

Le texte de l'édition a été établi d'après le *Bodleianus* (B), le *Venetus* (T), le *Vindobonensis* 54 (W). Le manuscrit W que Burnet n'a pas collationné donne quelques bonnes leçons que M. Diès a relevées p. cx comme

ἀποκρινούμεθα en 57 *d*. On verra aussi p. LXXXIX la justification par 66 *a* de la leçon de W τινὰ ἥδιον ἡρῆσθαι, le texte des autres manuscrits τὴν ἡδονὴν s'expliquant par une faute d'iotacisme.

Le *Philèbe* présente d'assez grandes difficultés. M. Diès, qui se trouvait mieux armé que quiconque pour en triompher, s'attache le plus souvent à suivre la tradition manuscrite ; il n'a proposé qu'un petit nombre de corrections et ces corrections mériteront d'être examinées de près : 15 *b*, l'éditeur reprend et justifie une ancienne conjecture de Badham, ὅλως pour ὅμως ; — 15 *c*, il faudrait peut-être supprimer avec Badham le ἄν qui se trouve à côté de αὖ et que M. Diès a conservé ; il ne semble pas convenir à la syntaxe ; — 28 *e*, « ta question m'étonne » me paraît une addition au texte ; — 30 *b*, il y a une note utile sur l'emploi pléonastique de φύσιν ; — 30 *e*, γένους τῆς est corrigé en γένους τις, cf. *Soph.* 235 *b* ; — 34 *c*, M. Diès écrit οὐ μνήμας pour καὶ μνήμας (que l'on a souvent supprimé du texte) ; — 34 *d*, (l'unité critique doit être intervertie avec celle qui précède) καὶ est corrigé en ὡς ; — 39 *a*, M. D. conserve τοῦτο τὸ πάθημα que Badham avait condamné ; — 53 *e*, M. D. adopte la correction de Badham τὸ τρίτον ἔτ' ἐρῶ ; mais il traduit « pour la troisième fois je t'en prie » : le sens ne peut être que « faut-il te le dire une troisième fois? » ; — 58 *c*, le tour τῷ... ὠφελοῦσα ἡμᾶς est surprenant, il doit peut-être être corrigé ; — 59 *c*, M. Diès écrit περὶ ὅσ' ἐκείνων ὅτι μάλιστά ἐστι συγγενῆ (manuscrits δεύτερος ἐκείνων κ. τ. λ.) ; — 62 *b*, ἐκείνοις τοῖς pour καὶ τοῖς ; — 63 *d*, ὠδῖνας pour ἡδονάς, mais malgré le rapprochement de *Timée* 86 *c*, je ne sais si le mot qui désigne des souffrances physiques convient ici ; — 66 *b* 8, τεκμαρτά est une très bonne correction pour τέταρτα.

P. CHANTRAINE.

V. GOLDSCHMIDT, *Essai sur le Cratyle, contribution à l'histoire de la pensée de Platon* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences historiques et philologiques, fasc. 279). Paris, Champion, 1940 ; in-8°, XVI-208 p.

Ce mémoire un peu touffu, mais pénétrant, procède à une analyse détaillée du *Cratyle* pour en dégager le mouvement dialectique et les intentions, et le situer du même coup dans l'évolution de la pensée platonicienne. Il montre essentiellement que le problème du langage et le problème du devenir sont les deux centres autour desquels gravitent toutes les questions traitées dans le dialogue. Si la théorie du langage-convention soutenue par Hermogène est condamnée dès les premières pages du dialogue, la théorie du langage naturel que soutient Cratyle arrête plus longtemps la dialectique de Socrate : les noms justes, images des choses, nous aident à comprendre la réalité. La partie étymologique, où la théorie de Cratyle se trouve mise à l'épreuve, est la cause principale de ce que l'on pourrait appeler la querelle du *Cratyle* : faut-il attribuer à Platon les étymologies du *Cratyle*? Sur ce point le mémoire de M. G. apporte une mise au point précise du problème. L'étymologie n'est pas un procédé proprement socratique, mais est un procédé d'exposition de doctrines étrangères ; elle constitue dans le Cratyle une espèce d'encyclopédie des théories théologiques, cosmologiques et morales ayant trait, en particulier, à la conception du flux perpétuel. Sur ce point les recherches de l'auteur l'ont conduit à d'utiles précisions relativement aux sources de Platon : commentateurs d'Homère,

Dialexeis, Pythagoriciens, Héraclite. C'est ainsi que l'explication de ἑστία par ἐσσία fait penser au feu central des Pythagoriciens et que le rapprochement avec ὠθέω évoque le mobilisme héraclitien. Ces analyses apportent des précisions nouvelles et des remarques ingénieuses : p. 123, M. G. indique que l'étymologie qui rapproche Ἀιδης de ἀιδής est écartée dans le *Cratyle*, mais acceptée dans le *Phédon* ce qui montre que l'attitude de Platon à l'égard du pythagorisme a changé ; p. 140, il souligne l'éclectisme de l'exposé étymologique et estime que Platon opère ainsi une sorte de κάθαρσις de l'hypertrophie d'érudition acquise à l'école de Cratyle ; peut-être pourrait-on seulement regretter que M. G. affirme les rapports entre les thèses relativistes de Cratyle et sa théorie du langage naturel, sans bien montrer comment elles sont liées. La dernière partie du mémoire montre que la méthode étymologique, qui peut servir à justifier deux thèses contradictoires, ne saurait mener à la connaissance vraie et que le critère de la vérité doit être cherché en dehors des noms.

A propos du Cratyle l'auteur rencontre des problèmes importants relatifs à la philosophie platonicienne ou à la philosophie grecque en général. On retiendra les observations sur la valeur rhétorique et la valeur religieuse des noms qui éclairent la conception de l'étymologie chez les Grecs, ou encore l'étude de la théorie des Formes chez Platon où M. G. montre l'importance des Formes des objets fabriqués et leur valeur pratique (p. 68 à 84). C'est ainsi que le mémoire éclaire certains aspects de la philosophie de Platon tout entière et non pas seulement du *Cratyle*.

P. Chantraine.

Démosthène, Κατὰ Φιλίππου Γ καὶ Πρὸς τὴν ἐπιστολήν, traduction en grec moderne, introduction et notes par Δ. Φωτιάδης. Athènes 1940 ; in-8°, 61 p.

M. Démètre Photiadis, bien connu à Athènes pour son talent littéraire, et qui a déjà publié une traduction en langue vulgaire du *Banquet* de Platon, nous donne maintenant une traduction de la *Troisième Philippique*. L'intérêt de cette tentative consiste pour nous en ce qu'elle permet de confronter les procédés du grec vulgaire manié par un bon écrivain (il ne s'agit pas là de langue puriste) avec ceux de l'original. M. Photiadis rencontre parfois les mêmes difficultés qu'un traducteur français. Dans la première phrase de la *Troisième Philippique*, il est amené à couper la période parce que le grec moderne ne possède pas plus que le français de tour répondant au génitif absolu. La comparaison du texte de Démosthène avec la version de M. Photiadis montre que le système du verbe, où l'on observe pourtant une si notable continuité, se trouve malgré tout altéré : plus d'une fois, en particulier, le grec moderne substitue l'aoriste au thème de présent du grec ancien : dans les §§ 3, 4, 5 on relève trois exemples de la traduction de λέγω par le subjonctif aoriste πῶ. La traduction de M. Photiadis ne manque pas d'accent : peut-être pourrait-on lui reprocher parfois un défaut de rigueur (à la fin du § 10 elle modifie le mouvement de la phrase). Il n'importe, par le talent de son auteur, par le choix délibéré qu'il a fait du grec vulgaire pour l'écrire, elle ne manquera pas d'être très favorablement accueillie.

P. Chantraine.

P. G. Heimgartner, *Die Eigenart Theokrits in seinem Sprichwort*. Fribourg (Suisse), Paulusdruckerei, 1940 ; 200 pp. in-8°.

Cette thèse de l'Université catholique de Fribourg traite d'un problème bien défini, mais qui n'est pas sans portée : il touche, d'une part, à l'étude des proverbes, et par là du folklore ; de l'autre, il aide à préciser certains aspects de l'art de Théocrite.

Les premiers chapitres, qui contiennent un certain nombre de remarques sur les proverbes grecs, constituent une brève mise au point et montrent comme ce problème mériterait d'être repris d'ensemble. La principale édition dont nous disposons est celle de Leutsch et Schneidewin, publiée à Göttingen en 1839 et 1851. Le recueil le plus considérable est celui de Zénobios, parémiographe qui a vécu sous Hadrien et qui a compilé lui-même les collections de Didyme Chalkentéros et de Lukillos Tarraios. Au recueil de Zénobios ont été adjoints quelques autres proverbes tirés, les uns d'un recueil anonyme, les autres d'un recueil attribué à Plutarque. Ces diverses sources doivent être complétées par les lexicographes, en particulier Hesychius et Suidas. L'auteur indique ensuite par un certain nombre de citations prises à Aristote que le proverbe tenait une certaine place dans l'art de la rhétorique.

L'essentiel du mémoire de M. Heimgartner est constitué par le relevé et l'analyse des proverbes attestés dans les idylles de Théocrite. Pour le relevé des faits comme pour leur interprétation, l'auteur s'est beaucoup aidé du recueil des scholies qui, sur ce point comme sur d'autres, fournissent de précieuses indications. Il a pu constater, d'autre part, que certains proverbes attestés dans les poèmes bucoliques s'emploient encore dans la Sicile d'aujourd'hui. L'étude de la formule λύχον εἶδες, p. 67, montrerait, entre autres exemples, l'intérêt de la recherche de M. Heimgartner. Peut-être l'auteur cède-t-il au désir de grossir son recueil et y accueille-t-il des expressions qui ne peuvent pas véritablement passer pour des proverbes. (par exemple, p. 100, à propos de V, 64-65 τὰς ἐρίκας τήνας τὰς παρὰ τὶν ξυλογίζεται). D'autres expressions appartiennent proprement au folklore : V, 37 ἄλλεται ὀφθαλμός μευ ὁ δεξιός (p. 143). M. Heimgartner a tenté de déterminer quels proverbes étaient anciens, lesquels étaient proprement hellénistiques, mais son enquête sur ce point n'a pas pu donner de résultats bien nets.

Une dernière partie étudie littérairement le proverbe chez Théocrite. Les remarques sur le dialecte (qui est toujours celui de l'œuvre où le proverbe se trouve cité) ne nous apprennent pas grand'chose, et elles auraient pu être allégées du relevé des traits « doriens » du dialecte de Théocrite. L'étude de la syntaxe a plus de portée : le proverbe est caractérisé par son tour concis (phrases nominales, etc.) et son style souvent pittoresque. C'est ce qui explique qu'en particulier dans les idylles entre bergers, Théocrite ait habilement utilisé les proverbes. Ils introduisaient dans le style un élément plus ou moins authentiquement « populaire ».

P. Chantraine.

A.-M. Desrousseaux, *Observations critiques sur les livres III et IV d'Athénée* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences historiques et philologiques, fasc. 283). Paris, Champion 1942 ; 121 p. in-8°.

Dans ce volume M. Desrousseaux rassemble un certain nombre de notes relatives à la constitution du texte d'Athénée, prises en vue d'une édition

avec traduction. L'auteur a choisi les livres III et IV, les premiers où l'on dispose avec les manuscrits de l'*Épitome* du texte plus étendu fourni par le *Marcianus* A. Les données reposent sur une collation complète faite en 1886 et 1887, et sur de nombreuse vérifications.

Une compilation comme les *Deipnosophistes* d'Athénée pose à la philologie toutes sortes de problèmes. Les multiples citations en particulier présentent des difficultés variées, et l'on conçoit que les *Deipnosophistes*, dont l'étude n'est pas à recommander à des apprentis, offrent au contraire une riche matière à un maître comme M. Desrousseaux. La plupart de ses remarques critiques se rapportent aux fragments des comiques. Tantôt elles visent à justifier la leçon traditionnelle, tantôt elles indiquent comment une correction légère, en particulier une ponctuation convenable, confèrent un sens à un passage qui a longtemps exercé la sagacité des philologues ; enfin dans d'autres cas M. Desrousseaux intervient de façon plus hardie dans le texte traditionnel. Il y aurait lieu (comme on pourrait le faire également pour des étymologies) que l'auteur attribuât une sorte de coefficient de probabilité à ses lectures et ses conjectures. Aussi bien M. Desrousseaux indique-t-il souvent ce qui lui semble évident, probable, ou seulement possible. Il ne manque pas non plus de montrer en quelques cas les raisons de méthode qui commandent son attitude critique.

Ces indications données, on serait tenté de reprendre par le menu les remarques critiques, d'en montrer l'importance ou d'en discuter la probabilité. Il arrive que le texte du *Marcianus* A se trouve interprété sans qu'aucune correction soit introduite : ainsi en 108 *e* où le texte traditionnel est finement analysé. Parmi les lectures évidentes (mais d'une évidence qui n'était pas apparue aux prédécesseurs de M. Desrousseaux) on citerait en 74 *a* (exactement au début du *Marcianus* A), l'addition de ε (valant πέντε qui complète le trimètre) après ῥαφανίδας, l'ε oncial ayant pu facilement disparaître entre deux sigmas. — Ailleurs une ponctuation convenable ou la répartition des répliques permet de donner un sens à un texte que l'on s'ingéniait à corriger ; ainsi en 75 *a* (fragm. 108 d'Aristophane, Γεωργοί) : Συκᾶς φυτεύω ; — Πάντα πλὴν Λακωνικῆς. On constatera encore l'importance de la répartition des répliques en 131 *f*, 132 *b*, 133 *a*, 133 *f* (fragment 18 de Diphile), etc.

Toutefois les citations d'un érudit comme Athénée qui sont données sans leur contexte et qui peuvent présenter des termes rares, risquent particulièrement d'être altérées. Bien qu'un parti pris conservateur soit aujourd'hui à la mode, il est tout à fait légitime de proposer des corrections dans les fragments des comiques que nous a conservés Athénée. On serait tenté de relever ces corrections, d'en apprécier la vraisemblance, d'en discuter avec M. Desrousseaux. Mais il faut se borner.

Certaines lectures semblent bien probables : ainsi en 84 *d e*, alors que le texte transmis est ἔδει αὐτοὺς ἅπασι τοῖς ζῳοις παραβληθῆναι, il est bien vrai que la correction souvent admise ἀποσίτοις pour ἅπασι ne donne pas un sens satisfaisant et que l'on attend ἀποσίτους ou ἀπάστους ; — p. 118 *e* dans le *fr.* 5 de Nicostratos M. Desrousseaux écrit :

τιλτὸν μέγιστον ἄξιον δραχμῆς δυοῖν
ὀβολοῖν, ὅ γ' οὐκ ἂν καταφάγοιμεν ἡμερῶν
τριῶν δέκ' ἐσθίοντες, οὐδὲ δώδεκα·
ὑπερμέγεθες γάρ ἐστιν...

La teneur du vers 3 résulte d'une correction de M. Desrousseaux. Le

manuscrit A donne τριῶν ἤδη κατεσθίοντες γ' οὐ δεδώκαγε. Aux arguments que propose l'auteur pour justifier [illegible] que le préverbe κατα- dans κατεσθίοντες ne se justifie guère.

Je voudrais enfin signaler [illegible] dans le fragment de Sopatros cité en 160 *f*. Le [illegible] au-dessus du sigma, puis τον : on verra [illegible] explique facilement la faute et donne un sens satisfaisant.

Il arrive que l'on soit tenté [illegible] à l'auteur ou de lui proposer une objection. [illegible] en 102 *f* le début de vers ἀλλά τι θεωρῶ semble assez plat et le τι offre un sens assez vague : ce texte ne dissimule-t-il pas un ἅπαντα θεωρῶ « je surveille tout » ? dans le même fragment [illegible] en modifiant légèrement la ponctuation ou l'accent, [illegible] les vers 59-61 : je me demande pourtant si ἅπτει peut s'employer au sens passif « tu es pris ». — P. 120 *a*, dans le fragment 128 d'Antiphane, il n'est pas bien sûr que ἀπολογίζειν puisse signifier [illegible] ainsi le verbe ἀπολογίζω : τὸ ἀποδιώκω καὶ ἀποβάλλω [illegible] καὶ τὸ ἀπολογαριάζω. Le fragment reste obscur.

En 183 *c*, M. Desrousseaux [illegible] (Kaibel) d'Epicharme. J'avoue que j'ai d'abord [illegible] personnage mythologique comme Sémélé soit [illegible] (Σαπφοῦς correction pour σοφός du manuscrit).

Il faudrait enfin faire [illegible] critiques d'un contenu si riche sont présentées [illegible]. Quiconque a eu la chance de suivre les conférences de M. Desrousseaux à l'École des Hautes-Études, ou d'entendre [illegible] de l'Association pour l'encouragement [illegible] dans ce livre l'allure primesautière de ses exposés; tout y est : le ton, le mot familier mais toujours bien choisi, les aveux d'ignorance ou les repentirs. Si bien que le livre se lit d'une traite, avec plaisir, ce qui est miraculeux pour un recueil « d'observations critiques »[1].

P. Chantraine.

Anthologie Grecque, tome V (Livre VII, Épigr. [illegible]), texte établi par Pierre Waltz et traduit par P. [illegible], Mme M. Dumitrescu, H. Le Maitre, et G. Soury (Collection G. Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1941 : in-8°, [illegible]

L'entreprise collective d'édition et de traduction de l'*Anthologie grecque* continue à progresser : le tome V contient la seconde moitié du livre VII où se trouvent réunies des épigrammes funéraires. En remerciant les auteurs dont le nom figure sur la page de titre, il ne faut pas oublier M. Desrousseaux, qui n'est [illegible] de l'édition, mais qui a joué, en fait, un rôle [illegible] l'esprit critique qu'on lui connaît le travail de [illegible] des corrections et des améliorations [illegible] porte presque à chaque page la marque de sa sagacité.

---

1. L'impression est généralement [illegible] deux fautes que je signale : p. 16, à la fin de l'observation critique sur 75 a, lire Λακωνικῆς ; — p. 22 à la ligne 2 de la note sur 86 a, lire [illegible] — [illegible] Léon Lacroix, non Louis Lacroix.

Le texte de ces épigrammes est difficile et pose toutes sortes de problèmes : **364**, correction ingénieuse de M. Desrousseaux qui écrit ἠρέμα δακρύσασα « ayant pleuré doucement », pour ἡμέρα ; — **365**, la correction de Saumaise adoptée par l'éditeur, ἐλαυνόδυνον, suppose au premier terme le thème de présent ἐλαύνω dont il n'existe pas d'autres exemples en composition ; elle reste douteuse ; — **367**, M. Desrousseaux écrit καινῆς « étrange » pour κείνης ; — **376**, ingénieuse correction τόσων δίχα « privé de tant de biens » pour τόσον δίχα ; — les notes de la traduction française relatives à l'épigramme **380** manquent de précision : il faudrait expliquer l'expression σήπεται ὑπὸ σποδῷ « il pourrit sous la cendre » ; s'agit-il d'un mode de châtiment ? cf. Hérodote II, 100 ; — **386**, M. Desrousseaux essaie de combler la lacune du vers 2 en écrivant ⟨ναστὸν⟩ ἔπηξα γάλα ; — **390**, il ne me paraît pas certain que αἰγανέης soit fautif ; rien n'empêche qu'il s'agisse là d'un nom de lieu macédonien : on sait d'ailleurs que αἰγανέη « lance » semble tiré d'un nom indo-européen du chêne ; ce pourrait être une forme macédonienne ; — **393**, ἀρκεῖ μοι est une conjecture ingénieuse pour πάρκειμαι ; — **400**, « nous voguons » est fort inexact pour traduire λυόμεθα qui signifie proprement « se résoudre en » ; — **404**, εἶλεν de M. Desrousseaux pour εἶδεν des manuscrits est ingénieux, mais peut-être pas nécessaire ; cette correction oblige à traduire μόρον par « corps » : est-ce possible ? — **406**, il est difficile d'admettre l'interprétation proposée en note et la traduction de ἐφίλει par « il aimait » ; le mot doit signifier que l'initié aimait à tenir en main une grenade, etc. ; — **412**, ἦ θέμις (qui se lit chez Homère où la leçon la plus autorisée semble être ἢ θέμις) ne signifie pas « autant qu'il est permis », mais « comme il se doit » ; — **428**, une note nous apprend qu'aujourd'hui les Mexicains et les Malais se passionnent pour les combats de coqs : et les habitants du Nord de la France et de la Belgique ? — **450**, la traduction de τερφθείη par « que mes os tressaillent » semble inexacte ; — **460**, épigramme de Callimaque, la correction que M. Desrousseaux propose dans les addenda, μήτ' ἄπαλοι pour μητ' ἄλλοι de *m* (Wilamowitz écrit μήθ' ἵλεω) est paléographiquement facile, mais ἄπαλοι comme épithète de δαίμονες ne donne pas un sens bien satisfaisant ; — **467**, εἰ πόνος « si c'est vraiment une peine » est une bonne conjecture pour εἰς πόνον ; — **475**, le texte de cette épigramme se trouve modifié par des conjectures assez hardies : λιποπένθερον pour πολυπένθερον qui semble en effet impossible ; d'autre part, M. Desrousseaux suppose que Εὐρείας est un nom propre et désigne Eureia, ville de Marmarique, au sud de Cyrène ; — **482**, σε τέφρα, correction pour στεφάνῳ ; — **587**, ἀθάνατον, Πάμφιλε, κόσμον semble préférable au texte de *m* ἀθανάτων, Πάμφιλε, κόσμον.

P. Chantraine.

Plutarque, *Sur l'E de Delphes*, texte et traduction, avec une introduction et des notes par R. Flacelière (Annales de l'Université de Lyon, 3e série, lettres, fasc. 11). Paris, Les Belles-Lettres, 1941 ; in-8°, 95 pages.

Cette édition avec traduction qui fait suite à celle du *Sur les oracles de Pythie* est établie avec le même soin et la même netteté. L'introduction nous met au courant des problèmes posés par ce dialogue. Plutarque est censé rapporter une conversation qu'il a eue à Delphes avec Ammonios et quelques autres amis « vers l'époque où Néron a visité la Grèce » (c'est-à-dire vers 67, Plutarque avait alors 17 à 22 ans). Mais l'époque où Plutarque a écrit le dialogue est bien postérieure puisqu'il avait déjà plusieurs

fils en âge de prendre part à une discussion philosophique et théologique et qu'il exerçait des fonctions importantes dans le sanctuaire d'Apollon Pythien : le texte doit être à peu près contemporain du *De Pythiae oraculis* qui est certainement postérieur à 117. Lorsque Plutarque a écrit notre dialogue, il était au moins septuagénaire. On appréciera l'analyse des diverses explications de l'E, offrande qui figurait dans le pronaos du temple d'Apollon à côté des maximes delphiques. Parmi celles des modernes, M. Flacelière est séduit par celle de W. N. Bates selon laquelle l'E serait originairement un caractère minoen. P. 13 M. F. se demande si, lorsqu'il s'agit de l'E, il faut appeler la lettre ει (avec tous nos manuscrits) ou ε et il se décide à écrire E. La question, en réalité, n'admet pas de solution certaine : le signe est bien E, mais le nom de la lettre est ει et rien ne prouve, comme le croit M. F. que le ει de nos manuscrits soit fautif (cf. *Cratyle*, 437 *a*, et le *Recueil d'Inscriptions* de Michel, 832, 46).

Pour l'établissement du texte, les indications un peu brèves que M. Flacelière donne p. 26-28 nous font connaître qu'il adopte le classement de Platon. L'apparat critique, nettement rédigé, permet d'apercevoir facilement, à propos de chaque variante, quelles sont les données de la tradition.

Le texte lui-même, comme il n'est pas rare chez Plutarque, présente plus d'une obscurité, et l'on se demande si l'on a affaire à une altération des manuscrits ou bien à une gaucherie (ou une liberté) du style. P. 33 (385 *a*) l'emploi de προσέσθαι me paraît singulier, et le texte suspect ; — p. 37 (386 *a*) τῇ δὲ οὐσίᾳ ne semble pas être traduit ; — p. 39 (386 *c*) ἔντευξις plutôt qu'« entretien », signifie dans la κοινή « demande » ou « requête » ; — p. 39 (386 *a*) le tour περιῳρισμένης αὐτῆς ἀκηκουίᾳ qui introduit la correction de Bernardakis acceptée par M. Flacelière ne me semble guère possible ; — p. 59 (391 *c*) les corrections de Babbit qu'introduit l'éditeur, ἔφθη et διό, semblent ingénieuses ; — p. 67 (392 *f*) ἐκθλίβεται, en parlant du présent signifie « il est écrasé » ; c'est ce que M. Flacelière semble traduire par « il se dérobe » ; la phrase n'est pas très claire dans le détail, et il est possible que ἀκμή des manuscrits soit la bonne leçon plutôt que αὐγή d'Eusèbe, qu'adopte M. Flacelière, ou στιγμή que conjecture Pohlenz.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que M. Flacelière, en nous donnant bientôt le *De defectu oraculorum*, achève ainsi la publication des dialogues, « delphiques » de Plutarque.

P. Chantraine.

Guy Soury. *La démonologie de Plutarque*, 240 p. in-8°, Paris, Les Belles-Lettres, 1942. — Id. : *Aperçus de philosophie religieuse chez Maxime de Tyr (la prière, la divination, le problème du mal)*, 77 p. in-8°, Paris, Les Belles-Lettres, 1942.

On sait quel rôle important jouent les démons dans la métaphysique et les croyances religieuses de la période hellénistique et de la période romaine. Plutarque est un des témoins de cet état d'esprit. M. Soury vient de consacrer une étude précise à la démonologie de cet auteur, et il nous apporte un exposé clair d'une question qui, par sa nature même, ne manque pas d'obscurité. Il a d'ailleurs mené sa recherche en philologue et en historien de la littérature plus qu'en philosophe ou historien des religions. Sans s'interdire de pénétrer dans le domaine de ces derniers, ce n'est pas de ce côté qu'il porte le plus son attention ; ce qui l'intéresse avant

tout, c'est l'attitude personnelle de Plutarque et l'exposé que celui-ci nous fait de ses idées. M. Soury étudie d'abord les « légendes » relatives aux démons, telles que nous les transmet Plutarque, puis les « mythes » métaphysiques mis en œuvre par l'auteur. La distinction entre « légendes » et « mythes » peut paraître quelque peu artificielle ; mais elle semble le meilleur moyen de classer les faits avec quelque clarté. Ainsi se trouvent étudiées, entre autres la légende de la mort du grand Pan, celles d'Apollon (*De defectu oraculorum*), d'Osiris (*De Iside et Osiride*), la question du « démon de Socrate » (*De genio Socratis*) et les mythes eschatologiques du *De facie in orbe lunae* et du *De vera numinis vindicta*. Les discussions sont conduites avec soin et méthode, et M. Soury aboutit à des conclusions intéressantes, tant en ce qui concerne l'interprétation de détail que la chronologie relative des traités de Plutarque. Il ne se contente pas de nous montrer le « démon » comme intermédiaire entre la divinité et l'homme, à titre de gardien personnel, tantôt bienfaisant, tantôt malfaisant, créateur d'extases et de prédictions, ou représentant de l'âme d'un mort ; il nous fait connaître aussi plusieurs des aspects les plus importants de la métaphysique de Plutarque. Bien que la question des « sources » de Plutarque ne soit pas l'essentiel de la recherche de M. Soury, celui-ci montre bien le rôle capital qu'a joué Platon dans la formation de la pensée de Plutarque (d'autres rapprochements d'ailleurs pourraient être ajoutés à ceux qui sont faits, et il subsiste la question, peut-être insoluble en l'état actuel de nos connaissances, des intermédiaires entre Plutarque et Platon). Par son sérieux et sa clarté, l'ouvrage est un excellent guide pour ceux qui s'intéressent aux croyances personnelles de Plutarque.

C'est une recherche d'un ordre analogue que M. Soury a faite dans l'étude qu'il consacre à Maxime de Tyr. Ce « platonicien éclectique », comme l'appelle M. Soury, moins mystique que Plutarque, et peut-être, à ce titre, moins « philosophe », nous a laissé des dissertations (des conférences, pourrions-nous dire) où il traite, avec quelque souci de vulgarisation, de diverses questions de morale et de métaphysique générale. M. Soury étudie trois d'entre elles : V, XII, XLI du classement de Hobein (correspondant respectivement à XI, XIX, XLI de Dubner). Il montre le lien qui unit ces trois dissertations, prière et mantique posant le problème de la liberté (connexe de celui du mal) ; Maxime prêche, d'une part, l'acceptation du mal avec intelligence, d'autre part, sa diminution par un effort vers la vertu ; idées certes déjà un peu banales de son temps, mais qui chez lui sont fondées sur la notion, essentiellement platonicienne, de participation au divin. M. Soury montre bien comment, aux idées essentielles fournies par Platon, Maxime unit des éléments qui lui viennent du stoïcisme (dans la forme même, une influence de la διατριβή stoïco-cynique ne serait pas à exclure) ; par plus d'un rapprochement avec Plutarque, il nous permet d'apercevoir comment la philosophie platonicienne a agi sur deux hommes presque contemporains, tous deux portés vers la philosophie, mais de qualités d'esprit et de goûts différents. Rapprochées l'une de l'autre, les deux études de M. Soury sont une contribution non négligeable à notre connaissance du IIe siècle gréco-romain.

Georges Mathieu.

Lexicon Philodemeum pars altera composuit C. J. Vooijs, perfecit D. A. Van Krevelen. Amsterdam Swets et Zeitlinger 1941 ; in-8°, VIII, 164 pages.

Voici le second fascicule du *Lexicon Philodemeum* qu'avait entrepris

C. J. Vooijs et qu'achève M. Van Krevelen. Le premier fascicule, que la *Revue de Philologie* a annoncé en son temps, avait paru chez Muusses à Purmerend en 1934. L'ouvrage sera un instrument de travail indispensable tant pour l'étude de Philodème que pour l'histoire du vocabulaire philosophique. Pour les passages dont le le texte est douteux, le lexique signale des lectures ou des conjectures de M. Krevelen et de M. Kuiper.

P. Chantraine.

Synesii Cyrenensis *Hymni* recensuit Nicolaus Terzaghi (Scriptores Graeci et Latini consilio Regiae Academiae Italicae editi). Romae, Typis regiae officinae polygraphicae, 1939; in-8°, xlvii-321 pages.

Cette édition monumentale des *Hymnes* de Synesius fait honneur au savant qui l'a établie comme à l'imprimerie qui l'a magnifiquement présentée. C'est en 1904 que M. Terzaghi s'est occupé d'abord de Synesius; plus tard il a donné pour la première fois une édition des hymnes au tome IV (nouvelle série) des Actes de l'Académie royale de Naples, pour publier enfin cette nouvelle édition qui vient de paraître. Le personnage de Synesius, évêque de Cyrène a plus d'une fois sollicité la curiosité des hellénistes. Wilamowitz lui a consacré en 1907 un mémoire dans les Sitzungsberichte de Berlin, Fitzgerald a donné en 1930 une bonne traduction anglaise de ses œuvres en prose et en vers. M. Terzaghi renvoie à ces divers travaux et s'attache surtout dans sa préface à étudier les manuscrits et la métrique. Les manuscrits se répartissent en deux familles : la famille α dont le représentant le plus ancien est le *Monacensis*, 476 (A) du xiiie siècle, et la famille β qui comprend en particulier le *Vaticanus Urb.*, 129 (E) du xiiie siècle et le *Parisinus*, 1039 (D) du xive siècle. Les deux familles présentent des fautes communes qui prouvent qu'elles remontent à un même archétype. Par ailleurs la tradition apparaît contaminée : le texte doit se fonder sur les deux familles ; il ne faut pas s'attacher uniquement, comme l'a fait Wilamowitz, à la famille β, et en particulier au manuscrit L (*Laurentianus*, LV, 8). M. Terzaghi essaie ensuite de montrer que c'est la famille β qui a conservé l'ordre originel des Hymnes, et il semble bien avoir raison sur ce point ; il pense même que cet ordre remontant à Synesius lui-même serait un ordre chronologique, ce qui ne semble pas conforme aux habitudes des Anciens en la matière. Le chapitre relatif à la métrique ne présente pas moins d'intérêt. Si Synesius emploie les mètres de la poésie classique, il apparaît que sa versification est artificielle. Les hymnes anapestiques par exemple sont composés de dipodies mises bout à bout et qui constituent chacune un vers ; cette succession de vers très brefs ne va pas sans une sensible monotonie.

Le texte établi par M. Terzaghi n'admet que des corrections indispensables et qui ne sont pas sans vraisemblance. Quelques-unes sont nouvelles : I, 10, l'éditeur écrit θῦμα ⟨τ'⟩ ἄναιμον pour θῦμ' ἀναίμακτον des manuscrits qui ne peut se scander : il est vraisemblable que le mot rare ἄναιμον ait été remplacé par ἀναίμακτον beaucoup plus fréquent; la notion de sacrifice non sanglant se trouve souvent exprimée et chez les poètes chrétiens et déjà chez les Orphiques ; — IX, 39, tous les manuscrits donnent ἄβατον qui ne peut se rapporter qu'à πενίαν et qui ne convient pas : l'éditeur écrit ἄβατος qui se construit aisément avec σοφία : « la sagesse est à l'abri des soucis. » — D'une manière générale, M. Terzaghi corrige le moins

possible : c'est ainsi que dans l'hymne VII, vers 27, après avoir d'abord adopté la correction de Christ et de Wilamowitz ἐδίωσαο (cf. θ, 468), il a finalement conservé le texte des manuscrits ἐδίωσας.

La langue des Hymnes de Synesius est, on l'imagine, fort artificielle. Les composés sont nombreux. Si certains semblent dus à l'influence d'Homère, de Pindare, ou des poètes orphiques, d'autres peuvent avoir été créés par Synesius lui-même. L'allure de la période lyrique n'est pas toujours aisée et le mysticisme de la pensée est souvent obscur. Il faut donc remercier M. Terzaghi d'avoir fait suivre l'édition d'un commentaire. Si ce commentaire ne résout pas tous les problèmes, il justifie souvent l'établissement du texte, enfin il évoque un certain nombre de textes qui doivent être rapprochés des *Hymnes* : ces rapprochements montrent tout ce qui chez Synesius fait penser à la tradition orphique.

P. Chantraine.

A. Dain, *Le « corpus perditum »*. Paris, chez l'auteur, 1939 ; in-8°, 76 p.
Du même, *La collection florentine des tacticiens grecs*. Paris, chez l'auteur, 1940 ; in-8°, 76 p.

Ces deux mémoires donnent une idée juste des travaux que poursuit M. Dain, et de la précision de sa méthode philologique.

Le premier reprend l'étude des traités de technique militaire byzantine. La *Sylloge tacticorum*, datée du milieu du xe siècle, vient d'être publiée par M. Dain en 1938. Un autre traité, l'*Ecloge Tactica*, n'est en réalité qu'un fragment d'une plus vaste collection : la *Tactique* de Nicéphore Ouranos, de la fin du xe siècle. Dans un ouvrage précédent, l'auteur a montré quelle était la parenté entre les deux ouvrages, et que la seconde moitié de la *Sylloge tacticorum* et la troisième partie de la *Tactique* de Nicéphore Ouranos étaient l'une et l'autre la paraphrase d'un même traité aujourd'hui perdu, que M. Dain a appelé *Corpus perditum*. En essayant de reconstituer quelques paragraphes du *Corpus perditum*, M. Dain a constaté que le texte ainsi obtenu répondait pour quelques passages à divers fragments lus dans la marge d'un manuscrit de Florence, le *Laurentianus* LXXV, 6 du xive siècle. Les différents chapitres du livre visent à montrer que ces paragraphes marginaux sont ce qui reste du *Corpus perditum*. La démonstration est fondée sur la confrontation de l'*Apparatus Bellicus* qu'a paraphrasé l'auteur du *Corpus perditum*, la *Sylloge Tacticorum*, et Nicéphore Ouranos. Outre l'intérêt de la recherche ainsi définie, ce rapprochement met en lumière les procédés byzantins de paraphrase. P. 17, par exemple, il est montré comment le texte de Nicéphore Ouranos s'inspire du *Laurentianus*, mais sans le copier littéralement. L'auteur dédouble les termes, change l'ordre des mots, introduit des termes vulgaires : φοράδια pour θηλείας ἵππους, κρατεῖ pour ἐπέχει. On verra aussi, en particulier p. 23 et p. 40, le parti que l'auteur a tiré de certaines bévues du copiste : κεραυνίου λίθου est devenu κέδρου λίθου et θυΐα « cèdre » a été confondu avec θυΐα « mortier » d'où l'expression ἐν ἰγδίῳ μέλαντ.

Le sous-titre du second ouvrage de M. Dain en définit l'objet à merveille : *Essai sur une entreprise philologique de la Renaissance*. Entre 1525 et 1540, un érudit italien, dont nous ignorons le nom, eut l'idée de recueillir en plusieurs volumes manuscrits l'ensemble des traités de technologie militaire écrits en grec. Aujourd'hui M. Dain a reconnu que, pour avoir une copie

complète du *Laurentianus* LV, il faut réunir la totalité du *Vossianus gr. fol.* 34, la partie centrale du *Parisinus gr.* 2435, la seconde moitié du *Bernensis* 97, la totalité du *Vossianus gr. fol.* 35. Exécutés sous une même direction et dans un même atelier, ces quatre manuscrits ont été écrits, à l'exception de quelques parties, par deux copistes principaux qui prenaient la plume à tour de rôle. Dans le détail, M. Dain nous fait connaître avec précision de quelle manière a pu être menée cette entreprise philologique ; cette étude des procédés matériels de l'écriture, de la copie, de la reliure, nous aide à comprendre bien des particularités de nos manuscrits et certains des accidents qui ont pu leur survenir.

P. Chantraine.

J. Marouzeau et Mlle J. Ernst, *L'année philologique*, t. XV, 1940-41 ; xxiv-495 p. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1943.

N. I. Herescu, *Bibliographie de la littérature latine*, xviii-426 p. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1943.

Grâce à Mlle J. Ernst, qu'on ne saurait trop remercier de son zèle, voici que paraît le tome XV de la précieuse « bibliographie critique et analytique de l'année gréco-latine ». Il comprend le dépouillement des périodiques, et l'annonce des ouvrages parus en 1940-1941 : un seul volume a suffi pour ces deux années ; et il est inutile de rappeler les causes de cette diminution. Malgré tout, le livre est encore riche en indications, et c'est d'un heureux augure pour la reprise future de nos études que la guerre n'ait pu réussir à en tarir tout à fait le cours. Mais, il faut bien le remarquer, beaucoup d'articles ou d'ouvrages signalés sont antérieurs aux années 1940-41, même à l'année 1939 ; rares sont les publications qui ont pu subsister après cette dernière, et du reste il est possible qu'elles n'aient pu toutes parvenir à Mlle Ernst ; d'autres ne paraissent qu'avec de grands retards et irrégulièrement. C'est pour nous un réconfort de constater que les revues françaises sont les plus tenaces : Revue des Études latines, Revue des Études anciennes, Revue archéologique, Revue de l'Histoire des religions, Revue de Philologie par exemple ; et que des librairies comme Les Belles-Lettres ou Klincksieck continuent courageusement leurs éditions. Ailleurs l'effort se poursuit aussi : la Suède a produit des livres comme ceux de Löfstedt et de Norberg. Je vois des indications prises dans l'American Journal of Philology 1941, dans la Classical Quarterly et la Classical Philology, de 1940, dans le Gnomon de 1940, le Rheinisches Museum, Antike et Glotta de 1941, les Studi Etruschi XIV et XV de 1940 et 1941. La flamme n'est pas éteinte : mais que nous réserve l'Année Philologique 1942-43 ?

Dans l'ensemble, les tendances restent les mêmes que précédemment : la littérature sacrée prend de plus en plus d'importance : saint Ambroise occupe 2 grandes pages, Augustin en a plus de 4, les deux Testaments en ont près de 20 (p. 136-157). Parmi les profanes, en grec Aristote, Homère, et surtout Platon ; en latin, Cicéron, Horace, Virgile demeurent les plus étudiés. Certains auteurs demeurent, on ne sait pourquoi, négligés : le bilan négatif de la bibliographie est intéressant, et pourrait suggérer l'exploration de voies nouvelles, ou la reprise de voies abandonnées. Les archéologues sont toujours actifs et abondants (p. 221-306), les historiens aussi ; mais il semble que parfois leurs études soient plus tendancieuses qu'objectives (cf. p. 378, l'analyse de l'article de E. Burck, *Altrom im Kriege*, Antike, 140,

206-226). Malgré son aspect austère et sec, cette bibliographie est, pour qui sait la lire, captivante, tant par les renseignements qu'elle apporte que par les réflexions qu'elle inspire.

Il manquait un pendant latin à la *Bibliographie pratique de la Littérature grecque* de P. Masqueray, parue en 1914 chez Klincksieck, et depuis longtemps épuisée. P. Masqueray n'est malheureusement plus là pour en faire une nouvelle édition : qui aura le courage de la reprendre, et de la mettre au courant? — M. Herescu, professeur à l'Université de Bucarest, directeur de l'Institut roumain d'Études latines, qui s'est déjà signalé par de nombreux travaux, a bien voulu se charger de cette tâche ingrate et difficile pour le latin ; et il nous apporte un volume copieux, mais maniable, et avec une abondance qui n'exclut pas le choix critique, réunissant la bibliographie des écrivains latins depuis Ennius et les archaïques, jusqu'à Paulin de Nole, dernier terme de son enquête. Il n'a pas poussé jusqu'à Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours : les considère-t-il comme appartenant déjà à la littérature médiévale? L'ouvrage comprend six grandes divisions : I, époque archaïque (littérature latine avant l'hellénisme), p. 1-4; II, époque précicéronienne (IIIe et IIe siècles av. J.-C.), p. 6-37 ; III, époque de Cicéron, p. 38-135; IV, époque d'Auguste, p. 136-247 ; époque du Haut-Empire (Julio-Claudiens, Flaviens, Antonins), p. 248-348 ; époque chrétienne, p. 349-418. Une bibliographie de la bibliographie (p. XI-XVIII), comprenant l'indication des répertoires antérieurs et des ouvrages antérieurs, un index des auteurs latins, une table des matières (p. 419-426), complètent le livre. Chacun des grands chapitres est précédé d'une bibliographie indiquant les travaux d'ensemble sur la période envisagée; viennent ensuite les auteurs, rangés par ordre chronologique, sous leurs noms latins, ce qui surprend un peu, au moins les lecteurs français : je suis déconcerté de voir Plaute appelé *Plautus*, et saint Hilaire de Poitiers, *Hilarius Pictaviensis*. Le plan adopté par M. Herescu est celui de Masqueray : 1° manuscrits ; 2° éditions générales et partielles, lexiques, traductions ; 3° travaux à consulter. Aux prises avec une documentation dont l'abondance a quelque chose d'effrayant, et dans l'impossibilité de voir tous les travaux qu'il cite — il faudrait plusieurs vies humaines pour y aboutir — l'auteur s'est en général tiré à honneur du choix qu'il lui a fallu faire, parfois de seconde main. Les titres qu'il donne sont bien choisis, et quiconque voudra être au courant de ce qui a été publié sur une époque, un genre, ou un auteur de la littérature latine sera tout de suite vite et bien renseigné. Il est inévitable que dans le détail on fasse des critiques à M. Herescu, l'un pour lui reprocher des omissions, l'autre, des superfluités. C'est le sort d'ouvrages de ce genre : on glisse sur les qualités, on insiste sur les défauts. Il faut du désintéressement et de la philosophie pour faire une bibliographie, certain qu'on est qu'elle ne contentera jamais complètement personne. Pour moi, bien que j'aie constaté certains oublis fâcheux, certaines lacunes, quelques erreurs et confusions, ou des inutilités dans le livre, et M. Herescu sait comme moi que ces défauts existent, je tiens surtout à signaler les services qu'il rendra. Il a un grand mérite : c'est d'être. L'étudiant en quête d'un renseignement sur un texte à préparer, l'apprenti docteur à la recherche d'un sujet de thèse, trouveront là des renseignements abondants et, en général, sûrs. Cette œuvre laborieuse, exécutée dans des conditions difficiles, *patriai tempore iniquo*, inaugure bien la Collection de bibliographie classique publiée sous la direction de M. Marouzeau.

A. Ernout.

Victor Magnien, *Grammaire comparée du grec et du latin*, T. I, *Phonétique*; 214 pp. in-8°; Lyon et Grenoble, Les éditions de la France nouvelle, 1942.

Dans un court avant-propos, M. V. Magnien indique que ce manuel est destiné « à ceux qui commencent à étudier la grammaire comparée du grec et du latin. Il ne traite donc que des questions les plus simples et dans leurs grands traits. » Sorti d'un cours élémentaire professé par l'auteur à la Faculté des Lettres de Toulouse, il ne vise donc qu'à donner aux débutants un résumé exact et sommaire des phonétiques grecque et latine, sans explications nouvelles et sans recherche de l'originalité. Pas de bibliographie : le livre doit suffire à lui seul aux besoins du lecteur. Peu d'explications, mais surtout des faits : sans doute le professeur réserve-t-il les explications à son cours oral. Mais pour l'étudiant qui travaille seul, cette succession d'énoncés semblera sans doute assez aride. Dans son désir d'être simple, l'auteur en arrive à présenter comme semblables des phénomènes différents, ou à poser comme sûrs des rapprochements contestables, ou maintenant écartés par les comparatistes : e. g. p. 135, *longus* est expliqué par **dlongos*, et rapproché de δολιχός, qui ne lui est pas apparenté ; *lac* est expliqué par **glact*, comme s'il était évident que ce fût exactement le même mot que γάλα, γάλακτος : or le nom du « lait » n'avait pas de forme fixe, et en grec même il diverge d'un dialecte à l'autre ; *liquiritia* provient bien sans doute de γλυκύριζα, mais le mot a été déformé par l'étymologie populaire qui l'a rapproché de *liquor*, la réglisse servant essentiellement à faire de la tisane : *lac*, *liquiritia* ne saurait donc prouver que *gl-* initial devient parfois *l* en latin ; le groupe se maintient comme le montrent *glāns*, *gleba*, *gliscō*, *glis*, *glōs*, *glūten*, etc. Il est regrettable que M. Magnien n'ait pu noter les voyelles longues : l'absence du signe - risque d'égarer les étudiants, qui sont incapables, comme une longue expérience m'en a convaincu, de restituer par eux-mêmes la quantité des voyelles [1].

A. Ernout.

Quinti Septimi Florentis Tertvlliani *Opera* ex rec. Aem. Kroymann, II, 2 (Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum LXX); xlviii-331 p. in-8°; Vindobonae, Hoelder-Pichler-Tempsky, Lipsiae Akad. Verlagsges. Becker u. Erler Kom.-Ges. 1942.

Ce tome II des œuvres de Tertullien paraît près de quarante ans après le précédent (1906), qui formait le tome III. De ce long intervalle pendant

1. P. 58 et 147, M. signale une forme archaïque *corvos* de *curvus* : je ne la connais pas, le Thesaurus ne la signale pas, et le vocalisme *u* est ancien, cf. gr. κυρτός ; p. 83, lire *enivrante* et non *énivrante* ; p. 141, ombrien *kersnais* doit se lire osque *kerssnais* ; et **ceresna* doit sans doute se lire **kertsna* ; *ebido* est à corriger en *ēbibō* ; p. 145, je ne connais ni *enfitare* ni *infitare* ; p. 153, la réduction de *au* à *ō* n'est pas seulement « populaire » en Italie ; elle est normale en ombrien ; p. 184, *augurium* n'a sans doute rien de commun avec *auis*, et l'étymologie par **aviguriom* est à rejeter ; p. 198, je ne connais pas d'exemple d'impératif archaïque *fere* ; la seule forme attestée est la forme athématique *fer*. P. 201, il eût été utile d'indiquer que la différence de traitement entre *sermō* et *nōmēn* s'explique par la différence de quantité des voyelles précédant *n* ; p. 213, les graphies *michi*, *mici*, *migi* n'appartiennent pas à la latinité proprement dite.

lequel la publication a été suspendue, M. Kroymann s'excuse, non sans quelque mélancolie, dans les dernières pages de la préface, p. XLII et s. Les temps que nous vivons ne sont guère propices aux travaux de ce genre, et il faut du courage et de la foi pour les entreprendre et pour y persévérer. Pourtant ce retard n'aura pas été inutile. Pendant les années qui séparent le t. III du t. II, bien des travaux ont paru qui ont amélioré notre connaissance de la langue et du style, comme ceux de Hoppe et de Löfstedt ; des éditions critiques de traités isolés ont été publiées, trois du *De praescriptione haereticorum* (Preuschen, 1910 ; Rauschen, 1906 ; Martin) ; une du *De corona* (Marra, 1927) ; deux du *de Cultu feminarum* (Marra, 1930, Kock, 1934) ; enfin un manuscrit a été découvert, en 1916, par Dom A. Wilmart [1], le *codex Trecensis* 523, du XIIe siècle, qui, outre les XV livres d'Eusèbe, contient cinq traités de Tertullien : *Aduersus Iudaeos*, *De carne Christi*, *De resurrectione mortuorum*, *De baptismo*, *De paenitentia*. Ce manuscrit est d'une famille différente du Parisinus 1622 (*Agobardinus*), auquel en raison de son ancienneté (IXe s.) jusqu'ici on accordait la préférence, et en bien des endroits il fournit des leçons meilleures, ainsi que l'ont montré, outre Dom Wilmart, A. Souters pour le *De carnis resurrectione*, et J. W. Ph. Borleffs pour le *De baptismo* et le *De paenitentia*. Comme l'édition de M. Kroymann comprend les sept traités suivants : *De praescriptione haereticorum*, *De cultu feminarum*, *Ad uxorem*, *De exhortatione castitatis*, *De corona*, *De carne Christi*, *Aduersus Iudaeos*, elle a pu bénéficier pour les deux derniers du précieux concours de T. Ajoutons pour être complet qu'un appoint non entièrement négligeable a encore été fourni par un fragment du traité *aduersus Iudaeos* découvert par A. Reifferscheid dans le cod. 13047 de la Bibliothèque Nationale.

La tradition du texte de Tertullien est assurée pour les sept traités publiés, d'une part, par l'*Agobardinus* et les *recentiores*, dont le témoignage nous est fourni soit par des manuscrits encore existants (*M*, *Montepessulanus H 54*, XIe s., *P*, *Paterniacensis 439*, XIe s., *N* et *F*, *Florentinus Magliabecchianus Conv. sappr. VI 9* et *VI 10*, XVe s.), soit par les leçons conservées dans des éditions anciennes ; et pour deux d'entre eux, d'autre part, par le *codex Trecensis*. Dans sa préface, M. Kroymann étudie avec un soin minutieux les rapports de ces manuscrits entre eux, et par des exemples pertinents, il détermine la valeur de leur témoignage, en insistant, comme il est naturel, sur les nouvelles leçons qu'apporte le *Trecensis*, et sur l'originalité de ce manuscrit (cf. les conclusions de la p. XXXIX). De ces recherches, il résulte que l'éditeur ne peut se fier uniquement à l'un ou à l'autre, mais que son travail est surtout de sélection : la tradition de Tertullien est très mêlée, et la vérité — ou la plus grande vraisemblance — n'est pas le fait d'un seul : *In lubrico enim solo nos incedere in unaquaque huius auctoris memoria — Agobardini non excepta — satisque vanum esse obcaecata mente deterioribus praedamnatis ab antiquiore memoria omnem sperare salutem, quo quis accuratius perscrutatus erit in omnibus libris apparatum criticum, eo magis sibi persuadebit* (p. XLI). A ce travail de sélection s'ajoute celui de la correction : il s'en faut que, même en utilisant de façon éclectique tous les témoignages des manuscrits, et tout le travail des éditeurs anciens, nous arrivions à donner de Tertullien un texte pleinement satisfaisant. Il est besoin de faire appel à la critique verbale et à l'*emendatio* : besogne délicate, surtout quand il s'agit d'un auteur aussi difficile et souvent obscur

1. Cf. C. R. des séances de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres, 1920.

que Tertullien. Est-on jamais sûr avec lui de saisir exactement la forme qu'il a voulu donner à sa pensée ? Aussi l'apparat, fort abondant, de M. Kroymann, ne se contente pas d'indiquer les variantes ; mais à chaque instant, il discute les leçons proposées et défend celles qui sont adoptées ; ainsi cet apparat prend souvent l'aspect d'un commentaire [1], critique et explicatif. On ne saurait s'en plaindre ; et même si l'on n'adopte pas toutes les solutions suggérées par M. Kroymann, on lui saura gré de fournir au lecteur, avec autant de générosité que de science, tous les moyens de se former un jugement.

A. Ernout.

André Loyen, I, *Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire* ; xxviii-190 p. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; II, *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire* ; 110 p. in-8° ; Paris, Éd. Champion, 1942.

Ces deux ouvrages constituent les deux thèses de doctorat de M. A. Loyen. Il avait projeté de donner comme thèse complémentaire une édition complète des *Panégyriques*, comprenant texte, traduction et commentaire. La dureté des temps, la pénurie du papier l'ont réduit à ne publier momentanément que ses *Recherches historiques* : le reste viendra plus tard, espérons-le. La qualité du travail apporté fait souhaiter que l'édition ne tarde pas trop. Si l'œuvre de Sidoine n'est pas sans défauts, le personnage est curieux. Il a été mêlé aux événements de son époque, et dans une certaine mesure, il en a été l'historien. Son témoignage, à condition d'être examiné avec critique, est des plus précieux : nous n'en avons pas beaucoup d'autres à y ajouter. « Commenter les *Panégyriques* de Sidoine, c'est en réalité retracer un demi-siècle de l'histoire de la Gaule à l'époque des Grandes Invasions. Le sujet évidemment, malgré les difficultés, ne manque pas de relief [2]. » Faisant œuvre historique, M. Loyen a substitué à l'ordre traditionnel livré par les manuscrits, Panégyrique d'Anthemius (1er janvier 468), Panégyrique de Majorien (fin 458), Panégyrique d'Avitus (calendes de janvier 456), l'ordre chronologique. Il est malaisé d'analyser un commentaire. Mais il est permis de souligner l'étendue et la sûreté de l'information de M. Loyen, sa prudence et son acuité dans la critique du texte de Sidoine, et des sources accessoires. De ces panégyriques souvent tendancieux ou obscurs, d'une chronologie et d'une topographie incertaines, où il faut retrouver les faits sous des allusions ou des périphrases qui les enveloppent, M. Loyen a su tirer le maximum de vérité ou tout au moins de vraisemblance. Ces textes, grâce à lui, nous font revivre une période angoissante de l'histoire de Rome et de la Gaule ; il les a dépouillés de leur pathos pour y retrouver une réalité frémissante, riche de suggestions.

---

1. Cf. par ex. p. 81, De cultu fem., 22, à propos de la phrase Nec est aeternitas vestra de capilli iuventute :

App. nec *scripsi* ; hec *A N*, haec *F R vulgo ; non ironice hic loqui auctorem, ut arbitratur Rig⟨altius⟩, quem sequuntur posteriores nec non Ho⟨ppius⟩ (Beitr. 97), satis elucet vel ex verbis* : de capilli iuventute, *quae hac de causa virgula seiunxit ab antecedentibus Ko⟨ck⟩*. — Souvent même la traduction allemande est donnée du passage contesté, quand le latin n'est pas suffisamment clair et précis.

2. *Recherches historiques*, Indroduction, p. 26.

Personnage politique considérable, gendre de l'empereur Avitus, ami de Majorien après la chute de son beau-père, préfet de Rome ensuite sous Anthémius, et finalement élu au siège épiscopal de Clermont-Ferrand, Sidoine eut aussi une activité littéraire qui n'est pas négligeable ; et c'est à elle du reste qu'il dut les plus beaux succès de sa carrière. Il fut en correspondance avec les lettrés de son temps, et se piqua de leur envoyer non pas des lettres ordinaires, écrites au courant de la plume, mais des œuvres d'art, longuement mûries et méditées, polies, fignolées, dans lesquelles il se propose de prendre pour modèles, non pas Cicéron, mais Pline le Jeune et Symmaque. La lettre devient un exercice de virtuosité, où la recherche du trait, de la pointe, le désir d'éblouir par la nouveauté ou la rareté de l'expression, deviennent l'objet essentiel. Le genre, tout artificiel, lasse vite ; le procédé devient rapidement monotone ; et le clinquant de la forme n'arrive pas à dissimuler la pauvreté du fond. Une monographie de l'œuvre littéraire de Sidoine qui se bornerait à étudier la « manière » de l'auteur serait assez décevante. M. Loyen a élargi le sujet, en étudiant les origines du genre où s'est complu Sidoine. Il a défini ce qu'était la culture en Gaule au ve siècle, son étroitesse et son manque de profondeur : il en a montré les sources. Tout devient exercice de rhétorique, et dans cette rhétorique se mêlent l'outrance et la mièvrerie. La connaissance des classiques latins est superficielle, celle des Grecs, à peu près absente. L'érudition de Sidoine consiste surtout en un catalogue de noms, qu'il cite complaisamment, mais sans savoir au juste ce qu'ils représentent. Sa connaissance de l'histoire se réduit à une série de clichés ; quant à sa géographie... Il est vrai que les Romains n'ont jamais brillé dans ce domaine. L'influence du christianisme n'apparaît guère. Sa littérature est une littérature de salon ; elle ne touche pas le grand public ; mais s'adresse à des amis, gens du monde, amateurs de la « petite secousse », et incapables de concevoir une grande œuvre. Ç'a été pour M. Loyen l'occasion de brosser une série de portraits brillants, exacts, amusants, de tous ceux dont Sidoine recherchait les éloges. Nous revivons, grâce à lui, dans cette société de beaux esprits qui, pour oublier les dangers de l'heure et la gravité des bouleversements auxquels ils assistaient impuissants, s'amusaient, suivant le mot de Verlaine, à ciseler des acrostiches indolents. Ce n'est plus Sidoine seulement qui nous est révélé, c'est tout un petit monde, dont la généalogie littéraire nous est tracée avec une élégante sûreté. Le livre de M. Loyen a un grand mérite ; il est érudit sans être lourd, il est précis en étant élégant. La phrase en est limpide, alerte. On regrette seulement que M. L. ait réduit l'étude du vocabulaire à une esquisse, du reste brillante et juste. Une étude plus poussée eût sans doute permis de mettre en plein relief les procédés et les défauts de Symmaque, de fixer davantage les caractères de son style. On aurait pu comparer la langue des œuvres poétiques avec celle de la prose : c'est peut-être celle de la poésie qui est la moins tarabiscotée. C'est un regret plutôt qu'une critique. Cette étude est riche d'enseignements ; elle nous fait mieux connaître une époque, un milieu, un genre ; elle prête à des rapprochements instructifs. Quiconque voudra traiter de la préciosité, sous quelque aspect et à quelque moment de l'histoire que ce soit, ne pourra se dispenser de recourir à l'ouvrage de M. Loyen.

A. Ernout.

Dag Norberg. *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins u. des frühen Mittellateins* (Uppsala Universitets Årsskrift, 1943 : 9) ; 285 p. in-8° ; Uppsala, A.-B. Lundequistska Bokandeln, et Leipzig, O. Harrassowitz.

Voici un livre qui intéressera non seulement les historiens de la langue latine, mais aussi les romanistes. Il peut se placer à côté des ouvrages de Max Bonnet, Einar Löfstedt, J. Svennung, pour ne citer que les plus marquants, qu'il prolonge et qu'il complète sur plus d'un point. Son étude commence en effet aux temps où les autres finissent ; au lieu de s'arrêter à Grégoire de Tours, c'est de son époque qu'il part, et ses recherches portent surtout sur la période de décadence accélérée, presque catastrophique, qui s'étend depuis l'an 600 environ jusqu'à la restauration d'une langue correcte, mais cette fois artificielle, entreprise par Pépin et surtout par Charlemagne. La thèse soutenue par M. Norberg a été de montrer que dans ces siècles de confusion qui ont précédé la réforme carolingienne, le latin employé dans les documents que nous possédons, chartes, diplômes, textes religieux (vies de saints, règles, instructions, poésies, etc.), ce latin et la langue vulgaire s'interpénètrent plus profondément qu'ils ne l'ont fait jusqu'alors, et que, notamment, la langue des textes juridiques est un mélange de formules fixées, dont les déformations sont rares ou peu importantes (graphie exceptée), et de tournures nouvelles, où sous le masque latin, transparaît évidente la nouvelle langue qui s'élabore. Les documents utilisés par lui sont surtout de source française : l'Italie a peu de textes de cette période, en dehors de ceux que fournit la chancellerie pontificale, et ces derniers ne sont pas très instructifs, en raison de la tradition « littéraire » — plus ou moins — qui s'est maintenue à Rome, et qui a défendu le latin papal contre les intrusions massives de la langue vulgaire ; et l'Espagne fournit moins encore. Néanmoins, même dans les écrits d'un Grégoire le Grand, M. Norberg a su trouver nombre d'influences « vulgaires » ; et l'index ne note pas moins de 65 passages cités de cet auteur (contre 15 de Grégoire de Tours). M. Norberg qui a lu avec une attention scrupuleuse toute la « littérature » latine, si l'on peut dire, de son époque, n'est pas moins au courant des textes français, italiens, espagnols les plus anciens ; et les nombreux rapprochements qu'il fait sont toujours justes et pertinents : c'est un plaisir de le voir manier avec une égale sûreté les *Rhythmi merovingici* et la *Chanson de Roland*.

Les lecteurs de la Peregrinato Siluiae (*uel* Aetheriae ?), ou de Grégoire de Tours et des commentaires qu'en ont donnés Löfstedt et M. Bonnet ne seront pas trop effrayés du barbare aspect qu'a pris le latin que leur présente M. Norberg. Comme ses prédécesseurs, il montre que beaucoup des innovations du VIIe s. sont le développement précipité et incontrôlé de tendances qui se sont manifestées à diverses époques de la vie du latin, même aux plus anciennes. Par exemple, le fait que certains verbes pouvaient indifféremment se construire avec l'infinitif simple, ou avec l'infinitif avec un sujet (type *uolo esse studiosus ; uolo me esse studiosum ; cupio, studeo, gaudeo*, etc.), bref nombre de verbes indiquant des mouvements de l'âme, désir, joie, tristesse, etc., a entraîné par voie analogique des constructions semblables pour d'autres verbes : *promitto, dico, aio*, et il est de ceux qui réagissent avec force contre Brenous, et la théorie des hellénisants. — Sans doute a-t-il raison dans l'ensemble, et les emprunts syntaxiques d'une langue à l'autre sont rares. Mais il ne faut pas oublier non plus que la plupart des hellénismes ou soi-disant tels ne se trouvent

en nombre qu'à partir d'une certaine époque, l'époque impériale, et chez des écrivains, des poètes surtout de culture grecque, qu'on ne les rencontre pas chez un Cicéron ou un César, que l'on doit tout de même bien considérer comme les représentants les plus purs, et les plus exacts de la langue latine. Personne n'a eu plus que ces deux hommes, le sentiment des possibilités du latin, de ce qu'il pouvait rendre, et de ce qui lui était étranger. Il ne faut pas oublier que dans les siècles qui ont suivi, leur influence a été contrebalancée, sinon surpassée par celle d'un Virgile ; et quand je lis dans ce dernier

nuda genu, nodoque sinus collecta fluentes

ou

...*perque pedes* traiectus lora *tumentes*

ou encore l'exemple que cite M. Norberg

dic quibus in terris inscripti nomina *regum*
nascantur flores

j'éprouve le sentiment d'un dépaysement. Que les auteurs des siècles tardifs l'aient moins ressenti, rien de plus naturel. Ils n'avaient plus pour défendre le latin les mêmes moyens ; et trouvant notamment dans le déponent, dont ils ne comprenaient plus la valeur, des formes à double valeur, active et passive, comme *comitatus*, ils étaient inclinés à employer *inscriptus* avec le sens de « portant inscrit », ce qui n'est pas loin de « ayant inscrit ». L'absence d'un participe passé actif a toujours été une gêne en latin, gêne plus grande encore que l'absence du participe présent passif : et ce n'est pas le moindre étonnement que l'on éprouve de voir que les Latins, qui ont tellement systématisé leur conjugaison dans les formes personnelles du verbe, n'ont jamais eu, pour les formes nominales, infinitif et participe, qu'un tableau incohérent et incomplet. Il serait, je crois, fructueux d'étudier comment ils ont suppléé à cette lacune : ablatif absolu passif (*conuocatis militibus* « ayant convoqué les soldats ») ; temporelles, lourdes, avec *cum*, *postquam*, etc.

Une autre des particularités les plus remarquables du latin est l'indifférence qu'il présente dans certains emplois de l'accusatif et du nominatif : *o fortunati mercatores* dit Horace, tandis que Virgile : *o fortunatos nimium*, *sua si bona norint*, *agricolas*. Ceci n'est qu'un exemple : il y en a d'autres fort différents. Il y avait ainsi, entre les deux cas, que leur sens et leur usage pourtant semblaient différencier, des points de rencontre : ceci a pu favoriser des confusions qui se sont produites. Un autre trait aussi de la syntaxe est l'indépendance relative de l'attribut : son rapport avec le sujet n'a pas l'étroitesse qu'enseignent les grammaires : ainsi s'expliquent des constructions comme *per ualle illa quam diximus ingens* (Per. Siluiae) ; *ciui Romano licet esse Gaditanum* Cic. Balb. 29, mais *licuit esse otioso Themistocli* id. Tusc. I, 33 ; l'écrivain est libre d'employer ou non l'attraction. De la même nature est la liberté de construction avec le type *mihi nomen est*, *nomen dare*, *nomen habere*, etc. Le nom en apposition à *nomen* peut être détaché syntaxiquement de *nomen*, et c'est probablement le type ancien : *habuit nomen Petrus* « il eut pour nom : Pierre » ; et la construction subsiste encore, Ov. M. 15, 96 *uetus illa aetas cui fecimus aurea nomen* « cet âge antique auquel nous avons donné le nom d'âge d'or » ; *aurea* est en quelque sorte entre guillemets, c'est un titre, indépendant de *cui*. Mais cette indépendance syn-

taxique a été brisée : de là des constructions par attraction, datif : *Gelasimo mihi nomen indidit pater*, Pl. Sti. 174; accusatif *Ascanium parentes dixere nomen*, Vg. Aen. 3. 693; sans compter le génitif « déterminatif », extension d'un ancien génitif possessif : *quod seruis nomina Magonis et Hannibalis indidisset*, Suet. Dom. 10. 3. Virgile dit indifféremment : *At puer Ascanius cui nunc cognomen Iulo/additur*, Aen. 1. 267; *Aeneadasque meo nomen de nomine fingo*, ibid., 3. 18. M. Norberg, à la suite de M. Hofmann, considère comme familière ou populaire la construction avec attraction : *Iuuentus nomen fecit Peniculo mihi*. Je ne saurais être de leur avis; elle me paraît au contraire un effort « savant » pour déduire l'anomalie apparente que créait l'emploi du nominatif; et du reste on la trouve chez des auteurs qui n'ont rien de « populaire », comme Tite Live, e. g. I, 4, 7 *Faustulo fuisse* (scil. *ei*) *nomen ferunt*. La langue écrite, codifiée par la grammaire, tend à resserrer davantage les liens de dépendance entre les divers membres d'une proposition : un nominatif « en l'air » *nominativus pendens*, qui ne jouait le rôle ni du sujet, ni d'attribut du sujet, devait par conséquent être éliminé. Mais la conscience du sujet parlant était plus forte que l'effort logique des grammairiens; et l'accord qu'ils essayèrent de réaliser ne fut jamais entièrement observé. Un cas un peu différent est celui que présente le type : *cui mater media sese tulit obuia silua*, Vg. Aen. I. 314. Là l'écrivain devait, comme il l'a fait, rapporter *obuia* à *mater*, et non à *sese*, ce qui serait absurde; cf. II, 511 *ac densos fertur* (= *se fert*) *moriturus in hostes*. Il ne s'agit pas ici d'une construction avec double accusatif du type *se praebere fortem* « se montrer courageux ». Mais on comprend que le jeu délicat de ces nuances ait été trop difficile et trop complexe pour qu'il ait toujours été observé ; et les confusions étranges que l'on observe dans les textes barbares étudiés par M. Norberg ont leur point de départ, plus ou moins lointain, dans des états troubles que le latin présentait dès l'origine.

Le livre de M. Norberg est riche de faits et suggestif. Il amène à réviser bien des idées sur la stabilité des formes et des cas. Dans le détail, on ne peut pas toujours être d'accord avec lui; il adopte parfois trop facilement des leçons ou des explications qui sont favorables à la thèse qu'il défend, et il faut le lire avec une certaine critique. Mais, cette réserve faite, il est juste de dire que sa lecture instruit et donne à penser. J'ajoute qu'il est clairement écrit, bien composé : le profit qu'on a à le lire ne va pas sans plaisir.

A. Ernout.

I. André Boutemy. *Recueil de textes historiques latins du moyen âge écrits en Belgique ou s'y rapportant*, 94 pp. in-8°; II. E. Janssens. *Histoire ancienne de la mer du Nord*, 98 pp. in-8°; III. Felix Peeters. *Quelques beaux vers d'Ovide*, 123 pp. in-8°; IV. *Poésies de Catulle* choisies et traduites par J.-J. Van Dooren, 70 p. in-8°; Collection Lebègue, Bruxelles, Office de Publicité, 1942-1943.

On a plaisir à voir se poursuivre l'œuvre entreprise par nos amis de Belgique. Ces petits volumes, sans prétendre à la haute science — qui n'est souvent que de la littérature indigeste, — sont faits avec soin, avec compétence, avec goût. Le premier est dû à un jeune médiéviste qui a déjà fait ses preuves, et de qui l'on peut beaucoup attendre. Les textes qu'il présente intéressent l'histoire, religieuse ou laïque; ils sont d'une grande

variété et s'efforcent heureusement de nous faire connaître les divers aspects de la vie médiévale, allant de l'anecdote ou de la légende édifiante jusqu'à des récits d'intérêt politique ou social (par ex. la vie maritime en Flandre au temps de Robert le Frison, p. 15; la famine en Flandre, p. 73; une révolte communale à Cambrai et ses conséquences, p. 43, etc.). Les notes et notices qui accompagnent les textes sont brèves, mais précises, et n'omettent rien d'essentiel. Bien que spécialement consacré à la Belgique, ce recueil ne manquera pas d'intéresser un plus large public.

M. E. Janssens a traité un beau sujet, qui est toujours d'actualité. Comme il le dit fort justement de la mer du Nord « cet élément géographique qui unit par ses lignes de navigation la Grande-Bretagne, la Flandre septentrionale, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne du Nord-Ouest, le Danemark et la Norvège, joue un rôle important dans l'histoire du monde civilisé. Ce rôle n'est pas sans offrir de grandes ressemblances avec celui de la Méditerranée ». Moins connue, et depuis moins longtemps, la mer du Nord méritait pourtant de sortir des ténèbres. M. Janssens a mis au point tout ce que l'on peut savoir de son histoire, depuis le quaternaire jusqu'aux invasions des Vikings. Il a utilisé les documents archéologiques aussi bien que les textes, et notamment il donne des relations qu'eurent les Romains avec les « Barbares du Nord » un récit clair et suggestif.

M. Felix Peeters était mieux qualifié que personne en Belgique pour présenter Ovide ; on sait qu'il a fait sur l'histoire compliquée de la tradition manuscrite du poète des Métamorphoses des recherches originales et fructueuses. Il a fait précéder les extraits d'une assez longue notice, où il analyse notamment avec sûreté la technique du vers d'Ovide. Les pièces qu'il donne ne sont pas traduites; mais le commentaire en aplanit toutes les difficultés : méthode qui laisse au lecteur le plaisir de lire le texte original, sans être rebuté ou arrêté par quelque mot inconnu, quelque construction malaisée, quelque allusion obscure. Pas d'extraits des Métamorphoses : l'œuvre est trop importante pour ne pas exiger un volume à elle seule, mais des morceaux choisis des œuvres moins connues du grand public : Amours, Art d'aimer, Héroïdes, Fastes, Tristes, Pontiques. Enfin un appendice intitulé : Le coin du chercheur et du curieux, fournit à ceux que ce petit livre aura mis en goût — souhaitons qu'ils soient nombreux — le moyen de poursuivre leurs lectures, et même d'entreprendre des recherches personnelles.

Je ferai le même éloge du choix de poésies de Catulle que présente M. Van Dooren. Il donne de ce poète aux aspects si divers, érudit, spirituel, passionné, mordant, les pages les plus caractériques, sans le tronquer ni l'affadir. La traduction en est alerte, et rend avec bonheur toutes les intentions du poète.

Quatre bons livres, en résumé, qui servent bien la cause des lettres classiques et de l'humanisme.

A. Ernout.

1° A. Severyns. *Homère, le poète et son œuvre*, 102 p. in-8°; 2° J. Bidez. *Un singulier naufrage littéraire dans l'Antiquité, A la recherche de l'Aristote perdu*, 70 p. in-8°; 3° A. Willem. *Eschyle, scènes choisies*, t. II, 106 p. in-8°; 4° M. Hombert, *Lysias, Choix de discours*. 122 p. in-8°; 5° Cicéron, *pro Milone* intr. et trad. par E. Vanderborght, 82 p. in-8°; 6° M. Hélin. *Littérature d'Occident, Histoire des lettres latines du Moyen Age*, 85 p.

in-8°; 7° R. Lebègue. *Les correspondants de Peiresc dans les anciens Pays-Bas*, 80 p. in-8°. Collection Lebègue, Bruxelles, Office de Publicité, 1943.

Les titres mêmes de ces volumes indiquent quelle est l'activité des éditeurs de la Collection Lebègue, et quelle variété d'ouvrages ils présentent à leurs lecteurs : éditions classiques d'auteurs célèbres, études particulières sur des problèmes importants, et parfois insoupçonnés de l'histoire dans les lettres anciennes, manuels concis et clairs, monographies d'humanistes dont le nom mérite d'être connu autrement que par les seuls érudits. M. Chantraine a dans cette revue signalé les mérites du premier volume consacré par M. A. Severyns à Homère : le second sera lu avec autant d'intérêt. On y trouvera une érudition solide, un jugement clair, un bon sens objectif qui font plaisir et rassurent. Y a-t-il eu ou non un Homère? M. S. expose en toute impartialité les différentes opinions qui règnent à ce sujet, et fournit à la question la réponse la plus vraisemblable. Il montre comment a pu se former la personnalité homérique, de quels éléments traditionnels elle était nourrie, et avec quelle puissance créatrice elle les a utilisés pour en faire une œuvre originale et forte. Au cours de sa démonstration, il signale les erreurs qu'on a pu commettre en exigeant d'Homère certaines connaissances sûres et précises que seul un archéologue moderne peut se flatter de posséder; il élucide ainsi de façon brillante le problème des anachronismes et des interpolations; il fait apparaître le caractère de sa langue, moins composite qu'on ne l'enseigne ordinairement, si l'on restitue un substrat « achéen » antérieur à la division dialectale : sur la présence du digamma dans cette langue, il trouve moyen de dire des choses neuves et justes. L'unité des poèmes homériques apparaît mieux quand on a lu ce petit livre, alerte, et plein de science.

M. Bidez, avec son érudition sans défaut et son sens critique aigu, nous restitue un Aristote inconnu, qui surprendra tous ceux qui connaissent et jugent le philosophe d'après les traités austères et dépouillés qui sont lus communément. Au lieu de voir en lui l'antagoniste de Platon, il nous révèle un Stagirite, auditeur déférent du maître, auquel il n'a ménagé ni sa reconnaissance, ni son admiration, et dont la pensée resta longtemps sous l'influence de celui qui l'avait formée. Au cours de l'exposé, il nous campe le portrait vivant de cette figure singulière, et sympathique, que fut l'eunuque Hermias; il analyse avec subtilité les deux notions qu'on avait confondues, l'âme ἐνδελέχεια (avec un δ), et l'ἐντελέχεια, la fameuse « entéléchie » : ainsi nous voyons, grâce à lui, plus clair dans le développement de la pensée aristotélicienne, et l'homme nous apparaît non plus figé dans une attitude invariable, mais ayant peu à peu au cours d'une évolution progressive, fixé les traits de la doctrine à laquelle son nom est communément attaché. Il n'est pas jusqu'au poète qui était en lui que nous ne connaissions mieux maintenant, grâce à M. Bidez; pour beaucoup ce sera une révélation que de lire les fragments poétiques qu'il a publiés, traduits et savamment commentés. Aux historiens de la philosophie et de la littérature grecques, le petit livre de M. Bidez apprendra beaucoup.

Les extraits d'Eschyle et de Lysias de MM. Willem et M. Hombert, le *pro Milone* de M. Vanderborght me paraissent plutôt faits pour les étudiants et les élèves des classes supérieures des lycées que pour le grand public. M. Willem a joint à son texte une traduction : précaution utile quand il s'agit d'un auteur aussi difficile qu'Eschyle. Dans ces trois ouvrages les notes et préfaces disent tout ce qu'il faut connaître pour l'intelligence des textes,

sans érudition inutile, mais avec exactitude et précision : des index complètent l'information.

M. M. Hélin a réussi à n'être pas sec, et à nous donner autre chose qu'une nomenclature dans sa petite histoire des lettres latines au moyen âge : par quelques citations heureuses, il éveille la curiosité, et peut-être éveillera-t-il des vocations. Son livre apprend beaucoup ; d'une œuvre aussi froide maintenant que l'*Ecbasis captivi*, il montre l'intérêt qu'elle a pu avoir pour les contemporains, et l'importance qu'elle a dans l'histoire littéraire comme prototype d'un genre nouveau : l'épopée animale ; il signale, après M. M. Wilmotte, la place qui revient au *Ruodlieb* « notre premier roman courtois ». A chaque page de son livre, on trouve des jugements précis soit sur la valeur littéraire [1], soit sur la langue des œuvres citées [2], soit sur l'influence qu'elles ont exercée sur la littérature de langue « vulgaire », et sur ses procédés d'expression : ce qui est dit des outrances verbales et des jeux subtils, compliqués et puérils où se sont complu certains écrivains (p. 72 et s.) aide à mieux comprendre la littérature du XIVe et du XVe siècle, et la naissance des rhétoriqueurs.

Pour beaucoup de philologues contemporains, Peiresc n'est plus qu'un nom, et il est rare qu'on se souvienne encore de l'activité savante de celui que Bayle avait appelé le « Procureur général de la République des Lettres ». Par l'étude de sa correspondance M. Raymond Lebègue l'a rendu à la lumière. Il nous montre l'activité multiple et bienfaisante de ce grand amateur de lettres et de sciences, qui fut le trait d'union entre les érudits et savants du XVIIe s., il examine surtout ses relations avec « le plus grand peintre, le plus grand philologue et le plus grand juriste du XVIIe siècle » ; j'ai nommé Rubens, Scaliger, et Grotius. Ce n'est pas seulement la figure d'un honnête homme qui est tirée de l'oubli : c'est toute une époque de la vie intellectuelle et artistique que M. Lebègue fait revivre.

A. Ernout.

Pietro Ferrarino. *L'Allitterazione*, Bologne, Coop. tipogr. Azzoguidi, 1939 (Estratto dal Rendiconto delle Sessioni della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, — classe di Scienze Morali —, Serie IV, vol. II), 78 p.

Ce travail représente une réaction contre les enquêtes sur l'allitération fondées soit sur la rhétorique, soit sur la phonétique.

Sur les premières on sera d'accord avec M. P. F. : personne ne cherche plus à inclure l'allitération dans les figures de rhétorique ; l'examen très studieux que l'auteur fait de la terminologie antique et de toutes les thèses accumulées sur elle à l'étranger convainc sans peine que l'allitération n'est non plus la παρήχησις, ni le παρόμοιον, ni l'ὁμοιοπρόφορον, etc. (p. 14 sqq.) ; elle n'a aucune place parmi les procédés catalogués par les Anciens ; Cicéron, si attentif aux moyens d'expression, n'en dit mot nulle part ; les exemples si fameux d'Ennius, *O Tite tute...*, etc., cités par l'au-

1. Cf. p. 51, ce qui est dit des *Verna feminae suspiria* (cf. S. Gaselee, The Oxford book of Medieval Latin verse, p. 65).

2. Cf. p. 83. Jugement sur la langue de la *Chronique* de fra Salimbene de Adam.

teur de la *Rhétorique à Hérennius* et par Quintilien, n'ont jamais été considérés par eux comme des allitérations au sens où nous l'entendons, mais sans doute comme des types excessifs de παρόμοιον (p. 35-36). En grec non plus il n'y a pas, à proprement parler, d'allitération : les orateurs qui ont subi l'influence de Gorgias n'en donnent pas d'exemples (p. 46-47) ; l'oraison funèbre qu'on sait être dans le *Ménéxène* la parodie des figures gorgianiques n'en a aucune trace (p. 48 sqq.) : c'est que la rhétorique grecque repose sur la dialectique et la valeur significative des mots : ainsi dans les vers 155, 426, 702 des *Choéphores*, il y a, non pas allitération, mais simplement reprise intensive du préverbe qui est une des particularités du style d'Eschyle (p. 56-57).

A propos du second genre d'enquêtes, on peut trouver que M. P. F. se débarrasse trop vite d'un problème essentiel, celui que pose, non pas le procédé, mais le fait lui-même (bien qu'en réalité l'un ne se constate qu'à la mesure de l'autre) : ainsi, s'agit-il de déterminer si le phénomène est dû aux effets de l'intensité initiale ? M. P. F. répond qu'on croit de moins en moins à celle-ci et qu'il abandonne toute solution aux linguistes (p. 40). Du reste il n'a aucun souci de la phonétique : il raille bien ceux qui dénombrent les allitérations « empiriquement » sans se dégager de l'illusion visuelle du mot imprimé (p. 59), mais il parle lui-même de lettres, de syllabes (p. 62 sqq.), et il n'est jamais question de phonèmes.

Dès lors, puisque l'allitération n'est pas plus le résultat de conditions phonétiques (p. 131) qu'une figure de la rhétorique, elle doit être, selon lui, jugée du point de vue de l'esthétique, c'est-à-dire du seul point de vue où se plaçaient les Anciens : en l'étudiant autrement, les Modernes ont fait fausse route (p. 32) ; sa caractéristique est d'apparaître comme la vraie poésie dans les langues chantantes (p. 6) : « elle est le retour rythmique de la première syllabe de deux ou plusieurs mots qui commencent avec la même lettre et sont unis entre eux particulièrement » (p. 61 et 65) ; elle est une « catégorie esthétique » (p. 68) ; elle est le produit de l'art, elle se confond avec le chant de la pensée : elle est l'écho d'une âme qui s'exprime musicalement (p. 59 sqq.). Aussi les poètes latins l'utilisent-ils pour la peinture des sentiments : il n'y a entre les archaïques et les grands classiques, Catulle, Horace, Virgile, qu'une différence d'habileté.

Le commentaire des passages que M. P. F. cite de ces auteurs est présenté avec une grande finesse (p. 69 sqq.). Malgré le plaisir qu'on éprouve à lire les pages qui y sont consacrées, on regrette cependant que M. P. F., en s'appuyant ou non sur une étude préalable du fait linguistique, n'ait pas analysé la technique du procédé. L'examen enfin est visiblement borné aux poètes : c'est ouvrir à la thèse une carrière trop facile ; les études pourtant ne manquent pas pour les autres domaines où l'allitération a été pratiquée (inscriptions : E. Goldmann, *Die Duenos Inschrift*, 1926, p. 155-164 ; — langue de la magie : Güntert, *Von der Sprache der Götter und Geister*, 1921, p. 66 sqq. ; — sans compter tous les travaux sur la prose : L. Lahmeyer, 1891, pour Cicéron ; A. J. Mesturini, 1923, pour César ; Renz, 1905, pour Tacite, etc.) ; la bibliographie de M. P. F. ne les mentionne d'ailleurs pas.

André Cordier.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES ORIGINAUX

Pages

J. Aymard. — *Immanem veluti pecora inter inertia tigrim*..... 69
Paul Collart. — Réjouissances, divertissements, et artistes de province dans l'Égypte gréco-romaine..... 130
J. Le Gall. — La mort de Jugurtha..... 94
Michel Lejeune. — Remarques sur l'analogie en matière d'accentuation grecque..... 57
A. Pelletier. — Les deux Cyrus dans l'Économique de Xénophon.. 84
Suzanne Ras. — Iphigénie à Aulis 1522-1523..... 173
L. Robert. — Hellenica..... 3
E. de Saint-Denis. — Quelques bévues de Pline l'Ancien dans ses livres des poissons..... 153
J. Vendryes. — L'infinitif substantivé dans la langue de Lysias..... 113

NOTES ET DISCUSSIONS

P. Chantraine. — Sophocle, *Œdipe*, texte traduction, commentaire, par Louis Rousset..... 101
A. Ernout. — E. Löfstedt, *Syntactica*, Studien u. Beiträge historischen Syntax des Lateins, t. I..... 175

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Anthologie grecque, t. V (l. VIII, Epigr. 364-748) texte ét. par P. Waltz et trad. par P. Waltz, Ed. des Places, Mlle A. Dimitrescu, H. Le Maître, G. Soury (**P. Chantraine**)..... 216
J. Bidez. — Un naufrage littéraire dans l'Antiquité. A la recherche de l'Aristote perdu (**A. Ernout**)..... 231
G. Björck. — Der Fluch des Christen Sabinus. Papyrus Upsaliensis 8. (**P. Collart**)..... 198
A. Boutemy. — Recueil de textes historiques du moyen âge écrits en Belgique ou s'y rapportant (**A. Ernout**)..... 230
C. Buzio. — Esiodo nel mondo greco sino alla fine dell'età classica (**P. Collart**)..... 198
Catulle. — Poésies choisies et trad. par J.-J. Van Dooren (**A. Ernout**). 230
Cicéron. — Pro Milone, introd. et trad. par E. Vanderborght (**A. Ernout**)..... 231
A. Dain. — I Le corpus perditum. II La collection florentine des tacticiens grecs (**P. Chantraine**)..... 221
Démosthène. — Κατά Φιλίππου Γ ; Πρὸς τὴν ἐπιστολήν trad., intr. et notes, par Δ. Φωτιάδης (**P. Chantraine**)..... 213
A.-M. Desrousseaux. — Observations critiques sur les livres III et IV d'Athénée (**P. Chantraine**)..... 214

F. Dornseiff. — Echtheitsfragen antik-griech. Literatur (P. Chantraine) ... 210
Eschyle. — Scènes choisies, par A. Willem (A. Ernout) ... 231
P. Ferrabino. — L'allitterazione (A. Cordier) ... 233
W. Goldschmidt. — Essai sur le Cratyle (P. Chantraine) ... 212
P. G. Heidgabuner. — Die Eigenart Theokrits in seinem Sprichwort (P. Chantraine) ... 214
M. Hélin. — Littérature d'Occident. Histoire des lettres latines du moyen âge (A. Ernout) ... 232
N. I. Herescu. — Bibliographie de la littérature latine (A. Ernout) ... 223
H. E. Jansens. — Histoire ancienne de la mer du Nord (A. Ernout) ... 230
T. Larsen. — Papyri Graecae Haunienses, Fasc. I (P. Collart) ... 202
H. Lebègue. — Les correspondants de Peiresc dans les anciens Pays-Bas (A. Ernout) ... 232
H. O. Lange et O. Neugebauer. — Papyrus Carlsberg N. I. Ein hieratisch-demotischer kosmologischer Text (P. Collart) ... 207
A. Loyen. I Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire. II Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire (A. Ernout) ... 226
Lysias. — Choix de discours, par M. Hombert (A. Ernout) ... 231
V. Magnien. — Grammaire comparée du grec et du latin. I Phonétique (A. Ernout) ... 224
J. Marouzeau et Mlle J. Ernst. — L'année philologique, t. XV, 1940-1941 (A. Ernout) ... 222
Dag Norberg. — Syntaktische Forschungen auf d. Gebiete des Spätlateins u. frühen Mittellateins (A. Ernout) ... 228
F. Peeters. — Quelques beaux vers d'Ovide (A. Ernout) ... 230
W. Peremans et J. Vergote. — Papyrologisch Handboek (P. Collart) ... 204
Philodemus. — Lexicon pars II, compos. G. J. Vooijs, perf. D. A. Van Krevelen (P. Chantraine) ... 219
Platon. — Philèbe, texte ét. et trad. par A. Diès (P. Chantraine) ... 211
Plutarque. — Sur l'E de Delphes, texte et trad. par R. Flacelière (P. Chantraine) ... 217
F. Sbordone. — Hori Apollinis Hieroglyphica (P. Collart) ... 201
W. Schmid. — Geschichte der griechischen Literatur, III[1]B,I[e]II. (P. Chantraine) ... 208
A. Severyns. — Homère, le poète et son œuvre (A. Ernout) ... 231
Guy Soury. — I. La démonologie de Plutarque. II. Aperçus de philosophie religieuse chez Maxime de Tyr (G. Mathieu) ... 218
Synesii Cyrenensis. — Hymni rec. Nic. Terzaghi (P. Chantraine) ... 220
Tertulliani. — Opera ex rec. Aem. Kroymann, II 2 (A. Ernout) ... 224
G. Vismara. — Episcopalis audientia (P. Collart) ... 200
R. T. Weissinger. — A study of act divisions in classical drama (P. Collart) ... 201

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — N° 6.163. Septembre 1944. — C. O. L. 31. 1998.
N° éditeur 68. — Autorisation n° 29.795. — Dépôt légal : 4e trimestre 1944.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES